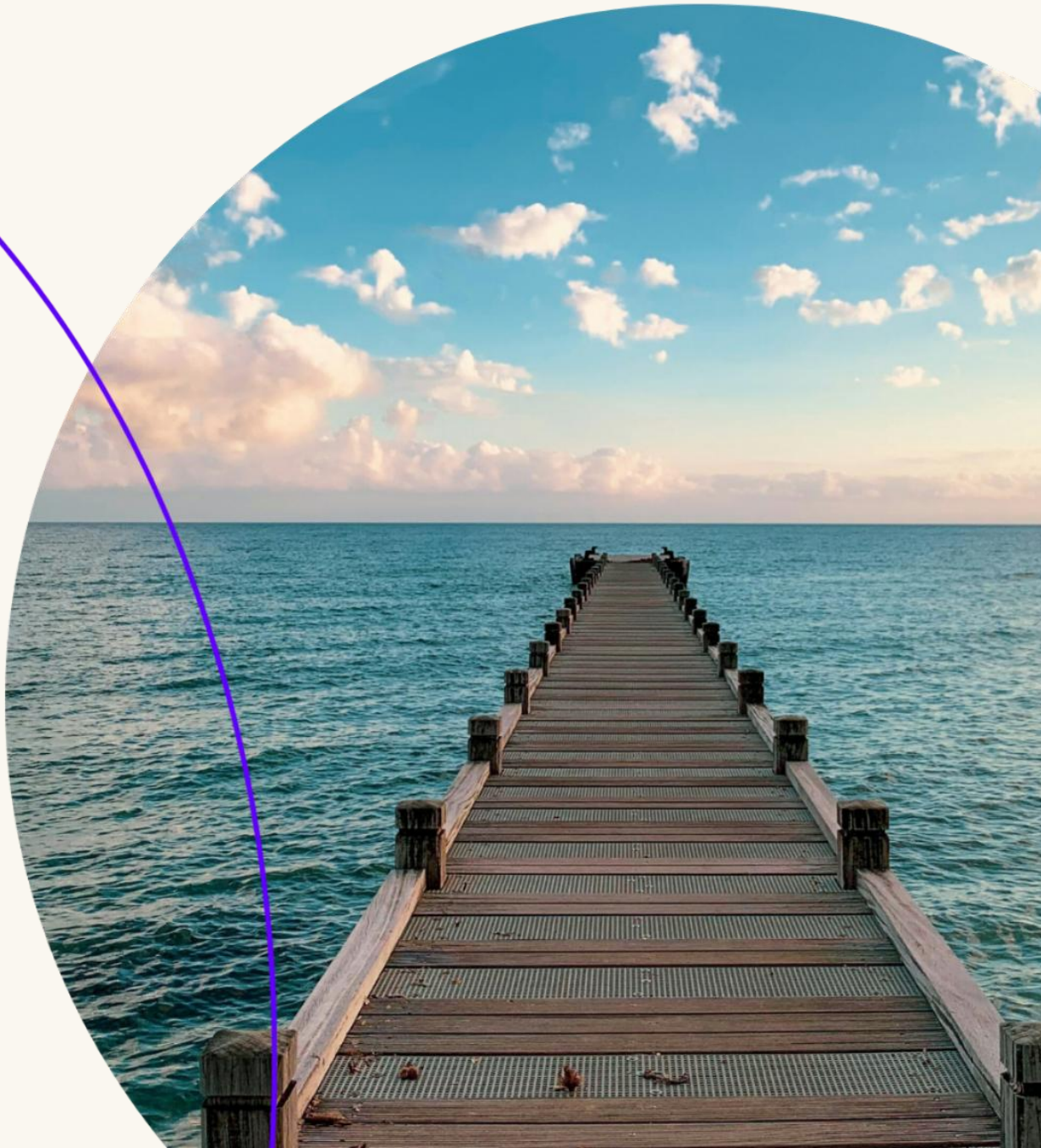


YOUNITED

Etat de durabilité 2025



Avril 2026

Message des COO & CIO de Younited SA



Geoffroy Guigou, Chief Operating Officer

YOUNITED



Vigdis Flaten, Chief People & Impact Officer

YOUNITED



Chères parties prenantes, chères collaboratrices, chers collaborateurs,

Nous avons le plaisir de vous présenter cette nouvelle édition de notre rapport CSRD, qui s'inscrit dans la continuité et le renforcement des engagements de Younited SA en matière de responsabilité sociale, environnementale et sociétale.

L'année écoulée a constitué une étape structurante pour Younited SA avec l'obtention de la certification B Corp, qui vient reconnaître plus de quinze années d'engagement en faveur d'un modèle d'entreprise responsable. Cette certification atteste de la solidité de nos pratiques en matière de gouvernance, de responsabilité sociale, d'impact environnemental et de relations avec nos parties prenantes. Elle constitue également un cadre de référence exigeant et cohérent sur lequel nous nous appuyons pour structurer notre Reporting CSRD, dans une logique d'alignement et de continuité de nos démarches.



Par ailleurs, nous avons engagé la construction de notre plan de transition climatique, avec pour objectif d'intégrer les enjeux climatiques de manière structurée et opérationnelle au cœur de notre stratégie, de nos processus de décision et de nos trajectoires de performance.

Ce rapport traduit notre volonté de poursuivre et d'approfondir notre démarche de Reporting extra-financier, en mettant à disposition une information claire, transparente et structurée sur nos engagements, nos actions et nos avancées. Il reflète également la mobilisation collective de nos équipes autour de ces enjeux majeurs pour l'avenir de Younited SA.

Nous remercions l'ensemble des équipes ayant contribué à l'élaboration de ce rapport et vous invitons à le parcourir afin de mieux comprendre notre trajectoire, nos priorités et nos ambitions.

À l'attention des lecteurs de l'état de durabilité

Afin de faciliter la lecture et la compréhension de cet état de durabilité, plusieurs éléments clés sont précisés dès l'introduction. Pour cette deuxième édition, Younited SA a fait le choix de recourir à des exemptions partielles ou totales concernant les impacts, risques et opportunités (IROs) matériels relevant des catégories E4, S1 et S4. Néanmoins, dans un souci de transparence et de continuité de l'information, lorsque les indicateurs requis par les ESRS correspondent à des données déjà publiées dans l'état de durabilité 2024, ces informations sont reprises, indépendamment de l'application des exemptions.

L'état de durabilité présente une limite spécifique applicable aux entreprises de moins de 750 salariés, sur laquelle Younited SA est actuellement engagée dans une démarche de progrès : l'absence de plan de

transition climatique formalisé. À la date des travaux, l'entreprise ne disposait pas d'un calcul des émissions de GES suffisamment exhaustif et robuste pour définir des objectifs climatiques chiffrés ni pour estimer de manière fiable les investissements nécessaires à leur mise en œuvre. Toutefois, sur la base du précédent exercice de calcul de l'empreinte carbone, les principaux leviers de décarbonation ont été identifiés et un chantier de fiabilisation des données a été engagé. Cette démarche doit permettre, à horizon 2027, de définir une trajectoire de réduction des émissions alignée avec les objectifs climatiques européens et les exigences réglementaires.

Enfin, afin de faciliter la lisibilité du rapport, les enjeux sectoriels relevant de la catégorie S4 ont été intégrés au sein de la section G-1 sectorielle, conformément aux dispositions prévues par l'ESRS 1.



Table des matières

1. Information générales 4

1.1 Base d'établissement des déclarations 5

1.2 Stratégie 29

1.3 Gestion des impacts, risques et opportunités 49

2. Informations environnementales 57

2.1 Taxonomie 58

2.2 Changement climatique - ESRS 67

2.3 Pollutions - ESRS E2 85

2.4 Ressources hydriques et marines - ESRS E3 86

2.5 Biodiversité et écosystèmes - ESRS E4 87

2.6 Gestion des ressources et économie circulaire - ESRS E5 88

3. Informations sociales 90

3.1. Effectifs de l'entreprise - ESRS S1 91

3.2. Stratégie 92

3.3. Gestion des impacts, risques et opportunités 92

3.4. Métriques et cibles 97

3.5. Consommateurs et utilisateurs finaux - ESRS S4 102

4. Informations de gouvernance 103

4.1 Conduite des affaires – ESRS G1 104

4.2. Gouvernance 105

4.3. Gestion des impacts, risques et opportunités 106

4.4 Enjeux sectoriels économiques 120

4.5 Enjeux sectoriels technologiques 127

4.6 Enjeux sectoriels réglementaires 133

5. Avis du commissaire aux comptes de l'information en matière de durabilité 138

1

Informations générales



1.1 Base d'établissement des déclarations

5

1.2 Stratégie

29

1.3 Gestion des impacts, risques et opportunités

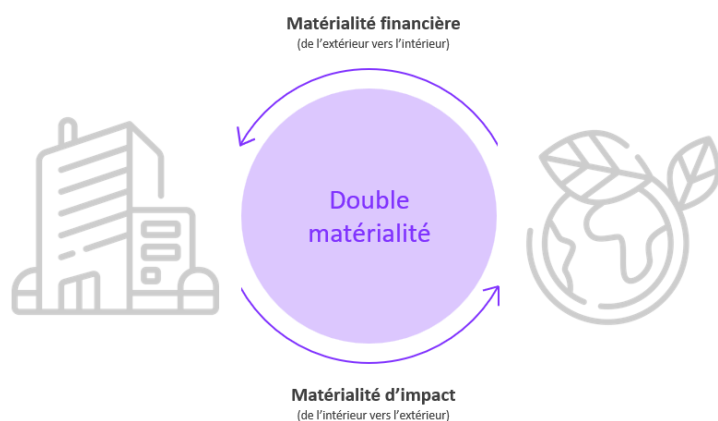
49

1. Informations générales - ESRS 2

1.1 Base d'établissement des déclarations

1.1.1 BP-1 : Base générale d'établissement des déclarations relatives à la durabilité

L'analyse de double matérialité (Double Materiality Assessment) a pour objectif d'identifier les Impacts, Risques et Opportunités (IROs) significatifs pour l'entreprise, afin de les intégrer dans son Rapport de durabilité conforme aux normes ESRS.



Pour mener cette analyse, Younited SA s'appuie sur la norme ESRS 1, et plus particulièrement sur l'application requirement 16 (AR16), qui dresse la liste des thématiques ESG (Environnement, Social, Gouvernance) pertinentes. L'ensemble des thèmes, sous-thèmes et sous-sous-thèmes ESG a été examiné afin d'identifier les IROs propres aux activités de Younited SA. Ces derniers ont ensuite été évalués au regard de leur matérialité d'impact et de leur matérialité financière dans le cadre de l'analyse de double matérialité, dont la méthodologie est décrite dans la section 1.3.1 IRO-1 : Description des procédures d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités importants.

Par ailleurs, des IROs spécifiques au métier et aux activités de Younited SA, non couverts par l'AR16, ont également été identifiés et intégrés lorsqu'ils ont été jugés pertinents pour l'analyse.

L'analyse a été conduite sur le périmètre consolidé de Younited SA uniquement, couvrant le siège en France ainsi que ses succursales en Italie, en Espagne et au Portugal. Ces pays ont été regroupés dans l'étude en raison de l'harmonisation de la réglementation bancaire européenne et de la similarité des pratiques de consommation au sein de la zone. Les succursales, en tant qu'entités opérationnelles directement pilotées par Younited SA., ont été pleinement intégrées, de même que les fonds communs de titrisation (FCT) et leurs équivalents étrangers.

L'ensemble des activités de Younited SA a été examiné au regard de la récente recomposition de son périmètre. En revanche, le périmètre du Groupe Younited Financial, qui réunit Younited SA et Hélios, n'a pas été retenu. L'analyse n'inclut notamment pas Younited Financial S.A, dont l'acquisition a été finalisée fin 2024, en raison de son implantation au Luxembourg, État où la directive CSRD n'est pas encore transposée et qui ne relève donc pas du périmètre du présent Reporting. L'analyse n'inclut pas non plus Hélios, entreprise avec laquelle le rapprochement juridique n'est pas encore finalisée.

L'évaluation a couvert l'ensemble de la chaîne de valeur de Younited SA, divisée en trois segments :

1

Amont : cela inclut toutes les activités et parties prenantes en amont des opérations propres de l'entreprise, c'est-à-dire fournisseurs et sous-traitants (prestataires IT, entreprises de ménage, serveurs utilisés...).

2

Opérations propres : il s'agit des activités directement sous le contrôle de l'entreprise.

3

Aval : cela inclut toutes les activités et parties prenantes en aval des opérations propres de l'entreprise, c'est-à-dire les entreprises produisant les biens et services consommés via l'utilisation de crédits Younited SA, les consommateurs finaux et autres parties prenantes.

Pour une meilleure compréhension des activités, la chaîne de valeur a été modélisée en deux canaux principaux :

- B2B2C : Offres à travers des partenaires professionnels.
- B2C : Offres directes aux consommateurs.

Ces canaux se subdivisent en deux catégories :

- Crédit : Activité principale de financement.
- Assurance : Offres complémentaires pour la protection des crédits.

En intégrant les différentes zones de la chaîne de valeur et l'ensemble des parties prenantes (clients, partenaires, etc.), Younited SA garantit une analyse approfondie et conforme aux attentes réglementaires, permettant d'identifier et de prioriser les enjeux stratégiques liés à ses activités.

Younited SA n'a pas exercé l'option permettant d'omettre certaines informations sensibles relatives à la propriété intellectuelle, au savoir-faire ou aux résultats d'innovations. De même, l'entreprise n'a pas fait usage de l'exemption concernant la publication d'informations liées à des évolutions imminentes ou des affaires en cours de négociation.

1.1.2 BP-2 : Publication d'informations relatives à des circonstances particulières

La présente déclaration s'appuie sur l'exercice 2025, marqué par un événement majeur pour Younited SA affectant le périmètre de déclaration ou certains KPIs reportés, son entrée en bourse sur Euronext France en janvier 2025.

Horizons temporels

Younited SA s'est aligné sur les horizons temporels définis à court, moyen et long terme tels que définis dans l'ESRS 1 pour l'analyse et la projection dans le temps de ses IROs matériels. Ces derniers sont :

Horizon à court terme :
0 - 1 an

Horizon à moyen terme :
1 - 5 ans

Horizon à long terme :
au-delà de 5 années

L'horizon de temps défini par Younited SA dans le cadre de l'ESRS-1 ne nécessite pas d'ajustement spécifique compte tenu de la nature de ses activités.

Estimations concernant la chaîne de valeur

Younited SA n'a pas eu recours à des métriques relatives à sa chaîne de valeur amont et aval estimées à l'aide de sources indirectes.

Sources d'incertitude associée aux estimations et aux résultats

Les estimations et résultats présentés dans ce Rapport sont basés sur des hypothèses et des méthodologies qui peuvent comporter des incertitudes. Parmi ces sources d'incertitude figurent notamment :

La collecte des données environnementales (calcul des émissions de GES & Mix énergétique) :

- La spécificité du modèle d'affaires de Younited SA conduit à ce que l'essentiel de son empreinte carbone soit concentré en aval de la chaîne de valeur, principalement liée à l'usage des produits et services financés. Cette configuration génère des incertitudes significatives dans l'évaluation des émissions indirectes. Afin d'en améliorer la précision, Younited SA a engagé plusieurs travaux méthodologiques : changement de prestataire pour la réalisation du calcul de l'empreinte carbone, actualisation des facteurs d'émission mobilisés, création de facteurs d'émission spécifiques aux émissions financées.
- Les prestataires mobilisés pour fournir les mix énergétiques du Portugal, l'Espagne, et l'Italie n'ont pas été en mesure de communiquer les données. Par conséquent, Younited SA a adopté un raisonnement par analogie en se basant sur les mix énergétiques nationaux des pays, rapportés au nombre de m² de bureaux occupés par Younited SA.
- Les données concernant les déplacements professionnels des collaborateurs ont été affinées. L'empreinte carbone issue des déplacements professionnels est dorénavant calculée sur la base des notes de frais (avion, train, taxi, hôtel, repas...) de notre outil Groupe et non plus sur la base du déclaratif des collaborateurs qui répondaient partiellement à un questionnaire. Cette nouvelle méthode nous permet d'intégrer l'ensemble des déplacements professionnels effectués. L'évaluation financière des risques et opportunités :

L'évaluation financière actuelle des risques et opportunités dans la matrice de matérialité financière résulte de l'analyse de double matérialité menée en 2024 conservée en 2025, et de l'évaluation des risques qui préexistait à la DMA. L'étude de l'impact financière des différents risques et opportunités pourra être affinée lors des prochains Rapports de durabilité, notamment en les projetant sur les différents horizons temporels définis.

L'approfondissement de l'analyse des impacts de Younited SA sur l'ensemble de sa chaîne de valeur :

Bien que Younited SA ait une bonne visibilité sur ses propres opérations, une part importante des enjeux de durabilité se situe en aval de la chaîne de valeur du fait du large scope de produits et services financés. L'identification de ces enjeux illustrent les efforts de Younited SA pour fournir une analyse solide malgré les défis méthodologiques et opérationnels associés à ce type d'exercice. Des travaux sont en cours pour affiner leur compréhension afin de réduire les incertitudes des métriques qui y ont été associées (leur cotation notamment) et d'en améliorer la précision.

Signalement d'erreurs dans les périodes antérieures

Aucun cas d'erreur relative aux informations publiées lors de la période précédente n'a été identifié ; en conséquence, aucun retraitement ou ajustement des données antérieures n'a été nécessaire.

Signalement d'évolution méthodologique – Périmètre des « fonctions à risque »

Dans le rapport de durabilité N-1 de Younited, l'identification des « fonctions à risque » incluait les collaborateurs des équipes Finance et Partnership. A la suite d'une revue méthodologique menée cette année, nous avons souhaité adopter une approche plus cohérente avec la structure de gouvernance réelle de l'entreprise et les responsabilités associées.

A compter du rapport N, nous redéfinissons donc le périmètre des fonctions à risque en intégrant désormais l'ensemble des membres du Comex. Cette mise à jour méthodologique entraîne mécaniquement une évolution de l'indicateur associé.

Publication d'informations issues d'autres actes législatifs ou de déclarations généralement acceptées en matière d'information sur la durabilité

Dans le cadre de ce Rapport de durabilité, Younited SA, en tant qu'entreprise européenne spécialisée dans le crédit à la consommation, veille à intégrer les informations requises par la CSRD tout en identifiant explicitement celles issues d'autres réglementations, normes ou cadres généralement acceptés en matière de durabilité. Conformément aux exigences de l'ESRS 1 (section 8.2, considérant 114), toute inclusion provenant de la loi française « Climat et Résilience¹ » ou de réglementations européennes, telles que le Règlement « Taxonomie² » est clairement signalée.

En cas d'application partielle de ces normes ou cadres, une référence précise aux articles ou paragraphes pertinents est systématiquement ajoutée. Par exemple, les obligations issues de la loi « Climat et Résilience » concernant la transparence des engagements climatiques, ou encore les informations relatives à la classification, sont identifiées avec précision dans ce Rapport.

Incorporation d'informations par référence

Lors de la rédaction du Rapport de durabilité, Younited SA a pris soin d'incorporer les informations par référence conformément à l'ESRS 1, section 9.1 *Incorporation d'informations par référence*.

Utilisation des dispositions graduelles conformément à l'appendice C d'ESRS 1 et à la directive « Stop the Clock³ »

La Directive CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive) introduit une série d'exigences de publication qui seront mises en œuvre progressivement. À ce titre, le seuil déterminant pour les entreprises est fixé à un nombre moyen de 750 salariés au cours de l'exercice, à la date de clôture de leur bilan. En fonction des différentes sections des normes de Reporting sur la durabilité

1 Loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets

2 Règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088

3 Directive (UE) 2025/794 du European Parliament et du Council of the European Union du 14/04/2025 relative aux dates d'application de certaines obligations en matière de publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises

(ESRS), des délais de mise en conformité variant de 1 à 3 ans sont prévus pour que les entreprises répondent pleinement à ces exigences.

Cette approche graduelle, renforcée par la directive « Stop the Clock », constitue une mesure transitoire permettant aux entreprises de s'adapter avant l'application obligatoire des normes. Dans ce contexte, bien que Younited SA ne dépasse pas le seuil des 750 employés, l'entreprise a décidé de ne pas exclure dans sa déclaration l'intégralité des informations jugées pertinentes à la suite de l'analyse de double matérialité au titre de l'exercice 2025. Younited SA pourra donc, le cas échéant, se réserver la possibilité de mobiliser partiellement ce droit d'exemption, en particulier pour l'ensemble des ESRS E4, S1, S4, ainsi qu'une partie de l'ESRS E1⁴.

Du fait de l'identification d'IROs matériels sur E4, S1 & S4, Younited SA est tenu de reporter sur ce chapitre mais dispose d'un droit d'exemption total. Dans une logique de transparence et de continuité du Reporting, lorsque les indicateurs requis par les normes ESRS correspondent à ceux déjà publiés dans l'état de durabilité 2024, les informations demeurent présentées dans ce rapport, même lorsque l'entreprise bénéficie d'une exemption temporaire.

En complément des ESRS concernés par ce droit d'exemption, d'autres ont été identifiés comme non-matériels au regard de l'activité de Younited SA.

Parmi les ESRS pour lesquels Younited SA se réserve le droit de mobiliser son droit d'exemption ou ceux jugés comme étant non matériels au regard de l'activité de Younited SA, certaines questions de durabilité ne feront pas l'objet d'une déclaration pour la seconde année de déclaration de Younited SA. Les questions de durabilité matérielles traitées entièrement ou partiellement par Younited SA seront déclinées conformément aux différents Minimum Disclosure Requirements (MDR) prévus par la directive CSRD (politique, actions, métriques, cibles...).



⁴ Omission des points de données relatifs aux émissions de périmètre 3 et aux émissions totales de GES lors des trois premières années de préparation de leur déclaration relative à la durabilité ; Omission des impacts financiers quantitatives escomptées des risques physiques et de transition importante et des opportunités potentielles liées au changement climatique lors des trois premières années de préparation de sa déclaration relative à la durabilité

Périmètres faisant l'objet d'une exemption de Reporting CSRD ou jugée non matérielles au regard de l'activité de Younited SA :

ESRS THEMATIQUE	THEME	SOUS-THEME	SOUS-SOUS-THEME
ESRS E4 Exemption mobilisée	Biodiversité et écosystèmes	Vecteur d'impact directs de la perte de biodiversité	Changement climatique Changement d'affectation des terres Changement d'utilisation de l'eau douce et des mers Exploitation directe Pollution Autres
		Impacts sur l'étendue et l'état des écosystèmes	Dégradation des sols
ESRS S1 Exemption mobilisée	Effectifs de l'entreprise	Conditions de travail	Sécurité de l'emploi Temps de travail Salaires décents Dialogue social Liberté d'association, existence de comités d'entreprise et droits des travailleurs à l'information, à la consultation et à la participation Négociation collective, y compris la proportion de travailleurs couverts par des conventions collectives Équilibre entre vie professionnelle et vie privée Santé et sécurité
		Égalité de traitement et égalité des chances pour tous	Égalité de genre et égalité de rémunération pour un travail de valeur égale Formation et développement des compétences Emploi et inclusion des personnes handicapées Mesures de lutte contre la violence et le harcèlement sur le lieu de travail Diversité
ESRS S2	Travailleurs de la chaîne de valeur	ESRS jugé non matériel au regard de l'activité de Younited SA	
ESRS S3	Communautés touchées	ESRS jugé non matériel au regard de l'activité de Younited SA	
ESRS S4 Exemption mobilisée	Consommateurs et utilisateurs finaux	Impacts liés aux informations sur les consommateurs et/ou les utilisateurs finaux	Protection de la vie privée Accès à l'information (de qualité)
		Sécurité des consommateurs et/ou des utilisateurs finaux	Education financière (sectoriel)
		Inclusion sociale des consommateurs et/ou des utilisateurs finaux	Non-discrimination Accès aux produits et services Pratiques de commercialisation responsables Inclusion financière (sectoriel) Surendettement (sectoriel)

Bien que Younited SA fasse usage des mesures transitoires pour certains sujets de durabilité matériels, ceux-ci font déjà l'objet d'une prise en considération au sein de l'entreprise. Les enjeux ESG associés ont été identifiés et intégrés dans la cartographie des risques, et un suivi régulier est assuré. Toutefois, à ce stade, ces sujets ne sont pas encore encadrés par des politiques formalisées ni assortis de cibles, d'actions structurées ou de métriques dédiées au sens des exigences ESRS.

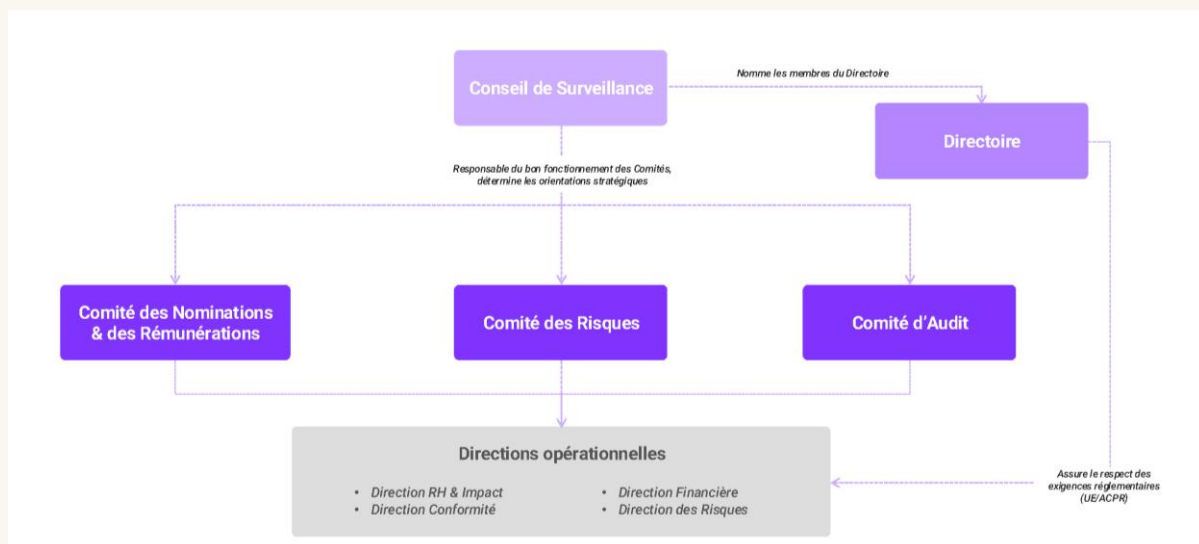
Afin de simplifier l'analyse et d'harmoniser le document, les enjeux sectoriels liés à S4 ont été intégrés dans G-1 Sectoriel, conformément aux DPs spécifiés par l'ESRS-1.

Gouvernance

1.1.3 GOV-1 : Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance

La gouvernance de Younited SA s'articule autour de plusieurs organes d'administration et comités spécifiques, chacun jouant un rôle complémentaire dans le pilotage de l'entreprise.

Structure de Gouvernance de Younited SA



Les organes de surveillance définissent les grandes orientations stratégiques de Younited SA, veillent à sa pérennité et supervisent l'exécution des décisions prises.

Le Conseil de surveillance

Règles de composition :

- Le Conseil de Surveillance de Younited SA se compose de 3 à 18 membres, nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire pour un mandat d'un an, renouvelable. Les membres doivent être réélus chaque année à la fin de l'Assemblée Générale. Les membres ne peuvent être à la fois dans le Conseil de Surveillance et le Directoire de l'entreprise.
- Le Conseil peut coopter des remplaçants en cas de vacance de poste, mais ceux-ci doivent être ratifiés lors de l'Assemblée Générale suivante. Le nombre de membres âgés de plus de 70 ans ne peut dépasser un tiers des membres en exercice, sinon le membre le plus

âgé, sauf le Président, est réputé démissionner. Les membres n'ont pas besoin de détenir des actions de la société pendant leur mandat.

- Le Conseil de Surveillance peut également nommer des censeurs (jusqu'à 6), choisis parmi les actionnaires ou en dehors, pour une durée d'un an. Ils sont rééligibles et soumis aux mêmes règles que les membres du Conseil.
- Le Conseil élit un Président et un Vice-Président parmi ses membres, qui exercent des fonctions liées à la convocation et la présidence des réunions. Le Président et le Vice-Président définissent leur rémunération. Le Conseil peut aussi nommer un secrétaire, membre ou non du Conseil.

Composition actuelle :

Le Conseil de Surveillance de Younited SA est composé de 6 membres, 3 membres permanents et 3 membres indépendants, comme suit :

- **Timothy C. COLLINS** – Ripplewood Holding I LLC - Chair
- **Elisabeth CRITCHLEY** – Ripplewood Holding I LLC
- **Tom ISAAC** – Ripplewood Holding I LLC
- **Gilles GRAPINET** - Indépendant
- **Lionel PAQUIN** - Indépendant
- **Delphine BOURRILLY** – Indépendant

Rôle :

Le Conseil de Surveillance de Younited SA exerce un contrôle permanent sur la gestion de l'entreprise par son Directoire. Il a pour mission d'assurer une supervision efficace et indépendante de l'entreprise, garantissant une gestion responsable conforme aux exigences réglementaires (UE et ACPR) et créant de la valeur pour les actionnaires.

Il définit les orientations stratégiques pluriannuelles, intégrant notamment les priorités en matière d'ESG (Environnement, Social, Gouvernance), et supervise leur mise en œuvre. Le Conseil valide les objectifs à court, moyen et long terme, et procède à une évaluation annuelle des résultats obtenus.

Il est également chargé de la création et du bon fonctionnement des comités suivants :

- Le comité des Nominations et Rémunérations
- Le comité des Risques
- Le comité d'Audit

Par ailleurs, le Conseil de Surveillance est responsable de la nomination des membres du Directoire et de l'approbation des nominations des principaux dirigeants, incluant les administrateurs ne faisant pas partie de l'équipe de direction.

À la clôture de chaque exercice, dans les délais réglementaires, le Directoire soumet les comptes annuels et consolidés ainsi que son Rapport à l'Assemblée Générale pour vérification et audit. Le Conseil de Surveillance formule alors ses observations sur le Rapport du Directoire et sur les comptes sociaux et consolidés, qu'il présente à l'Assemblée Générale Annuelle. En aucun cas,

cette fonction de surveillance ne peut donner lieu à des actes de gestion exercés directement ou indirectement par le Conseil de Surveillance ou ses membres.

Responsabilités ESG :

Le Conseil de Surveillance est consulté et approuve les décisions ESG ayant un impact stratégique. En 2025, il a été consulté sur la validation du plan de transition climatique et de la matrice de double matérialité.

Le Directoire

Règles de composition :

- Younited SA est dirigée par un Directoire composé de 2 membres, nommés par le Conseil de Surveillance. Le Directoire exerce ses fonctions sous la supervision du Conseil de Surveillance, conformément aux lois applicables et aux dispositions des Statuts.
- Les membres du Directoire peuvent être choisis en dehors du groupe des actionnaires, mais doivent être des personnes physiques. Ils sont rééligibles sans limitation. La limite d'âge pour exercer des fonctions au sein du Directoire est fixée à soixante-quinze (75) ans. Tout membre atteignant cet âge est automatiquement réputé démissionnaire. Chaque membre du Directoire peut également être lié à Younited SA par un contrat de travail, qui reste valide pendant la durée de son mandat et au-delà.
- Les membres du Directoire sont nommés pour un mandat de six (6) ans. Leur mandat prend fin à l'issue de la première réunion du Conseil de Surveillance suivant l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à approuver les comptes de l'exercice précédent, tenue au cours de l'année où leur mandat arrive à échéance.
- Tout membre du Directoire peut être révoqué par décision de l'Assemblée Générale. En cas de révocation sans juste motif, le membre peut prétendre à des dommages-intérêts. Cependant, la cessation des fonctions d'un membre du Directoire n'entraîne pas la résiliation de son contrat de travail.

Composition actuelle :

Younited SA est dirigée par un Directoire composé de 2 membres, nommés par le Conseil de Surveillance que sont :

- **Chairman & CEO - Cofounder: Charles EGLY**
- **COO - Cofounder : Geoffroy GUIGOU**

Rôle :

Le Directoire de Younited SA est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de Younited SA, dans les limites de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi et les présents Statuts à l'Assemblée Générale et au Conseil de Surveillance de Younited SA.

Aucune restriction à ses pouvoirs ne pourra être opposée aux tiers, qui pourront engager des actions en justice contre Younited SA pour l'exécution des engagements pris en son nom par le Président du Directoire de Younited SA ou un Directeur Général, dès lors que leurs nominations ont été régulièrement publiées.

Les membres du Directoire de Younited SA peuvent, avec l'autorisation du Conseil de Surveillance de Younited SA, se répartir les tâches de gestion entre eux. Toutefois, cette répartition des tâches ne saurait en aucun cas dispenser le Directoire de se réunir et de délibérer sur les questions les plus importantes concernant la gestion de Younited SA, ni être invoquée pour exonérer le Directoire ou chacun de ses membres de leur responsabilité solidaire.

Le Directoire de Younited SA peut confier à un ou plusieurs de ses membres, ou à toute personne choisie en dehors du Directoire, des missions spéciales permanentes ou temporaires, qu'il détermine, et leur déléguer, pour un ou plusieurs objectifs spécifiques, avec ou sans possibilité de subdélégation, les pouvoirs qu'il juge nécessaires.

Le Directoire de Younited SA prépare et présente au Conseil de Surveillance de Younited SA des rapports, des budgets ainsi que les états financiers trimestriels, semestriels et annuels, conformément à la loi et aux présents Statuts.

Lorsqu'une opération nécessite l'autorisation du Conseil de Surveillance de Younited SA et que celui-ci refuse, le Directoire de Younited SA peut soumettre le différend à l'Assemblée Générale, qui pourra accorder l'autorisation demandée et en tirer toutes les conséquences nécessaires.

Le Directoire de Younited SA convoque toutes les Assemblées Générales des actionnaires, en fixe l'ordre du jour et exécute leurs décisions.

Responsabilités ESG :

Le Directoire de Younited SA n'assure pas directement le pilotage des différents IROS applicables à l'entreprise. La gestion et le suivi de ces indicateurs relèvent des équipes dédiées, sous la supervision des directions concernées, conformément aux principes de gouvernance établis.

Les comités spécifiques

- Les comités spécifiques du Conseil de surveillance de Younited SA sont : Le Comité des Nominations et des Rémunérations, chargé d'évaluer et de proposer les politiques de rémunération pour les dirigeants et les collaborateurs clés de l'entreprise, en veillant à leur alignement avec les objectifs stratégiques et les pratiques de gouvernance.
- Le Comité des Risques, responsable de l'identification, de l'évaluation et du suivi des principaux risques auxquels Younited SA est exposée, afin de garantir une gestion proactive et conforme aux exigences réglementaires.
- Le Comité d'Audit, qui supervise les processus de contrôle interne et d'audit, examine les états financiers et veille à leur conformité avec les normes en vigueur, tout en assurant la transparence financière auprès des actionnaires et des parties prenantes. A compter de ce premier Rapport de durabilité CSRD, le comité d'audit a aussi la responsabilité d'examiner le Rapport de durabilité.

Le Comité des Nominations et des Rémunérations

Règles de composition :

- Le Comité des Nominations et Rémunérations de Younited SA est composé de membres du Conseil de Surveillance de Younited SA.
- Il n'exerce aucune fonction exécutive et possède une expertise collective en rémunération, gestion des risques et contrôle. Ce comité veille à l'alignement des structures de rémunération avec les profils de risques et de capital de Younited SA et supervise le processus de sélection des dirigeants.
- Le président du comité organise et dirige ses travaux, et le comité se réunit au moins deux fois par an.

Composition actuelle :

Les membres du Comité des Nominations et Rémunérations de Younited SA sont :

- **Elizabeth Critchley** (Présidente)
- **Gilles Grapinet** – Indépendant
- **Lionel Paquin** – Indépendant

Rôle :

Le Comité des Nominations et Rémunérations de Younited SA est chargé de :

- Préparer les décisions du Conseil de Surveillance sur la rémunération, notamment celles impactant les risques de Younited SA et de la Société.
- Réaliser un examen annuel de la politique de rémunération, des compensations des dirigeants et des employés ayant un impact significatif sur le profil de risque.
- S'assurer que la rémunération des preneurs de risques respecte les réglementations en vigueur.
- Suivre la rémunération des responsables de la gestion des risques et de la conformité.
- Identifier et recommander des candidats pour les fonctions d'administrateurs.
- Évaluer la diversité et les compétences du Conseil de Surveillance, ainsi que sa structure, sa taille et son efficacité.
- Promouvoir une représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil.
- Examiner et recommander des politiques de sélection et de nomination pour des postes clés.

Le comité veille à l'indépendance et à la diversité du Conseil de Surveillance et dispose des ressources nécessaires pour accomplir ses missions, y compris des conseils externes.

Le Comité des Risques

Règles de composition :

- Le Comité des Risques de Younited SA est composé du président du Conseil de Surveillance de Younited SA et de deux (2) membres ou censeurs du Conseil de Surveillance de Younited SA, nommés par le Conseil de Surveillance de Younited SA.
- Les membres du Comité des Risques de Younited SA n'exercent aucune fonction exécutive au sein de Younited SA Les membres du Comité des Risques de Younited SA possèdent les connaissances, compétences et expertises nécessaires pour comprendre et surveiller la stratégie et l'appétence aux risques de Younited SA et de la Société.
- Le Comité des Risques de Younited SA inclut un nombre suffisant de membres indépendants. Le président du Comité des Risques de Younited SA est nommé par le Comité des Risques de Younited SA parmi ses membres et est chargé d'organiser et de diriger les travaux du Comité des Risques de Younited SA. Le Comité des Risques de Younited SA est présidé par un membre indépendant, qui n'est ni le président du Conseil de Surveillance de Younited SA, ni le président d'un autre Comité Spécialisé.
- Le Directeur Financier de Younited SA (CFO), le Responsable de la Gestion des Risques (CRO) et le Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne (RCCI) peuvent assister aux réunions du Comité des Risques de Younited SA avec un rôle consultatif et sans droit de vote. Le Comité des Risques de Younited SA doit tenir des réunions au moins trois (3) fois par an.

Composition actuelle :

Les membres du Comité des Risques de Younited SA sont :

- **Lionel PAQUIN (Président) – Indépendant**
- **Thomas ISAAC - Ripplewood Holding I LLC**
- **Gilles GRAPINET – Indépendant**

Rôle :

Le Comité des Risques de Younited SA a pour mission principale de conseiller et soutenir le Conseil de Surveillance dans la gestion et le suivi de la stratégie en matière de risques, en conformité avec les réglementations (articles L. 511-89 du Code monétaire et financier et directives de l'Autorité bancaire européenne).

Ses responsabilités incluent :

- **Stratégie et appétence aux risques :** Superviser l'alignement de la stratégie de risques avec les objectifs, valeurs et culture de l'entreprise.
- **Mise en œuvre des stratégies :** Contrôler l'exécution des stratégies de gestion des risques, du capital et de la liquidité, en collaboration avec la direction et le Responsable de la Gestion des Risques.
- **Analyse et recommandations :** Évaluer les scénarios de risque (y compris des scénarios de stress) et recommander des ajustements en fonction des évolutions du marché ou des audits.
- **Produits financiers :** Veiller à l'alignement des produits et services financiers avec le modèle économique et la stratégie de risques, tout en évaluant leur rentabilité et leurs risques.

- Collaboration et suivi : Travailler avec d'autres comités (audit, nomination et rémunération) et contrôler la mise en œuvre des recommandations des auditeurs internes et externes.
- Rémunération et incitations : Vérifier que les politiques de rémunération intègrent les risques, le capital et la liquidité.

Le comité tient un rôle consultatif stratégique tout en s'assurant de l'efficacité et de la cohérence globale des politiques de gestion des risques. Des sous-comités des risques ont aussi été créés sur des thématiques spécifiques, contre le blanchiment d'argent, le risque cyber ou les enjeux de l'externalisation fournisseur.

Le Comité d'audit

Règles de composition :

- Le Comité d'Audit de Younited SA est composé d'au moins deux (2) membres du Conseil de Surveillance de Younited SA ou de censeurs nommés par le Conseil de Surveillance de Younited SA. Les membres du Comité d'Audit de Younited SA n'exercent aucune fonction exécutive au sein de Younited SA. Au moins un membre du comité doit avoir une expertise particulière en matière financière, comptable ou d'audit légal et être indépendant.
- Le Président de Younited SA, le Directeur Général, le Directeur Financier, le Responsable de la Gestion des Risques et le Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne peuvent assister aux réunions du Comité d'Audit de Younited SA sans droit de vote.
- Le président du Comité d'Audit de Younited SA est nommé par le comité parmi ses membres et est responsable de l'organisation et de la direction des travaux du comité.
- Le Comité d'Audit de Younited SA doit se réunir au moins deux (2) fois par an.

Composition actuelle :

Les membres du Comité d'Audit de Younited SA sont :

- Gilles GRAPINET (Président) – Indépendant
- Timothy C. COLLINS - Ripplewood Holding I LLC
- Delphine BOURRILLY – Indépendant

Rôle :

La mission du Comité d'Audit de Younited SA est de :

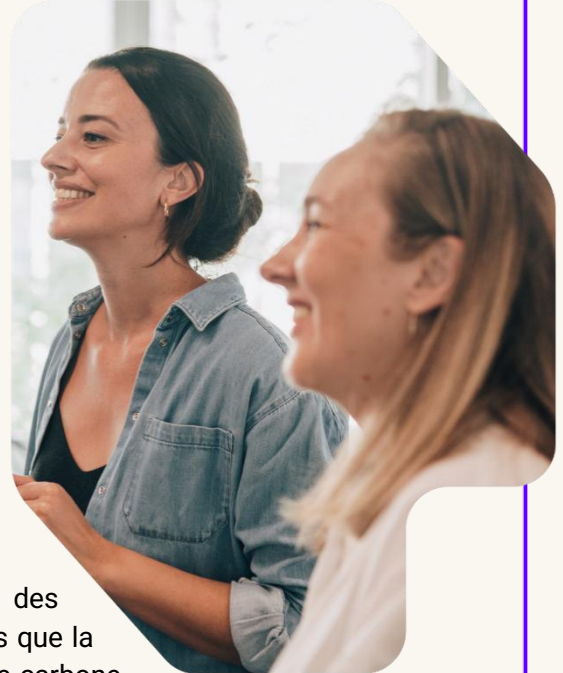
- Surveiller la préparation des informations financières et de durabilité, en incluant des recommandations pour garantir leur intégrité.
- Vérifier l'efficacité des systèmes de contrôle interne, de gestion des risques et d'audit interne concernant l'information financière et sur la durabilité.
- Recommander les commissaires aux comptes à nommer lors de l'Assemblée Générale et en cas de renouvellement de leur mandat.
- Suivre la performance des audits légaux et de la certification de l'information sur la durabilité.
- Assurer l'indépendance des personnes impliquées dans la certification des comptes et de l'information sur la durabilité.

- Rendre compte régulièrement au Conseil de Surveillance des résultats des audits financiers et de durabilité, ainsi que des éventuelles difficultés rencontrées.
- Le comité veille à l'intégrité et à la conformité des informations financières et de durabilité de Younited SA.

Les Directions opérationnelles et leur rôle

Direction RH & Impact

La Direction RH & Impact de Younited SA, sous la responsabilité de la Chief Impact Officer, pilote la définition et la mise en œuvre des stratégies de durabilité et de responsabilité sociétale de l'organisation. Son objectif est d'intégrer pleinement les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les activités de l'entreprise afin de favoriser un modèle de financement responsable et inclusif. Elle conçoit une stratégie RSE ambitieuse, alignée sur les enjeux ESG, et fixe des objectifs mesurables en matière de développement durable. À cette fin, elle réalise des analyses de double matérialité pour identifier les priorités stratégiques et coordonne les initiatives ESG en collaboration avec les différentes directions, notamment les ressources humaines, la finance, le juridique et le risque.



La Direction Impact suit et mesure les avancées grâce à des indicateurs clés de performance (KPI) couvrant des aspects tels que la diversité, l'inclusion, les conditions de travail et les émissions de carbone.

Ces données servent à alimenter les Rapports réglementaires et extra-financiers, répondant ainsi aux exigences des parties prenantes internes et externes. Ce suivi des KPI est réalisé annuellement par la Direction Impact.

Elle joue également un rôle clé dans la communication et l'engagement en sensibilisant les collaborateurs aux enjeux de durabilité et en assurant le rôle de porte-parole des engagements RSE de Younited SA. Son action se traduit par l'intégration des critères ESG dans les processus stratégiques, tels que la rémunération variable des dirigeants ou les investissements, garantissant ainsi une gouvernance alignée sur les meilleures pratiques en matière de finance responsable.

La Direction Impact s'appuie sur un comité ESG multidisciplinaire, qui anime la réflexion stratégique et assure le suivi des initiatives, garantissant que Younited SA exerce ses activités en tant qu'organisme financier responsable, transparent et engagé dans une démarche d'amélioration continue. Ce comité est composé comme tel :

Composition actuelle :

- Chief People & Chief Impact Officer
- Deputy Chief Financial Officer
- Head of Internal Control & Compliance
- Head of Compliance
- Head of Finance Transformation
- Head of Strategic Risk

Rôle :

Sous la responsabilité de la Chief Impact Officer, le comité ESG, composé de membres aux expertises variées, pilote et anime la réflexion sur les actions à mettre en place pour que Younited SA exerce ses activités en tant qu'organisme financier responsable. Cela implique notamment de prendre en compte les impacts économiques, environnementaux et sociaux des activités de l'entreprise, tout en veillant au respect des exigences en matière de responsabilité sociétale ainsi qu'aux obligations de Reporting associées.

Direction Financière

La Direction Financière de Younited SA joue un rôle central dans l'intégration des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sein des processus financiers de l'entreprise. Elle veille à ce que ces critères soient pleinement intégrés dans le Reporting financier, tout en s'assurant de leur conformité avec les exigences réglementaires définies par la CSRD et certaines normes internationales ESG.

La Direction Financière est également responsable de mesurer les performances ESG à travers des indicateurs financiers pertinents, d'évaluer les risques liés à la durabilité (comme les risques climatiques) et d'assurer leur prise en compte dans les décisions stratégiques.

Enfin, elle joue un rôle clé dans la communication avec les parties prenantes externes, en leur fournissant des informations financières transparentes et fiables sur les performances ESG de l'entreprise.

Direction des Risques

La Direction des Risques de Younited SA joue un rôle essentiel pour assurer la pérennité et la conformité de ses activités. Elle définit les politiques d'octroi de crédit, développe des modèles de notation pour évaluer la solvabilité des emprunteurs et surveille en permanence les indicateurs clés tels que les taux de défaut et de recouvrement. Elle veille également au respect des réglementations en matière de crédit, de transparence et de protection des données, tout en anticipant les évolutions légales.

Parallèlement, elle identifie et prévient les risques opérationnels, notamment en matière de cybersécurité et de fraude, tout en garantissant la fiabilité des outils technologiques utilisés. En s'appuyant sur des technologies avancées, elle optimise la détection des risques et anticipe les comportements des emprunteurs. Enfin, elle joue un rôle stratégique en fournissant des analyses et des Reporting aux décideurs et en assurant une communication transparente avec les régulateurs et les partenaires.

Direction Juridique et Conformité

La Direction Conformité de Younited SA assure que les politiques et pratiques de l'entreprise en matière d'environnement, de responsabilité sociale et de gouvernance (ESG) respectent les normes et réglementations en vigueur. Cela inclut des cadres comme la CSRD ou la Taxonomie européenne, et d'autres obligations internationales ou sectorielles.

Elle joue un rôle clé dans la supervision de la mise en conformité des initiatives ESG en veillant à leur alignement avec les exigences légales et en anticipant les évolutions réglementaires. Elle établit également des procédures pour identifier et gérer les risques de non-conformité, notamment ceux liés aux litiges ou controverses pouvant affecter la réputation de l'entreprise.

La Direction Conformité élabore des mécanismes internes pour prévenir les pratiques contraires aux principes ESG, comme la mise en place de codes de conduite, de politiques anti-corruption ou d'audits réguliers. Elle sensibilise et forme les équipes sur les obligations ESG pour garantir une compréhension partagée et une application rigoureuse au sein de l'organisation.

Enfin, elle contribue à la transparence en collaborant avec les autres directions pour s'assurer que les Rapports ESG publiés reflètent fidèlement les engagements et les performances de l'entreprise.

Compétences des organes d'administration et de gouvernance qui présentent un intérêt pour les secteurs, les produits et la situation géographique de l'entreprise.

Les membres du Directoire de Younited SA disposent d'un ensemble de compétences pluridisciplinaires développées au cours de leurs carrières dans les services financiers. Ces compétences sont clés pour piloter et faire croître une FinTech comme Younited SA, dans un marché européen à la fois concurrentiel et réglementé.

Charles EGLY et Geoffroy GUIGOU possèdent des expériences professionnelles complémentaires qui les rendent particulièrement qualifiés pour diriger une activité de crédit à la consommation en Europe. Grâce à son expérience en private equity, gestion d'actifs et structuration de produits financiers, Charles EGLY a développé des compétences analytiques approfondies et une maîtrise de la gestion des risques, indispensables pour évaluer les demandes de crédit et concevoir des produits financiers adaptés aux besoins du marché.

Geoffroy GUIGOU a quant à lui acquis des compétences en amélioration de la performance et en stratégie commerciale, notamment au sein de McKinsey. Son expérience en service client et en optimisation des processus lui permet d'adopter une approche centrée sur les besoins des clients, favorisant ainsi leur satisfaction et leur fidélisation.

- Ces parcours renforcent la capacité du Directoire à guider Younited SA dans son expansion sur le marché européen du crédit à la consommation, tout en répondant aux exigences d'un secteur à la fois dynamique et fortement réglementé.

Le Conseil de Surveillance de Younited SA dispose de compétences stratégiques complémentaires :

- Lionel PAQUIN, membre du comité exécutif et Directeur adjoint des actifs réels chez Amundi, a précédemment été CEO de Lyxor Asset Management et a occupé des fonctions clés au sein de la Société Générale, notamment en tant qu'Inspecteur Principal. Il a également exercé divers rôles au ministère français des Finances, consolidant ainsi son expertise en gestion d'actifs et en régulation financière.
- Delphine BOURRILLY, Responsable des activités de conseil du Groupe L'Oréal, a été présidente et associée gestionnaire chez Kearney France et auparavant Directrice chez UBS, où elle s'est spécialisée dans la structuration de dérivés sur taux, de matières premières et d'hybrides. Son expérience lui confère une solide connaissance des marchés financiers et des produits dérivés.
- Gilles GRAPINET, précédemment CEO de Worldline, a aussi une expérience antérieure en tant que Senior Exécutive Vice-Président chez Atos et a occupé des postes stratégiques au Crédit Agricole, notamment en tant que responsable de la stratégie et de l'unité de paiement. Il a également été conseiller économique pour deux ministres français des

Finances et Inspecteur Général des Finances, apportant une expertise précieuse en stratégie financière et en services de paiement.

- Elizabeth CRITCHLEY, associée gestionnaire chez Ripplewood et membre du conseil d'administration de Citadele, est co-fondatrice de Resolution Operations, où elle a dirigé plusieurs acquisitions majeures dans le secteur financier. Ancienne Managing Director chez Goldman Sachs, elle a structuré et conseillé des transactions complexes avec plus de 50 entreprises financières et corporatives à l'échelle mondiale.
- Timothy C. COLLINS, CEO de Ripplewood et membre du conseil d'administration de Citadele, a fondé Ripplewood en 1995 après des expériences variées chez Cummins, Booz Allen & Hamilton, Lazard et Onex. Son expertise en stratégie d'investissement et son expérience au sein de conseils d'administration de sociétés publiques renforcent son influence dans le secteur.
- Tom ISAAC, ancien dirigeant de Citibank, a passé 27 ans dans divers rôles, dont ceux de Head of Corporate Bank EMEA et Head of Financial Institutions EMEA. Avant de rejoindre Ripplewood, il a également été membre du conseil d'Euroclear et de l'Association des banques étrangères, ajoutant à son parcours une expérience militaire en tant qu'officier dans le Royal Engineers.

La composition de ce Conseil de Surveillance apporte une expertise variée et complémentaire, renforçant la capacité de Younited SA à se développer.

NB : Evaluation des compétences des organes de gouvernance en matière de durabilité

- À la date de clôture de l'exercice 2025, Younited SA n'a pas encore procédé à une évaluation formalisée des compétences et de l'expertise de ses organes d'administration, de direction et de surveillance en matière de durabilité et de conduite des affaires.
- Conformément aux exigences de la CSRD, l'entreprise prévoit de conduire cette évaluation au cours de l'exercice 2026. Celle-ci aura pour objectif d'apprécier l'adéquation des compétences existantes avec les enjeux de durabilité de l'entreprise et d'identifier, le cas échéant, les besoins de renforcement des connaissances, notamment par le biais de formations dédiées ou du recours à des expertises externes.
- Les résultats de cette évaluation permettront d'assurer un meilleur alignement entre les compétences des instances de gouvernance et les impacts, risques et opportunités (IROs) matériels identifiés, afin de renforcer le pilotage de la stratégie de durabilité de l'entreprise sur le long terme.

Formalisation des rôles et responsabilités en matière de durabilité

- À la date de publication du présent rapport, les rôles et responsabilités des organes de gouvernance de Younited SA en matière d'impacts, de risques et d'opportunités liés à la durabilité ne sont pas encore formalisés de manière exhaustive dans les mandats et référentiels de gouvernance de l'entreprise.
- Un processus de formalisation et de clarification de ces responsabilités sera engagé à compter de 2026. Il vise à intégrer explicitement les enjeux de durabilité dans les mandats des différents organes de gouvernance et à assurer une répartition claire des responsabilités.
- Cette démarche sera finalisée d'ici fin 2026, afin de garantir une conformité complète et durable avec les exigences de la CSRD.

Indicateurs liés à la composition des organes d'administration, de direction et de surveillance.

Ratio femme / homme moyen au sein du Conseil de Surveillance de Younited SA
(Effectif ; fin de période de Reporting)

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Ratio Femmes/Hommes
2023	3	7	0,43
2024	2	4	0,5
2025	2	4	0,5

Nombre de membres exécutifs / non-exécutifs au sein des organes de gouvernance stratégique de Younited SA au titre de l'année 2025
(Effectif ; fin de période de Reporting)

Organes	Nbre total de membres	... dont exécutifs		... dont non-exécutifs	
		Valeur absolue	%	Valeur absolue	%
Conseil de Surveillance	6	6	100%	0	0%
Directoire	2	2	100%	0	0%
Comité des Nominations et des Rémunérations	3	3	100%	0	0%
Comité des Risques	3	3	100%	0	0%
Comité d'Audit	3	3	100%	0	0%

Parité homme / femme (en %) des membres exécutifs / non-exécutifs de Younited SA au titre de l'année 2025
(Effectif ; fin de période de Reporting)

Organes	Nbre total	Nombre de femmes		Nombre d'hommes	
		Valeur absolue	%	Valeur absolue	%
Conseil de Surveillance	6	2	33%	4	67%
Directoire	2	0	0%	2	100%
Comité des Nominations et des Rémunérations	3	1	33%	2	67%
Comité des Risques	3	0	0%	3	100%
Comité d'Audit	3	1	33%	2	67%

Nombre de représentants salariés et autres travailleurs au sein des organes de gouvernance stratégique de Younited SA au titre de l'année 2025
(Effectif ; fin de période de Reporting)

Organes	Nbre total de membres	Nombre de membres du CSE	
		Valeur absolue	%
Conseil de Surveillance	6	2	33%
Directoire	2	0	0%
Comité des Nominations et des Rémunérations	3	0	0%
Comité des Risques	3	0	0%
Comité d'Audit	3	0	0%

% d'administrateurs indépendants au sein des organes de gouvernance stratégique de Younited SA au titre de l'année 2025 (Effectif ; fin de période de Reporting)

Organes	Nombre de membres total	Nombre d'indépendants	
		Valeur absolue	%
Conseil de Surveillance	6	3	50%
Directoire	2	0	0%
Comité des Nominations et des Rémunérations	3	2	66%
Comité des Risques	3	2	66%
Comité d'Audit	3	2	66%

1.1.4 GOV-2 : Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et questions de durabilité traitées par ces organes

Une gestion des IROs proactive préexistait à l'analyse de double matérialité réalisée en 2024 et confirmée en 2025. Les impacts positifs comme négatifs, ainsi que les problématiques associées, sont suivis et pilotés par le Comité ESG opérationnel sous la responsabilité du Chief People & Impact Officer. Grâce à sa double appartenance au Comité ESG et au Comex, le Chief People & Impact Officer joue un rôle clé en assurant que les problématiques de durabilité soient remontées aux instances dirigeantes dès que nécessaire. Quant aux opportunités, en lien avec la stratégie de l'entreprise, elles sont principalement abordées au niveau du Comité Exécutif (COMEX), du Conseil de Surveillance et du Comité opérationnel ESG, garantissant ainsi une intégration cohérente dans les décisions stratégiques.

Le pilotage des risques est quant à lui assuré par le Chief Risk Officer et via le Comité des Risques. Cette gouvernance structurée permet à Younited SA d'articuler la durabilité à ses objectifs opérationnels et réglementaires ainsi que la politique globale de l'entreprise. Dans la mesure du possible, les mesures déployées par ces différents organes d'administration visaient à atténuer les impacts négatifs, encourager les impacts positifs, limiter les risques et capitaliser sur les opportunités.

Les fréquences des différents comités pendant lesquels les membres cités ci-dessus sont définies dans la section GOV-1 – *Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance*.

A titre d'exemple, au cours de la période de référence, la présentation des travaux réalisés sur le plan de transition et la définition des leviers de décarbonation ont fait l'objet d'une attention particulière.

NB :

Dans l'optique d'une pleine conformité aux exigences de la directive CSRD, les formalisations suivantes restent à finaliser d'ici le prochain Rapport de durabilité de l'entreprise :

- La définition et la mise en œuvre d'un processus de diligence raisonnable générale
- La manière dont les organes d'administration, de direction et de surveillance prennent en considération les impacts, risques et opportunités lorsqu'ils surveillent la stratégie de l'entreprise et prennent leurs décisions.

1.1.5 GOV-3 : Intégration des résultats en matière de durabilité dans les systèmes d'incitation

À ce stade, les résultats en matière de durabilité ne sont pas formellement intégrés aux systèmes d'incitation des collaborateurs.

Néanmoins, l'entreprise dispose déjà d'un cadre de pilotage de la performance, intégrant des indicateurs Groupe et des critères de conformité, qui contribuent indirectement à la prise en compte de certains enjeux extra-financiers dans l'évaluation de la performance. Dans ce contexte, une réflexion est en cours afin d'examiner, à un niveau de principe, les conditions dans lesquelles les dispositifs d'incitation existants pourraient, le cas échéant, évoluer pour mieux refléter les priorités de durabilité de l'entreprise.

À ce jour, aucune décision formelle n'a été prise concernant l'intégration explicite d'objectifs de durabilité dans la rémunération variable, ni quant aux indicateurs, aux populations concernées ou au calendrier de mise en œuvre. Toute évolution éventuelle s'inscrirait dans le respect des cadres de gouvernance, des pratiques managériales existantes et des capacités opérationnelles de l'entreprise.

La future politique précisera le degré d'intégration des résultats en matière de durabilité en fonction du poste occupé et du niveau hiérarchique. Cette évolution vise à renforcer l'alignement entre la performance durable et les systèmes d'incitation. Elle témoignera de l'engagement de l'entreprise à promouvoir une culture de responsabilité à tous les niveaux.

La mise en place d'une telle politique pourrait potentiellement se faire via :

- Un alignement des indicateurs et des objectifs de décarbonation sur le futur plan de transition climatique ;
- Un renforcement de la part du critère RSE dans la rémunération variable avec un indicateur dédié aux enjeux RSE de Younited ;
- Une déclinaison des objectifs RSE Groupe au niveau de chaque activité dans le dispositif de variable court terme des membres du Comité exécutif et des cadres dirigeants en fonction de leurs périmètres de responsabilités.

1.1.6 GOV-4 : Déclaration sur la diligence raisonnable

La diligence raisonnable constitue le processus par lequel Younited SA identifie, surveille, prévient et atténue les principaux impacts négatifs réels et potentiels associés à sa chaîne de valeur, englobant ses propres activités, ses produits et services, ainsi que ses relations d'affaires et ses chaînes d'approvisionnement.

Dans le cadre de son assujettissement aux réglementations bancaires, et notamment aux obligations relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT), Younited SA a mis en place des procédures et processus de diligence raisonnable couvrant l'ensemble des contreparties avec lesquelles le Groupe entretient une relation d'affaires.

Ces diligences, fondées sur une approche par les risques, permettent d'évaluer le niveau de risque de chaque contrepartie et d'adapter les mesures de contrôle en conséquence. L'analyse prend en compte, entre autres, le secteur d'activité de la contrepartie, ainsi que les risques associés, qu'ils concernent le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme ou encore les risques ESG liés (tels que la corruption, les atteintes aux droits humains ou la criminalité environnementale).

Conformément aux exigences des ESRS, Younited SA prévoit de formaliser d'ici la fin 2027 une politique globale de diligence raisonnable. Celle-ci reposera sur une cartographie détaillée des pratiques existantes et couvrira notamment les aspects relatifs à la solvabilité des clients, aux processus de sourcing et à la sélection des partenaires financiers et commerciaux.

1.1.7 GOV-5 : Gestion des risques et contrôles internes de l'information en matière de durabilité

Younited SA s'attache à garantir la fiabilité et la pertinence de son information en matière de durabilité grâce à un ensemble structuré de politiques, de procédures et de systèmes de gestion des risques et de contrôles internes. Ces dispositifs, conçus pour répondre aux enjeux spécifiques de l'entreprise, couvrent l'identification, l'évaluation et la priorisation des risques liés à la durabilité, ainsi que la mise en œuvre de stratégies d'atténuation appropriées.

Afin de gérer efficacement les risques, l'organisation de Younited SA respecte le modèle des trois lignes de défense, et les principes de gestion du risque sont formalisés dans le Enterprise Risk Management Framework. Chaque ligne de défense a une responsabilité spécifique dans la gestion des risques en matière de durabilité :

- *La Première Ligne de Défense* désigne les fonctions opérationnelles et toutes les fonctions qui génèrent une exposition au risque. Le rôle de la 1LoD est d'identifier, mesurer ou évaluer, surveiller, atténuer et rendre compte des risques liés à ses processus opérationnels, sur son périmètre d'activité. La première ligne est la plus proche des activités d'acceptation et d'atténuation des risques et possède une connaissance directe de la gestion des risques auxquels elle est confrontée.
- *La Deuxième ligne de Défense* s'appuie sur des fonctions de risque et de contrôle interne et vise à développer et maintenir un système et des processus garantissant la fiabilité des informations financières et non financières communiquées ou divulguées, ainsi que le respect des politiques et procédures internes de l'institution. La 2LoD définit et supervise la mise en œuvre appropriée des systèmes, procédures et contrôles nécessaires au fonctionnement efficace du cadre de contrôle en matière de durabilité. Dans ce contexte, la Conformité s'assure que Younited SA opère conformément aux réglementations applicables, fournit les orientations nécessaires à la première ligne et promeut une culture du risque de non-conformité dans toute l'organisation.
- *La Troisième Ligne de Défense* est la fonction de contrôle périodique. Elle est chargée d'examiner et d'évaluer les première et deuxième ligne de Younited SA. Le Directeur Général Groupe supervise la fonction de contrôle périodique, qui est indépendante et rend compte de ses conclusions deux fois par an au Conseil de Surveillance. En 2025, cette fonction est externalisée auprès d'un tiers.

Evaluation du risque brut et net

Younited SA classe les risques identifiés au sein de sa cartographie des risques, en les organisant par nature selon une typologie à trois niveaux (risque IT, risque de conformité, risque financier, etc.). Chaque risque est évalué en fonction de critères définissant son risque brut.

L'analyse est structurée par macro-processus, pour chaque macro-processus, une analyse par risque applicable est réalisée. Une classification en trois niveaux est appliquée, accompagnée d'une description détaillée du risque. Certains risques spécifiques, comme le risque ESG et le

risque de conformité, disposent de catégories dédiées au sein des risques de niveau 1, aux côtés du risque de crédit, financier, IT, opérationnel et stratégique.

Chaque risque associé à un macro-processus fait l'objet d'une évaluation approfondie qui prend en compte divers facteurs tels que sa fréquence, son impact sur la réputation, le risque de non-conformité et ses conséquences financières. Les contrôles mis en place pour atténuer ces risques sont également examinés afin d'en évaluer l'efficacité. De plus, la cartographie des risques est établie en référence à l'appétence au risque définie par Younited SA, favorisant ainsi une gestion proactive et en adéquation avec la stratégie de l'entreprise. Chaque risque brut est ensuite associé à un ou plusieurs contrôles, dont l'efficacité est évaluée, permettant ainsi d'obtenir une estimation précise du risque net encouru par Younited SA, notamment à travers l'évaluation de l'efficacité des contrôles et de leur fréquence.

Ce travail d'analyse permet à Younited SA de mieux appréhender les risques et leur impact sur ses processus. Il fournit une évaluation détaillée des risques, en tenant compte de leur fréquence et de leur gravité, ainsi qu'une analyse des plans d'atténuation et des contrôles mis en place, en lien avec les résultats des audits annuels menés par le service de contrôle interne.

L'approche adoptée permet également de désigner clairement les responsables des risques, conformément au modèle des trois lignes de défense, et d'établir une correspondance entre les risques identifiés et les contrôles intégrés au plan de contrôle interne. Enfin, cette analyse met en lumière les risques majeurs nécessitant des mesures d'atténuation supplémentaires, garantissant ainsi une gestion proactive et efficace des risques.

La typologie des risques traités est multiple

- **Risque de crédit :** Le risque de crédit représente la possibilité de pertes économiques imprévues résultant de l'incapacité d'un emprunteur à remplir ses engagements ou d'une dégradation de sa solvabilité. Bien que ce risque puisse être transféré aux investisseurs, Younited SA conserve a minima une exposition de 5 % sur ses prêts, conformément aux exigences réglementaires. Pour le limiter, l'entreprise s'appuie sur des modèles d'octroi de crédit visant à sélectionner des emprunteurs dont la solvabilité correspond aux objectifs de maîtrise du coût du risque.
- **Risque opérationnel :** Le risque opérationnel découle de dysfonctionnements ou d'insuffisances au niveau des processus internes, des systèmes, des ressources humaines ou d'événements externes. Pour en assurer la maîtrise, Younited SA a instauré un dispositif de contrôle permanent qui transmet les résultats des contrôles de premier et de second niveau à la fonction de contrôle interne. Par ailleurs, un mécanisme de collecte des incidents opérationnels est en place afin d'identifier les causes des défaillances, d'élaborer des plans d'action adaptés et d'en suivre la mise en œuvre.
- **Risque de liquidité :** Le risque de liquidité désigne la possibilité que Younited SA, bien que solvable, ne puisse pas honorer ses engagements financiers à leur échéance ou ne puisse le faire qu'à un coût excessif, compromettant ainsi la continuité de ses activités. Pour atténuer ce risque, l'entreprise a mis en place des dispositifs de gestion et de surveillance rigoureux, notamment un ICAAP (Internal Capital Adequacy Assessment Process) et un ILAAP (Internal Liquidity Adequacy Assessment Process), qui lui permettent d'évaluer régulièrement l'adéquation de ses fonds propres et de sa liquidité. En complément, Younited SA dispose d'un plan préventif de rétablissement soumis à l'ACPR, qui définit les

stratégies et mesures correctives à déployer en cas de choc, qu'il soit spécifique à l'entreprise (idiosyncratique) ou affectant l'ensemble du système financier (systémique). Ces mécanismes garantissent une capacité de réaction rapide et efficace face aux tensions de liquidité potentielles.

- **Risque stratégique** : Le risque stratégique correspond à la possibilité de pertes résultant de choix stratégiques inappropriés, d'une exécution insuffisante de la stratégie ou d'évolutions imprévues du contexte macroéconomique et concurrentiel. Une stratégie mal définie ou mal mise en œuvre peut impacter négativement la croissance, la rentabilité et la position de marché de l'entreprise. Pour maîtriser ce risque, Younited SA s'appuie sur une gouvernance solide et structurée. Son Conseil de Surveillance (Board) joue un rôle clé en supervisant, validant et ajustant les orientations stratégiques définies par le management. Ce cadre de gouvernance garantit un suivi rigoureux et une prise de décision éclairée, tenant compte des enjeux économiques, technologiques et réglementaires. En complément, l'entreprise met en place des mécanismes d'analyse et d'anticipation des tendances du marché afin d'adapter en permanence sa stratégie aux évolutions de son environnement. La surveillance active des indicateurs de performance et des risques permet d'identifier rapidement les écarts et d'ajuster la trajectoire en conséquence, assurant ainsi une croissance maîtrisée et durable.
- **Risque légal et de conformité** : En tant qu'entité titulaire d'une licence bancaire, Younited SA est soumise à l'ensemble des obligations réglementaires relatives à l'activité de crédit à la consommation en Europe continentale. Le risque de conformité désigne le risque de non-respect des lois, règlements, normes éthiques, ou politiques internes de l'entreprise, et englobe également les pertes potentielles qui peuvent découler de litiges ou de procédures judiciaires. Pour limiter ce risque, Younited SA met en place un dispositif rigoureux de contrôle au sein de ses différents processus métiers. Ces contrôles permettent de garantir la conformité continue avec les exigences légales et réglementaires en vigueur. L'entreprise procède également à une cartographie annuelle des risques de conformité, qui évalue spécifiquement les risques liés à des domaines cruciaux comme la LCB-FT (Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme). Cette démarche permet non seulement de vérifier que les dispositifs de conformité sont adaptés aux exigences actuelles, mais aussi de s'assurer qu'ils sont régulièrement mis à jour pour tenir compte des évolutions législatives, réglementaires et des pratiques du marché. En parallèle, Younited SA met en place des formations continues pour ses équipes afin de les sensibiliser aux enjeux de conformité et de renforcer la culture de conformité au sein de l'entreprise. Ce cadre de contrôle interne est essentiel pour prévenir tout manquement, assurer une gestion des risques proactive et préserver la réputation et la solidité juridique de l'entreprise.
- **Risque de marché** : Le risque de marché désigne la perte potentielle résultant des variations des paramètres du marché, tels que les taux d'intérêt, les taux de change, ou les prix des actifs financiers. Ces fluctuations peuvent affecter la valeur des positions de l'entreprise et son exposition aux marchés financiers. Actuellement, Younited SA n'a pas mis en place de mécanismes de couverture dédiés à ce risque, en raison de la nature particulière de ses positions financières et de ses opérations. En effet, l'entreprise adopte une approche prudente en matière de gestion de ses risques de marché, en tenant compte de l'équilibre de son portefeuille et de l'absence d'expositions importantes aux instruments financiers

sensibles aux fluctuations de ces paramètres. Cela dit, Younited SA suit de près l'évolution des marchés afin de détecter toute situation susceptible d'impacter ses activités, et ajuste, le cas échéant, ses stratégies d'investissement et de financement. En parallèle, des analyses régulières sont menées pour évaluer l'exposition au risque de marché, permettant ainsi à l'entreprise de rester réactive face aux évolutions économiques ou géopolitiques susceptibles d'influencer les conditions de marché.

- **Risque lié à l'environnement :** Les activités bancaires sont confrontées à deux types principaux de risques liés au changement climatique : le risque physique, qui concerne les impacts directs du changement climatique sur les opérations et les actifs, et le risque de transition, qui découle des politiques et des mesures visant à lutter contre le changement climatique, telles que la réglementation stricte, les initiatives de décarbonation, ou les changements dans les comportements des consommateurs. Younited SA prend progressivement en compte les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) en intégrant les meilleures pratiques dans ses processus et décisions d'affaires. L'entreprise a également obtenu en 2025 la certification BCorp, un label reconnu pour son engagement envers des pratiques responsables et durables. L'entreprise est pleinement consciente des enjeux croissants liés au changement climatique et commence à explorer des options pour intégrer davantage ces considérations dans sa gestion des risques. Parmi les actions envisagées figurent l'évaluation des impacts physiques et financiers du changement climatique sur ses activités, ainsi que l'adaptation de ses modèles d'affaires aux exigences de la transition énergétique. À mesure que la réglementation évolue et que les attentes des parties prenantes s'intensifient, Younited SA prévoit d'approfondir son approche pour mieux gérer ces risques environnementaux dans le cadre de sa stratégie globale de durabilité.

La cartographie des risques en vigueur en 2025 continuera d'évoluer afin de parfaire la prise en compte entre les risques sociaux et les risques de gouvernance. Les risques sociaux concernent notamment les conditions de travail et le bien-être des employés, y compris ceux de la chaîne de valeur, ainsi que la protection des intérêts des clients finaux, tels que la lutte contre le surendettement. Les risques de gouvernance portent sur des enjeux tels que la transparence dans la prise de décision, la diversité au sein des organes de direction, et la prévention des conflits d'intérêts.

La priorisation des risques de la matrice de double matérialité a résulté de la synthèse des travaux d'analyse de double matérialité, et à la méthodologie de priorisation des risques telle que décrite ci-dessus.

NB :

- D'ici fin 2027, Younited SA intégrera les résultats des évaluations des risques et des contrôles internes dans ses pratiques d'information sur la durabilité et mettra en place un système de communication régulière des conclusions de ces évaluations.
- Younited SA fournira également une description détaillée de la communication des conclusions des évaluations des risques et l'intégrera dans ses futurs rapports de durabilité.

1.2 Stratégie

1.2.1 SBM-1 : Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur

- Un crédit responsable au service de la sérénité financière

Depuis sa création en 2011, Younited SA s'engage à accompagner les Européens vers une plus grande sérénité financière. L'entreprise considère que l'accès aux biens et services est essentiel au bien-être et à la tranquillité d'esprit. Pourtant, les produits bancaires traditionnels, souvent opaques et complexes, génèrent anxiété, perte de temps et freins aux projets. Fidèle à ses valeurs, Younited SA place la protection des clients au cœur de sa mission. Cet engagement se traduit par une approche unique du crédit, reposant sur un modèle amortissable à taux fixe. En excluant les prêts renouvelables et les solutions de financement non régulées comme le « Buy Now Pay Later » (BNPL), l'entreprise défend une vision plus responsable et transparente du crédit.

Guidée par des convictions fortes, Younited SA s'attache à proposer un crédit engageant, permettant aux emprunteurs de prendre des décisions en toute sérénité.

Grâce à une utilisation intelligente des données bancaires, effectuée avec consentement, elle aide ses clients à mieux gérer leur budget et à adopter une consommation plus réfléchie et durable. Le crédit, dans cette vision, devient un véritable levier d'inclusion financière, favorisant l'accès aux opportunités plutôt que l'exclusion.

Depuis 2009, ces principes ont inspiré des choix stratégiques déterminants. Younited SA propose une offre de crédit simple et totalement transparente, refusant les solutions non régulées telles que le BNPL et excluant les prêts de moins de 300 € afin de prévenir le micro-endettement.

Dans cette même dynamique, l'entreprise a développé Younited Coach, un outil innovant dédié au coaching budgétaire, permettant d'accompagner chaque client vers une gestion plus saine et éclairée de ses finances.



- Une offre complète et transparente pour répondre aux besoins des clients

Younited SA met en œuvre une stratégie fondée sur la transparence et l'équité à travers trois offres complémentaires. Younited SA Instantané est une plateforme de prêt en ligne permettant d'accéder à un crédit à la consommation rapide et simplifié, représentant plus de 90 % des revenus de l'entreprise. Younited Pay propose une solution de crédit instantané intégrée aux moyens de paiement, offrant une flexibilité accrue aux partenaires et aux clients, et générant 10 % des revenus. Enfin, Younited Care complète cette gamme avec des produits d'assurance destinés à protéger les emprunteurs et à sécuriser leur parcours financier. Pour répondre aux besoins variés des clients, Younited SA propose deux types de prêts. Les prêts non affectés, en Direct-to-Customer (DTC), offrent une liberté totale sans exigence de justificatif. À l'inverse, les prêts affectés, distribués en BtoBtoC via des partenaires commerciaux, sont dédiés au financement de biens ou services spécifiques et nécessitent des justificatifs.

Les crédits peuvent atteindre 50 000 €, avec une durée maximale de 84 mois. Grâce à l'agrégation bancaire et à la DSP2, Younited SA est en mesure de fournir une réponse de principe quasi instantanée dans certains cas, et sous 24 heures pour les dossiers nécessitant une analyse manuelle. Cette approche garantit une expérience fluide, rapide et sécurisée pour les emprunteurs.

- Une présence européenne

Younited SA est implantée dans quatre marchés européens : la France, l'Italie, l'Espagne et le Portugal. 455 collaborateurs sont répartis entre les 4 pays mentionnés ci-dessus.

Nombre de collaborateurs total par pays
(Effectifs ; fin de période de Reporting)

	Nombre de collaborateurs	% du total
France	303	66,59%
Italie	68	14,95%
Espagne	66	14,51%
Portugal	11	2,42%
Allemagne	7	1,54%
Total	455	100%

- Ventilation des recettes par grands secteurs des ESRS

Conformément aux exigences des normes ESRS, Younited SA a procédé à une analyse de la répartition de son chiffre d'affaires par secteur d'activité. Il en ressort que plus de 90 % du chiffre d'affaires du Groupe ne relèvent pas des catégories sectorielles définies par ces normes. Par conséquent, la ventilation sectorielle des revenus est considérée comme non applicable à l'activité de Younited SA. En outre, Younited SA ne réalise aucune activité significative dans d'autres secteurs que ceux déjà mentionnés précédemment.

- Définition d'une stratégie de durabilité au regard des produits distribués

Pour l'heure, Younited SA ne dispose pas d'objectifs spécifiques en matière de durabilité au regard des grands groupes de produits et de services, des catégories de clients, des zones géographiques et des relations avec les parties intéressées.

- Certification B Corp

Younited a obtenu la certification B Corp, qui évalue de manière indépendante la performance des entreprises en matière de gouvernance, de pratiques sociales, sociétales et environnementales, ainsi que de relations avec les clients. Cette certification repose sur un référentiel standardisé et une notation globale sur 200 points. Younited a obtenu un score total de 100,5 points. Afin d'ancrer durablement ces engagements, la Société a modifié ses statuts pour intégrer explicitement la prise en compte des enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux dans la conduite de ses activités et dans les décisions de ses organes de gouvernance. La certification B Corp s'inscrit dans une logique d'amélioration continue, avec une réévaluation périodique (3 ans) des pratiques et une obligation de transparence, en cohérence avec les exigences de la CSRD.



Younited a obtenu la certification B Corp pour l'ensemble de ses entités européennes en 2025, à l'issue d'un audit validé par B Lab, reflétant plus de 15 ans d'engagement pour une finance plus responsable, inclusive et transparente, structurée autour des piliers de protection des consommateurs, d'inclusion financière et d'éducation financière. Cette certification renforce notre stratégie ESG en démontrant que la performance économique peut aller de pair avec des pratiques durables et responsables. Modification des statuts :

« La Société entend également générer un impact social, sociétal et environnemental positif et significatif dans l'exercice de ses activités. Dans le cadre de cette démarche, le Directoire et le Conseil de surveillance s'engagent à prendre en considération (i) les conséquences sociales, sociétales et environnementales de leurs décisions sur l'ensemble des parties prenantes de la Société, et (ii) les conséquences de leurs décisions sur l'environnement. »

- Adhésion au Pacte mondial des Nations Unies

En 2025, Younited a rejoint le Pacte mondial des Nations Unies (UN Global Compact), la plus grande initiative mondiale en matière de développement durable, rassemblant plus de 24 000 entreprises engagées à faire progresser les objectifs universels et à créer une valeur économique durable. Cet engagement s'inscrit dans la continuité de la démarche RSE de Younited et repose sur l'adhésion aux dix principes du Pacte mondial relatifs aux droits de l'homme, aux normes du travail, à la protection de l'environnement et à la lutte contre la corruption. Il contribue à structurer et renforcer les engagements du Groupe sur l'ensemble des piliers de la CSRD : gouvernance, social et environnement.

- Une approche carbone volontairement exigeante et transparente

Younited SA a fait le choix de réaliser un calcul de ses émissions de gaz à effet de serre volontairement détaillé et exhaustif, couvrant l'ensemble de ses scopes 1, 2 et 3, y compris les émissions financées, et ainsi plus confirme à la réalité de ses impacts carbone. Cette approche, fondée sur des facteurs d'émissions spécifiques et adaptés à son activité, peut conduire à une intensité carbone plus élevée que celle observée chez certains acteurs du marché dont le périmètre d'évaluation de l'impact carbone n'est pas le reflet de l'intégralité de leurs activités et impacts.

L'entreprise considère toutefois que cette rigueur méthodologique est indispensable pour disposer d'une vision fidèle de ses impacts et constitue un socle robuste pour définir, dans les prochaines années, une trajectoire de décarbonation crédible incluant des actions concrètes, mesurables et alignées avec sa stratégie.

Présentation du modèle d'affaires de Younited SA (2025)

Présentation du modèle d'affaires de Younited (2025)
Mission : « Aider les Européens à atteindre la sérénité financière »

<p>Les ressources</p> <p>Ressources financières</p> <ul style="list-style-type: none"> Capitaux propres : 209 millions d'euros <p>Ressources humaines</p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre d'employés : 455 Part de femmes : 41,78 % Part de femmes manager : 40,93 % Heures de formation annuelles : 2 273,6 Part de collaborateurs formés : <ul style="list-style-type: none"> Abus de marché : 94% RDPD : 96,82% PIC : 96,92% LCB-FT : 95,82% Cybersécurité : 98,38% Taux de satisfaction des employés : 60% Collaborateurs qui estiment qu'il existe une culture de l'égalité des sexes : 77% Egalité salariale (écart rémunération) : 17,3% <p>Ressources matérielles</p> <ul style="list-style-type: none"> Capacités de traitement et stockage des données. <p>Les activités</p> <p>Produits et services</p> <ul style="list-style-type: none"> Younited Crédit : plateforme de prêt en ligne proposant des prêts personnels non affectés, distribués en direct auprès des clients ou via des partenaires. Younited Pay : solution de paiement par crédit instantané destinée aux partenaires, reposant sur des crédits affectés et distribuée exclusivement via ces partenaires. Younited Care : offre de produits d'assurance. 	<p>Financement activité de crédit</p> <ul style="list-style-type: none"> Transition d'un modèle « <i>originale to distribute</i> » vers un modèle full bilantiel Production détenue ou vendue (39%) Pour la part non détenue, collecte du dépôt à terme par deux intermédiaires financiers (Raisin et Check24) pour les particuliers dans 6 pays, : (DE ; AT ; ES ; IE ; FR ; NL) Non affecté : 0 à 84 mois, de 1000 à 50 000 € Affecté : financement des ménages européens Crédits distribués sur 4 pays : FR, ES, PT, IT Agrément bancaire depuis 2011 <p>Innovation et recherche</p> <ul style="list-style-type: none"> Développement de technologies « <i>Open Banking</i> » pour agréger les comptes bancaires. Mobilisation d'outils d'intelligence artificielle pour l'analyse de données bancaires. Crédit impôt Recherche (CIR 2025) : 3 000 050€ <p>Engagement client</p> <ul style="list-style-type: none"> Parcours client simplifié avec pré-décision de financement immédiate. Inclusion financière et éducation via Younited Coach. Taux de satisfaction client : 4,7/5 (source TrustPilot) 1 produit = crédit amortissable à taux fixe / pas de crédit revolving <p>Activité de crédits</p> <ul style="list-style-type: none"> Production (Crédits octroyés sur l'année 2025) : 1 357M€ → France, Italie, Espagne, Portugal Résultat net : (47 702 137) Nombre de clients sous gestion : 953 624 Nombre de crédits octroyés : 408 952 Net revenue: 103M€ Produit net bancaire : 115M€ Pas de crédit en dessous de 300 euros 	<p>Création de valeur ajoutée et impact</p> <p>Pour les clients</p> <ul style="list-style-type: none"> Offres de crédit transparentes et responsables et inclusives. Éducation financière et coaching gratuit. → permet à tous les utilisateurs d'économiser 245 € en moyenne et jusqu'à 500 € par an. Délai de traitement d'une demande de crédit via traitement automatisé : 1,1 jour vs 6 à 7 jours en moyenne pour les établissements bancaires classiques <p>Pour les partenaires et fournisseurs</p> <ul style="list-style-type: none"> Solutions de financement complémentaires augmentant les ventes et fidélisant la clientèle. Partenariats pour la transition énergétique et développement durable : 4 Nombre de partenaires de mobilité douce : 28 Nombre de prestataires essentiels : 7 PSEE Nombre de prestataires intermédiaires en opération → 248 IOBSP Montant de la dette fournisseurs annuelle : 2 570 338€ <p>Pour la société et l'environnement</p> <ul style="list-style-type: none"> Emissions de CO2 : 297 517 tonnes par an, scope 3 (3.15) scope 3 = 99% de l'empreinte carbone, réalisée sur la plateforme Sweep. Taux défaut de crédit : 7% (0,77 / 1057M Provisions / encours de crédit) <p>Pour les employés</p> <ul style="list-style-type: none"> Environnement de travail stimulant et inclusif. Programmes de formation et de développement personnel. Taux de rotation : 24,8% (source : L'emploi dans la banque, dynamique et responsable, Fédération Bancaire Française), trouver fintech Taux d'absentéisme : 2,89%
---	--	---

La chaîne de valeur de Younited SA a aussi fait l'objet d'une modélisation

La chaîne de valeur de Younited SA, dans le domaine du crédit à la consommation, repose sur deux modèles de distribution distincts : B2B2C (Business-to-Business-to-Consumer) et B2C (Business-to-Consumer). Ces modèles sont structurés autour de deux principales catégories d'offres :

Le crédit, destiné à financer la consommation des particuliers.

L'assurance visant à offrir une couverture sécuritaire liée aux prêts accordés.

Ces deux axes combinent à la fois une distribution directe aux consommateurs via des plateformes numériques, et des partenariats stratégiques avec des acteurs marchands dans plusieurs pays européens, tels que la France, l'Espagne, l'Italie et le Portugal.

Conformité à la CSRD et analyse de la chaîne de valeur

Afin de répondre aux exigences de la CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive), Younited SA a étendu l'analyse traditionnelle de sa chaîne de valeur pour intégrer une approche plus globale, prenant en compte les dimensions amont et aval des opérations. Cette analyse tient également compte des enjeux sociaux, environnementaux et économiques associés à l'ensemble du processus de financement.

Enjeux ESG dans la chaîne de valeur

La chaîne de valeur de Younited SA présente des spécificités liées aux enjeux ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance), concentrés principalement en amont et en aval de ses opérations. Bien que les enjeux ESG ne soient pas très prononcés au sein même de l'entreprise, ils ont un impact important sur les deux parties de la chaîne.

- **En amont : fournisseurs et partenaires stratégiques**

En amont, Younited SA collabore avec prestataires technologiques essentiels, notamment des services cloud, pour assurer l'efficacité et la sécurité de ses opérations. Ces partenaires contribuent à la gestion des données et à l'analyse des informations financières des clients.

- **En aval : utilisation des crédits et durabilité des biens financés**

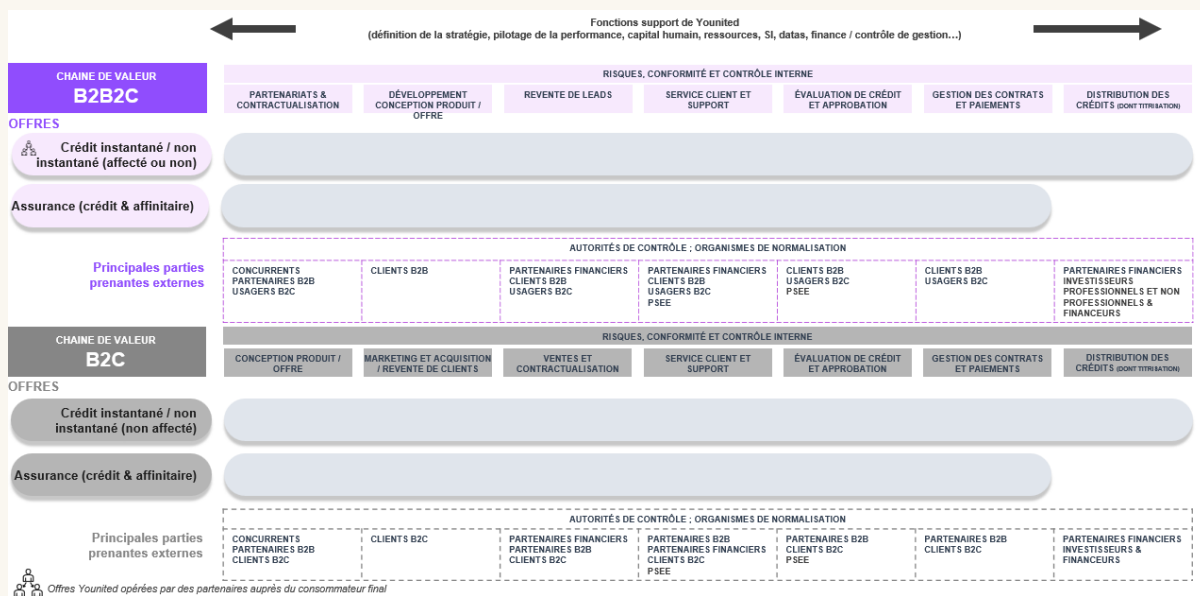
L'impact en aval est directement lié à l'utilisation des crédits par les consommateurs pour l'acquisition de biens et services. Ces crédits soulèvent des questions concernant :

- La consommation responsable : Younited SA encourage des pratiques de consommation éthique et durable.
- La gestion des déchets : Younited SA doit également considérer l'impact environnemental des produits financés et leur cycle de vie.

Modèles de Distribution et Inclusion Financière

Les canaux de distribution numériques et les partenariats stratégiques permettent à Younited SA de rendre ses offres accessibles à une large population tout en favorisant l'inclusion financière. En tant qu'intermédiaire financier, l'entreprise joue un rôle essentiel en promouvant des pratiques de consommation responsables et en garantissant des prêts durables et éthiques.

Une chaîne de valeur distincte pour les périmètres B2B2C & B2C



1.2.2 SBM-2 : Intérêts et points de vue des parties intéressées

Dans le cadre de son engagement en faveur d'une gestion transparente et responsable, Younited SA a actualisé en 2025 la cartographie détaillée de son écosystème de parties prenantes. Cette analyse approfondie permet d'évaluer les interdépendances entre l'entreprise et les acteurs qui interagissent avec elle, en tenant compte de deux axes majeurs :

- L'implication : Mesure le niveau d'engagement ou de contribution d'une partie prenante aux activités de Younited SA, que cette contribution soit directe ou indirecte.
- L'impact : Évalue l'influence des actions ou des décisions des parties prenantes sur la stratégie et la performance globale de Younited SA.

Afin de clarifier leur rôle et leur influence, les parties prenantes ont été regroupées en trois grandes catégories :

1. Parties prenantes internes : les acteurs clés du fonctionnement de Younited SA

Ces parties prenantes sont directement impliquées dans la gestion et le développement de l'entreprise :

- Les collaborateurs : employés et équipes de Younited SA, qui jouent un rôle essentiel dans la mise en œuvre des stratégies et la gestion des opérations.
- Les dirigeants et actionnaires : responsables des décisions stratégiques et garants de la vision à long terme de l'entreprise.

La holding : entité mère du Groupe Younited, elle joue un rôle structurant dans la gouvernance de Younited SA.

2. Parties prenantes externes : partenaires commerciaux et utilisateurs

Ce groupe regroupe les parties prenantes qui interagissent avec Younited SA dans le cadre de son activité :

- Les clients : Particuliers et entreprises bénéficiant des services de crédit et d'assurance proposés par Younited SA. Leur satisfaction et leur fidélisation sont au cœur des préoccupations de l'entreprise.
- Les fournisseurs et prestataires technologiques : acteurs essentiels au bon fonctionnement des services numériques et financiers (solutions cloud, hébergement de données, intelligence artificielle, agrégation bancaire).
- Les partenaires commerciaux : entreprises et plateformes de e-commerce proposant les solutions de crédit de Younited SA via un modèle B2B2C.

3. Parties prenantes sectorielles : régulateurs et concurrents

Ce groupe englobe les entités influant sur le cadre réglementaire et concurrentiel de Younited SA :

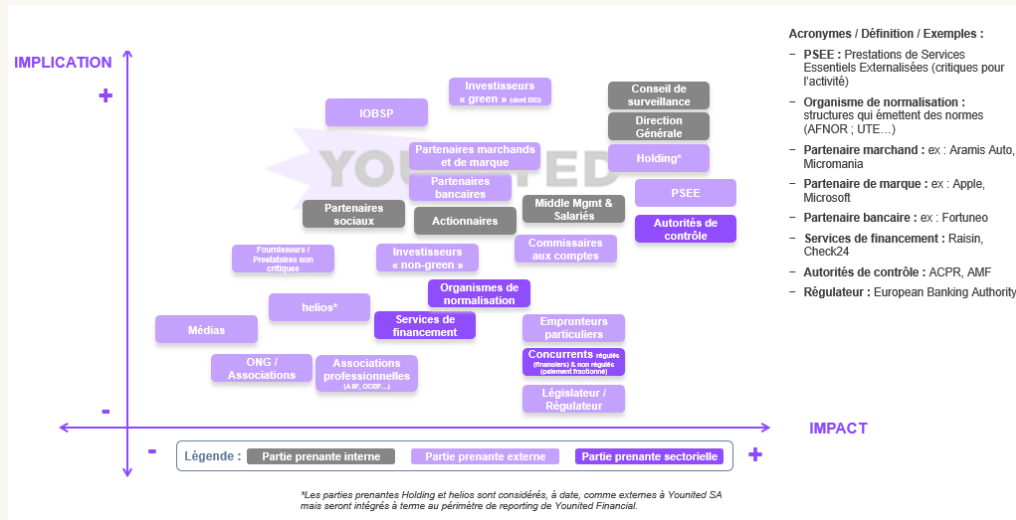
- Les autorités de régulation et instances publiques : Banques centrales, autorités de supervision financière et organismes de réglementation imposant les normes de conformité et de transparence du secteur financier.
- Les concurrents et autres acteurs du marché : Autres établissements financiers, néo-banques et fintechs opérant dans le domaine du crédit et des services financiers numériques.

Grâce à cette cartographie, Younited SA dispose d'une vision précise des interactions et des influences au sein de son écosystème. Cette analyse lui permet de :

- Adapter ses stratégies en tenant compte des attentes et des impacts de chaque groupe de parties prenantes.
- Renforcer la transparence et la communication avec les acteurs clés du marché.
- Optimiser ses décisions en intégrant les impératifs réglementaires, les tendances du marché et les attentes des clients.

En plaçant ses parties prenantes au cœur de sa réflexion, Younited SA s'assure de maintenir une relation équilibrée et durable avec son environnement, favorisant ainsi son développement et son impact positif dans le secteur du crédit à la consommation.

Cartographie des parties prenantes de Younited SA



Younited SA a structuré sa compréhension des intérêts de ses parties prenantes ainsi que des canaux d'échange mis à leur disposition de la manière suivante :

PARTIES PRENANTES	ATTENTES	MOYENS DE DIALOGUE
Conseil de Surveillance	→ Amélioration de la qualité → Réduction des risques → Protection de l'Environnement → Droits humains et Ethique → Protection des consommateurs	→ Comités
Direction Générale		
Middle Management & Salariés	→ Formation et développement → Santé et Sécurité au travail → Bien-être au travail → Ethique → Diversité et inclusion → Valeurs sociétales	→ Code d'éthique et politiques → Entretiens annuels → Réunions de service → Procédure de protection des lanceurs d'alerte → Enquête satisfaction collaborateur bi annuelle
Partenaires sociaux		
Holding	→ Réduction des risques RSE → Performance financière → Engagement RSE → Offres de services durables	→ Comité des parties prenantes RSE → Conseil d'Administration → <u>Rencontres investisseurs</u>
Actionnaires		
Autorités de contrôle	→ Développement économique → Création d'emplois → Respect de l'environnement et de la sécurité → Respect des lois et règlements → Lutte contre le changement climatique	→ Relations avec les autorités publiques → Relations avec la Commission européenne
Organismes de normalisation	→ Excellence opérationnelle → Ethique	→ Audit d'accréditation
Services de financement	→ Garantie de la solidité financière de l'entreprise → Transparence des données financières et de la performance de Younited → Qualité des produits de crédit offerts, de leur structure & conformité → Risques minimisés grâce à des processus rigoureux de gestion et contrôle.	→ Partage de rapports financiers détaillés et de prévisions économiques → Discussions et négociations lors des renouvellements de contrats de refinancement → Suivi des portefeuilles de crédits à la consommation financés → Présentation des stratégies de gestion des risques et des résultats d'audit internes
Concurrents régulés (financiers) et non régulés (paiement fractionnel)	→ Innovation en matière de services financiers → Alignement avec les normes réglementaires → Transparence dans les pratiques commerciales	→ Participation à des forums sectoriels → Veille concurrentielle et benchmarking → Enquête de marché pour mieux comprendre les stratégies concurrentes → Collaboration dans des initiatives communes
PSEE	→ Santé et Sécurité au travail → Juste rémunération → Relations pérennes	→ Conditions générales d'achat & Charte d'achats responsables → Evaluations → Code de conduite partenaire
Fournisseurs / Prestataires non critiques		
Commissaires aux comptes	→ Conformité aux réglementations comptables et financières → Transparence et exactitude des informations financières → Gestion des risques et respect des obligations légales → Collaboration pour garantir la qualité des audits.	→ Réunions régulières d'audit → Échanges lors des conseils d'administration → Partage de documents financiers et rapports d'audit → Suivi des recommandations d'audit
Investisseurs « green » (dont BEI)	→ Financement de projets alignés sur des objectifs environnementaux et durables → Transparence sur l'utilisation des fonds et l'impact environnemental → Contribution à la transition énergétique et réduction des émissions de CO2 → Engagement de l'entreprise à développer des produits financiers verts	→ Rapports de suivi des projets financés → Rencontres et échanges réguliers sur les priorités de financement → Collaboration sur des mécanismes de financement innovants (ex. crédits fléchés) → Participation à des forums ou initiatives sur la finance durable
Partenaires marchands & Marques	→ Une solution de paiement simple, fiable et attractive pour leurs clients → Des conditions commerciales compétitives et flexibles → Un accompagnement et un support technique réactifs → Une relation pérenne	→ Contrats de partenariat et réunions commerciales régulières → Formation et mise à disposition d'outils pour leurs équipes → Suivi personnalisé via des gestionnaires de compte dédiés
Partenaires bancaires	→ Rentabilité et sécurité des produits de crédit proposés → Conformité avec les réglementations financières et bancaires → Accès à des informations transparentes → Relations commerciales stables et rentables à long terme.	→ Réunions régulières pour suivre les performances et ajuster les offres → Partage de rapports financiers et de données pertinentes → Négociation de conditions de partenariat et de financements adaptés → Échanges sur les nouvelles opportunités de collaboration
Investisseurs « non-green »	→ Performance financière solide et durable → Réduction des risques opérationnels et stratégiques → Transparence dans la gouvernance et les résultats financiers → Diversification des produits financiers pour maximiser les rendements	→ Assemblées générales et rapports annuels → Communication régulière via des bulletins financiers et webinaires → Rencontres bilatérales avec les analystes et investisseurs → Participation à des roadshows et événements financiers

En 2025, Younited SA n'a pas apporté de modification substantielle à sa stratégie ou à son modèle économique. L'entreprise poursuit son développement en cohérence avec ses engagements et les attentes de ses parties prenantes, sans planification de changements significatifs à court terme susceptibles d'impacter ses relations avec elles.

NB :

Younited SA accorde une importance particulière à la compréhension des enjeux et attentes de ses parties prenantes, grâce à des échanges réguliers et variés. Elle dispose de nombreux canaux permettant de recueillir efficacement les attentes exprimées. Cependant, la formalisation de la prise en considération des attentes des parties prenantes dans les processus décisionnels, dans la stratégie de Younited SA ou dans son modèle économique, constitue un axe d'amélioration identifié. Dans cette perspective, l'entreprise prévoit de renforcer cette formalisation d'ici 2028.

1.2.3 SBM-3 : Impacts, risques et opportunités importants et leur lien avec la stratégie et le modèle économique

Dans le cadre de la préparation de son Rapport de durabilité, Younited SA a réalisé une première analyse de double matérialité en 2024. Conformément aux exigences de la CSRD, Younited SA a procédé en 2025 à une revue de son analyse de double matérialité, intégrant l'évolution du contexte réglementaire, des activités, du profil de risques et des attentes des parties prenantes. Cette revue n'a pas mis en évidence de modification significative des impacts, risques et opportunités matériels identifiés lors de l'exercice précédent. Les éléments matériels et les standards ESRS applicables restent donc inchangés.

La réalisation de l'analyse de double matérialité a mobilisé les principales parties prenantes internes et externes de l'entreprise (collaborateurs, CSE, clients, partenaires financiers, investisseurs, membres du Conseil d'Administration, etc.) au travers d'ateliers de travail, d'entretiens semi-directifs et d'un questionnaire en ligne autoadministré. Les parties prenantes ont été amenés à qualifier les impacts positifs et négatifs, réels ou potentiels, les risques et les opportunités, liés aux questions de durabilité telles que définies par l'ESRS 1 AR 16 de la CSRD.

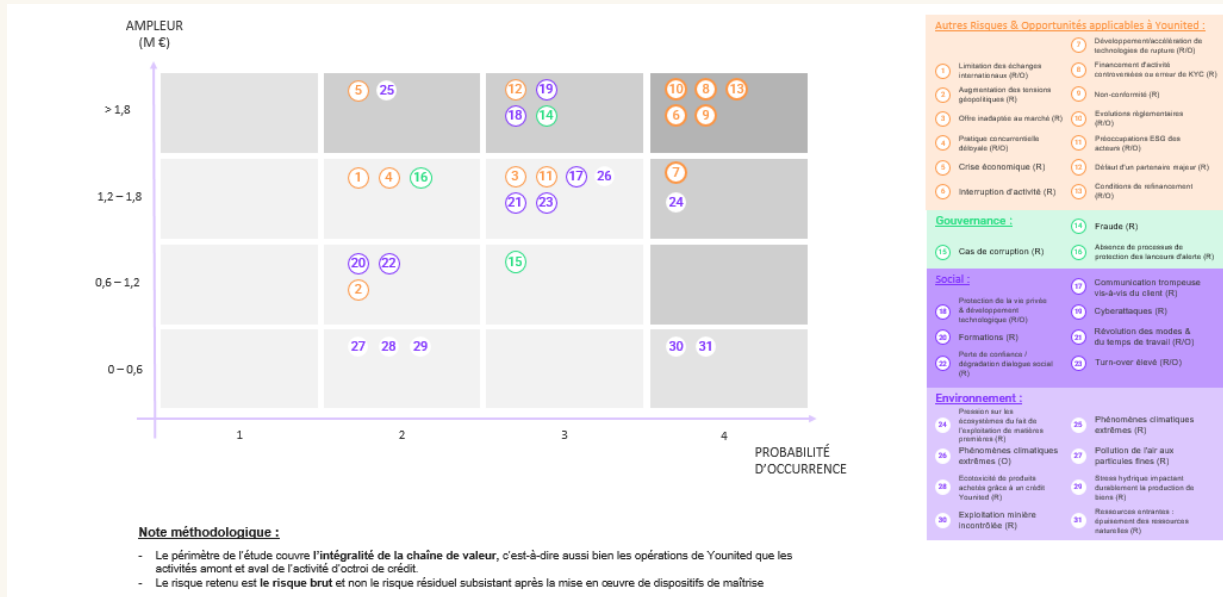
A ces enjeux ont été ajoutés des sujets spécifiques au secteur de Younited SA et à son activité, notamment en s'appuyant sur les référentiels Sustainability Accounting Standards Board (SASB) et MSCI et sur l'interrogation de parties prenantes internes et externes ayant une solide connaissance du secteur d'activité.

Sur la base de ces interactions, complétées par des recherches documentaires thématiques et sectorielles, les impacts, risques et opportunités de l'entreprise ont été identifiés et ont fait l'objet d'une cotation en termes de matérialité d'impact pour les impacts positifs et négatifs et d'une cotation en termes de matérialité financière pour les risques et opportunités.

Bien que ces IROs concernent les 4 offres de Younited SA (Younited Crédit, Younited Pay, Younited Coach et Younited Care), l'essentiel de ces derniers se concentrent sur l'activité de crédit de Younited SA, et plus particulièrement sur les opération et l'aval de l'activité de Younited SA (du fait des enjeux de cycle de vie des biens et services financés par les crédits).

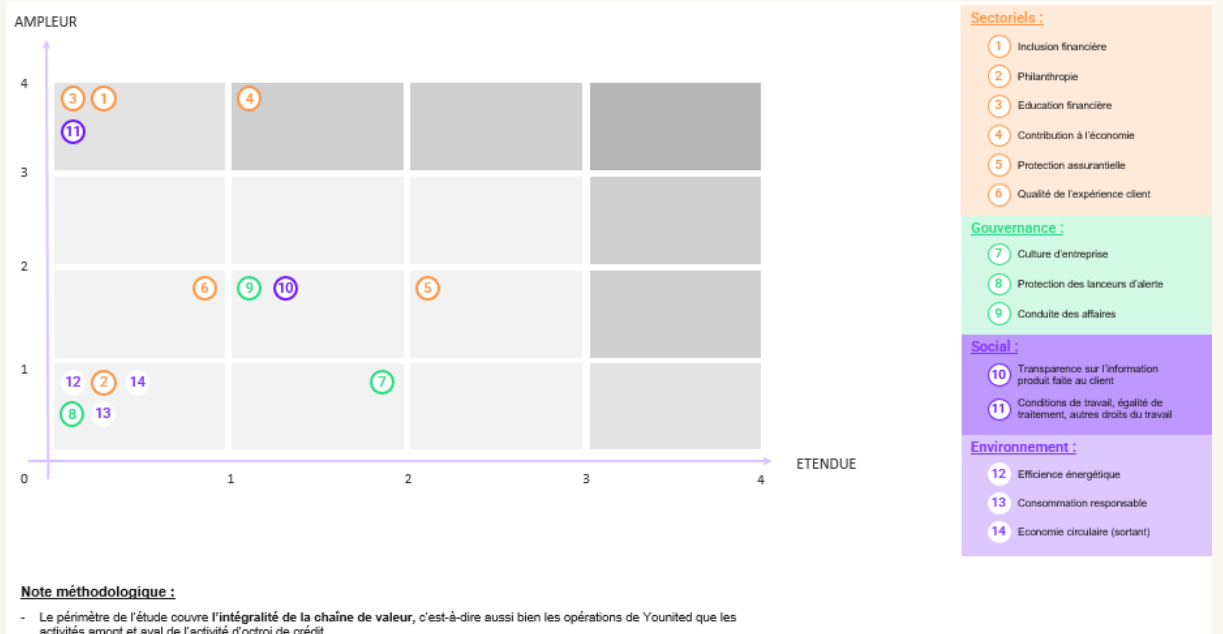
Analyse de matérialité financière

15 risques et opportunités ont été identifiés comme matériels dans le cadre des travaux préliminaires réalisés et se répartissent comme suit :



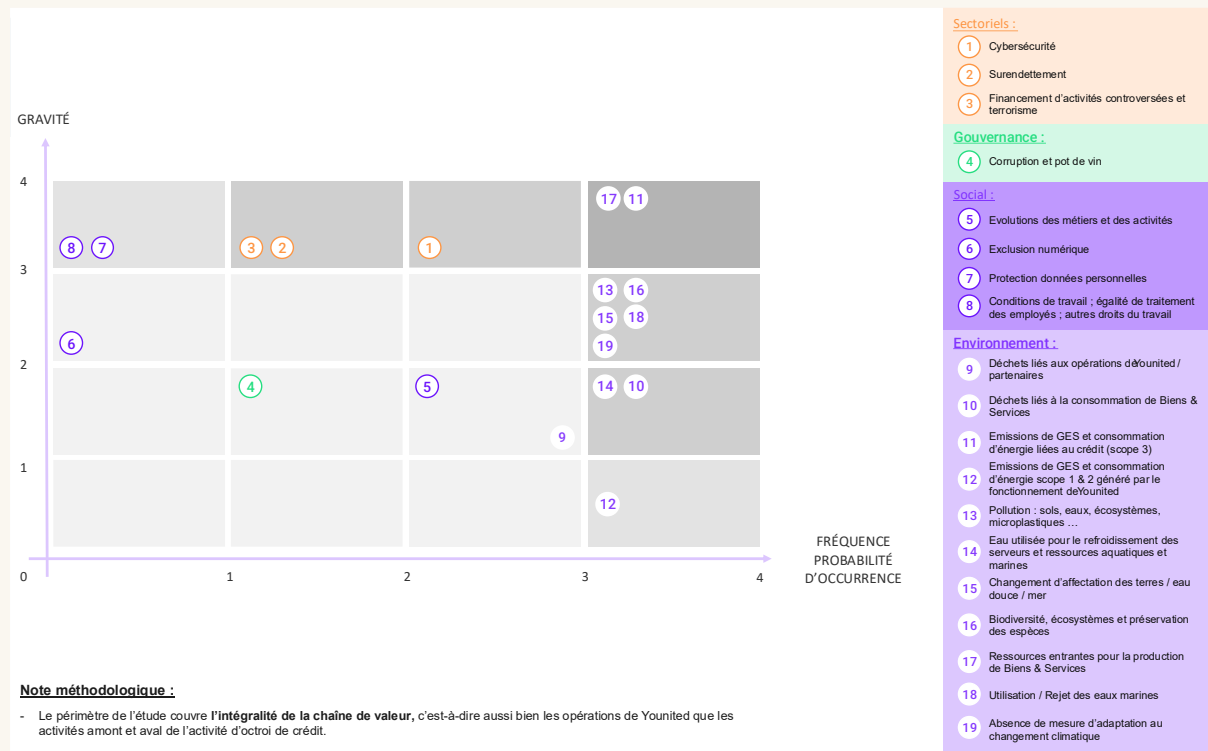
Matrice de matérialité d'impacts positifs

4 impacts positifs ont été identifiés comme matériels dans le cadre des travaux préliminaires réalisés et se répartissent comme suit :



Matrice de matérialité d'impacts négatifs

15 impacts négatifs ont été identifiés comme matériels dans le cadre des travaux préliminaires réalisés et se répartissent comme suit :



À la suite de l'identification des IROs matériels, 5 ESRS environnementaux sont concernés, principalement sur l'aval, du fait de l'achat de biens grâce aux crédits de Youinté SA.

Thème	Sous-thème	IROs matériels	CHAÎNE DE VALEUR			
			Impacts	Risques	Opportunités	
ENVIRONNEMENT	Changement climatique	Adaptation au changement climatique	●	●		
		Atténuation du changement climatique	●	●		
		Energie	●	●		
	Pollution	Pollution de l'air, des eaux, des sols, microplastiques...	●			
	Ressources aquatiques et marines	Eau	Eau utilisée pour le refroidissement des serveurs	●		
		Ressources marines	Utilisation / Rejet des eaux marines	●		
Biodiversité	Vecteurs d'incidence directs de la perte de biodiversité	Incidences sur l'état des espèces	●			
		Incidences sur l'étendue et l'état des écosystèmes	●			
		Incidences et dépendances sur les services écosystémiques	●			
Gestion des ressources et économie circulaire	Ressources entrantes	Exploitation minière incontrôlée Ressources entrantes : épuisement des ressources naturelles Ressources entrantes pour la production de Biens & Services	●	●		
	Déchets	Déchets liés à la consommation de Biens & Services	●			

Younited SA a identifié des IROs matériels sur 2 ESRS sociaux (S1 & S4) et sur l'ESRS de gouvernance (G1)

	Thème	Sous-thème	IROs matériels	CHAÎNE DE VALEUR						
				Impacts	Risques	Opportunités	Amont	Opérations	Aval	
SOCIAL	Effectifs de l'entreprise	Conditions de travail	- Conditions de travail	●				●		
		Egalité de traitement et égalité des chances pour tous	- Egalité de traitement	●				●		
	Clients et utilisateurs finaux	Incidences liées aux informations sur les consommateurs	- Protection des données personnelles	●						●
		Sécurité des consommateurs	- Cyberattaques - Protection de la vie privée & développement technologique		●	●		●		●
GOUVERNANCE	Conduite des affaires	Corruption et versement de pots-de-vin	- Fraude		●		●	●	●	

En complément, Younited SA a identifié des IROs spécifiques à son secteur et à son activité, qui seront répartis dans la présente analyse entre G1 et S4.

	Thème	Sous-thème	IROs matériels	CHAÎNE DE VALEUR					
				Impacts	Risques	Opportunités	Amont	Opérations	Aval
SECTORIEL	Enjeux économiques (G1)	Contribution à l'économie		●			●	●	●
		Crise économique			●		●	●	●
		Défaut d'un partenaire majeur			●		●	●	●
		Conditions de refinancement			●	●	●	●	●
	Enjeux sociaux (S4)	Education financière		●					●
		Inclusion financière		●					●
		Surendettement		●					●
	Enjeux Technologiques (G1)	Cybersécurité		●				●	●
		Interruption d'activité			●			●	●
		Développement/accélération de technologies de rupture			●	●		●	●
	Enjeux Réglementaires (G1)	Financement d'activités controversées et terrorisme			●			●	●
		Evolution réglementaire			●	●		●	●
		Non-conformité			●			●	●

Une brève description a été rédigée pour chacun des IROs matériels mentionnés ci-dessus :

ESRS	IRO	Définition de l'IRO pour l'entreprise	Nature	Horizon temps		
				CT	MT	LT
E1	Phénomènes climatiques extrêmes	Phénomènes climatiques extrêmes (inondations, sécheresses, incendies...) générant des coûts considérables pour les clients de Younited SA, affectant leur solvabilité, affectant le BCP de l'entreprise ou se traduisant par des migrations climatiques affectant la stabilité économique et la solvabilité des clients	Risque		X	X
E1	Conséquences du changement climatique sur Younited SA, dans ses opérations et sa chaîne de valeur	Impact négatif potentiel de l'absence de mesure d'adaptation de la part de Younited SA qui pourrait conduire, lors de vagues de chaleur ou de froid extrêmes à affecter les infrastructures et les conditions de travail dans les bureaux et centres de données.	Impact négatif		X	X
E1	Emissions de GES liées au crédit (scope 3)	Impact négatif réel des émissions de gaz à effet de serre (GES) associées à la production, au transport et à la consommation des biens et services financés par les crédits octroyés par l'entreprise qui représentent un impact environnemental négatif. Ces émissions, bien que indirectes, contribuent au changement climatique et affectent l'ensemble des parties prenantes, notamment les communautés locales, les générations futures et les écosystèmes naturels.	Impact négatif	X	X	X
E1	Emission de GES liées aux opérations (scope 1 & 2)	Impact négatif réel des émissions de gaz à effet de serre (GES) liées aux activités opérationnelles de l'entreprise, telles que la consommation d'énergie dans ses bureaux, les déplacements professionnels ou l'utilisation des infrastructures numériques, qui constituent un impact environnemental négatif. Ces émissions contribuent directement au changement climatique et concernent des parties prenantes comme les communautés locales, les clients et les salariés, qui pourraient être affectés par les conséquences environnementales globales.	Impact négatif	X	X	X
E1	Consommation d'énergie (scope 1 & 2)	Impact négatif réel de la consommation d'énergie de l'entreprise relevant des scopes 1 et 2 (énergie directement utilisée, comme le chauffage, et énergie achetée, comme l'électricité) qui génère un impact environnemental négatif. Cette consommation contribue aux émissions de gaz à effet de serre et à l'épuisement des ressources énergétiques, affectant notamment les écosystèmes, les communautés locales et les générations futures, en raison de son rôle dans le changement climatique.	Impact négatif	X	X	X
E1	Consommation d'énergie (scope 3)	Impact négatif réel de la consommation d'énergie relevant du scope 3, hors crédits octroyés par Younited SA qui représente un impact environnemental négatif, car elle contribue indirectement aux émissions de gaz à effet de serre. Cela affecte les écosystèmes, les communautés locales et la société dans son ensemble, en participant au changement climatique et à l'épuisement des ressources énergétiques.	Impact négatif	X	X	X
E2	Pollution de l'air	Impact négatif réel de l'utilisation des crédits Younited SA afin de financer des biens & services de consommation qui émettent des particules fines (ex : achat de véhicules thermiques)	Impact négatif	X	X	X
E2	Pollution des eaux	Impact négatif réel des produits de consommation achetés via un crédit Younited SA sur la pollution de l'eau	Impact négatif	X	X	X
E2	Pollution des sols	Impact négatif réel des produits de consommation achetés via un crédit Younited SA sur la pollution des sols	Impact négatif	X	X	X
E2	Pollution des organismes vivants et des ressources alimentaires	Impact négatif réel de la pollution des organismes vivants et des ressources alimentaires qui découle indirectement des activités de l'entreprise, notamment à travers les impacts environnementaux des biens et services financés par les crédits. Cette pollution peut inclure la contamination des sols, de l'eau et de l'air, affectant la santé des écosystèmes, des animaux et des humains. Les communautés locales, les consommateurs et les générations futures sont particulièrement touchés par ces effets négatifs, qui compromettent la qualité et la sécurité des ressources naturelles essentielles.	Impact négatif	X	X	X
E2	Substances préoccupantes	Impact négatif réel des produits de consommation achetés via un crédit Younited SA via l'émission de substances préoccupantes	Impact négatif	X	X	X
E2	Substances très préoccupantes	Impact négatif réel des produits de consommation achetés via un crédit Younited SA via l'émission de substances extrêmement préoccupantes	Impact négatif	X	X	X
E2	Microplastiques	Impact négatif réel des produits de consommation achetés via un crédit Younited SA sur le développement des microplastiques	Impact négatif	X	X	X
E3	Consommation d'eau pour les serveurs	Impact négatif réel lié à la surconsommation d'eau pour refroidir les data centers utilisés par Younited SA (ex : SharePoint). Les data centers nécessitent d'importantes quantités d'eau pour leur refroidissement, ce qui contribue à l'épuisement des ressources hydriques locales et peut perturber les écosystèmes aquatiques. Cet impact touche les communautés locales, qui dépendent de ces ressources en eau, ainsi que les écosystèmes naturels fragilisés par cette consommation.	Impact négatif	X	X	X
E3	Prélèvements d'eau liés à la production de biens financés par un crédit Younited SA	Impact négatif réel de Younited SA responsable de la consommation excessive d'eau dans le cycle de vie des produits ou services financés. Cela augmente la surexploitation des ressources hydriques, notamment dans les régions où l'eau est déjà rare.	Impact négatif	X	X	X
E3	Rejets d'eau liés à la production de biens financés par un crédit Younited SA	Impact négatif réel de la production des biens financés qui entraîne des rejets d'eau contaminée, contribuant à la pollution des écosystèmes aquatiques.	Impact négatif	X	X	X

E3	Rejets d'eau dans les océans liés à la production de biens financés par un crédit Younited SA	Impact négatif réel des activités des entreprises financées par les crédits Younited SA qui contribuent à la pollution marine	Impact négatif	X	X	X
E3	Extraction et utilisation de ressources marines liées à la production de biens financés par un crédit Younited SA	Impact négatif réel des activités des entreprises financées par les crédits Younited SA qui peuvent contribuer à l'exploitation excessive des ressources marines, affectant ainsi la biodiversité.	Impact négatif	X	X	X
E4	Perte de biodiversité du fait du changement climatique lié au cycle de vie des biens financés par un crédit Younited SA	Impact négatif réel des biens financés qui émettent des gaz à effet de serre contribuant au changement climatique. Leur production entraîne par ailleurs une perte de biodiversité.	Impact négatif	X	X	X
E4	Désertification des sols, liée au cycle de vie des biens financés par un crédit Younited SA	Impact négatif réel du financement de biens produits dans des zones vulnérables qui contribue à la désertification, réduisant la capacité des sols à retenir l'eau et entraînant une perte de végétation et de biodiversité.	Impact négatif	X	X	X
E4	Imperméabilisation des sols, liée au cycle de vie des biens financés par un crédit Younited SA	Impact négatif réel de l'augmentation de l'imperméabilisation des sols due aux infrastructures liées aux biens financés qui peut réduire la biodiversité et augmenter les risques d'inondation et d'érosion.	Impact négatif	X	X	X
E4	Pression sur les écosystèmes du fait de l'exploitation de matières premières	Raréfaction et restriction de l'accès aux ressources (minérales, végétales) affectant fortement la production de biens de consommation, se traduisant par une augmentation du prix des biens, et des difficultés pour les entreprises partenaires traditionnelles	Risque	X	X	X
E4	Pression sur les écosystèmes du fait de l'exploitation de matières premières	Raréfaction et restriction de l'accès aux ressources (minérales, végétales) se traduisant par des offres de financements pour des produits recyclés, créations de partenariats avec des entreprises d'économie circulaire, ou une diversification des produits financiers (ex : leasing)	Opportunité	X	X	X
E4	Ecosystèmes	Impact négatif réel des produits de consommation achetés via un crédit Younited SA sur les écosystèmes	Impact négatif	X	X	X
E4	Exploitation minière incontrôlée	Extraction minière nécessaire pour obtenir les matériaux nécessaires à la fabrication des appareils électroniques peut détruire des habitats naturels et entraîner une perte de biodiversité.	Risque	X	X	X
E4	Changement d'affectation des terres	Impact négatif réel des produits de consommation achetés via un crédit Younited SA sur le changement d'affectation des terres / eau douce / mer	Impact négatif	X	X	X
E4	Perte de biodiversité du fait de l'exploitation directe de la biodiversité, liée au cycle de vie des biens financés par un crédit Younited SA	Impact négatif réel de la production des biens financés qui contribue à la surexploitation des ressources naturelles, entraînant une dégradation de la biodiversité. Cela conduit aussi à la perte d'habitats critiques pour certaines espèces.	Impact négatif	X	X	X
E4	Perte de biodiversité du fait des espèces exotiques envahissantes, liée au cycle de vie des biens financés par un crédit Younited SA	Impact négatif réel des activités des entreprises financées par les crédits Younited SA qui pourraient favoriser l'introduction d'espèces envahissantes, perturbant les écosystèmes locaux et menaçant la biodiversité indigène.	Impact négatif	X	X	X
E4	Perte de la biodiversité du fait de la pollution	Impact négatif réel des produits de consommation achetés via un crédit Younited SA sur la perte de biodiversité via la pollution générée	Impact négatif	X	X	X
E4	Méthode de production de biens et services	Impact négatif réel de l'usage de certaines ressources ou les méthodes de production des biens financés qui pourraient entraîner des impacts indirects sur la biodiversité, par exemple par la pollution ou la perturbation d'écosystèmes sensibles.	Impact négatif	X	X	X
E4	Préservation des espèces	Impact négatif réel des produits de consommation achetés via un crédit Younited SA sur la préservation des espèces	Impact négatif	X	X	X
E4	Impact sur les populations floristiques et faunistiques, lié au cycle de vie des biens financés par un crédit Younited SA	Impact négatif réel de la demande pour des biens qui exploitent des ressources naturelles rares qui peut aggraver le risque d'extinction de certaines espèces, notamment celles déjà menacées.	Impact négatif	X	X	X
E4	Dégradation des sols, liée au cycle de vie des biens financés par un crédit Younited SA	Impact négatif réel de la production de biens financés par des crédits Younited SA qui peut causer l'érosion ou la perte de fertilité des sols, compromettant leur capacité à soutenir la biodiversité locale et affectant les moyens de subsistance des communautés dépendantes.	Impact négatif	X	X	X
E5	Raréfaction des terres rares	Raréfaction de certains minerais nécessaires à la production de biens électroniques et électroménagers	Risque	X	X	X
E5	Economie circulaire (entrant)	Impact négatif réel de la pression sur les écosystèmes du fait de l'exploitation de matières premières naturelles pour la production de biens de consommation	Impact négatif	X	X	X
E5	Déchets liés à la consommation de Biens & Services	Impact négatif réel de la génération de déchets financés par des emprunts Younited SA suite aux achats des consommateurs	Impact négatif	X	X	X

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

2. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

3. INFORMATIONS SOCIALES

4. INFORMATIONS DE GOUVERNANCE

5. AVIS DU CAC DE L'INFORMATION EN MATIÈRE DE DURABILITÉ

G1	Corruption et versement de pots-de-vin	Cas de corruption et versement de pot-de-vin exposant Younited SA à un risque réputationnel, de sanction financière de la part du régulateur ou de perte de la confiance des investisseurs et partenaires	Risque	X	X	X
G1	Défaut d'un partenaire majeur	Défaut d'un partenaire majeur dont Younited SA est dépendant (ex : Raisin)	Risque		X	X
G1	Evolutions réglementaires	Obligations en matière de protection du consommateur, réduction drastique du crédit à la consommation en raison de lois restrictives sur les produits polluants et non essentiels, renforcement de la Taxe carbone, ou encore harmonisation des normes financières et environnementales au niveau européen se traduisant par une augmentation des coûts de mise en conformité ou complexification des opérations...	Risque	X	X	X
G1	Taux de refinancement	Taux d'intérêt du refinancement augmentant de manière significative	Risque		X	X
G1	Taux de refinancement	Taux d'intérêt du refinancement baissant de manière significative	Opportunité		X	X
G1	Evolutions réglementaires	Harmonisation des normes financières ou environnementales au niveau européen offrant un cadre de marché plus équitable via la limitation de la distorsion de concurrence, accès potentiel à des financements, simplification des opérations transfrontalières...	Opportunité		X	X
G1	Non-conformité	Non-conformité, notamment liée aux obligations de Reporting réglementaire (financier & extra-financier) ou relatif aux produits commercialisés (ex: mentions obligatoires pour le consommateur final)	Risque	X	X	X
G1	Financement d'activités controversées ou erreur de KYC	Cas de non-conformité lié à une erreur de KYC se traduisant par le financement d'une activité controversée ou terrorisme	Risque	X	X	X
G1	Développement/accélération de technologies de rupture	Investir sur une technologie dont l'usage pourrait finalement être contraint par un avis négatif du régulateur, une complexification accrue de la gestion de la donnée ou encore un coût prohibitif par exemple	Risque	X	X	X
G1	Développement/accélération de technologies de rupture	Investir sur une technologie facilitant de l'octroi de crédit via une sélection plus sûre des profils et de manière plus efficace, amélioration de la confiance des clients associée et réduisant les risques cybers	Opportunité	X	X	X
G1	Interruption d'activité	Interruption d'activité généralisée mettant à l'arrêt les opérations de Younited SA et de ses partenaires liées à un bug informatique ou autre	Risque	X	X	X
G1	Crise économique	Crise économique affectant les entreprises et les particuliers, se traduisant par des défauts de paiement, ou réduisant la demande de crédits...	Risque	X	X	X
G1	Contribution à l'économie	Impact positif réel de Younited SA via sa contribution à la création d'emplois directs et indirects contribuant au développement économique local et national. Cela offre des opportunités professionnelles aux individus, renforce leur stabilité financière et améliore leur qualité de vie, tout en participant à la vitalité économique des communautés concernées.	Impact positif	X	X	X
G1	Contribution à l'économie	Impact réel positif par la facilitation de l'accès au crédit, encourageant la consommation permettant aux consommateurs de financer des achats importants ou d'accéder à des biens et services qu'ils n'auraient pas pu acquérir autrement. Cela répond à leurs besoins immédiats, améliore leur qualité de vie et stimule leur participation à l'économie, contribuant ainsi à leur épanouissement personnel et financier.	Impact positif	X	X	X
G1	Contribution à l'économie	Impact réel positif sur les recettes fiscales de l'Etat par le biais des impôts et taxes participant au financement des services publics essentiels tels que l'éducation, la santé ou les infrastructures. Cette contribution bénéficie indirectement aux consommateurs et aux communautés locales en renforçant les ressources des collectivités et en soutenant le développement économique et social.	Impact positif	X	X	X
G1	Cybersécurité	Impact négatif réel liés aux potentielles failles de sécurité des plateformes numériques qui collectent et traitent de grandes quantités de données personnelles et financières, et qui pourraient exposer les clients à des risques de vol d'identité et de fraude.	Impact négatif	X	X	X
S1	Compétences des effectifs	Impact négatif potentiel du manque de formation adéquate, dans un secteur où les impacts de la réglementation, du numérique et de l'IA sont nombreux, qui peut limiter le développement professionnel des employés, affectant la qualité de la main-d'œuvre et réduisant la compétitivité.	Impact négatif	X	X	X
S1	Proportion des personnes en situation de handicap dans les effectifs	Impact négatif réel de l'absence de personnes handicapées qui peut réduire la diversité et limiter l'accès à des talents variés, affectant l'équité et l'inclusivité.	Impact négatif	X	X	X
S1	Cadre de travail inclusif	Impact positif réel des mesures pour lutter contre la violence et le harcèlement au travail qui contribuent à créer un environnement de travail bienveillant, de l'engagement et de la rétention	Impact positif	X	X	X
S1	Diversité au sein des effectifs	Impact négatif potentiel de la relative homogénéité sociale des collaborateurs qui peut apparaître comme une restriction de l'accès à l'entreprise pour des profils issus de la diversité (origines sociales, culturelles, géographiques, etc.)	Impact négatif	X	X	X
S1	Salaires situés au-dessus des seuils de salaires décents	Impact positif réel pour les collaborateurs via : - une politique de rémunération partagée auprès des collaborateurs - rémunération décente au-delà des minimaux légaux permettant de garder un niveau de vie et une qualité de vie importante	Impact positif	X	X	X

S1	Importance donnée au dialogue social	Impact positif réel de l'importance donnée au dialogue social chez Younited SA : En favorisant une communication ouverte et constructive avec ses collaborateurs, Younited SA réduit les conflits de travail et les tensions internes. Cela améliore le bien-être des salariés, renforce leur engagement et contribue à une atmosphère de travail collaborative, bénéfique pour l'entreprise et ses parties prenantes internes.	Impact positif	X	X	X
S1	Existence du CSE et respect des réglementations	Impact positif réel de la liberté d'association et la négociation collective qui facilitent les relations employeur-employé, affectant positivement la rétention du personnel et la réputation de l'entreprise.	Impact positif	X	X	X
S1	Mesures mises en œuvre en matière de santé sécurité	Impact positif réel des mesures de santé et de sécurité mises en place par Younited SA permettant de réduire significativement l'exposition des employés à risques psycho sociaux. Elles contribuent à leur bien-être, à leur protection physique et mentale, tout en favorisant un environnement de travail plus sûr et plus attractif. Cela bénéficie directement aux collaborateurs et renforce l'image responsable de l'entreprise auprès de ses parties prenantes.	Impact positif	X	X	X
S1	Egalités de traitement et des chances	Impact positif réel de l'égalité de traitement et des chances chez Younited SA : La politique de recrutement de l'entreprise, qui inclut par exemple l'obligation d'intégrer au moins une femme dans chaque processus de recrutement, favorise l'inclusion et l'égalité professionnelle. Cette approche soutient l'accès des femmes à l'emploi, renforce la diversité au sein de l'entreprise et contribue à réduire les inégalités de genre sur le marché du travail, bénéficiant ainsi aux collaborateurs, à l'entreprise et à la société en général.	Impact positif	X	X	X
S4	Cyberattaques	Cyberattaques impactant les données clients ou employés sur le fonctionnement de Younited SA (externe)	Risque	X	X	X
S4	Protection de la vie privée & développement technologique	Développement/accélération de technologies de rupture (blockchain, machine learning, deep learning) facilitant l'octroi de crédit. Réduction des coûts permettant une augmentation du revenu ; Nouvelle opportunité business via la revente de data ; Avantage concurrentiel via une implémentation plus rapide de Younited SA vis-à-vis de la concurrence	Opportunité	X	X	X
S4	Protection de la vie privée & développement technologique	Fuite de données, compliance de la technologie, investissement consacrés...	Risque	X	X	X
S4	Protection données personnelles	Impact négatif potentiel lié à un défaut de protection de la vie privée et des données personnelles pouvant entraîner des violations de la confidentialité des individus, exposant leurs informations sensibles à des abus, des fraudes ou des discriminations.	Impact négatif	X	X	X
S4	Accès au crédit	Impact positif réel lié à l'accessibilité au crédit renforcée pour des clients ne répondant pas aux critères classiques d'octroi de crédit, leur permettant de réaliser leurs projets personnels, professionnels ou familiaux. Cela favorise leur inclusion financière, améliore leur pouvoir d'achat et leur permet de mieux gérer des situations économiques difficiles, contribuant ainsi à leur autonomie et à leur bien-être financier.	Impact positif	X	X	X
S4	Accès au crédit	Impact négatif réel lié au surendettement de la part du consommateurs (besoin de bien évaluer la vulnérabilité du client)	Impact négatif	X	X	X
S4	Inclusion financière	Impact réel positif de Younited SA qui permet un accès plus rapide et souvent plus flexible aux financements pour des clients qui peuvent être exclus des systèmes bancaires traditionnels. Cela aide les individus à financer des projets personnels, des urgences financières	Impact positif	X	X	X
S4	Surendettement	Impact négatif réel lié aux facilités de crédit offertes par Younited SA qui peuvent inciter certains consommateurs à contracter des dettes qu'ils ne sont pas en mesure de rembourser, augmentant le risque de surendettement. Cela peut avoir des effets sur les partenaires.	Impact négatif	X	X	X
S4	Education financière	Impact positif réel de l'offre de coaching gratuite permettant au consommateur d'acquérir des compétences en gestion financière, leur permettant de mieux planifier et contrôler leurs dépenses. Elle favorise une meilleure maîtrise de leur budget, réduit le risque de surendettement et améliore leur bien-être financier à long terme, tout en leur offrant une plus grande tranquillité d'esprit face à leurs obligations économiques.	Impact positif	X	X	X

Les effets actuels des risques climatiques ont fait l'objet d'une analyse approfondie (E1)

Une cartographie des risques climatiques encourus par Younited SA a été réalisée en 2023 sur ses crédits et ses opérations. Ce travail comprend l'identification des événements liés à la transition climatique, en envisageant au minimum un scénario climatique compatible avec une limitation du réchauffement de la planète à 1,5 °C avec un dépassement nul ou limité.

Cette analyse comporte aussi une évaluation de la manière dont les actifs et activités économiques de l'entreprise sont exposés à ces événements liés à la transition climatique, créant ainsi des opportunités ou des risques de transition bruts pour l'entreprise.

Les horizons temps utilisés pour cette analyse sont :

Risque physique aigu : court terme (0-1 an)

Les événements climatiques extrêmes peuvent survenir à tout moment et impacter directement l'activité de Younited SA, notamment via ses infrastructures, partenaires ou clients. Il est essentiel d'avoir des mesures immédiates de gestion des crises et de continuité d'activité.

Risque physique chronique : long terme (>5 ans)

L'augmentation progressive des températures, la montée des eaux ou le stress hydrique ont des effets cumulatifs qui se matérialisent sur plusieurs années voire décennies.

Risque de transition : moyen terme (1-5 ans)

La réglementation, les évolutions de marché et les attentes des parties prenantes en matière de finance durable évoluent rapidement. Cependant, leur impact réel sur le business model de Younited SA sera pleinement tangible dans un horizon moyen terme, le temps que les nouvelles normes et tendances se généralisent.

A noter que Younited ne détient pas d'actifs ni n'exerce d'activités nécessitant des efforts significatifs de décarbonation et d'adaptation au titre des risques climatiques.

Matrice d'exposition au risque climatique :

CATEGORIE DE RISQUE	RISQUES PHYSIQUES		RISQUE DE TRANSITION
	Aigus	Chroniques	
Risque de crédit et contrepartie : <i>Défaut clientèle</i> <i>Détérioration du collatéral</i>	MOYEN	FAIBLE	MOYEN
Risque de marché : <i>Changement de valeurs des actions, du taux d'intérêts, du cours des commodités etc.</i>	FAIBLE	FAIBLE	MOYEN
Risque de liquidité : <i>Risque d'une crise de liquidité à court terme</i> <i>Risque de refinancement</i>	FAIBLE	FAIBLE	FAIBLE
Risque opérationnel	MOYEN	FAIBLE	FAIBLE
Risque réputationnel	FAIBLE	FAIBLE	MOYEN
Risque stratégique	FAIBLE	FAIBLE	MOYEN
Risque légal et conformité	FAIBLE	FAIBLE	MOYEN

Exposition au risque physique

Risques aigus (événements extrêmes)

- Impact en risque opérationnel : la probabilité accrue d'événements climatiques extrêmes est prise en compte dans le Plan de continuité d'activité de Younited SA. Le principal impact identifié est l'indisponibilité des locaux, auquel cas Younited SA a déjà démontré lors de la pandémie COVID sa capacité à déployer le télétravail à temps plein de façon rapide et efficace. Younited SA s'assure auprès de ses prestataires critiques qu'ils sont également capables d'assurer la continuité des fonctions externalisées en cas d'incident majeur.
- Autres impacts : Younited SA distribue du crédit à la consommation aux particuliers. Si les événements climatiques peuvent dans certains cas dégrader le patrimoine d'un client et donc affecter sa capacité à rembourser, ils n'affectent pas directement un actif mis en garantie ou un moyen de production.

Contrairement au crédit immobilier, au financement d'entreprise ou à tout crédit collatéralisé il n'est donc pas justifié pour l'heure d'inclure des critères de risque climatique dans les scores d'octroi.

Risques chroniques (changement graduel de l'environnement)

Les changements graduels de l'environnement (hausse des températures, élévation du niveau de la mer, stress hydrique, perte de biodiversité, changement d'utilisation des sols, destruction de l'habitat, pénurie de ressources) ont un impact pour l'heure très limité sur la capacité des clients à rembourser leurs crédits, le fonctionnement opérationnel de Younited SA, sa capacité de remboursement ou son modèle d'affaires.

Exposition au risque de transition

Impact sur le risque stratégique

Le risque climatique modifie les contraintes de productions industrielles et les préférences de consommation des clients, orientant les demandes de financement vers des projets plus durables (véhicules électriques, rénovation thermique) au détriment de biens polluants (véhicules thermiques). Younited SA anticipe ce risque de transition en orientant sa stratégie commerciale (notamment sur le crédit affecté) vers des segments porteurs, transformant le risque de transition en opportunité conformément aux attentes du superviseur. L'ouverture de la verticale YPay Renewable Energy permet par exemple à Younited SA de financer des équipements au service de la transition énergétiques auprès de marchands agréés tandis que la verticale Automotive met l'accent sur le financement des véhicules électriques plutôt que thermiques.

Impact sur le risque de crédit

Younited SA distribue des prêts aux particuliers, à court ou moyen terme (84 mois maximum), sans collatéral. La transformation de l'économie vers un fonctionnement soutenable d'un point de vue environnemental ne devrait pas avoir d'impact à court terme sur la capacité des emprunteurs à rembourser leurs crédits à la consommation.

Impact sur le risque de marché et réputationnel

L'entrée en vigueur en 2021 du règlement européen SDFR introduit une labellisation ESG des produits d'investissement avec trois niveaux d'exigence selon s'ils :

- Ne mettent en avant aucun objectif ESG (Article 6)
- Promeuvent des caractéristiques ESG (Article 8)
- Poursuivent un objectif d'investissement durable (Article 9)

La transition écologique devrait pousser les investisseurs institutionnels à rechercher de plus en plus de fonds « verts » relevant des articles 8 et 9 du SDFR.

Le FCT (Fonds Communs de Titrisation) France n'est pas éligible à ces qualifications et ne remplit pour l'instant aucun des critères de classement « vert », ce qui représente un risque de liquidité pour Younited SA. Un affichage de l'impact en GES du fonds (prenant en compte l'impact carbone du bien financé ou le type de projet) est par exemple nécessaire

Impact sur le risque réputationnel

Les attentes des consommateurs et des candidats changent : 44 % des consommateurs mondiaux classent les engagements écologiques de l'entreprise parmi leurs critères de décision lors de la

souscription d'un service financier⁵, trois français sur quatre demandent une meilleure information sur l'impact environnemental et social des produits qu'ils achètent⁶. En parallèle, les accusations de greenwashing ternissent la réputation des entreprises qui communiquent sur leurs actions écologiques. La DGCCRF a listé le greenwashing parmi ses principaux points d'attention et a contrôlé plus de 3 000 établissements en 2025.

Impact sur le risque légal et conformité

L'inflation réglementaire concernant le risque climatique multiplie les obligations réglementaires des établissements financiers (stress test climatiques, revues thématiques, communication extra financière).

Younited SA mobilise des ressources transverses (RH, Conformité, Risques, Finance) au travers du Comité Veille réglementaire et du Comité ESG pour s'assurer du respect de ses obligations. Younited SA prévoit de réaliser une analyse approfondie de la résilience de sa stratégie et de son modèle économique face aux impacts, risques et opportunités d'ici fin 2028. Cette évaluation inclura une approche qualitative, et le cas échéant, des analyses quantitatives et financière, avec une prise en compte des différents horizons temporels conformément aux exigences de l'ESRS 1.

Pour renforcer sa résilience face aux enjeux climatiques, Younited SA adapte et transforme son offre produit notamment en développant des solutions de financement alignées avec la transition énergétique. L'initiative des prêts verts illustre cette dynamique, avec des premières expérimentations et partenariats visant à encourager des projets durables. Pour plus de détails, voir la section E1-3 : Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique.

IROs matériels relatifs à la pollution (E2)

Actuellement, l'entreprise n'intègre pas les enjeux liés à la pollution dans son modèle économique, sa chaîne de valeur, sa stratégie ou son processus décisionnel, en raison de la nature de ses activités en propre, qui génèrent un impact environnemental limité. Néanmoins, certaines actions ont été mises en place afin de limiter l'empreinte environnementale de ses opérations en propre. L'entreprise veille notamment à la collecte et au recyclage des déchets issus de ses sites et bureaux.

IROs matériels relatifs aux ressources aquatiques et marines (E3)

Actuellement, l'entreprise n'intègre pas les enjeux liés aux ressources aquatiques et marines dans son modèle économique, sa chaîne de valeur, sa stratégie ou son processus décisionnel, en raison de la nature de ses activités en propre, qui génèrent un impact environnemental limité.

IROs matériels relatifs à la biodiversité (E4)

Actuellement, l'entreprise n'intègre pas les enjeux liés à la biodiversité dans son modèle économique, sa chaîne de valeur, sa stratégie ou son processus décisionnel, en raison de la nature de ses activités en propre, qui génèrent un impact environnemental limité.

IROs matériels relatifs à l'économie circulaire (E5)

⁵ Global Sustainability Study 2021: Initial insights

⁶ ADEME, Guide de la consommation responsable 2022

Actuellement, l'entreprise n'intègre pas les enjeux liés à l'économie circulaire dans son modèle économique, sa chaîne de valeur, sa stratégie ou son processus décisionnel, en raison de la nature de ses activités en propre, qui génèrent un impact environnemental limité.

IROs matériels relatifs aux collaborateurs de Younited SA (S1)

Younited SA travaille à créer un environnement de travail épanouissant, favorisant l'engagement et la rétention des équipes via des dispositifs divers, notamment dans l'accompagnement à la parentalité ou l'encouragement de la diversité.

IROs matériels relatifs au consommateur final (S4)

Les enjeux liés aux consommateurs finaux sont critiques pour Younited SA, qui place l'inclusion financière au cœur de sa stratégie en proposant des produits de crédit responsables et peu risqués en France, en Italie, en Espagne et au Portugal. Ce positionnement est essentiel à son modèle économique, garantissant un accès équitable au financement tout en assurant une gestion rigoureuse du risque. Un suivi strict de la solvabilité des clients est mis en place pour limiter le surendettement et préserver la stabilité de l'activité.

IROs matériels relatifs à la gouvernance Younited SA (G1)

La lutte contre la corruption et les pots-de-vin est un enjeu stratégique pour Younited SA, qui déploie un dispositif strict de prévention et de contrôle. Des formations régulières sensibilisent les collaborateurs aux risques éthiques et aux bonnes pratiques à adopter. Ce sujet guide les décisions quotidiennes grâce à un suivi rigoureux de la cartographie des risques et à des mécanismes de surveillance continue, garantissant une gouvernance transparente et responsable.

IROs matériels sectoriels relatifs à l'usage de nouvelles technologies (Sect – G1)

La proposition de valeur de Younited SA repose notamment sur un accès au crédit simplifié grâce à la technologie. Younited SA exploite la directive PSD2 et l'Open Banking pour offrir une expérience fluide et rapide, offrant au client final une décision quasi instantanée à sa demande de crédit grâce à l'analyse des données bancaires en temps réel. L'évaluation est transparente et personnalisée grâce au recours à l'intelligence artificielle et des algorithmes avancés, garantissant une meilleure prise en compte de la situation financière réelle du client. Enfin, l'offre 100 % digital de Younited SA allège considérablement le processus sans demande de justificatifs multiples ni délais prolongés, tout en couvrant l'intégralité des territoires nationaux.

IROs matériels sectoriels relatifs à l'économie (Sect – G1)

La conjoncture économique est un facteur clé pour Younited SA, car elle influence directement la capacité de remboursement des clients, élément central de son modèle économique. Ce risque est intégré à la cartographie des risques et fait l'objet d'un suivi attentif afin d'anticiper les impacts potentiels. L'entreprise adopte une gestion financière prudente, ajustant ses stratégies en fonction des évolutions économiques pour garantir sa résilience en cas de retournement du marché.

IROs matériels sectoriels relatifs aux enjeux réglementaires (Sect – G1)

Les enjeux réglementaires sont critiques pour Younited SA, qui adopte une approche de tolérance zéro vis-à-vis de la non-conformité. Ce risque est intégré à la cartographie des risques et fait l'objet d'un suivi rigoureux pour garantir une conformité stricte aux réglementations en vigueur. Une vigilance particulière est accordée aux produits proposés, aux mentions obligatoires et à la

protection du client final. Au-delà des obligations légales, cet engagement est aussi un enjeu d'image et de confiance, essentiel pour la pérennité et la crédibilité de l'entreprise.

IROs matériels sectoriels relatifs aux enjeux sociaux (Sect – S4)

Les enjeux sociaux sont au cœur de la stratégie de Younited SA, qui se distingue par l'usage de technologies avancées permettant une analyse plus juste et équitable des clients. L'entreprise dispose d'outils distinctifs visant à accompagner ses clients dans la gestion de leur budget et à renforcer leur autonomie financière. Un dispositif dédié est également en place pour prévenir le surendettement, garantissant ainsi une approche responsable du crédit, essentielle à la pérennisation de son activité.

NB :

- Younited SA prévoit d'analyser et de formaliser les effets de l'intégralité de ses impacts, risques et opportunités matériels sur son modèle économique, sa chaîne de valeur et sa stratégie d'ici fin 2028. Cette démarche permettra d'évaluer les ajustements nécessaires et d'orienter les décisions stratégiques pour mieux répondre aux enjeux identifiés.
- Une analyse approfondie sera menée d'ici fin 2028 afin d'évaluer les impacts financiers actuelles et futures des principaux risques et opportunités sur la position financière, les résultats et les flux de trésorerie de l'entreprise, à court, moyen et long terme. Cette évaluation intégrera les plans d'investissement et de cession envisagés, ainsi que les besoins et sources de financement associés à la mise en œuvre de la stratégie. Elle constituera un outil stratégique essentiel pour anticiper d'éventuels ajustements des valeurs comptables des actifs et passifs.
- Younited SA prévoit de réaliser une analyse approfondie de la résilience de sa stratégie et de son modèle économique face aux impacts, risques et opportunités d'ici fin 2028. Cette évaluation inclura une approche qualitative, et le cas échéant, des analyses quantitatives, avec une prise en compte des différents horizons temporels conformément aux exigences de l'ESRS 1.



1.3 Gestion des impacts, risques et opportunités

1.3.1 IRO-1 : Description des procédures d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités importants

En 2024, Younited SA a réalisé une analyse approfondie de double matérialité en vue de se conformer à la Directive européenne 2022/2464 relative à la publication d'informations en matière de durabilité des entreprises (CSRD). Cette démarche visait à identifier de manière exhaustive les impacts, risques et opportunités matériels pour Younited SA et l'ensemble de sa chaîne de valeur.

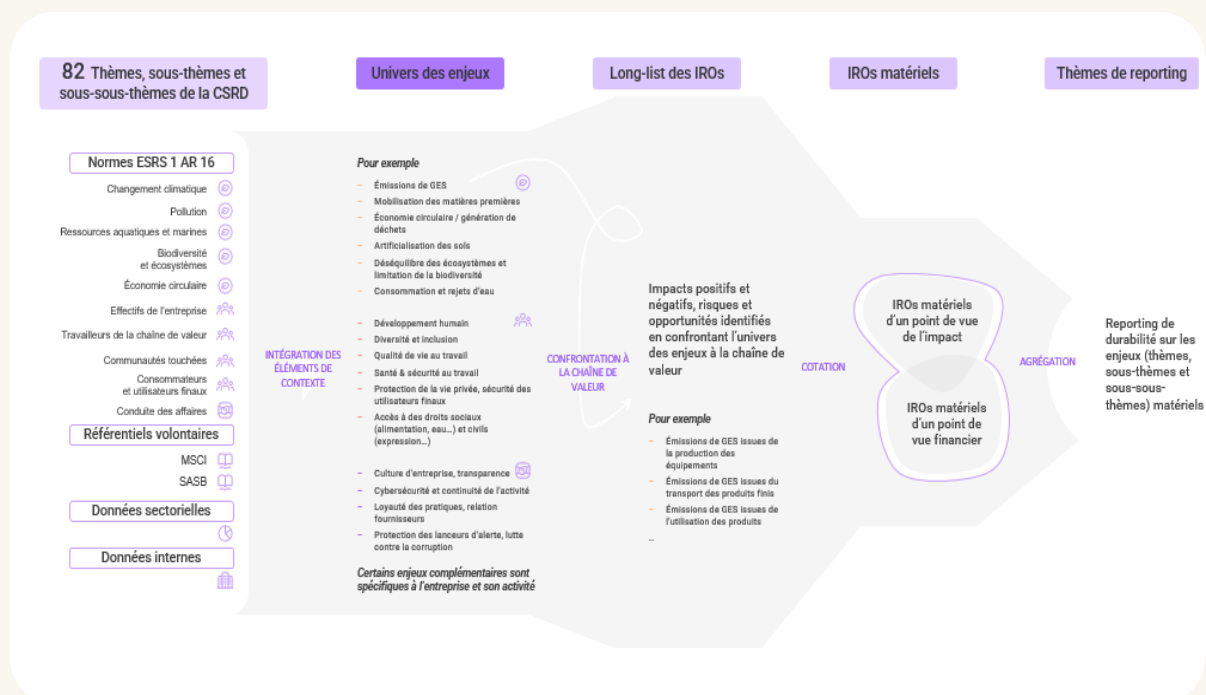
L'analyse de double matérialité a fait l'objet en 2025 d'une revue visant à confirmer la pertinence des impacts, risques et opportunités (IRO) identifiés lors de l'exercice précédent. Cette revue n'a pas mis en évidence la nécessité d'une mise à jour, en l'absence d'évolution significative du modèle d'affaires ou d'événement majeur concernant directement Younited SA. Les IRO existants conservent ainsi leur niveau de matérialité, reflétant la continuité des activités de Younited SA et la stabilité de son périmètre opérationnel, tout en laissant ouverte la possibilité d'une révision future en cas de changement stratégique ou réglementaire.

Rappel de la méthodologie employée en 2024 :

La première étape de l'analyse de double matérialité a consisté à recenser les enjeux environnementaux, sociaux, de gouvernance (ESG) et sectoriels susceptibles d'être pertinents pour Younited SA, en adoptant une approche méthodique et progressive basée sur un processus en entonnoir comme décrit dans le schéma ci-dessous :

Identification des sujets applicables pour le Rapport CSRD de Younited SA

Younited SA a mené un processus d'identification en entonnoir des sujets composant son périmètre de Reporting



Younited SA s'est appuyé sur les recommandations de l'ANC sur le sujet et a distingué deux niveaux d'enjeux.

- **Niveau Trans-sectoriel** : il s'agit des questions de durabilité définies dans l'Application Requirement (AR) 16 de la norme ESRS1 de la CSRD.
- **Niveau sectoriel** : Younited SA s'est appuyé sur des cadres volontaires :
 - Le Sustainability Accounting Standards Board (SASB) - [Materiality Finder](#),
 - Le « Morgan Stanley Capital International » (MSCI) – [ESG Industry Materiality Map](#)

Dans un premier temps, Younited SA a mené une revue documentaire interne et externe :

- La revue documentaire interne a permis de collecter l'ensemble des documents existants relatifs à la prise en compte des enjeux ESG chez Younited SA (DPEF, émissions de GES, Cartographie des risques, etc.) mais aussi plus largement du modèle d'affaires, de la stratégie de l'entreprise et de sa condition financière.
- La revue documentaire externe a permis de couvrir deux dimensions :
 - Revue de l'état des réglementations et normes en vigueur sur la CSRD :
 - Textes de loi, actes délégués, transposition en droit français, directive Stop the Clock ;
 - Littérature permettant de comprendre et d'interpréter la directive : documents de l'EFRAG, l'AMF, l'ANC, etc ;
 - Textes de lois liés avec la CSRD : Taxonomie verte, CSDDD, etc ;
 - Articles, études ou autres documents portant sur des thématiques abordées dans le rapport (notamment afin de les prioriser) : publication de l'ADEME, étude Observatoire des métiers de la Banque, étude INSEE, étude de l'OIT sur l'emploi, data UNICEF...
 - Benchmark des pratiques de cinq acteurs du secteur, sur leurs DPEF et leurs rapports de durabilité, et notamment leurs présentations de leurs modèles d'affaire et de leurs chaînes de valeur, leurs univers des enjeux, leur double matérialité, leur présentation des indicateurs, etc.

En parallèle, Younited SA a mené des entretiens auprès des principales fonctions de l'entreprise : Direction financière, Direction des Partenariats, Direction RH / RSE Impact / ESG, Direction des Risques, Direction Produit, Direction IT afin de définir l'univers des enjeux ESG et coconstruire la cartographie des parties prenantes, le modèle d'affaires et la chaîne de valeur de Younited SA. Ces entretiens ont été enrichis de :

- Deux ateliers en intelligence collective avec des membres de ces mêmes fonctions pour valider ces premiers livrables (premier atelier), et pour l'identification d'une longue liste d'IROs et échanger sur leurs interdépendances concernant toutes les thématiques abordées par la CSRD.
- Des entretiens qualitatifs externes, notamment via des interviews d'associations proches des problématiques de Younited SA (CRESUS ; ADIE), ou encore d'actionnaires au capital de Younited SA (Eurazeo ; BPI France ; Ripplewood)
- L'envoi de questionnaires qualitatifs et quantitatifs a été réalisé auprès de différentes parties prenantes de Younited SA (clients, PSEE, IOBSP, partenaires bancaires, etc.) afin de recueillir leur perception des enjeux prioritaires pour l'entreprise. Ces questionnaires invitaient les participants à classer une liste préétablie d'enjeux (ou d'en ajouter) selon trois axes :

- Environnemental : émissions de gaz à effet de serre, pollution, utilisation des ressources aquatiques et marines, etc.
- Social : conditions de travail des collaborateurs, diversité, droits sociaux, etc.
- Gouvernance : culture d'entreprise, protection des lanceurs d'alerte, lutte contre la corruption, etc. Les répondants avaient également la possibilité de compléter cette liste en y ajoutant des enjeux qu'ils jugeaient pertinents mais non mentionnés.

Conformément à la CSRD, tous les enjeux spécifiques à Younited SA qui ne sont pas couverts par les sous-thématiques mentionnées dans l'ESRS 1 ont été intégrés au Rapport de durabilité actuel. Cette démarche s'appuie sur les principaux standards de référence, notamment les principes directeurs des Nations Unies (ONU), de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT). Parmi ces ajouts figurent des enjeux sectoriels tels que le surendettement, la contribution à l'économie, et le risque de défaillance d'un partenaire stratégique majeur.

Des regroupements ont été effectués lorsque des enjeux similaires présentaient une matérialité comparable. Dans une optique de communication externe et pour simplifier la présentation visuelle des enjeux, certaines fusions ont été opérées :

- Regroupement des enjeux liés à la pollution de l'eau, des sols, des microplastiques et des écosystèmes.
- Regroupement des problématiques concernant le changement d'affectation des terres, l'eau douce et les zones marines.
- Regroupement des émissions de GES et de la consommation d'énergie (scope 1 et 2) générées par le fonctionnement de Younited SA.

Ces enjeux, pertinents pour Younited SA, ont ensuite été confrontés à la chaîne de valeur de l'entreprise pour une meilleure contextualisation. Chaque enjeu a été systématiquement décliné en termes d'impact, de risque et d'opportunités associés (IROs).

La phase suivante a consisté à prioriser ces IROs afin d'identifier ceux considérés comme matériels. Ces enjeux matériels, représentant les aspects les plus significatifs pour Younited SA et son environnement, ont déterminé le périmètre final de Reporting conformément à la CSRD.

Remarque : localisation géographique des IROs liés à l'activité de Younited SA

L'activité de crédit à la consommation de Younited SA inclut, par nature, en plus de ses opérations en propre, des activités en amont (fournisseurs) et un large éventail d'activités en aval (production de biens et services, consommation de biens et de services, fin de vie des produits). Les Risques, Impacts et Opportunités (IRO) sont essentiellement positionnés sur les activités aval, tandis qu'ils concernent de manière plus marginale les activités amont ainsi que les opérations en propre. En raison de la diversité des consommations associées à l'usage des prêts dans une économie mondialisée, il est pour l'heure très difficile de localiser géographiquement l'ensemble des IROs qui ont été identifiés.

Travaux préparatoire liés à l'analyse de double matérialité

La double matérialité est analysée à travers deux approches distinctes : l'une axée sur les risques et opportunités, l'autre sur les impacts positifs ou négatifs. Cet exercice vise à répondre aux exigences de la directive CSRD et de la future CS3D.

Dans le cadre du processus d'identification des enjeux, Younited SA a recensé 43 scénarios prospectifs susceptibles d'influencer son modèle d'affaires, couvrant divers domaines tels que la

gouvernance, les services financiers et la technologie. Parmi ces 43 scénarios, 17 ont été jugés prioritaires en fonction de trois critères principaux :

- L'ampleur potentielle des impacts financiers, c'est-à-dire la gravité des effets positifs ou négatifs associés aux scénarios envisagés.
- La probabilité d'occurrence, c'est-à-dire la vraisemblance de réalisation des scénarios dans le futur.
- Un équilibre thématique, pour assurer une représentation diversifiée des thématiques identifiées.

Un atelier de design fiction a été organisé avec la participation des membres du COMEX sur la base de ces 17 scénarios prioritaires identifiés. Cet atelier a permis de projeter le modèle d'affaires de Younited SA dans chacun des scénarios fictifs et d'identifier les impacts, les risques et les opportunités associés à chaque scénario.

Matérialité financière

Sont considérés comme risques en matière de durabilité les risques ayant des impacts financiers négatifs qui ont (ou dont on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles aient) une incidence importante sur les flux de trésorerie, l'accès au financement ou le coût du capital de l'entreprise à court, moyen et long terme.

Sont considérées comme opportunités en matière de durabilité les opportunités ayant des impacts financiers positifs qui ont (ou dont on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles aient) une incidence importante sur les flux de trésorerie, l'accès au financement ou le coût du capital à court, moyen ou long terme.

Matérialité d'impact

Les impacts positifs comme négatifs ont quant à eux été identifiés lors d'ateliers de travail, d'entretiens menés avec des parties prenantes internes ou externes mentionnées précédemment, à partir d'une revue documentaire sectoriel et thématique sur le sujet et lors de la réalisation d'un parangonnage d'acteurs à la nature d'activité similaire.

Responsabilités et Méthodologie de la double matérialité

Une fois les différents impacts, risques et opportunités (IROs) identifiés, ils ont été priorisés afin de distinguer les risques et opportunités matériels de ceux qui ne le sont pas en travaillant sur les cotations des impacts, risques et opportunités associés :

Cotations de la matérialité financière (matérialité sur Younited SA) :

- **Responsabilité** : la cotation de la matérialité financière est placée sous la triple responsabilité RSE / risques / finance afin d'assurer la cohérence de la matérialité financière avec les analyses de risques de Younited SA.
- **Méthodologie** : les cotations sont établies avec l'appui d'experts internes Younited SA (experts RSE, experts financiers, experts opérationnels, etc.) au travers d'ateliers thématiques.

Cotations de la matérialité d'impacts (matérialité de Younited SA sur l'externe) :

- **Responsabilité** : la cotation de la matérialité d'impacts est placée sous la responsabilité de la RSE qui consolide les résultats du dialogue parties prenantes de Younited SA et centralise un certain nombre d'études pertinentes à l'analyse.

- **Méthodologie** : la cotation est réalisée à dire d'experts internes, d'experts externes, et s'appuie sur différentes sources de référence. Des études de risques et d'impacts peuvent être réalisées par Younited SA (ex : méthodologie SBTN sur la biodiversité), des rapports d'industries et sectoriels sont également mobilisés (ex : Rapports du GIEC, SHDB).

Validation de l'analyse de double matérialité

En l'absence d'évolution significative du périmètre de reporting de Younited SA et faute de changements majeurs dans les activités, le modèle d'affaires ou l'environnement opérationnel, les conclusions de l'analyse de double matérialité réalisée en 2024 ont été confirmées pour l'année 2025.

La matrice a été validée par le Board en novembre 2025 et présentée au CSE en décembre 2025.

Mise à jour de l'analyse de double matérialité

Les enjeux, ainsi que les impacts, risques et opportunités (IROs) de la matrice de matérialité, font l'objet d'une mise à jour annuelle. En cas d'événement significatif, il est nécessaire de réévaluer l'univers des enjeux et les cotations afin d'assurer la pertinence de l'évaluation. Parmi les événements susceptibles de nécessiter une révision de la matrice figurent les acquisitions, ventes ou fermetures de sites ou filiales ayant un impact majeur sur les modèles et activités de Younited SA, ainsi que les controverses importantes ou les problèmes de conformité d'ordre matériel.

Des événements externes ayant un impact significatif sur le Groupe, tels qu'une catastrophe naturelle, une crise sanitaire ou un conflit, peuvent également justifier une réévaluation, tout comme un changement stratégique ou un ajustement significatif du modèle d'affaires. Par ailleurs, les évolutions réglementaires, notamment celles liées à la CSRD de l'Union européenne, ainsi que les changements dans les attentes des parties prenantes, comme les évolutions des questionnaires d'évaluation, les rapports d'ONG ou les préoccupations croissantes de la société civile, sont autant de facteurs pouvant impacter la matrice de matérialité.

Lorsqu'une nouvelle version de la matrice est établie, les versions précédentes sont archivées dans un dossier distinct afin de conserver une trace des évaluations historiques. Chaque année, la matrice est communiquée en externe conformément aux directives de la CSRD et aux pratiques du marché, cette communication pouvant évoluer en fonction des normes en vigueur.

Si le Groupe estime, sur la base de preuves appropriées, que les résultats de l'évaluation de la matérialité réalisés lors de la période de déclaration précédente restent valables, le Rapport de durabilité peut s'appuyer sur ces éléments. Cette approche est retenue lorsqu'aucune modification significative de la structure organisationnelle et opérationnelle n'est constatée et qu'aucun changement matériel dans les facteurs externes ne vient modifier les impacts, risques et opportunités identifiés, ni altérer la pertinence des informations divulguées.

Conformément aux exigences de la CSRD, chaque impact, qu'il soit positif ou négatif, ainsi que chaque risque et opportunité, doit être analysé selon des axes spécifiques afin d'assurer une évaluation exhaustive et alignée aux attentes réglementaires.

Matérialité d'impact

La matérialité d'impact concerne autant les potentiels impacts positifs que négatifs de l'entreprise sur son environnement. La caractérisation de l'impact (négatif ou positif ou avéré ou théorique) a une conséquence sur la méthodologie de calcul.

Les impacts positifs sont recensés au sein de la matrice d'impacts positifs et positionnés selon 2 critères :

- Leur ampleur, définie comme la criticité pour les périmètres ou les personnes impactées
- Leur étendue, définie comme l'étendue géographique ou le nombre de personnes impactées
- Pour les impacts positifs potentiels, la probabilité d'occurrence est aussi prise en compte

Les impacts négatifs sont recensés au sein de la matrice d'impacts négatifs et positionnés selon 2 critères :

- Leur gravité, définie comme une synthèse de leur ampleur, de leur étendue et de leur caractère irrémédiable (la facilité ou non de corriger l'impact ou sa durabilité).
- La fréquence ou la probabilité d'occurrence représentent le rythme d'apparition de l'impact positif ou négatif et inclut la possibilité que l'impact soit quasi certain où se produise plusieurs fois par an (fréquence maximale).

Abscisse Evaluation de la gravité	1	2	3	4
Ampleur (scale) : importance de l'impact sur les individus, l'environnement, le marché	Impact faible	Impact modéré	Impact significatif	Impact grave
Portée (scope) : étendue de l'impact sur les individus et / ou les zones touchées	Locale, isolée	Modérée	Large	Global
Irrémédiabilité : caractère irrémédiable de l'impact (réparation, indemnisation, séquelles)	Réparable, sans séquelles	Efforts faibles pour réparer / indemniser. Séquelles faibles	Efforts significatifs, réparations partielles, indemnisations conséquentes. Séquelles inévitables	Efforts très importants pour indemniser. Dommages non réparable, séquelles importantes
Ordonnée Evaluation de la fréquence / probabilité	1	2	3	4
Probabilité (impact potentiel)	Rare	Possible	Probable	Quasi certain
Fréquence (impact réel)	Une fois tous les 5 ans ou moins	Tous les 1 à 5 ans	1 fois par an	Plusieurs fois par an ou en permanence

La grille d'évaluation utilisée pour coter la matérialité d'impacts a été définie par les départements RH / Impact / Risque / Finance.

Matérialité financière

La grille d'évaluation utilisée pour coter la matérialité financière est celle définie par le département Risques de Younited SA pour coter les risques bruts de Younited SA.

Les risques et opportunités sont recensés dans la matrice de matérialité financière et positionnés selon 2 axes :

- Leur ampleur potentielle ou avérée, exprimée en pourcentage de la Production Net Bancaire (PNB)
- Leur probabilité d'occurrence

Le risque retenu est le risque brut et non le risque résiduel subsistant après la mise en œuvre de dispositifs de maîtrise.

Le choix du PNB pour définir le seuil de matérialité dans le cadre de la CSRD se justifie en tant qu'indicateur financier :

- Central pour les banques, reflétant directement leur performance opérationnelle

Englobant l'ensemble des revenus générés, ce qui permet une évaluation plus globale et représentative de l'impact des activités sur la durabilité

Abscisse	1 0% - 0,5%	2 0,5% - 1%	3 1% - 1,5%	4 + 1,5%
PNB : 115 M€	0 – 0,6 M€	0,6 – 1,2 M€	1,2 – 1,8 M€	+ 1,8 M€

Le choix des tranches et la priorisation des différents IROs s'appuient sur la littérature, le benchmark des autres acteurs ayant fait l'objet d'une analyse ainsi que sur les différents interviews qualitatifs et quantitatifs menés lors de l'analyse de DMA. Ci-dessous, une explicitation de la gradation utilisée afin de positionner les différents risques et opportunités matériels et non matériels.

Echelle d'évaluation de l'ampleur / gravité / magnitude	1	2	3	4
	Faible	Modéré	Significatif	Stratégique
Risque financier (% PNB)	0 – 0,6 M€	0,6 – 1,2 M€	1,2 – 1,8 M€	> 1,8 M€
Risque réputationnel	Local	Régional	National	International
Echelle de la probabilité d'occurrence	1	2	3	4
	Rare	Occasionnelle	Probable	Quasi certain
Fréquence	Une fois tous les 5 ans ou moins fréquent	Tous les 1 à 5 ans	1 fois par an	Plusieurs fois par an ou en permanence

Ainsi, les IROs sont dits matériels pour la CSRD dans un de ces cas :

- Matériel au nom de la matérialité financière, lorsque la matérialité financière dépasse les 1,5% du PNB et / ou la fréquence / probabilité d'occurrence est de 4.
- Matériel au nom de la matérialité d'impacts, lorsque l'ampleur / la gravité et / ou l'étendue est supérieure à 3.

NB :

Younited SA reconnaît l'importance d'analyser les liens entre ses impacts et dépendances en matière de durabilité, ainsi que les risques et opportunités qui en découlent. L'entreprise prévoit de renforcer cette approche afin de mieux intégrer ces enjeux dans sa stratégie, sa gestion des risques et son processus décisionnel d'ici **fin 2028**.

À ce stade, l'identification, l'évaluation et la gestion des opportunités liées à la durabilité restent en cours de structuration et ne sont pas encore pleinement intégrées dans les processus globaux de l'entreprise. Ces pratiques seront progressivement alignées avec le cadre stratégique et décisionnel.

Enfin, la revue de la matrice de double matérialité n'ayant pas conduit à des évolutions majeures, aucun changement méthodologique significatif n'a été identifié.

1.3.2 Politiques adoptées pour gérer les questions de durabilité importantes

À ce stade, Younited SA a mis en place plusieurs politiques, actions et initiatives relatifs à ses impacts, risques et opportunités sur les piliers Environnement, Social et Gouvernance. Cependant, certaines questions identifiées comme matérielles ne font pas encore l'objet d'une politique formalisée ; Younited SA reconnaît la nécessité de renforcer et d'harmoniser son dispositif de politiques afin d'assurer une couverture complète de l'ensemble des impacts, risques et opportunités matériels identifiés. Ce travail s'inscrit dans le cadre du plan d'action de conformité à la CSRD, dont la formalisation progressive des politiques de durabilité est prévue à horizon fin 2026. Lorsque des politiques sont existantes, en cours de restructuration ou en projet, celles-ci sont mentionnées.

1.3.3 IRO-2 : Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par la déclaration relative à la durabilité de l'entreprise

Conformément aux exigences de publication auxquelles Younited SA s'est conformé, l'entreprise a inclus une liste des exigences de publication en préparant la déclaration relative à la durabilité, selon les résultats de l'évaluation de l'importance, y compris les numéros de page où se trouvent les informations en question dans la déclaration relative à la durabilité.

NB :

Conformément à la section IRO-1, la Direction de Younited SA a établi un seuil de matérialité fixé à un score de 81. Les IRO dont le score est inférieur à ce seuil ont été jugés non significatifs et n'ont donc pas été publiés. Les IRO considérés comme significatifs ont ensuite été associés aux points de données du CSRD à l'aide du fichier Excel spécifique de l'EFRAG.

Un impact, un risque ou une opportunité est considéré(e) comme matériel(le) si son score est supérieur à 81 ou si, selon le cas, l'ampleur, l'étendue, la gravité, la fréquence ou la probabilité d'occurrence atteint ou dépasse 3.

2

Informations environnementales



2.1 Taxonomie

58

2.2 Changement climatique - ESRS E1

67

2.3 Pollutions - ESRS E2

85

2.4 Ressources hydriques et marines - ESRS E3

86

2.5 Biodiversité et écosystèmes - ESRS E4

87

**2.6 Gestion des ressources et économie
circulaire - ESRS E5**

88

2. Informations environnementales

2.1 Taxonomie

La taxonomie européenne, établie par le règlement (UE) 2020/852 et adoptée en 2020, vise à fournir une transparence accrue sur la durabilité des activités économiques des entreprises. Ce cadre réglementaire définit les critères permettant de classer les activités économiques en fonction de leur contribution substantielle à la réalisation des six objectifs environnementaux définis par la Commission (ci-après les « Objectifs Environnementaux de l'UE ») :

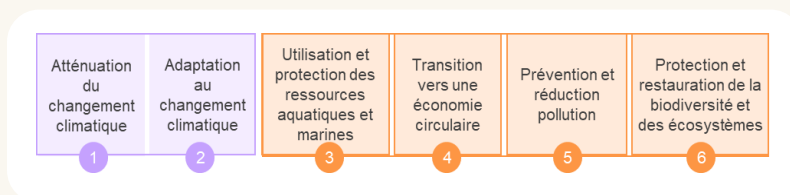
1. Atténuation du changement climatique
2. Adaptation au changement climatique
3. Utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines
4. Transition vers une économie circulaire
5. Prévention et contrôle de la pollution
6. Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes

En complément du règlement (UE) 2020/852, les textes réglementaires applicables pour les institutions financières sont les suivants :

- Règlement délégué (UE) « Climat » 2021/2139
- Règlement délégué « Article 8 » (UE) 2021/2178
- Règlement délégué complémentaire (Climat et Article 8) 2022/1214
- Règlement délégué (UE) « Environnement » 2023/2486
- Règlement délégué (UE) 2026/73 sur les simplifications Taxonomie

Pour l'exercice 2025, Younited a appliqué ce nouvel acte délégué adopté le 4 juillet 2025 et publié au JOUE le 8 janvier 2026, qui simplifie les tableaux réglementaires et introduit l'alignement du périmètre des actifs couverts par le GAR numérateur et dénominateur.

Rappel des 6 objectifs environnementaux définis par la Taxonomie :



La Taxonomie Européenne, norme commune aux entreprises et aux investisseurs, permet donc d'identifier et de quantifier les activités économiques dites durables. Elle inclut des critères techniques détaillés pour chaque activité économique identifiée, spécifiant les conditions d'exercice à remplir pour que celles-ci soient considérées comme alignées avec au moins un des Objectifs Environnementaux de l'UE afin :

- D'encourager les pratiques respectueuses de l'environnement,
- D'orienter les flux financiers et investissements vers des activités économiques dites durables,
- D'éviter les investissements dans des activités causant des dommages significatifs à un des objectifs environnementaux (principe de "Do No Significant Harm" - DNSH)

En conformité avec les exigences de transparence de la Taxonomie, Younited publie des Indicateurs Clés de Performance (ICP), y compris le Green Asset Ratio (GAR) qui mesure la proportion des actifs alignés avec les critères de la Taxonomie. Le GAR (Green Asset Ratio) s'applique aux établissements de crédit, car il reflète leur rôle clé dans le financement de la transition écologique. Contrairement aux entreprises non financières, qui mesurent principalement l'alignement écologique de leurs activités opérationnelles, les entreprises financières évaluent l'alignement de leurs actifs (prêts, investissements) avec les objectifs environnementaux définis par la taxonomie européenne. Le GAR permet ainsi de mesurer la contribution indirecte de ces acteurs à une économie durable en fonction de leurs décisions d'allocation du capital.

2.1.1 Périmètre des actifs financiers pris en compte dans le calcul du GAR et périmètre des exclusions

Le périmètre du Green Asset Ratio (GAR) correspond à celui du Bilan Prudentiel. Dans le cadre de son calcul, il est important de souligner que Younited, en raison de son modèle d'affaires, ne propose pas de prêts immobiliers résidentiels. L'activité de Younited se concentre exclusivement sur l'octroi de crédits à la consommation amortissables à taux fixe, destinés aux ménages des juridictions où l'entreprise opère.

Les actifs pris en compte dans le calcul du GAR incluent uniquement :

- Les crédits à la consommation accordés aux ménages ;
- Les crédits affectés dédiés aux rénovations de bâtiments ;
- Les financements liés à l'achat, la location, l'utilisation et les services associés aux véhicules à moteur ;
- Les créances détenues sur des établissements de crédit.

D'après le Rapport financier 2025, Younited ne présente aucune exposition sur les banques centrales, les administrations centrales ou les portefeuilles de négociation, ces expositions étant par ailleurs exclues du périmètre du GAR.

2.1.2 Méthodologie d'analyse d'éligibilité et d'alignement des actifs avec la Taxonomie Européenne

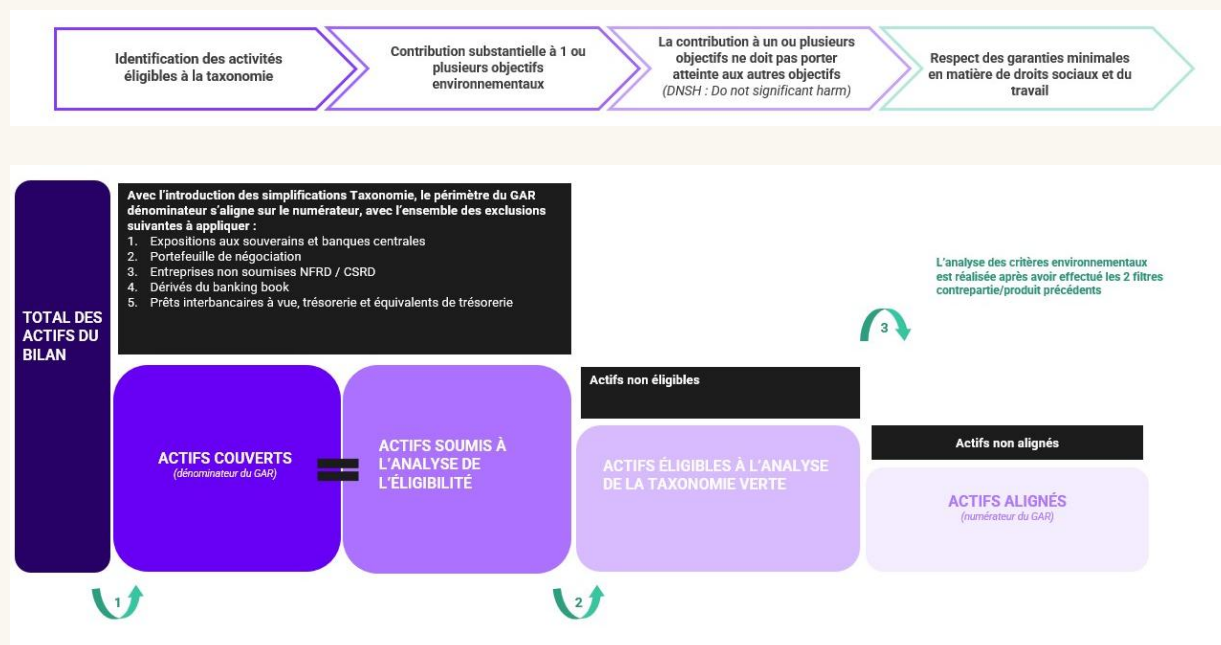
La première étape de l'application de la Taxonomie réside dans l'analyse d'éligibilité des activités économiques financées. Elle consiste à déterminer si une activité est incluse dans la liste des activités éligibles définie par la Commission Européenne. Pour être éligible, une activité économique doit appartenir à un secteur ou à une catégorie d'activités mentionnée dans les Règlements délégués 2021/2178 et 2023/2486, impliquant que cette activité contribue potentiellement à un ou plusieurs des Objectifs Environnementaux de l'UE. L'éligibilité ne signifie cependant pas que l'activité est nécessairement alignée : elle indique simplement que l'activité peut potentiellement être dite « durable » si elle remplit les modalités d'exercice définis par la Taxonomie.

Une fois l'éligibilité établie, la seconde étape est l'analyse d'alignement des actifs. Elle vise à évaluer dans quelle mesure les activités éligibles répondent aux critères d'examen techniques définis par la Taxonomie, confirmant ainsi leur contribution substantielle à un ou plusieurs des Objectifs Environnementaux de l'UE. Les critères d'alignement sont examinés en trois étapes :

- Critères de contribution substantielle : ceux-ci varient selon les secteurs et activités étudiés. On y trouve, par exemple, des seuils de performance énergétique minimaux et des standards environnementaux à respecter.

- Principe de "Do No Significant Harm" (DNSH) : l'activité ne doit pas causer de dommages significatifs à un ou plusieurs des autres Objectifs Environnementaux de l'UE, afin d'éviter les transferts d'impact et d'assurer une contribution positive globale.
- Garanties sociales minimales : l'activité doit respecter des normes minimales sur les quatre thématiques suivantes : droits humains, lutte contre la corruption, fiscalité et droit de la concurrence.

Cette démarche séquentielle assure une rigueur et une transparence dans la classification des activités économiques, facilitant ainsi la transition vers une économie durable.



2.1.3 Analyse d'éligibilité et d'alignement taxonomique de Younited

Dès 2024, et en se basant sur les données arrêtées au 31 décembre 2023, Younited a été tenu de publier le GAR i.e. la proportion des actifs "alignés" incluant notamment les actifs finançant des activités éligibles qui répondent aux trois critères d'alignement avec la Taxonomie. En 2025, l'analyse doit désormais porter sur l'ensemble des six objectifs environnementaux définis par la réglementation. L'analyse d'alignement est donc effectuée sur la base des informations disponibles à cette date.

2.1.4 Analyse d'éligibilité des actifs de Younited

Sur la base des actifs listés dans l'état du bilan (état de la situation financière) du rapport FINREP au 31 décembre 2025, Younited a identifié les actifs entrant dans le calcul du GAR comme suit :

- Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur :
 - 986 388 871 € : Ce montant, relatif au seul type de contrepartie que sont les ménages européens (de part la présence de Younited en France, Italie, Espagne et Portugal), correspond au « 1.10 Actifs financiers non dérivés détenus à des fins autres que de négociations évaluées au coût » à l'état du bilan FINREP

- 137 451 013 € : Ce montant, relatif au seul type de contrepartie que sont les entreprises financières (*de part la présence de Younited en France, Italie, Espagne et Portugal*), correspond au « 1.20 Autres actifs financiers non dérivés détenus à des fins autres que de négociations évaluées au coût » à l'état du bilan FINREP
- Actifs n'entrant pas dans le calcul du GAR :
 - 42 109 652€ : ce montant, relatif aux prêts interbancaires à vues, correspond au « 1.1.3 Autres dépôts à vue » à l'état du bilan FINREP
 - 169 076 406€ : ce montant, relatif aux expositions sur des banques centrales correspond au « 1.1.2 Comptes à vue auprès de banques centrales » à l'état du bilan FINREP

Les actifs suivants listés à l'état du bilan FINREP ne rentrent pas dans la composition des actifs entrants dans le calcul du GAR pour Younited :

- 1.11.3 Prêts et avances non dérivés détenus à des fins autres que de négociation : 37 752 186 €
- 1.14 Participations dans des filiales, des coentreprises et des entreprises associées : 2 411 751€
- 1.15 Immobilisations corporelles : 860 369 €
- 1.16 Immobilisations incorporelles : 30 725 463 €

2.1.5 Analyse d'alignement des actifs de Younited

A la suite de l'analyse d'éligibilité des actifs listés dans le bilan réglementaire FINREP, il convient d'effectuer l'analyse d'alignement correspondant à chaque classe d'actifs. Au regard du modèle d'affaires de Younited et des éléments du FINREP, l'analyse se porte uniquement sur les prêts octroyés aux ménages européens.

- Prêts aux ménages :
 - Après analyse, les prêts affectés octroyés par Younited pour le financement de véhicules à moteur pourraient être alignés au regard du critère de contribution substantielle (pour les véhicules électriques) mais faute de données constructeurs disponibles sur le niveau de réutilisation et de recyclabilité des véhicules par rapport au poids total des véhicules faisant l'objet de prêts, ces types de financements ne peuvent pas être considérés comme alignés au sens de la Taxonomie.
 - Les prêts affectés octroyés par Younited pour l'achat et la pose de panneaux photovoltaïques et pompes à chaleur pourraient être alignés au regard du critère de contribution substantielle mais faute de données disponibles à ce stade sur les modèles financés, leur niveau de recyclabilité ainsi que les techniques et lieux d'installation des solutions (notamment au regard de leur proximité avec des zones de biodiversité), ces prêts ne satisfont pas le critère de DNSH sur les objectifs Economie circulaire et Biodiversité.
 - De la même manière, faute d'informations précises sur les types de rénovations réalisées grâce aux crédits affectés octroyés, Younited n'est pas en mesure de fournir des pistes d'audit suffisantes, permettant de satisfaire au critère de contribution substantielle à l'atténuation au changement climatique. Par conséquent, ces types de financements ne peuvent pas être considérés comme alignés au sens de la Taxonomie.

Pour les raisons évoquées ci-dessus, aucun type de financement éligible de Younited ne peut être considéré comme aligné.

2.1.6 Précisions sur les expositions

Les prêts accordés par Younited sont destinés exclusivement à une clientèle de ménages européens, non-professionnels et résidents des pays d'activité du Groupe. Les services et produits financiers offerts sont spécifiquement conçus pour répondre aux besoins des particuliers : crédits à la consommation et solutions d'assurance emprunteur.

A titre de rappel, conformément au Règlement délégué 2021/2178 relatif à l'exposition aux ménages, seuls trois types de prêts peuvent être éligibles selon les principes définis par la Taxonomie :

Les prêts garantis par des biens immobiliers

Les prêts à la rénovation de bâtiments résidentiels

Les prêts destinés aux véhicules à moteur.

Concernant les crédits B2C, l'absence de mécanismes de traçabilité et de documentation permettant de vérifier l'usage effectif des fonds rend difficile voire impossible d'assurer leur affectation à des projets de durabilité. Ainsi, même si le client déclare que les fonds seront employés pour de tels projets, l'absence de piste d'audit fiable exclut toute garantie de conformité avec les exigences de la Taxonomie. Par conséquent, ces crédits ne peuvent pas être considérés comme éligibles ou alignés sur les critères de durabilité définis par la Taxonomie.

En 2025, l'activité de crédit affecté a mobilisé 182 partenaires (hors activités de courtage et services financiers), soit 26 partenaires supplémentaires par rapport à 2024 (+16,7%). Ces partenaires ont financé un total de 209 M€ de prêts destinés spécifiquement à l'achat de biens ou services, en légère diminution de 7,5 M€ par rapport à 2024 (- 3,5 %).

Par nature, ces prêts sont traçables quant à leur utilisation finale, ce qui permet d'évaluer leur potentiel alignement avec les critères de la Taxonomie.

Au 31 décembre 2025, le montant total des prêts éligibles à la Taxonomie pour les crédits affectés s'élevait à 65,39 M€, en hausse de 40 M€ par rapport à 2024 (+157,8 %). Ce montant représente un ratio d'éligibilité en stock de 6% et en flux de 30% par rapport au total des actifs du GAR.

Au 31 décembre 2025, le montant des prêts affectés dédiés à la rénovation de bâtiments s'élevait à 0,639 M€, ce chiffre représentant la production de l'exercice 2025.

Au 31 décembre 2025, la somme des prêts affectés destinés à l'achat de véhicules à moteur s'élevait à 64,8 M€, ce chiffre étant également exprimé en production sur l'exercice 2025.

Pour aligner nos activités sur les critères de la Taxonomie européenne, il est essentiel de disposer de données précises sur l'impact environnemental de nos investissements, notamment pour les projets de rénovation des bâtiments. Toutefois, Younited ne dispose pas aujourd'hui d'informations permettant de mesurer l'alignement de ces projets, notamment en termes de réduction des émissions et d'amélioration de l'efficacité énergétique. En raison de ces limitations, ces projets ne peuvent être considérés comme alignés.

De même, pour les financements liés à l'achat de véhicules à moteur, il est crucial de distinguer les véhicules à faibles émissions des autres et de pouvoir distinguer le taux de recyclabilité des véhicules à moteur acquis pour justifier du respect des critères complémentaires DNSH. Dans le cas des crédits non affectés, l'absence de preuve du modèle acquis et par conséquent des données

constructeurs correspondantes, empêche une évaluation précise de l'alignement de ces financements. En conséquence, ces actifs ne peuvent pas être comptabilisés comme alignés selon les critères de la Taxonomie.

2.1.7 Gaz et nucléaire

Les actifs financiers de Younited excluent tout financement lié au gaz naturel et au nucléaire.

2.1.8 Tableaux des Indicateurs Clés de Performance ICP)

Dans le cadre de la présentation des indicateurs clés de performance relatifs à la Taxonomie, les tableaux ci-après détaillent l'ensemble des actifs entrants retenus pour le calcul du GAR. Ces actifs sont représentés en encours et en flux au titre de 2025. En ce qui concerne le GAR flux, faute d'information plus détaillée, le flux est calculé en faisant la différence entre le stock N et N-1, à l'exception des véhicules qui présentent l'éligibilité la plus significative et où le groupe a été en mesure d'obtenir la production de la période conformément aux éléments attendus au titre du GAR flux.

Il est important de noter qu'en raison d'une complexité dans la récupération et la consolidation des informations nécessaires, les données relatives à la quote-part des prêts ménages couverts par la Taxonomie (rénovation et prêts pour véhicules) au titre du GAR stock correspond à la production de la période. Néanmoins, la présentation en encours des prêts éligibles sera rendue possible à compter de l'exercice 2026.

2.1.8.1 Synthèse ICP

Date/ Période de référence de publication t		Total des actifs durables sur le plan environnemental (devisé)		ICP CA (2) (%)	ICP CapEx (3) (%)	% de couverture (par rapport au total des actifs) (4)	% d'actifs non évalués (5)	% d'actifs non évalués (5)
		Basé sur le CA	Basé sur les CapEx	Basé sur le CA	Basé sur les CapEx		Basé sur le CA	Basé sur les CapEx
ICP principal	Encours du ratio d'actifs verts (GAR)	0	-	0,00%	0,00%	84,18%	0,00%	0,00%
		Total des actifs durables sur le plan environnemental (devisé)		ICP CA (2) (%)	ICP CapEx (3) (%)	% de couverture (par rapport au total des actifs) (4)	% d'actifs non évalués (5)	% d'actifs non évalués (5)
		Basé sur le CA	Basé sur les CapEx	Basé sur le CA	Basé sur les CapEx		Basé sur le CA	Basé sur les CapEx
ICP supplémentaires	GAR (flux)	0	0	0,00%	0,00%	100%	0,00%	0,00%
	Portefeuille de négociation	NC	NC	0,00%	0,00%	-	0,00%	0,00%
	Garanties financières	0	0	0,00%	0,00%	25%	0,00%	0,00%
	Actifs sous gestion	NC	NC	0,00%	0,00%	-	0,00%	0,00%
	Frais et commissions perçus (1)	NC	NC	0,00%	0,00%	-	0,00%	0,00%

(1) revenus provenant des commissions et des frais liés aux services autres que les prêts et la gestion d'actifs

(2) sur la base de l'indicateur clé de performance (ICP) du chiffre d'affaires de la contrepartie

(3) sur la base de l'indicateur clé de performance (ICP) relatif aux dépenses d'investissement (CapEx) de la contrepartie

(4) % des actifs couverts par le KPI par rapport au total des actifs des banques

(5) conformément à l'article 7, paragraphe 8, du présent règlement

Note 1 : dans tous les modèles de tableaux, les cellules ombrées en noir ne doivent pas être remplies.

Note 2 : les indicateurs clés de performance relatifs aux frais et commissions (modèle 6) et au portefeuille de négociation (modèle 7) ne s'appliquent qu'à partir de 2028.

2.1.8.2 Actifs entrants dans le calcul du GAR (2025)

Date/Période de référence de publication : Décembre 2025																	
Expositions de bilan Millions EUR	Valeur comptable [brute] totale	Dont éligible à la taxonomie	Dont aligné à la taxonomie	Ventilation par objectif environnemental							Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant	Expositions non évaluées	Dont financement des activités non matérielles des contreparties (4)	Dont expositions finançant des contreparties déclarées conformément à l'article 7	Dont non évalués considérés comme non significatifs (5)
				Atténuation du changement climatique (CCM)	Adaptation au changement climatique (CCA)	Eau et ressources marines (WTR)	Economie circulaire (CE)	Pollution (PPC)	Biodiversité et écosystèmes (BIO)								
GAR - Actifs couverts au numérateur et dénominateur	1 124	65	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	1124	65	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Entreprises financières	137	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Prêts et avances	39	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (IoP)	99	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Instruments de capitaux propres	-	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Entreprises non financières	-	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Prêts et avances	-	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (IoP)	-	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Instruments de capitaux propres	-	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ménages	986	65	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	-	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
dont prêts à la rénovation de bâtiments	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
dont prêts pour véhicules à moteur	65	65	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Financement d'administrations locales	-	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Financement de logements	-	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres financements d'administrations locales	-	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sûretés obtenues par saisie : prêts immobiliers résidentiels et tertiaires	-	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Expositions incluses sur une base volontaire (6)	-	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des actifs GAR	1 124	65	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Autres actifs n'entrant pas dans le calcul du GAR																	
Administrations centrales et émetteurs supranationaux	-	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Expositions sur des banques centrales	169	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Portefeuille de négociation	-	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Entreprises non financières et financières non soumises à la CSRD	-	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PME et entreprises financières et non financières (autres que des PME) non soumises aux obligations de publication de la CSRD	-	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Prêts et avances	-	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	-	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
dont prêts à la rénovation de bâtiments	-	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Titres de créance	-	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Instruments de capitaux propres	-	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Contreparties de pays tiers non soumises aux obligations de publication de la CSRD	-	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Prêts et avances	-	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Titres de créance	-	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Instruments de capitaux propres	-	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dérivés	-	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Prêts interbancaires à vue	42	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres catégories d'actifs (goodwill, matières premières, etc.)	-	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des actifs	1 335	65	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Expositions de hors bilan - Entreprises soumises aux obligations de publication de la CSRD																	
Garanties financières	333	250	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Actifs sous gestion	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dont titres de créance	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dont instruments de capitaux propres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

1. Les catégories comptables suivantes d'actifs financiers doivent être prises en considération : les actifs financiers au coût amorti, les actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, les participations dans des filiales, des coentreprises et des entreprises associées, les actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net et les actifs financiers non détenus à des fins de transaction obligatoirement à la juste valeur par le biais du résultat net, ainsi que les garanties immobilières obtenues par les établissements de crédit en échange de l'annulation de dettes.

2. Les établissements de crédit doivent reproduire ce modèle pour déclarer les stocks aux fins du calcul du GAR stock et pour déclarer les nouveaux actifs aux fins du calcul du GAR flux.

3. Les établissements de crédit doivent reproduire ce modèle pour les informations relatives au chiffre d'affaires et aux dépenses d'investissement.

4. Conformément à l'article 7, paragraphe 6, points a) et b), du présent règlement

5. Conformément à l'article 4, paragraphe 1 bis, du présent règlement

6. Conformément à l'article 7, paragraphe 3, du présent règlement

2.1.8.3 Flux 2025

Date/Période de référence de publication : Flux 2025																		
Expositions de bilan Millions EUR	a	b	c	Ventilation par objectif environnemental								j	k	l	m	n	o	p
				d	e	f	g	h	i	Atténuation du changement climatique (CCM)	Adaptation au changement climatique (CCA)							
GAR - Actifs couverts au numérateur et dénominateur	220	65	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres dérivés à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	220	65	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Entreprises financières	13	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Prêts et avances	1	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spéculative (UoP)	12	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Instruments de capitaux propres	-	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Entreprises non financières	-	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Prêts et avances	-	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spéculative (UoP)	-	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Instruments de capitaux propres	-	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ménages	207	65	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	-	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
dont prêts à la rénovation de bâtiments	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
dont prêts pour véhicules à moteur	65	65	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Financement d'administrations locales	-	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Financement de logements	-	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres financements d'administrations locales	-	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sûretés obtenues par saisie : prêts immobiliers résidentiels et tertiaires	-	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Expositions incluses sur une base volontaire (6)	-	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des actifs GAR	220	65	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Autres actifs n'entrant pas dans le calcul du GAR																		
Administrations centrales et émetteurs supranationaux	-	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Expositions sur des banques centrales	-	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Portefeuille de négociation	-	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Entreprises non financières et financières non soumises à la CSRD	-	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PME et entreprises financières et non financières (autres que des PME) non soumises aux obligations de publication de la CSRD	-	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Prêts et avances	-	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	-	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
dont prêts à la rénovation de bâtiments	-	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Titres de créance	-	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Instruments de capitaux propres	-	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Contreparties de pays tiers non soumises aux obligations de publication de la CSRD	-	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Prêts et avances	-	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Titres de créance	-	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Instruments de capitaux propres	-	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dérivés	-	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Prêts interbancaires à vue	-	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres catégories d'actifs (goodwill, matières premières, etc.)	-	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des actifs	220	65	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Expositions de hors bilan - Entreprises soumises aux obligations de publication de la CSRD	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Garanties financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Actifs sous gestion	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dont titres de créance	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dont instruments de capitaux propres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

2.1.8.4 ICP GAR Stock

2025																								
% (du total des actifs couverts au numérateur et dénominateur)	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m											
														Ventilation par objectif environnemental						Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habitant	Proportion des actifs alignés à la Taxonomie sur les actifs éligibles à la Taxonomie	Expositions non évaluées (3)
														Atténuation du changement climatique (CCM)	Adaptation au changement climatique (CCA)	Eau et ressources marines (WTR)	Economie circulaire (CE)	Pollution (PPC)	Biodiversité et écosystèmes (BIO)					
GAR - Actifs couverts au numérateur et dénominateur	6%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%											
Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	6%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%											
Entreprises financières	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	-											
Prêts et avances	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	-											
Titres de créance, y compris dont utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	-											
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-											
Entreprises non financières	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-											
Prêts et avances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-											
Titres de créance, y compris dont utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-											
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-											
Ménages	7%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	-											
dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-											
dont prêts à la rénovation de bâtiments	100%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	-											
dont prêts pour véhicules à moteur	100%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	-											
Financement d'administrations locales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-											
Financement de logements	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-											
Autres financements d'administrations locales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-											
Sûretés obtenues par saisie : prêts immobiliers résidentiels et tertiaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-											
Expositions incluses sur une base volontaire (4)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-											
GAR - Total des actifs du GAR	6%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	-											

- L'établissement doit divulguer dans ce modèle les indicateurs clés de performance GAR relatifs au stock d'expositions calculés sur la base des données divulguées dans le modèle 1, sur les actifs couverts.
- Les établissements de crédit doivent reproduire ce modèle pour les divulgations basées sur le chiffre d'affaires et sur les dépenses d'investissement.
- conformément à l'article 7, paragraphe 8, du présent règlement
- conformément à l'article 7, paragraphe 3, du présent règlement

2.1.8.5 ICP GAR Flux

2025																								
% (du total des actifs couverts au numérateur et dénominateur)	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m											
														Ventilation par objectif environnemental						Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habitant	Proportion des actifs alignés à la Taxonomie sur les actifs éligibles à la Taxonomie	Expositions non évaluées (3)
														Atténuation du changement climatique (CCM)	Adaptation au changement climatique (CCA)	Eau et ressources marines (WTR)	Economie circulaire (CE)	Pollution (PPC)	Biodiversité et écosystèmes (BIO)					
GAR - Actifs couverts au numérateur et dénominateur	30%	0%	0%	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0											
Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	30%	0%	0%	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0											
Entreprises financières	0%	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0											
Prêts et avances																								
Titres de créance, y compris dont utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)																								
Instruments de capitaux propres																								
Entreprises non financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0											
Prêts et avances																								
Titres de créance, y compris dont utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)																								
Instruments de capitaux propres																								
Ménages	32%	0%	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0											
dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0											
dont prêts à la rénovation de bâtiments	100%	0%	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0											
dont prêts pour véhicules à moteur	100%	0%	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0											
Financement d'administrations locales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0											
Financement de logements																								
Autres financements d'administrations locales																								
Sûretés obtenues par saisie : prêts immobiliers résidentiels et tertiaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0											
Expositions incluses sur une base volontaire (4)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0											
GAR - Total des actifs du GAR	30%	0%	0%	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0											

- L'établissement doit divulguer dans ce modèle les indicateurs clés de performance GAR relatifs au flux de nouveaux prêts et avances, titres de créance, instruments de capitaux propres et garanties reprises au cours de l'exercice financier précédant la date de référence de la divulgation, calculés sur la base des données divulguées dans le modèle 1, sur les actifs couverts.
- Les établissements de crédit doivent reproduire ce modèle pour les informations relatives au chiffre d'affaires et aux dépenses d'investissement.
- conformément à l'article 7, paragraphe 8, du présent règlement
- conformément à l'article 7, paragraphe 3, du présent règlement

2.1.8.6 ICP FinGAR AUM

Date/ Période de référence de publication t	a	b	Ventilation par objectif environnemental						i	j	k	l
% (par rapport au total des actifs hors bilan éligibles)	Eligible à la Taxonomie	Aligné à la Taxonomie	Atténuation du changement climatique (CCM)	Adaptation au changement climatique (CCA)	Eau et ressources marines (WTR)	Economie circulaire (CE)	Pollution (PPC)	Biodiversité et écosystèmes (BIO)	Dont utilisation du produit	Dont transitionnaire	Dont habitant	Expositions non évaluées (4)
1 Garanties financières (ICP FinGar)	75%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
2 Actifs sous gestion (ICP AuM)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

2.2 Changement climatique - ESRS E1

2.2.1 Aperçu des Impacts, Risques et / ou Opportunités matériels applicables à ESRS E1

ESRS	IRO	Définition de l'impact, du risque ou de l'opportunité	Nature	Politique
E1	Phénomènes climatiques extrêmes	Phénomènes climatiques extrêmes (inondations, sécheresses, incendies...) générant des coûts considérables pour les clients de Younited SA, affectant leur solvabilité, affectant le BCP de l'entreprise ou se traduisant par des migrations climatiques affectant la stabilité économique et la solvabilité des clients	Risque	Politique d'exclusion sectorielle Risk Appetite Statement & Limit Framework
E1	Conséquences du changement climatique sur Younited SA, dans ses opérations et sa chaîne de valeur	Impact négatif potentiel de l'absence de mesure d'adaptation de la part de Younited SA qui pourrait conduire, lors de vagues de chaleur ou de froid extrêmes à affecter les infrastructures et les conditions de travail dans les bureaux et centres de données.	Impact négatif	Politique d'exclusion sectorielle Risk Appetite Statement & Limit Framework
E1	Emissions de GES liées au crédit (scope 3)	Impact négatif réel des émissions de gaz à effet de serre (GES) associées à la production, au transport et à la consommation des biens et services financés par les crédits octroyés par l'entreprise qui représentent un impact environnemental négatif. Ces émissions, bien que indirectes, contribuent au changement climatique et affectent l'ensemble des parties prenantes, notamment les communautés locales, les générations futures et les écosystèmes naturels.	Impact négatif	Politique d'exclusion sectorielle Risk Appetite Statement & Limit Framework
E1	Emission de GES liées aux opérations (scope 1 & 2)	Impact négatif réel des émissions de gaz à effet de serre (GES) liées aux activités opérationnelles de l'entreprise, telles que la consommation d'énergie dans ses bureaux, les déplacements professionnels ou l'utilisation des infrastructures numériques, qui constituent un impact environnemental négatif. Ces émissions contribuent directement au changement climatique et concernent des parties prenantes comme les communautés locales, les clients et les salariés, qui pourraient être affectés par les conséquences environnementales globales.	Impact négatif	Politique d'exclusion sectorielle Risk Appetite Statement & Limit Framework
E1	Consommation d'énergie (scope 1 & 2)	Impact négatif réel de la consommation d'énergie de l'entreprise relevant des scopes 1 et 2 (énergie directement utilisée, comme le chauffage, et énergie achetée, comme l'électricité) qui génère un impact environnemental négatif. Cette consommation contribue aux émissions de gaz à effet de serre et à l'épuisement des ressources énergétiques, affectant notamment les écosystèmes, les communautés locales et les générations futures, en raison de son rôle dans le changement climatique.	Impact négatif	Politique d'exclusion sectorielle Risk Appetite Statement & Limit Framework
E1	Consommation d'énergie (scope 3)	Impact négatif réel de la consommation d'énergie relevant du scope 3, hors crédits octroyés par Younited SA qui représente un impact environnemental négatif, car elle contribue indirectement aux émissions de gaz à effet de serre. Cela affecte les écosystèmes, les communautés locales et la société dans son ensemble, en participant au changement climatique et à l'épuisement des ressources énergétiques.	Impact négatif	Politique d'exclusion sectorielle Risk Appetite Statement & Limit Framework

2.2.2 Gouvernance

2.2.2.1 ESRS 2 GOV-3 : Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes incitatifs

Pour un aperçu des aspects climatiques pris en compte dans la rémunération des membres des organes d'administration et de direction, y compris l'évaluation par rapport aux objectifs de réduction des émissions de GES, se référer à la section ESRS 2 GOV-3 : Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes d'incitation, située dans la partie Informations Générales.

2.2.3 Stratégie

2.2.3.1 E1-1 : Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique

Dans la continuité de l'engagement pris dans son rapport de durabilité 2024, Younited SA a initié les travaux visant à définir un plan de transition climat. Cependant, étant donné le manque de fiabilité des données de calcul des émissions de GES de 2024, celui-ci n'a pas permis à Younited SA de définir des actions chiffrées de réduction de ses émissions. Un nouvel exercice, sous format GHG protocol a été initié fin 2025 afin de définir l'année de référence du plan de transition.

Les premiers travaux ont permis de définir le cadre de ce plan de transition, qui sera aligné sur les objectifs des Accords de Paris – soit une trajectoire bien en dessous de 2°C et visant autant que possible 1,5°C - en cohérence avec le scénario RCP 4.5. Ce scénario, développé par le GIEC, correspond à une trajectoire climatique intermédiaire dans laquelle les émissions mondiales se stabilisent grâce à des politiques publiques et à des efforts de décarbonation croissants des entreprises. La finalisation de ce plan est prévue d'ici fin 2027.

Enfin, l'entreprise confirme qu'elle n'est pas exclue des EU Paris-Aligned Benchmarks (EU PAB). Les critères d'exclusion définis par la réglementation européenne ne s'appliquent pas à nos activités.

Définition des cibles de réduction des émissions de GES

Younited SA a poursuivi la structuration de la mesure de son empreinte carbone, étape préalable indispensable à l'élaboration d'un plan de transition crédible et fondé sur des données fiables. L'entreprise a engagé une révision de sa méthodologie de comptabilisation des émissions, soutenue par le déploiement d'un nouvel outil de calcul et par l'amélioration de la granularité des données relatives aux usages des biens financés.

Ces travaux visent à renforcer la robustesse de l'exercice de calcul de l'ensemble des émissions de GES et permettront de définir une trajectoire de décarbonation alignée avec les objectifs climatiques européens et les exigences réglementaires. A ce stade, l'entreprise ne dispose pas encore d'un niveau de précision suffisant pour établir des cibles climatiques chiffrées ni pour évaluer qualitativement les émissions potentiellement associées à ses principaux actifs.

Les horizons temporels du plan de transition respecteront les exigences de la réglementation en définissant une cible à court terme en 2030 puis des objectifs tous les 5 ans.

Description des leviers de décarbonation et des actions clés

Sur la base des premiers résultats des émissions de GES en 2024, un travail d'identification des principaux leviers de décarbonation et des actions clés a été mené. Ces éléments, élaborés en cohérence avec la Politique Climat de Younited SA, seront réévalués après la finalisation du calcul des GES 2025 et dans le cadre de la définition de la future trajectoire de décarbonation.

Compte-tenu du poids des émissions financées dans l'empreinte carbone de Younited SA (98%), la priorité a été portée sur l'intégration des enjeux climatiques dans les activités de financement :

- **Maintien d'une politique d'exclusion des secteurs à forte intensité carbone** – incluant à ce jour le charbon, le pétrole et le gaz – associée à une révision régulière de la liste des secteurs exclus en fonction des évolutions scientifiques, réglementaires et de marché.
- **Amélioration de la qualification des prêts** grâce au renforcement de la collecte de données sur les biens financés auprès des clients et des partenaires commerciaux.
- **Développement d'offres responsables**, via l'évaluation de la faisabilité de produits de financement dédiés à des biens ou services à faible impact environnemental - rénovation énergétique, mobilité électrique, produits reconditionnés, biens durables, ... - et l'identification de partenaires engagés.

Les activités internes constituent également un levier d'exemplarité pour l'entreprise. Les réflexions menées ont permis d'identifier plusieurs axes d'action, notamment :

- **Déploiement d'une stratégie numérique responsable** visant à réduire l'empreinte environnementale des usages digitaux. Les actions prévues incluent :
 - L'allongement de la durée de vie des équipements via la réparation et la sensibilisation des collaborateurs ;
 - La location de matériel auprès de fournisseurs engagés dans le reconditionnement et le recyclage ;
 - L'optimisation des postes de travail pour réduire la consommation d'énergie et de papier ;
 - La sélection de fournisseurs cloud disposant d'engagements crédibles de décarbonation ;
 - Promouvoir les bonnes pratiques de sobriété numérique (gestion des e-mails, limitation des pièces jointes, utilisation du Wi-Fi, nettoyage des données...).
- **Le renforcement de la politique achats responsables de l'entreprise** afin d'avoir un impact sur l'ensemble de sa chaîne de valeur. Des travaux d'approfondissement seront menés d'ici fin 2027 : intégration systématique des critères environnementaux dans les processus d'achat, sensibilisation des collaborateurs, mise en place d'indicateurs de suivi.

Ces orientations, encore en phase de structuration, seront affinées à mesure que la compréhension des émissions financées s'améliorera.

Quantification des investissements et des financements de l'entreprise

A ce stade, l'absence de définition de cibles climatiques ne permet pas de quantifier les investissements nécessaires à la mise en œuvre de ce plan.

Intégration du plan de transition dans la stratégie globale et les prévisions financières de Younited SA

La définition des leviers de décarbonation a été coconstruite avec les équipes concernées ainsi que certains membres du Comité Exécutif afin de permettre l'implication de l'ensemble des métiers de l'entreprise. Les membres du Board ont ensuite été informés de l'avancement des travaux sur ce plan de transition et ont notamment validé la démarche d'élaboration d'un plan de transition à horizon fin 2027 ainsi que les premiers leviers de décarbonation identifiés.

Les initiatives de décarbonation, pilotées à court et moyen terme au sein des directions, comporte un suivi global assuré par le Comité ESG de l'entreprise.

Description des progrès réalisés par l'entreprise dans la mise en œuvre du plan de transition

À ce stade, aucun progrès relatif à la mise en œuvre du plan de transition ne peut être présenté, celui-ci n'ayant pas encore été formellement lancé. Les premières avancées seront communiquées lors des prochains exercices, une fois le plan structuré et engagé.

2.2.3.2 ESRS 2 SBM-3 : Impacts, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique

Lors de son analyse de double matérialité, Younited SA a identifié des IROs matériels rattachable à l'enjeu de changement climatique. Ces derniers peuvent être répartis entre risques physiques (à savoir, phénomènes climatiques extrêmes ou conséquences du changement climatique sur Younited SA dans ses opérations du fait de l'absence de mesures d'adaptation de la part de l'entreprise) et des risques de transition (émissions de GES ou la consommation énergétique sur ses scope 1,2, et 3). Pour un aperçu de l'état des lieux de l'analyse de la résilience de la stratégie et du modèle économique de Younited SA en ce qui concerne le changement climatique, se référer à la section 1.2.3. SBM-3 : Impacts, risques et opportunités importants et leur lien avec la stratégie et le modèle économique.

2.2.4 Gestion des Impacts, Risques et Opportunités

2.2.4.1 ESRS 2 IRO-1 : Description des processus permettant d'identifier et d'évaluer les impacts, risques et opportunités importants liés au changement climatique

Pour un aperçu de la méthodologie d'identification & d'évaluation des impacts, risques et opportunités liés au changement climatique, se référer à la section 1.3.1. IRO-1 : Description des procédures d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités importants.

Afin de pleinement répondre aux exigences de la CSRD, une identification des aléas liés au changement climatique via l'identification de différents scénarios climatiques sera réalisée avant fin 2027 sous réserve de l'évolution des obligations liées à la réglementation. Ce travail, qui reprendra les hypothèses du GIEC, permettra une meilleure compréhension de l'exposition de Younited SA au risque climatique à la fois sur ses activités économiques et son exposition liée à son emplacement géographique. Ce travail comprendra l'identification des événements liés à la transition climatique, en envisageant au minimum un scénario climatique compatible avec une limitation du réchauffement de la planète à 1,5 °C avec un dépassement nul ou limité. Cette analyse comportera aussi une évaluation de la manière dont les actifs et activités économiques de l'entreprise peuvent être exposés à ces événements liés à la transition climatique, créant ainsi des opportunités ou des risques de transition bruts pour l'entreprise. Cette étude analysera les différentes problématiques et enjeux selon les horizons de temps tels que définis dans l'ESRS 1, à savoir : court terme (0-1 an) ; moyen terme (1-5 ans) ; long terme (+5 ans).

2.2.4.2 E1-2 : Politiques liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci

Atténuation du changement climatique

Younited SA a adopté une politique globale d'exclusion de certains secteurs économiques, basée sur des critères normatifs et sectoriels et motivée par des considérations morales, éthiques et le respect des normes internationales. Certaines exclusions, notamment celles relatives aux secteurs de l'armement, des métaux et pierres précieuses ou encore des cryptomonnaies, répondent également aux objectifs d'atténuation du changement climatique. Cette politique s'applique principalement aux projets et services financés par Younited SA dans le cadre de son activité de crédit à la consommation. En 2024, cette politique a fait l'objet d'une mise à jour afin d'y intégrer les secteurs du charbon, du pétrole et du gaz. Cette politique est sous la responsabilité de la Chief People & Impact Officer et du département Conformité et Contrôle Interne.

Le Risk Appetite Statement & Limit Framework aide par ailleurs Younited SA à gérer efficacement ses risques en alignant ses activités de prise de risque avec sa stratégie commerciale globale. Cette politique, à l'initiative du Chief Risk Officer de Younited SA, présente les tolérances aux risques de l'organisation et spécifie la base méthodologique utilisée par Younited SA pour définir ses alertes liées à des risque et leurs seuils. Une catégorie « *Environmental, Social & Governance risk* » y détaille bien à la fois le risque physique directement lié au changement climatique et le risque de transition associé à la lutte contre le changement climatique.

La stratégie d'atténuation du changement climatique est pilotée par le Chief People & Impact Officer, membre du COMEX. Une réflexion a été amorcée en 2024 grâce à l'implication de Younited SA au programme de la CEC, Convention des entreprises pour le Climat pour le Monde Financier. En collaborant avec d'autres acteurs du secteur financier au sein de cette convention, Younited SA a renforcé sa compréhension des enjeux climatiques du secteur financier et la pertinence des engagements auxquels l'entreprise réfléchit pour contribuer significativement à la réduction des émissions de carbone et à la préservation de l'environnement. L'objectif de cette participation a été de démarrer les réflexions autour de la feuille de route des engagements environnementaux de Younited SA. Le plan de transition initié cette année s'inscrit dans la continuité de cette démarche et couvre l'ensemble des activités du groupe, crédits et assurance, B2B et B2B2C, et s'attache à sensibiliser et mobiliser ses parties prenantes clés pour contribuer aux efforts de décarbonation : les collaborateurs. L'approche globale de Younited SA pour lutter contre le changement climatique est de mieux maîtriser l'impact de ses prêts, qui représentent l'impact environnemental principal, bien qu'indirect de l'entreprise. Les actions mises en place en ce sens sont présentées ci-dessous.

En 2025, Younited SA a mis en place une politique Climat afin de définir un cadre synthétique des grandes orientations de l'entreprise sur les sujets climat et d'assurer une gestion structurée des impacts, risques et opportunités associés au changement climatique. Elle prévoit des mécanismes d'évaluation régulière, l'intégration des enjeux climatiques dans la gouvernance de l'entreprise et la mise en œuvre d'actions visant à réduire les émissions et renforcer la résilience du modèle d'affaires.

Ces grands principes seront retranscrits opérationnellement dans le plan de transition de Younited SA dont des travaux ont été initiés afin de se conformer aux exigences de la CSRD ; cf. paragraphe 2.2.3.1.

NB : Les politiques actuelles ne font pas mention directe des sujets d'efficacité énergétique ou encore du déploiement des énergies renouvelables. Ces éléments pourront y être ajoutés quand applicables horizon fin d'année 2026.

Adaptation au changement climatique

Pour l'heure, Younited SA ne dispose pas de politique spécifique liée à l'adaptation au changement climatique. Des travaux seront engagés d'ici fin 2027 afin d'élaborer une politique d'adaptation structurée et opérationnelle. Cette démarche viendra compléter le Risk Appetite Statement & Limit Framework pour définir les axes prioritaires d'adaptation, les responsabilités internes ainsi qu'un calendrier de mise en œuvre accompagné d'indicateurs de suivi.

En revanche, le pilotage par le risque est pleinement opérationnel au sein de Younited SA via des outils adéquats (politiques, trackers...). Pour un aperçu des risques climatiques, tant physiques que de transition, susceptibles d'impacter les activités de Younited SA, se référer à la section 1.2.3 SBM-3 : Impacts, risques et opportunités importants et leur lien avec la stratégie et le modèle économique.

2.2.4.3 E1-3 : Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique

À ce stade, Younited SA a déployé plusieurs politiques, actions et initiatives destinées à réduire ses impacts environnementaux et à assurer une gestion responsable de ses ressources, entendue comme l'utilisation maîtrisée, efficiente et durable de l'énergie, des matériaux, de l'eau et des équipements nécessaires à ses activités. Cette approche vise notamment à limiter le gaspillage, optimiser les consommations, prolonger la durée de vie des actifs et favoriser des choix d'approvisionnement à faible impact. L'ensemble de ces dispositifs traduit la volonté de l'entreprise d'intégrer pleinement les enjeux de durabilité au cœur de sa stratégie et de ses opérations, en cohérence avec sa politique climat formalisée.

Définition d'une politique climat et identification des leviers de décarbonation

L'entreprise a déployé plusieurs initiatives structurantes pour s'engager en faveur de la transition écologique :

1. Intégration de la Convention des Entreprises pour le Climat du Monde financier (atténuation du changement climatique)

En rejoignant la Convention des Entreprises pour le Climat (CEC) du Monde financier en 2023-2024, l'entreprise s'est engagée dans une démarche de réflexion systémique visant à transformer durablement ses activités et celles de ses pairs. Cette participation permet notamment d'explorer des solutions concrètes pour réduire ses émissions de CO₂ et d'ajuster son modèle économique, tout en renforçant sa crédibilité et sa transparence en matière de responsabilité environnementale.

2. Réalisation d'un calcul des émissions de GES complet (atténuation du changement climatique)

Dans une démarche de transparence et d'amélioration continue, Younited SA réalise depuis 2022 une évaluation exhaustive de ses émissions de gaz à effet de serre couvrant les scopes 1, 2 et 3. Jusqu'en 2024, cet exercice était réalisé avec le prestataire HelloCarbo, selon la méthodologie Bilan Carbone de l'ADEME. Cette approche a mis en évidence la prédominance des émissions du scope 3, principalement liées à l'impact indirect des crédits à la consommation octroyés, qui représentent environ 98% des émissions totales de Younited SA.

En 2025, souhaitant renforcer la précision, la robustesse et la comparabilité de son Reporting ainsi que la conformité avec la réglementation CSRD, Younited SA a choisi de migrer vers l'outil, Sweep. Cette évolution permet un alignement méthodologique complet avec le GHG Protocol, une plus grande granularité des données pour chacun des pays dans lesquels le groupe opère (France, Espagne, Portugal, Italie) ainsi qu'une consolidation à l'échelle du groupe.

Ce changement d'outil s'inscrit dans la volonté de renforcer la fiabilité et l'auditabilité des données d'émissions, d'améliorer le pilotage de son empreinte carbone et de structurer l'élaboration d'une trajectoire de décarbonation. Par ailleurs, le suivi des émissions reste intégré au niveau le plus élevé du dispositif de gouvernance des risques, via le Risque Appetite Statement.

Pour une description détaillée de la méthodologie retenue pour l'établissement du pour ses émissions totales de GES, se référer à la section E1-6 : Émissions brutes de GES de périmètres 1, 2, 3 et émissions totales de GES.

3. Transformation de son offre produit (atténuation & adaptation au changement climatique)

Depuis plusieurs années, Younited SA œuvre à orienter une part croissante de sa production de crédits vers des projets contribuant positivement à la transition climatique en créant l'initiative des prêts verts.

A la suite d'une première expérimentation en 2023, un partenariat a été engagé avec la Banque Européenne d'Investissement (BEI), dont le mandat vise notamment à soutenir les acteurs financiers dans le déploiement de solutions alignées avec les objectifs de transition énergétique. Ce partenariat a permis le lancement, en décembre 2024, de la première offre de prêt vert de Younited SA, destinée à promouvoir des projets tels que l'isolation, le remplacement des fenêtres, l'installation de pompes à chaleur ou de panneaux solaires. Une offre promotionnelle accompagne ce lancement, incluant sous certaines conditions le remboursement d'une mensualité du crédit octroyé. Cette offre est désormais mise en avant sur le site de Younited SA et sera progressivement étendue aux partenaires distributeurs (Meilleurtaux, Fortuneo, Panorabanques).

Le prêt à la consommation présente également un intérêt particulier pour la rénovation énergétique : il permet de financer des travaux réalisés directement par le client, sans obligation de recourir à un professionnel certifié RGE, contrairement à certaines solutions de financement publics (par exemple MaPrimeRénov'). Il constitue ainsi une option plus accessible, notamment pour les projets de petite taille tels que l'isolation ou le remplacement des fenêtres.

Parallèlement, Younited SA poursuit la mise en place de partenariats stratégiques avec des acteurs du secteur des énergies renouvelables. Ces collaborations permettent de proposer des conditions financières préférentielles destinées à encourager les emprunteurs à adopter des solutions durables.

En 2025, ce sont 339 prêts qui ont été financés en combinant ceux pour les crédits des catégories « *Energetic transition* » et « *Green home improvements* », ce qui représente au total de 3885289,11€ financés à des fins d'atténuation et adaptation au changement climatique.

4. Sensibilisation des collaborateurs (atténuation du changement climatique)

En 2025, Younited a poursuivi et consolidé ses actions de sensibilisation auprès des collaborateurs en matière de responsabilité sociale et environnementale. Cette année a principalement été consacrée à l'ancrage des acquis, en facilitant l'accès à des contenus de formation via notre nouvelle plateforme de formation Groupe 360Learning, et en proposant aux collaborateurs de participer à des ateliers de sensibilisation, *The Week*, visant à renforcer la compréhension des enjeux climatiques et sociétaux.

Par ailleurs, 2025 marque une étape structurante avec le lancement d'un comité RSE interne. Cette initiative constitue le principal levier d'action de l'année et prépare une montée en maturité progressive des actions de sensibilisation, avec l'ambition de proposer des dispositifs plus avancés et diversifiés à partir de 2026.

Lancement d'un comité RSE interne

En 2025, Younited SA a mis en place un comité RSE représentatif afin de renforcer l'implication de ses collaborateurs dans la stratégie durable de l'entreprise. Ce comité, composé de 13 collaborateurs volontaires issus de l'ensemble des Business Units de l'entreprise (France, Espagne/Portugal, Italie) et de différents départements, a pour objectif d'assurer une démarche plus participative autour des initiatives RSE. L'intention est de permettre aux équipes d'être pleinement actrices de la feuille de route RSE, sur des thématiques qui les concernent directement et pour lesquelles elles expriment un fort engagement. Le comité est piloté par la HR and CSR/ESG Group

Project Manager, qui assure la coordination, l'animation et la structuration des travaux. Cette gouvernance renforcée vise à intégrer davantage les attentes internes, favoriser l'appropriation des enjeux ESG et soutenir la mise en œuvre opérationnelle des actions au sein des différentes fonctions de Younited SA.

NB :

Dans l'optique d'une pleine conformité aux exigences de la directive CSRD, les formalisations suivantes restent à finaliser dans le Rapport de durabilité de l'entreprise :

- Des cibles de réduction des émissions de GES permises par ces différentes initiatives ;
- Tout autre cible afin de gérer les impacts, risques et opportunités importants liés au changement climatique ;
- Les réductions d'émissions de GES liées à ces actions ne sont pas mesurées actuellement. Des objectifs et indicateurs de mesure liés notamment aux émissions de GES seront définis dans la feuille de route en cours de définition pour identifier les impacts attendus des actions, de même que les investissements relatifs à ces actions, en lien avec les postes ou les notes pertinents des états financiers (Capex et Opex).

2.2.5 Métriques et cibles

2.2.5.1 E1-4 : Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci

À ce stade, l'entreprise ne dispose pas encore d'un niveau de précision suffisant dans la mesure de son empreinte carbone pour définir des cibles climatiques chiffrées et robustes. Les travaux engagés pour fiabiliser les données, étendre le périmètre d'analyse et établir des objectifs alignés sur les attentes réglementaires devraient permettre de disposer de cibles pertinentes d'ici fin 2027. Pour plus de détails, se référer à la section 2.2.3.1 Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique.

Ces travaux visent à renforcer la robustesse du calcul des GES et permettront de définir une trajectoire de décarbonation alignée avec les objectifs climatiques européens et les exigences réglementaires.

Les horizons temporels du plan de transition respecteront les exigences de la réglementation en définissant une cible à court terme en 2030 puis des objectifs tous les 5 ans.

Le dispositif du Risk Appetite Statement & Limit Framework est applicable immédiatement après son adoption et n'intègre donc pas d'objectifs relatifs à une réduction d'intervention dans les secteurs mentionnés. De même, la politique d'exclusion s'applique dès son adoption et ne prévoit pas d'objectifs liés à une réduction d'intervention dans ces secteurs.

2.2.5.2 E1-5 : Consommation d'énergie et mix énergétique

Dans le cadre de l'engagement de Younited SA envers la lutte contre le changement climatique, le mix énergétique de ses différents bureaux en Europe est un outil clé dans la mesure où il participe directement à son impact carbone. Pour plus de détails sur la méthodologie adoptée pour cette analyse, consulter la section 6. Méthodologie d'analyse.

Données 2025 (MWh)

	France	Espagne	Italie	Portugal	Total
M2 de bureaux	4 551	693	800	60	6 104
Consommation d'énergie et mix énergétique					
1) Consommation de combustible provenant du charbon et des produits à base de charbon (en MWh)	0,13	0,55	0,86	NA*	1,54
2) Consommation de combustible provenant du pétrole brut et de produits pétroliers (en MWh)	3,82	1,45	1,54	NA*	6,81
3) Consommation de combustible provenant du gaz naturel (en MWh)	0	8,34	21,33	NA*	29,67*
4) Consommation de combustible provenant d'autres sources fossiles (en MWh)	4,46	0	0	NA*	4,46
5) Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources fossiles (en MWh)	0	0	0	NA*	NA*
6) Consommation totale d'énergie fossile (en MWh) (calculée comme la somme des lignes 1 à 5°)	8,40	10,34	23,73	0,23*	42,70*
Part des sources fossiles dans la consommation totale d'énergie (en % et MWh)	6,42%	22,55%	48,67%	13,27%	18,9%
7) Consommation provenant de sources nucléaires (en MWh)	85,79 MWh	8,69 MWh	0,00 MWh	0,00 MWh	94,47 MWh
Part de la consommation provenant de sources nucléaires dans la consommation totale d'énergie (en %)	65,56%	18,94%	0%	0%	41,9%
8) Consommation de combustible provenant de sources renouvelables, y compris de la biomasse (comprenant également des déchets industriels et municipaux d'origine biologique, du biogaz, de l'hydrogène renouvelable, etc.) (en MWh)	36,66	26,83	25,03	1,50	90,01
9) Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources renouvelables (en MWh)	NA*	NA*	NA*	NA*	NA*
10) Consommation d'énergie renouvelable non combustible autoproduite (en MWh)	0	0	0	0	0
11) Consommation totale d'énergie renouvelable (en MWh) (calculée comme la somme des lignes 8 à 10)	36,66	26,83	25,03	1,50	90,01
Part des sources renouvelables dans la consommation totale d'énergie (en %)	28,01%	58,51%	51,33%	86,73%	39,9%
Consommation totale d'énergie fossiles, renouvelable et nucléaire (en % et MWh)	100 % 130,85 MWh	100 % 45,86 MWh	100 % 48,75 MWh	100 % 1,73 MWh	100 % 225,46 MWh

NB :

- *NA : Le mix énergétique présenté ci-dessus est le niveau de détail le plus précis que Younited SA peut fournir pour l'année 2025, en fonction des données disponibles auprès des partenaires de collecte.
- Younited SA est une entreprise exerçant dans le secteur des services financiers. Son activité principale ne relève pas des secteurs considérés comme ayant un fort impact climatique au sens des exigences de la directive CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive).

2.2.5.3 E1-6 : Émissions brutes de GES de scopes 1, 2, 3 et émissions totales de GES**Introduction**

Younited SA a choisi de réaliser son calcul de ses émissions de gaz à effet de serre selon une approche volontairement exhaustive et représentative de la réalité de son modèle d'affaires. Celui-ci couvre l'ensemble des scopes 1, 2 et 3, conformément aux principes du GHG Protocol, avec une attention particulière portée aux émissions financées, qui constituent la principale composante de l'empreinte carbone du Groupe.

Dans ce cadre, l'entreprise a retenu une méthodologie conservatrice et inclusive, intégrant l'ensemble des flux pertinents liés à son activité de financement. Afin de renforcer la robustesse et la pertinence des résultats, des facteurs d'émission spécifiques ont été développés, tenant compte des caractéristiques propres aux crédits octroyés et distinguant notamment les crédits fléchés des

crédits non fléchés. Cette granularité permet une meilleure compréhension des sources d'émissions et renforce la capacité de pilotage dans le temps.

Cette approche méthodologique, plus exigeante que certaines pratiques observées sur le marché, conduit mécaniquement à des niveaux d'émissions et à une intensité carbone plus élevés que ceux d'autres acteurs comparables. Cette différence ne traduit pas un profil d'activité plus carboné mais résulte de choix méthodologiques plus exhaustifs et plus conservateurs, intégrant un périmètre élargi et des hypothèses plus représentatives de la réalité économique des financements. Younited SA assume pleinement ce positionnement, considérant que la transparence, la cohérence méthodologique et la qualité des données constituent des prérequis essentiels à l'élaboration d'une stratégie climat crédible.

L'entreprise estime que cette démarche rigoureuse constitue une base solide pour les exercices futurs, en permettant de définir des trajectoires de décarbonation pertinentes, fondées sur des leviers d'action concrets, mesurables et directement liés à ses activités opérationnelles et à ses décisions stratégiques.

Les émissions brutes de gaz à effet de serre (GES) des scopes 1, 2 et 3 sont issues du calcul des émissions de Younited SA et de ses succursales pour l'année 2025. Afin d'affiner le calcul de son empreinte carbone et de renforcer la robustesse et la comparabilité de ses données, Younited SA a fait évoluer en 2025 la méthodologie et les outils utilisés pour l'établissement de son empreinte carbone GHG Protocol. L'entreprise a ainsi changé de prestataire, en passant de HelloCarbo à Sweep, un outil jugé plus adapté à ses besoins en matière de granularité des données et d'alignement avec le standard GHG Protocol.



Pour l'exercice 2025, les émissions brutes de gaz à effet de serre (GES) des scopes 1, 2 et 3 sont calculées sur la base des données du groupe Younited SA, mais également à un niveau de détail par Business Unit (France, Italie, Espagne, Portugal), conformément aux exigences du GHG Protocol. Les émissions sont, dans la mesure du possible, différenciées par pays, principaux segments d'activité et catégories de gaz à effet de serre. Le niveau de détail présenté correspond au degré de précision le plus élevé disponible pour l'année 2025.

- Les émissions du scope 2 sont calculées selon les deux approches « Location-Based » et « Market-Based », permettant une lecture plus complète de l'impact lié à la consommation d'électricité.
- Les émissions biogéniques (CO₂ biogénique) ne sont pas prises en compte dans le périmètre de Reporting, faute de données disponibles à ce stade.
- L'ensemble des facteurs d'émission utilisés pour le calcul de l'empreinte carbone est issu de bases de données de référence reconnues et standardisées, notamment celles de l'ADEME, de l'Agence internationale de l'énergie (IEA), de DEFRA ou de l'US EPA. Cette approche vise à garantir la fiabilité, la traçabilité et la comparabilité des résultats publiés.
- Aucune modification significative, ni circonstance particulière concernant les émissions de GES n'est à signaler pour la période de Reporting 2025.
- Dans le cadre de l'amélioration continue de la qualité du calcul de ses émissions de GES, Younited SA a porté une attention particulière à son scope 3, qui représente environ 98% de ses émissions de GES, principalement liées à son activité de production de crédits. En 2025, l'entreprise a affiné les données utilisées pour le calcul des émissions associées à ses crédits fléchés (Younited Pay) en exploitant des informations plus détaillées issues de la base de données crédits. Cette approche permet une meilleure identification des biens et usages effectivement financés, et conduit ainsi à une estimation plus précise et représentative des émissions associées. En complément de cet effort opérationnel, Younited SA a renforcé sa méthodologie de calcul en développant, avec l'appui d'un consultant Sweep, des facteurs d'émissions spécifiques à son modèle d'activité, distinguant les différentes typologies de crédits fléchés (*new/used car, home improvements, appliance/furniture, electric car, energetic transition, mobility, consumer electronics, luxury, leisure, healthcare, mobiles*) et les crédits non fléchés (sur la base du pouvoir d'achat des clients comparé aux quintiles de l'INSEE).
- Les émissions brutes de GES publiées par Younited SA n'intègrent pas les éléments suivants :
 - L'utilisation d'instruments contractuels pour l'achat et la vente d'énergie liés aux émissions du scope 2,
 - L'achat et la vente d'attributs énergétiques dissociés,
 - La publication des instruments contractuels associés à ces transactions.
- La méthodologie de calcul reste inchangée en 2025 mais est plus affinée et permet un niveau de granularité niveau Groupe et par pays grâce à la migration vers l'outil Sweep.

	2024	2025	% N / N-1	2026	2030	2050	Cible annuelle en % / Année de référence
Émissions de GES de périmètre 1							
Émissions brutes de GES de scope 1 Émissions [teqCO2]	-	-	-	-	-	-	-
Pourcentage d'émissions de GES de scope 1 résultant des systèmes d'échange de quotas d'émission réglementés (en %)	-	-	-	-	-	-	-
Émissions de GES de périmètre 2							
Émissions brutes de GES de scope 2 fondées sur la localisation (teqCO2)	123,49	27,59	-77,66%	-	-	-	-
Émissions significatives de GES de périmètre 3							
Émissions totales brutes indirectes de GES (scope 3) (teqCO2)	-	-	-	-	-	-	-
1 Biens et services achetés	3 310,69	8 502,38	+156,82%	-	-	-	-
2 Biens d'investissement	-	-	-	-	-	-	-
3 Activités relevant des secteurs des combustibles et de l'énergie (non incluses dans les scopes 1 et 2)	-	-	-	-	-	-	-
4 Transport et distribution en amont	-	-	-	-	-	-	-
5 Déchets produits lors de l'exploitation	1,57	2,42	+54,14%	-	-	-	-
6 Voyages d'affaires	41,81	25,38	-39,3%	-	-	-	-
7 Déplacements domicile-travail des salariés	43,72	235,26	+438,11%	-	-	-	-
8 Actifs loués en amont	-	-	-	-	-	-	-
9 Acheminement en aval	-	-	-	-	-	-	-
10 Transformation des produits vendus	-	-	-	-	-	-	-
11 Utilisation des produits vendus	-	-	-	-	-	-	-
12 Traitement en fin de vie des produits vendus	-	-	-	-	-	-	-
13 Actifs loués en aval	-	-	-	-	-	-	-
14 Franchises	-	-	-	-	-	-	-
15 Investissements	436 607,63	288 724,13	-33,87%	-	-	-	-
Total des émissions du Scope 3	440 005,42	297 489,57	-32,39%	-	-	-	-
Émissions totales de GES							
Émissions totales de GES (fondées sur la localisation) (teqCO2)	440 128,92	297 517,16	-32,40%	-	-	-	-

Intensité Carbone :

Intensité des GES par produit net	Données comparatives	N	% N / N-1
Emissions totales de GES par produit net (En teqCO2/unité monétaire)	3,48 Tco2 / k€ de revenu net	2,586 Tco2 / k€ de revenu net	-25,69%

Selon l'IFRS 15, relatif aux produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients, ainsi que les principes comptables généralement admis (GAAP) applicables localement, Younited SA a déterminé son produit net sur la base de son Produit Net Bancaire (PNB) et figurant dans les annexes des comptes sociaux. Les montants retenus sont les suivants :

2025 : 115 030 959 €

2024 : 115 075 918 €

2023 : 117 841 413 €

Aucune autre valeur n'a été prise en compte pour le calcul du produit net.

Note méthodologique de calcul des émissions de GES :

Le bilan des émissions de gaz à effet de serre (GES) de Younited SA est établi conformément aux principes du GHG Protocol qui guide l'identification et le calcul des émissions des scopes 1, 2 et 3 :

- Scope 1 : Émissions directes de l'entreprise
- Scope 2 : Émissions indirectes liées à l'énergie (ex. : consommation d'électricité)
- Scope 3 : Autres émissions indirectes, incluant les crédits octroyés par Younited SA

Périmètre organisationnel

Le périmètre de calcul, conformément au GHG Protocol, couvre l'ensemble des entités sur lesquelles Younited SA exerce un contrôle opérationnel, c'est-à-dire celles dont l'entreprise assure la gestion quotidienne, indépendamment de la détention financière. L'empreinte carbone est donc calculée au niveau du Groupe et à un niveau de granularité par entité (France, Italie, Espagne, Portugal), lorsque les données sont disponibles, afin de refléter au mieux la réalité opérationnelle et de permettre le pilotage de la trajectoire de décarbonation. Le périmètre organisationnel demeure identique à celui de 2024.

Périmètre opérationnel

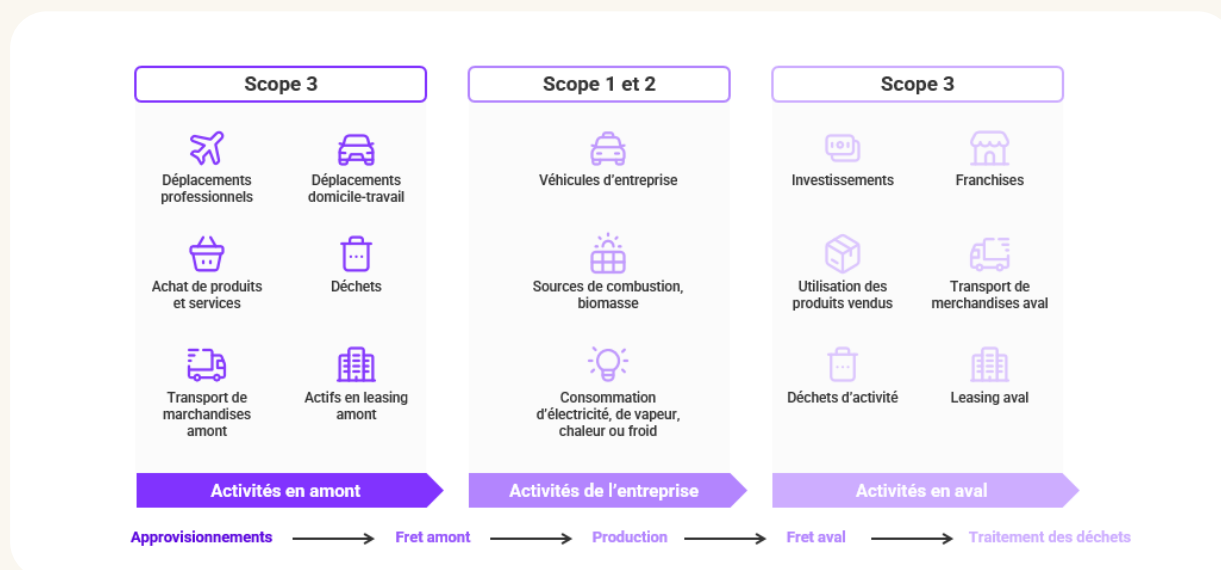
Les limites opérationnelles de l'empreinte carbone sont déterminées par les émissions générées par les activités sous le contrôle opérationnel de Younited SA. Les émissions sont donc analysées selon les périmètres définis par le GHG Protocol. Cela inclut :

- Les émissions de scope 1 qui correspondent aux émissions directes détenues ou contrôlées par l'entreprise ;
- Les émissions de scope 2 qui représentent les émissions indirectes liées à la consommation d'électricité, de chaleur ou de froid achetés. Ces émissions sont calculées selon les approches Location-based et Market-based lorsque l'information est disponible.
- Les émissions de scope 3 qui regroupent les émissions indirectes sur l'ensemble de la chaîne de valeur amont et aval (ex : achats, usages numériques, déplacements professionnels...) en incluant principalement l'activité de production de crédits de Younited SA.

Conformément aux axes d'amélioration identifiés dans le rapport CSRD 2024, Younited SA a renforcé en 2025 la qualité et la fiabilité des données relatives aux déplacements professionnels intégrées dans son calcul d'empreinte carbone. Alors que ces données reposaient jusqu'alors sur les déclarations des collaborateurs via un questionnaire, l'entreprise a fait évoluer son approche vers une collecte centralisée et exhaustive.

Les émissions liées aux déplacements professionnels (notamment transports aériens, taxis et hébergements) sont désormais calculées à partir de l'ensemble des notes de frais de la catégorie « *travel* » extraites de l'outil groupe Spendesk. Cette évolution permet d'améliorer la traçabilité et la précision des données utilisées, tout en limitant le recours au déclaratif et en renforçant la robustesse globale de sa méthodologie de calcul des émissions totales de GES.

Périmètre des scopes 1, 2 & 3



Période de Reporting et calculs

La période retenue pour le calcul de l'empreinte carbone est la suivante : du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Pour l'ensemble des catégories (scope 1, 2 et 3) le principe général repose sur l'équation suivante : émission de carbone = donnée d'activité x facteur d'émission associé. Les données d'activités et facteur d'émission sont déterminées en fonction de la catégorie et correspondent soit à des données monétaires (ex-fourniture de bureau) ou physiques (ex-consommation énergie bureau).

Exclusion du périmètre de calcul

Conformément aux principes du GHG Protocol, certaines catégories d'émissions du scope 3 ne sont pas incluses dans le calcul des émissions de GES de Younited SA, car elles sont jugées non applicables, non significatives ou non pertinentes au regard de la nature des activités du Groupe.

Les catégories suivantes du GHG Protocol sont ainsi exclues du périmètre de Reporting :

- Catégorie 1.1 – Emissions directes de GES provenant de la combustion stationnaire ;
- Catégorie 1.2 – Emissions directes de GES provenant de la combustion mobile ;
- Catégorie 1.3 – Traitement physique ou chimique direct des émissions de GES ;
- Catégorie 1.4 – Emissions fugitives directes de GES ;
- Catégorie 1.5 - Emissions et absorptions directes de GES résultant de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie (UTCATF) ;
- Catégorie 3.3 – Activités liées aux combustibles et à l'énergie non incluses dans le scope 1 ou scope 2 ;
- Catégorie 3.4 – Transport et distribution en amont ;
- Catégorie 3.8 – Actifs loués en amont ;
- Catégorie 3.9 – Transport et distribution en aval ;
- Catégorie 3.10 – Traitement des produits vendus ;
- Catégorie 3.11 – Utilisation des produits vendus ;
- Catégorie 3.12 – Traitement en fin de vie des produits vendus ;
- Catégorie 3.13 – Actifs loués en aval ;
- Catégorie 3.14 – Franchises.

Ces exclusions sont revues régulièrement et pourront être réévaluées en cas d'évolution significative du périmètre d'activité.

Détail des calculs pour chaque catégorie :

Catégorie	Postes	Données	Facteur d'émission		Calcul
Bureau Emission liées aux consommations d'énergie des bureaux, maintenance des sites et repas des collaborateurs	Repas au travail	Nombre de repas végétariens consommés en moyenne par semaine sur les jours de présence au travail des salariés, collectés via un questionnaire	Facteurs d'émission physiques par type de repas Repas végétarien 0,51kgCO ₂ e/repas Base Carbone V23.7 Repas végétalien 0,39kgCO ₂ e/repas Base Carbone V23.7 Repas avec poisson 1,0271kgCO ₂ e/repas Sweep Repas avec viande blanche 1,35kgCO ₂ e/repas Repas avec viande rouge 6,29kgCO ₂ e/repas		Nombre de repas par type x facteur d'émission
	Boissons prises sur le lieu de travail	Quantité de boissons consommées (café, thé, soda) par jour	Café 0.635 kgCO ₂ e/L Base Empreinte ADEME Thé 0.0436 kgCO ₂ e/L Base Empreinte ADEME	Soda 0.493 kgCO ₂ e/L Base Empreinte ADEM	Nombre de litres par type de boisson x facteur d'émission
	Entretien/ Ménage	Coût annuel des prestations de ménage et d'entretien	Facteur d'émission monétaire 6kg CO ₂ e/k€ ; Sweep		Coût annuel des prestations de ménage et d'entretien x facteur d'émission
	Maintenance / Réparation	Coût annuel des prestations de maintenance / réparation	Facteur d'émission monétaire 196kg CO ₂ e/k€ ; Sweep		Coût annuel des prestations de réparation / maintenance x facteur d'émission
	Consommation d'énergie	Quantité d'électricité consommée (en kWh) collectés via les factures de fournisseurs.	Facteur d'émission physique France Electricité 2024 - mix moyen consommation 0.0519 kgCO ₂ e/kWh Base Carbone V23.7 Italie Electricity generation, Italy, 2023 0.2584 kgCO ₂ e/kWh IEA S2 2025 Espagne Electricity generation, Spain, 2022 0.1712 kgCO ₂ e/kWh IEA S2 2025 Portugal Electricity generation, Portugal, 2022 0.1575 kgCO ₂ e/kWh IEA S2 2025		Nombre de kWh consommés par pays x facteur d'émission
	Consommation d'eau	Quantité d'eau consommée (en m3)	Facteur d'émission physique 0,1913kgCO ₂ e/m ³ DESNZ 2025		Quantité d'eau consommée en m3 x facteur d'émission
	Gestion des déchets	Quantité de déchets collectés via les prestataires	Verre 639000kgCO ₂ e/kg (Sweep) Plastique 434kgCO ₂ e/kg (Base Carbone V23.7) Papier / Carton 992000kgCO ₂ e/kg (Sweep)	Aluminium 41000kgCO ₂ e/kg (Sweep) Déchets organique 140000kgCO ₂ e/kg (Sweep)	Quantité de déchets x facteur d'émission physique associé
Achats Émissions liées aux services supports à la mise à disposition de services ou produits aux clients : marketing, vente, support, conduite de projets, livraison, etc.	Achats juridique / RH-Formation/ Juridique / Finance-Comptabilité/Consulting-Management / Admin	Coût annuel des achats de services juridique / RH-Formation/ Juridique / Finance-Comptabilité/Consulting-Management / Admin	Facteur d'émission monétaire « Services juridiques et comptables/ services des sièges sociaux/ conseil de gestion » : 67kgCO ₂ e/k€ Base Carbone V23.7		Coût annuel des achats services juridique / RH-Formation/ Juridique / Finance-Comptabilité/Consulting-Management / Admin x facteur d'émission monétaire
	Achats marketing	Coût annuel des achats marketing	Facteur d'émission monétaire « Services de publicité et d'études de marché » : 113kgCO ₂ e/k€; Base Carbone V23.7		Coût annuel des achats marketing x facteur d'émission monétaire
	Fournitures de bureau	Coût annuel des achats de fournitures	Facteur d'émission monétaire : 0,367kgCO ₂ e/€ Base Carbone V23.7		Coût annuel des achats de fournitures x facteur d'émission monétaire
Tech Services / Logiciels IT	Coût annuel des achats de tech services / logiciels IT	Facteur d'émission monétaire « Programmation, conseil IT / Services d'information » : 75kgCO ₂ e/k€ Base Carbone V23.7		Coût annuel des achats tech/logiciels IT x facteur d'émission monétaire	

Déplacements

Émissions liées aux déplacements des collaborateurs

Déplacements professionnels – Hôtel	Nombre de nuits d'hôtel lors des déplacements professionnels	Facteur d'émission physique par nombre de nuit par destination Hôtel en France 6,7kgCO2e/room per night Version DESNZ 2025 Hôtel en Espagne 7kgCO2e/room per night Version DESNZ 2025 Hôtel au Portugal 19kgCO2 Version DESNZ 2025	Hôtel en Italie 14,3kgCO2e/room per night Version DESNZ 2025 Hôtel aux Pays-Bas 14,8kgCO2e/room per night Version DESNZ 2025	Nombre de nuit d'hôtel x facteur d'émission physique
Déplacements professionnels – Trajet en voiture (location, taxi, VTC...)	Coût annuel des déplacements professionnels en voiture	Facteur d'émission monétaire 280kgCO2e/k€ ADEME Base Empreinte		Coût annuel des déplacements professionnels en voiture x facteur d'émission monétaire
Déplacements professionnels – Trajet en train	Coût annuel des déplacements professionnels en train	Facteur d'émission monétaire 4,465kgCO2e/k€ Base Empreinte ADEME		Coût annuel des déplacements professionnels en train x facteur d'émission monétaire
Déplacements professionnels – Trajet en avion	Coût annuel des déplacements professionnels en avion	Facteur d'émission monétaire 914kgCO2e/k€ Base Carbone V23.7		Coût annuel des déplacements professionnels en avion x facteur d'émission monétaire
Déplacements professionnels – Repas	Coût annuel des repas pris lors de déplacements professionnels	Facteur d'émission par repas 0,39kgCO2e/repas Base Carbone V23.7		Nombre de repas pris en déplacements professionnels x facteur d'émission
Trajets quotidiens des collaborateurs	Nombre de kilomètres parcourus en transport individuel ou transport commun entre le domicile et le lieu de travail (via questionnaire envoyé aux collaborateurs)	Marche / Vélo 0kgCO2e/km Metro/Tram 0,0042kgCO2e/passenger.km Base Carbone V23.7 Voiture 0,16272kgCO2e/km DESNZ 2025 Bus 0,10385 kgCO2e/passenger.km DESNZ 2025 Train 0.03546 kgCO2e/passenger.km DESNZ 2025	RER, Transilien 0.00978 kgCO2e/pas Base Carbone V23. Trottinette électrique 0.0249 kgCO2e/km Base Carbone V23. Moto 0,11355 kgCO2e/km DESNZ 2025 Vélo à assistance é 0.011 kgCO2e/km Base Carbone V23.	Nombre de km parcourus par type de transport x facteur d'émission

Opérations

Émissions des opérations liées à la mise à disposition de services ou produits aux clients : marketing, vente, support, conduite de projets, livraison, etc.

Événementiel / Événements d'équipe	Coût annuel des achats événementiel / événements d'équipe	Facteur d'émission monétaire « Arts, spectacles, musées, bibliothèques, jeux » : 104kgCO2e/k€ Base Carbone V23.7		Coût annuel des achats événementiel/événements d'équipe x facteur d'émission monétaire
Publicité / Marketing	Nombre d'emails marketing / emails transactionnels envoyés	Facteur d'émission physique 0,004kgCO2e/email Base Carbone V23.7		Nombre d'emails transactionnels et marketing x facteur d'émission
Mails envoyés – Usage numérique des collaborateurs	Nombre d'emails envoyés par les collaborateurs	Facteur d'émission physique 0,004kgCO2e/email Base Carbone V23.7		Nombre d'emails envoyés x facteur d'émission
Téléphonie & Visioconférence	Nombre d'heure en visioconférence audio	Facteur d'émission physique 0,01kgCO2e/heure Base ADEME		Nombre d'heures de visioconférence audio x facteur d'émission
Téléphonie & Visioconférence	Nombre d'heure en visioconférence vidéo	Facteur d'émission physique 0,06kgCO2e/heure Base ADEME		Nombre d'heures de visioconférence vidéo x facteur d'émission
Services Cloud	Coût annuel des services cloud (intégré dans la catégorie Achats Tech services / logiciels IT dans ce tableau ci-dessus)	Facteur d'émission monétaire « Programmation, conseil IT / Services d'information » : 75kgCO2e/k€ Base Carbone V23.7		Coût annuel des achats tech/logiciels IT x facteur d'émission monétaire
Stockage	Go de données stockées sur SharePoint / Drive	Facteur d'émission physique 0,00024kgCO2e/GO de données		Nombre de Go de données utilisés x facteur d'émission

Produits numériques

Émissions de CO2e des produits et services numériques

Production de crédits / Emissions financées

Les FE composant cette catégorie ont été spécifiquement créés sur mesure par un consultant Sweep afin de répondre à la réalité business de Younited

Crédits fléchés - Appliance/Furniture	Coût annuel des crédits fléchés financés dans la catégorie « appliance/furniture »	Facteur d'émission monétaire 533,19kgCO2e	Coût annuel crédit fléchés financés appliance furniture x facteur d'émission monétaire
Crédits fléchés-Home improvements	Coût annuel des crédits fléchés financés dans la catégorie « home improvements »	Facteur d'émission monétaire 245,01kgCO2e	Coût annuel crédit fléchés financés home improvements x facteur d'émission monétaire
Crédits fléchés-New/Used car	Coût annuel des crédits fléchés financés dans la catégorie « new/used car »	Facteur d'émission monétaire 940,69kgCO2e	Coût annuel crédit fléchés financés new/used car x facteur d'émission monétaire
Crédits fléchés-Electric car	Coût annuel des crédits fléchés financés dans la catégorie « electric car »	Facteur d'émission monétaire 372,91kgCO2e	Coût annuel crédit fléchés financés electric car x facteur d'émission monétaire
Crédits fléchés - Energetic transition	Coût annuel des crédits fléchés financés dans la catégorie « energetic transition »	Facteur d'émission monétaire 338,94kgCO2e	Coût annuel crédit fléchés financés energetic transition x facteur d'émission monétaire
Other fléché - Mobility	Coût annuel des crédits fléchés financés dans la catégorie « mobility »	Facteur d'émission monétaire 163,67kgCO2e	Coût annuel crédit fléchés financés mobility x facteur d'émission monétaire
Other fléché - Consumer Electronics	Coût annuel des crédits fléchés financés dans la catégorie « consumer electronics »	Facteur d'émission monétaire 687,05kgCO2e	Coût annuel crédit fléchés financés consumer electronics x facteur d'émission monétaire
Other fléché-Luxury	Coût annuel des crédits fléchés financés dans la catégorie « luxury »	Facteur d'émission monétaire 282,91kgCO2e	Coût annuel crédit fléchés financés luxury x facteur d'émission monétaire
Other fléché - Leisure	Coût annuel des crédits fléchés financés dans la catégorie « leisure »	Facteur d'émission monétaire 282,91kgCO2e	Coût annuel crédit fléchés financés leisure x facteur d'émission monétaire
Other fléché - Healthcare	Coût annuel des crédits fléchés financés dans la catégorie « healthcare »	Facteur d'émission monétaire 82,00kgCO2e	Coût annuel crédit fléchés financés healthcare x facteur d'émission monétaire
Other fléché - Mobiles	Coût annuel des crédits fléchés financés dans la catégorie « mobiles »	Facteur d'émission monétaire 189,91kgCO2e	Coût annuel crédit fléchés financés mobiles x facteur d'émission monétaire
Non-fléché Q1, Q2, Q3, Q4, Q5	Coût annuel des crédits non fléchés finançant les projets de clients en fonction du quintile auquel ils sont rattachés sur la base de leur pouvoir d'achat	Source INSEE Facteurs d'émission monétaires	
		Quintile 1 295,07kgCO2e	Quintile 4 277,76kgCO2e
		Quintile 2 287,87kgCO2e	Quintile 5 265,91kgCO2e
		Quintile 3 283,40kgCO2e	
Non-fléché - Inconnu	Coût annuel des crédits non fléchés inconnus (sans distinction de typologie de crédit ou de typologie de profil client sur la base du pouvoir d'achat)	Facteur d'émission monétaire 278,19kgCO2e	Coût annuel crédit non fléchés financés x facteur d'émission monétaire

Dans le cadre du calcul de notre empreinte carbone, l'ensemble des facteurs d'émission utilisés provient exclusivement de sources secondaires. Les facteurs d'émission spécifiques à nos émissions financées s'appuient sur des bases de données externes reconnues telles que l'ADEME, l'INSEE ou encore le GIEC. De même, les autres facteurs d'émission mobilisés dans le calcul relatifs notamment à nos émissions directes et indirectes ; sont sélectionnés à partir de référentiels publics et internationaux tels que l'ADEME, la Base Carbone ou encore l'International Energy Agency (IEA). Ainsi, 100 % des facteurs d'émission utilisés reposent sur des données secondaires, aucune donnée primaire n'étant disponible ou applicable pour les catégories d'émissions concernées.

2.2.5.4 E1-7 : Projets d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone

Pour l'exercice 2025, Younited SA n'a pas mis en place de projets d'absorption et d'atténuation des gaz à effet de serre financés au moyen de crédits carbone. En conséquence, aucun Reporting spécifique sur ce sujet n'est présenté dans ce Rapport CSRD.

2.2.5.5 E1-8 : Tarification interne du carbone

Conformément aux exigences de Reporting, Younited SA indique ne pas appliquer de mécanismes de tarification interne du carbone en 2025. En conséquence, aucun dispositif de ce type n'a soutenu la prise de décision ou encouragé la mise en œuvre de politiques et de cibles liées au changement climatique sur cette période.

2.2.5.6 E1-9 : Impacts financiers escomptées des risques physiques et de transition importants et opportunités potentielles liées au changement climatique

Pour plus d'informations au sujet des impacts financiers escomptées des risques physiques et de transition importants et opportunités potentielles liées au changement climatique, se référer à la section suivante 1.2.3. SBM-3 : Impacts, risques et opportunités importants et leur lien avec la stratégie et le modèle économique.

Younited SA n'exerce aucune activité économique exposée à un risque de transition important à court, moyen ou long terme. De plus, l'entreprise ne génère aucun produit net provenant de clients opérant dans les secteurs du charbon, du pétrole ou du gaz.



2.3 Pollutions – ESRS E2

ESRS	IRO	Définition de l'impact, du risque ou de l'opportunité	Nature	Politique
E2	Pollution de l'air	Impact négatif réel de l'utilisation des crédits Younited SA afin de financer des biens & services de consommation qui émettent des particules fines (ex : achat de véhicules thermiques)	Impact négatif	Absence de politique
E2	Pollution des eaux	Impact négatif réel des produits de consommation achetés via un crédit Younited SA sur la pollution de l'eau	Impact négatif	Absence de politique
E2	Pollution des sols	Impact négatif réel des produits de consommation achetés via un crédit Younited SA sur la pollution des sols	Impact négatif	Absence de politique
E2	Pollution des organismes vivants et des ressources alimentaires	Impact négatif réel de la pollution des organismes vivants et des ressources alimentaires qui découle indirectement des activités de l'entreprise, notamment à travers les impacts environnementaux des biens et services financés par les crédits. Cette pollution peut inclure la contamination des sols, de l'eau et de l'air, affectant la santé des écosystèmes, des animaux et des humains. Les communautés locales, les consommateurs et les générations futures sont particulièrement touchés par ces effets négatifs, qui compromettent la qualité et la sécurité des ressources naturelles essentielles.	Impact négatif	Absence de politique
E2	Substances préoccupantes	Impact négatif réel des produits de consommation achetés via un crédit Younited SA via l'émission de substances préoccupantes	Impact négatif	Absence de politique
E2	Substances très préoccupantes	Impact négatif réel des produits de consommation achetés via un crédit Younited SA via l'émission de substances extrêmement préoccupantes	Impact négatif	Absence de politique
E2	Microplastiques	Impact négatif réel des produits de consommation achetés via un crédit Younited SA sur le développement des microplastiques	Impact négatif	Absence de politique

En raison de la nature essentiellement tertiaire de ses activités, l'entreprise n'a identifié que des impacts matériels lié à la pollution de l'air, de l'eau ou du sol liés au financement des produits via ses crédits.

A ce stade, les enjeux liés à la pollution ne sont pas intégrés dans son modèle économique, sa stratégie ou ses processus décisionnels. Aucune politique ou cible spécifique n'a été formalisée sur ce sujet. Toutefois, l'entreprise reconnaît l'importance de limiter l'empreinte environnementale lié à sa chaîne aval et a entamé des réflexions pour définir des actions ciblées concernant les produits financés.

Bien que les enjeux de pollution puissent se manifester en aval, notamment via les activités des parties prenantes ou des fournisseurs, ils ne sont pas considérés comme matériels dans le périmètre opérationnel direct de l'entreprise, Younited SA ne rejetant pas de polluant et n'utilisant pas de microplastique directement. Cette position est régulièrement réévaluée dans le cadre de l'analyse de double matérialité et pourra évoluer en fonction des attentes réglementaires ou sectorielles.

2.4 Ressources hydriques et marines – ESRS E3

ESRS	IRO	Définition de l'impact, du risque ou de l'opportunité	Nature	Politique
E3	Consommation d'eau pour les serveurs	Impact négatif réel lié à la surconsommation d'eau pour refroidir les data centers utilisés par Younited SA (ex : SharePoint). Les data centers nécessitent d'importantes quantités d'eau pour leur refroidissement, ce qui contribue à l'épuisement des ressources hydriques locales et peut perturber les écosystèmes aquatiques. Cet impact touche les communautés locales, qui dépendent de ces ressources en eau, ainsi que les écosystèmes naturels fragilisés par cette consommation.	Impact négatif	Absence de politique
E3	Prélèvements d'eau liés à la production de biens financés par un crédit Younited SA	Impact négatif réel de Younited SA responsable de la consommation excessive d'eau dans le cycle de vie des produits ou services financés. Cela augmente la surexploitation des ressources hydriques, notamment dans les régions où l'eau est déjà rare.	Impact négatif	Absence de politique
E3	Rejets d'eau liés à la production de biens financés par un crédit Younited SA	Impact négatif réel de la production des biens financés qui entraîne des rejets d'eau contaminée, contribuant à la pollution des écosystèmes aquatiques.	Impact négatif	Absence de politique
E3	Rejets d'eau dans les océans liés à la production de biens financés par un crédit Younited SA	Impact négatif réel des activités des entreprises financées par les crédits Younited SA qui contribuent à la pollution marine	Impact négatif	Absence de politique
E3	Extraction et utilisation de ressources marines liées à la production de biens financés par un crédit Younited SA	Impact négatif réel des activités des entreprises financées par les crédits Younited SA qui peuvent contribuer à l'exploitation excessive des ressources marines, affectant ainsi la biodiversité.	Impact négatif	Absence de politique
E3	Consommation d'eau pour les serveurs	Impact négatif réel lié à la surconsommation d'eau pour refroidir les data centers utilisés par Younited SA (ex : SharePoint). Les data centers nécessitent d'importantes quantités d'eau pour leur refroidissement, ce qui contribue à l'épuisement des ressources hydriques locales et peut perturber les écosystèmes aquatiques. Cet impact touche les communautés locales, qui dépendent de ces ressources en eau, ainsi que les écosystèmes naturels fragilisés par cette consommation.	Impact négatif	Absence de politique

À l'instar des constats établis pour la thématique 2.3 – Pollutions, Younited SA a identifié, du fait de la nature essentiellement tertiaire de ses activités, des impacts uniquement en aval de sa chaîne de valeur et en lien avec ses produits financés sur les ressources hydriques et les milieux marins.

Bien que ces enjeux soient reconnus comme matériels, Younited SA ne dispose pas à ce jour de politique ou cible spécifique à leur gestion. Toutefois, l'entreprise reconnaît l'importance de limiter son empreinte hydrique (le rejet, la consommation ainsi que l'extraction et l'utilisation des ressources marines) et celle de sa chaîne de valeur ; Younited SA a ainsi entamé des réflexions pour définir des actions ciblées concernant les produits financés. En l'absence d'une politique formelle sur l'utilisation et la gestion de la ressource en eau, Younited SA n'a pas défini d'objectifs concernant l'eau consommée.

2.4.1 Consommation d'eau

A date, Younited est en capacité de suivre cet indicateur uniquement sur le périmètre France car nous rencontrons des difficultés pour récupérer ces données pour nos bureaux en Espagne, Portugal et Italie. Pour les exercices à venir, nous envisageons d'affiner notre approche, ou de nous baser sur des estimations en considérant le périmètre France comme référence.

	France	Espagne	Italie	Portugal	Total
Consommation d'eau (m3)	1843	N/A	N/A	N/A	1843

Situation des bureaux de Younited SA vis-à-vis du stress hydrique : le bureau de Paris est situé dans une zone où le stress hydrique demeure relativement faible. Cependant, nos implantations à Rome, Lisbonne et Barcelone se trouvent dans des régions caractérisées par un niveau de stress hydrique extrêmement élevé.⁷

⁷ Source : [Atlas des risques liés à l'eau](#) - Aqeduct

2.5 Biodiversité et écosystèmes – ESRS E4

ESRS	IRO	Définition de l'impact, du risque ou de l'opportunité	Nature	Politique
E4	Perte de biodiversité du fait du changement climatique lié au cycle de vie des biens financés par un crédit Younited	Impact négatif réel des biens financés qui émettent des gaz à effet de serre contribuant au changement climatique. Leur production entraîne par ailleurs une perte de biodiversité.	Impact négatif	Absence de politique
E4	Désertification des sols, liée au cycle de vie des biens financés par un crédit Younited	Impact négatif réel du financement de biens produits dans des zones vulnérables qui contribue à la désertification, réduisant la capacité des sols à retenir l'eau et entraînant une perte de végétation et de biodiversité.	Impact négatif	Absence de politique
E4	Imperméabilisation des sols, liée au cycle de vie des biens financés par un crédit Younited	Impact négatif réel de l'augmentation de l'imperméabilisation des sols due aux infrastructures liées aux biens financés qui peut réduire la biodiversité et augmenter les risques d'inondation et d'érosion.	Impact négatif	Absence de politique
E4	Pression sur les écosystèmes du fait de l'exploitation de matières premières	Raréfaction et restriction de l'accès aux ressources (minérales, végétales) affectant fortement la production de biens de consommation, se traduisant par une augmentation du prix des biens, et des difficultés pour les entreprises partenaires traditionnelles	Risque	Absence de politique
E4	Ecosystèmes	Impact négatif réel des produits de consommation achetés via un crédit Younited sur les écosystèmes	Impact négatif	Absence de politique
E4	Exploitation minière incontrôlée	Extraction minière nécessaire pour obtenir les matériaux nécessaires à la fabrication des appareils électroniques peut détruire des habitats naturels et entraîner une perte de biodiversité.	Risque	Absence de politique
E4	Changement d'affectation des terres	Impact négatif réel des produits de consommation achetés via un crédit Younited sur le changement d'affectation des terres / eau douce / mer	Impact négatif	Absence de politique
E4	Perte de biodiversité du fait de l'exploitation directe de la biodiversité, liée au cycle de vie des biens financés par un crédit Younited	Impact négatif réel de la production des biens financés qui contribue à la surexploitation des ressources naturelles, entraînant une dégradation de la biodiversité. Cela conduit aussi à la perte d'habitats critiques pour certaines espèces.	Impact négatif	Absence de politique
E4	Perte de biodiversité du fait des espèces exotiques envahissantes, liée au cycle de vie des biens financés par un crédit Younited	Impact négatif réel des activités des entreprises financées par les crédits Younited qui pourraient favoriser l'introduction d'espèces envahissantes, perturbant les écosystèmes locaux et menaçant la biodiversité indigène.	Impact négatif	Absence de politique
E4	Perte de la biodiversité du fait de la pollution	Impact négatif réel des produits de consommation achetés via un crédit Younited sur la perte de biodiversité via la pollution générée	Impact négatif	Absence de politique
E4	Méthode de production de biens et services	Impact négatif réel de l'usage de certaines ressources ou les méthodes de production des biens financés qui pourraient entraîner des impacts indirects sur la biodiversité, par exemple par la pollution ou la perturbation d'écosystèmes sensibles.	Impact négatif	Absence de politique
E4	Préservation des espèces	Impact négatif réel des produits de consommation achetés via un crédit Younited sur la préservation des espèces	Impact négatif	Absence de politique
E4	Impact sur les populations floristiques et faunistiques, lié au cycle de vie des biens financés par un crédit Younited	Impact négatif réel de la demande pour des biens qui exploitent des ressources naturelles rares qui peut aggraver le risque d'extinction de certaines espèces, notamment celles déjà menacées.	Impact négatif	Absence de politique
E4	Dégradation des sols, liée au cycle de vie des biens financés par un crédit Younited	Impact négatif réel de la production de biens financés par des crédits Younited qui peut causer l'érosion ou la perte de fertilité des sols, compromettant leur capacité à soutenir la biodiversité locale et affectant les moyens de subsistance des communautés dépendantes.	Impact négatif	Absence de politique

En raison de la nature essentiellement tertiaire de ses activités, Younited SA a identifié des impacts potentiels sur la biodiversité et les écosystèmes principalement en aval de sa chaîne de valeur, en lien avec les produits et services financés via ses crédits. Ces impacts peuvent notamment découler

des activités des parties prenantes impliquées dans la production, l'utilisation ou la fin de vie des biens financés.

Toutefois, ces enjeux ne sont pas considérés comme matériels dans le périmètre opérationnel direct de l'entreprise, Younited SA n'exerçant pas d'activités susceptibles d'entraîner des pressions directes sur la biodiversité, telles que l'artificialisation des sols, l'exploitation de ressources naturelles ou la dégradation d'habitats.

À ce stade, les enjeux liés à la biodiversité ne sont pas intégrés dans le modèle économique, la stratégie ou les processus décisionnels de l'entreprise, et aucune politique ou cible spécifique n'a été formalisée. Néanmoins, Younited SA reconnaît l'importance de préserver la biodiversité et de limiter les impacts potentiels associés à sa chaîne de valeur. Dans cette perspective, l'entreprise a entamé des réflexions afin d'identifier d'éventuelles actions ciblées concernant les produits financés.

Cette position est régulièrement réévaluée dans le cadre de l'analyse de double matérialité et pourra évoluer en fonction de l'évolution des attentes réglementaires ou sectorielles.

2.6 Gestion des ressources et économie circulaire – ESRS E5

ESRS	IRO	Définition de l'impact, du risque ou de l'opportunité	Nature	Politique
E5	Raréfaction des terres rares	Raréfaction de certains minerais nécessaires à la production de biens électroniques et électroménagers	Risque	Absence de politique
E5	Economie circulaire (entrant)	Impact négatif réel de la pression sur les écosystèmes du fait de l'exploitation de matières premières naturelles pour la production de biens de consommation	Impact négatif	Absence de politique
E5	Déchets liés à la consommation de Biens & Services	Impact négatif réel de la génération de déchets financés par des emprunts Younited SA suite aux achats des consommateurs	Impact négatif	Absence de politique

2.6.1 Politiques en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire

En cohérence avec son modèle d'affaires tertiaire et l'absence d'activités de production, de transformation ou de gestion de flux physiques de matières, Younited SA ne dispose pas, à ce stade, d'une politique formalisée relative à l'utilisation durable des ressources et à l'économie circulaire. Les impacts associés à ce thème sont en effet limités et se concentrent principalement sur l'usage d'équipements informatiques et le fonctionnement des bureaux.

Pour autant, l'entreprise met en œuvre plusieurs initiatives opérationnelles contribuant à une utilisation plus responsable des ressources. Celles-ci incluent notamment des dispositifs de réemploi ou de don d'équipements informatiques ainsi que la possibilité, pour les collaborateurs, d'acquérir leur matériel en fin de leasing.

Younited SA poursuivra l'identification d'opportunités d'amélioration et pourra, le cas échéant, envisager la structuration d'une politique spécifique si l'évolution de ses activités ou de ses enjeux matériels le justifie.

2.6.2 Actions et ressources relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire

Recyclage - Dons de matériels aux collaborateurs

En 2025, Younited SA a mis en place une initiative visant à prolonger la durée de vie de son matériel informatique et de bureau dans une démarche d'économie circulaire. Deux campagnes de dons en interne ont permis aux collaborateurs de récupérer du matériel encore fonctionnel (écrans, claviers, chaises) pour un usage personnel. Cette action a permis de limiter la production de déchets, de valoriser les ressources existantes et de sensibiliser les équipes à la réutilisation des équipes. En tout, ce sont 96 écrans, 15 claviers et 16 chaises qui ont été récupérés par nos collaborateurs.

Recyclage - Une seconde vie pour les ordinateurs portables professionnels

Dans une logique de réemploi et de réduction des déchets électroniques, Younited SA propose à ses collaborateurs, depuis novembre 2025, de racheter à prix préférentiel leur ordinateur professionnel en fin de contrat de leasing. Cette initiative permet de prolonger la durée de vie du matériel, d'éviter son retour prématuré dans les circuits de reconditionnement ou de destruction, ainsi que de favoriser une approche plus responsable de la gestion des équipements informatiques.

Partenariat avec des acteurs de seconde main

Dans le cadre de son engagement en faveur de l'économie circulaire, Younited SA développe des partenariats visant à favoriser la seconde vie de produits, notamment électroniques via deux mécanismes : le spot trading, qui permet à un client de restituer son ancien appareil lors de l'achat d'un nouveau bien, la valeur de reprise venant alors en déduction de son financement ; et le forward trading qui offre la possibilité de restituer l'appareil financé après une période déterminée afin d'en obtenir un nouveau. Ces modèles, utilisables séparément ou de manière combinée, encouragent la réutilisation et le reconditionnement des équipements.

Depuis 2023, Younited SA accompagne Pixmania, acteur spécialisé dans le reconditionné, dans la mise en place d'un dispositif de forward trading, en intervenant comme financeur et conseiller, en apportant un appui méthodologie sur la structure et l'identification des impacts environnementaux et sociétaux de ce mécanisme.

2.6.2.1 Cibles relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulation

À ce stade, Younited SA ne dispose pas encore d'une politique formalisée dédiée à l'économie circulaire et à l'utilisation durable des ressources ; en conséquence, aucun objectif chiffré spécifique n'a été défini, bien que plusieurs actions ponctuelles aient déjà été engagées.

2.6.2.2 Ressources entrantes & sortantes

Les dimensions « Ressources sortantes » et « Ressources sortantes » semblent difficilement applicables au modèle d'affaire de Younited SA. Les principaux flux directs correspondent à l'approvisionnement et aux déchets liés au bureau et aux équipements informatiques, gérés dans le cadre des politiques internes de recyclage et de réemploi (cf. 2.5.2. Actions et ressources relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire)

3

Informations sociales



3.1. Effectifs de l'entreprise - ESRS S1

91

3.2. Stratégie

92

3.3. Gestion des impacts, risques et opportunités

92

3.4. Métriques et cibles

97

3.5. Consommateurs et utilisateurs finaux - ESRS S4

102

3. Informations sociales

3.1 Effectifs de l'entreprise - ESRS S1

3.1.1 Aperçu des Impacts, Risques et / ou Opportunités matériels applicables à ESRS S1

ESRS	IRO	Définition de l'impact, du risque ou de l'opportunité	Nature	Politiques
S1	Compétences des effectifs	Impact négatif potentiel du manque de formation adéquate, dans un secteur où les impacts de la réglementation, du numérique et de l'IA sont nombreux, qui peut limiter le développement professionnel des employés, affectant la qualité de la main-d'œuvre et réduisant la compétitivité.	Impact négatif	Pas de politique spécifique sur cet enjeu
S1	Proportion des personnes en situation de handicap dans les effectifs	Impact négatif réel de l'absence de personnes handicapées qui peut réduire la diversité et limiter l'accès à des talents variés, affectant l'équité et l'inclusivité.	Impact négatif	Accord handicap
S1	Cadre de travail inclusif	Impact positif réel des mesures pour lutter contre la violence et le harcèlement au travail qui contribuent à créer un environnement de travail bienveillant, de l'engagement et de la rétention	Impact positif	Politique de rémunération Code de conduite Politiquer diversité & inclusion Accord handicap Politique de recrutement Guide de parentalité
S1	Diversité au sein des effectifs	Impact négatif potentiel de la relative homogénéité sociale des collaborateurs qui peut apparaître comme une restriction de l'accès à l'entreprise pour des profils issus de la diversité (origines sociales, culturelles, géographiques, etc.)	Impact négatif	Politique de rémunération Code de conduite Politiquer diversité & inclusion Accord handicap Politique de recrutement Guide de parentalité
S1	Salaires situés au-dessus des seuils de salaires décents	Impact positif réel pour les collaborateurs via : - une politique de rémunération partagée auprès des collaborateurs - rémunération décente au-delà des minimaux légaux permettant de garder un niveau de vie et une qualité de vie importante	Impact positif	Politique de rémunération
S1	Importance donnée au dialogue social	Impact positif réel de l'importance donnée au dialogue social chez Younited SA : En favorisant une communication ouverte et constructive avec ses collaborateurs, Younited SA réduit les conflits de travail et les tensions internes. Cela améliore le bien-être des salariés, renforce leur engagement et contribue à une atmosphère de travail collaborative, bénéfique pour l'entreprise et ses parties prenantes internes.	Impact positif	Règlement CSE
S1	Existence du CSE et respect des réglementations	Impact positif réel de la liberté d'association et la négociation collective qui facilitent les relations employeur-employé, affectant positivement la rétention du personnel et la réputation de l'entreprise.	Impact positif	Règlement CSE
S1	Egalités de traitement et des chances pour tous	Impact positif réel de l'égalité de traitement et des chances chez Younited SA : La politique de recrutement de l'entreprise, qui inclut par exemple l'obligation d'intégrer au moins une femme dans chaque processus de recrutement, favorise l'inclusion et l'égalité professionnelle. Cette approche soutient l'accès des femmes à l'emploi, renforce la diversité au sein de l'entreprise et contribue à réduire les inégalités de genre sur le marché du travail, bénéficiant ainsi aux collaborateurs, à l'entreprise et à la société en général.	Impact positif	Politique de rémunération Code de conduite Politique diversité & inclusion Accord handicap Politique de recrutement Guide de parentalité

Du fait de l'identification d'IROs matériels sur S1, Younited SA est tenu de reporter sur ce chapitre mais dispose d'un droit d'exemption total pour cette seconde année d'entrée en vigueur de la directive. Lorsque les indicateurs exigés par les ESRS correspondent à des indicateurs déjà présents dans l'état de durabilité 2024, ceux-ci sont communiqués dans l'état de durabilité 2025 malgré l'exemption.

3.2 Stratégie

3.2.1 ESRS 2 SBM-2 : Intérêts et points de vue des parties intéressées

Pour un aperçu de comment les intérêts, les points de vue et les droits des personnes au sein de son propre personnel éclaire la stratégie et le modèle économique de Younited SA, se référer à la section 1.2.2. SBM-2 : Intérêts et points de vue des parties intéressées.

3.2.2 ESRS 2 SBM-3 : Impacts, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique

Lors de son analyse de double matérialité, Younited SA a identifié des enjeux sociaux majeurs, notamment l'attraction et la rétention des talents (recrutement, rémunération, formation) ainsi que la motivation et l'engagement des employés (conditions de travail inclusives, santé et sécurité). Ces défis, directement liés à la stratégie de l'entreprise, sont essentiels à la réalisation de ses objectifs stratégiques et à l'adaptation continue de son modèle économique. En effet, les difficultés à attirer et fidéliser les talents peuvent freiner la mise en œuvre de cette stratégie, tandis qu'une gestion proactive de ces enjeux constitue une opportunité pour renforcer la compétitivité et la pérennité de Younited SA, influençant ainsi directement ses décisions commerciales.

Pour une description plus complète des IROs matériels identifiés liés aux collaborateurs Younited SA, se référer à la section 1.2.3. SBM-3 : Impacts, risques et opportunités importants et leur lien avec la stratégie et le modèle économique.

Toutes les personnes des effectifs de Younited SA qui peuvent être affectées de manière importante par l'entreprise sont incluses dans le champ d'application de l'analyse. Le périmètre inclut donc les collaborateurs internes Younited SA et les collaborateurs externes Younited SA (ex : consultants).

3.3 Gestion des impacts, risques et opportunités

3.3.1 S1-1 : Politiques liées aux effectifs de l'entreprise

Politiques

Politiques liées aux conditions de travail :

- **Politique de rémunération** : la politique de rémunération de l'entreprise repose sur des principes visant à avoir une cohérence interne et prévenir les conflits d'intérêts, tout en limitant les comportements à risque. Cette politique est également conçue pour être neutre en matière de genre, favorisant l'équité et la transparence. Elle s'inscrit dans une stratégie globale de rétention des talents et d'attraction de nouveaux collaborateurs, contribuant à la promotion d'un environnement équitable et motivant pour l'ensemble du personnel. Définie dans le respect de la réglementation applicable en la matière, la Politique de Rémunération est produite par les équipes RH et validée par la directrice des Ressources humaines, avant d'être revue et validée par le Directeur financier puis la fonction conformité. La politique est finalement adoptée par le Conseil de Surveillance (tel que défini ci-dessous) assisté par le Comité des nominations et des rémunérations (tel que défini ci-dessous). Cette politique est implémentée au niveau du Groupe et s'applique donc à l'ensemble des collaborateurs et dans l'ensemble des implantations de Younited SA en France, Italie, Espagne et Portugal.

- **Le règlement intérieur :** Le règlement intérieur de l'entreprise a pour objectif d'organiser la vie au sein de Younited SA France en fixant les règles essentielles concernant l'hygiène, la sécurité, la santé, la discipline, et le respect des droits des salariés. Ce règlement s'applique à l'ensemble du personnel, y compris les travailleurs temporaires, les prestataires et les stagiaires, et couvre des aspects comme les conflits d'intérêts, les procédures disciplinaires, ainsi que les règles relatives à l'abus d'autorité. Il est remis à chaque salarié et affiché dans les locaux de l'entreprise pour assurer sa diffusion et son application. Il est élaboré sous la responsabilité de la direction, mais il est soumis pour avis aux représentants du personnel (CSE) et à l'inspection du travail, conformément aux prescriptions légales. Toute modification du règlement est également validée par la direction, en concertation avec les instances représentatives du personnel.
- **Lieu de travail sûr et sécurisé :** Younited SA garantit un environnement de travail sain et sûr, conforme aux réglementations sur la santé et la sécurité, avec des politiques pour gérer les situations d'urgence. Younited SA ne dispose pas d'une politique ou d'un système de prévention des accidents du travail compte tenu de la nature de ses activités. Younited SA est particulièrement attentif aux risques psycho-sociaux et à la santé mentale des collaborateurs. Ainsi, une question dédiée à l'équilibre vie-pro vie perso des collaborateurs est incluse dans le formulaire d'évaluation biennuel et suivie par les managers. En cas d'alerte donnée par un collaborateur, le collaborateur est reçu par son manager et l'équipe des ressources humaines pour identifier et remédier au problème. Par ailleurs, le sujet est suivi annuellement à l'échelle collective au sein de l'enquête annuelle de satisfaction. Le document unique d'évaluation des risques professionnels est mis à jour chaque année conformément à la réglementation, en accord avec le CSE.
- Le Code de conduite de Younited SA a été mis à jour afin d'intégrer explicitement les différentes catégories de discrimination identifiées par la CSRD et de renforcer plus largement le cadre relatif au respect des personnes, à la prévention du harcèlement et des comportements inappropriés. Le Code de conduite précise enfin, lorsque cela est applicable au regard du droit des pays dans lesquels Younited SA opère, les catégories de discrimination identifiées par la CSRD, notamment celles fondées sur la couleur, le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, le handicap, l'âge, la religion, les opinions politiques, l'extraction nationale ou l'origine sociale.

Politiques liées à la diversité et l'inclusion

L'ensemble du corpus de politiques décrites ci-après sont élaborées par les équipes RH locales et centrales sous la responsabilité de la Chief People & Impact Officer.

Afin de garantir une égalité de traitement et une égalité des chances pour tous, Younited SA s'est doté de politiques thématiques :

- **Politique diversité et inclusion :** Cette politique, incluse dans le Code de Conduite, a été élaborée dans le but de promouvoir l'égalité, la diversité et l'inclusion au sein de notre main-d'œuvre, et d'éliminer la discrimination illégale, qu'elle soit liée à la race et l'origine ethnique, la couleur, le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, le handicap, l'âge, la religion, les opinions politiques, les origines nationales et sociales ou tout autre de forme de discrimination identifiée dans les textes réglementaires nationaux ou européens. Cette politique, sous la responsabilité de la Chief People & Impact Officer de Younited SA a pour

objectif de reconnaître les avantages que la diversité apporte au sein de son Conseil de surveillance ainsi que dans les équipes exécutives et de direction de Younited SA.

Le groupe utilise la plateforme Kokoroe pour sensibiliser l'ensemble de ses collaborateurs aux thématiques RSE et Diversité & Inclusion. Cette plateforme propose une trentaine de modules en ligne, accessibles à tout moment. Ces modules couvrent des sujets essentiels tels que les stéréotypes, le sexisme, le vocabulaire de l'inclusion, le handicap, dans le but de favoriser un environnement de travail plus inclusif et respectueux. Grâce à cet outil, le groupe renforce son engagement envers la responsabilité sociale et l'inclusion, en offrant à ses équipes une formation continue sur ces enjeux importants.

En mars 2025, Younited France a fait intervenir l'association En avant toute(s) dans le but de sensibiliser ses collaborateurs sur les stéréotypes de genre.

De plus les politiques suivantes témoignent de la volonté de Younited SA d'engager des actions concrètes pour la diversité et l'inclusion :

- **Accord Handicap (2024-2026)** : Younited SA a signé un accord handicap en France valide pour une période de trois ans, de 2024 à 2026, démontrant son engagement envers l'intégration des personnes en situation de handicap. Cet accord vise à lutter activement contre les discriminations, favoriser le maintien dans l'emploi, et renforcer les partenariats avec les entreprises des secteurs protégés et adaptés, ainsi qu'avec les travailleurs indépendants en situation de handicap.
- **Politique de recrutement** : Le recrutement est conçu comme une vitrine de l'entreprise, avec des principes visant à encourager la diversité et l'égalité des chances. Par ailleurs, tout le parcours de recrutement est pensé pour garantir que les candidats se sentent valorisés et respectés, créant ainsi une expérience positive dès les premiers contacts avec l'entreprise. A titre d'exemple, des processus clairs sont définis pour minimiser le risque de biais lors du recrutement grâce à des formations des managers impliqués dans les processus de recrutement et des tableaux de bord d'entretien formalisés.
- **Guide de parentalité** : Le guide de parentalité de l'entreprise en France reflète son engagement à créer un environnement de travail inclusif et bienveillant pour accompagner les collaborateurs dans leur parcours de parentalité. Il garantit l'accès aux mesures de soutien, telles que le maintien de salaire et la subrogation, sans condition d'ancienneté, tout en informant clairement les collaborateurs de leurs droits. L'accompagnement est renforcé avant, pendant et après les congés parentaux grâce à des aménagements personnalisés, gérés en toute confidentialité par la HRBP (Human Resources Business Partner – Responsable Ressources Humaines), et à une semaine d'adaptation à mi-temps pour un retour progressif. L'entreprise facilite également les démarches administratives liées aux congés maternité, second parent et adoption, tout en rémunérant les absences pour rendez-vous obligatoires en cas d'adoption. Des horaires inclusifs, des congés spécifiques en cas de fausse couche ou pour enfant malade, ainsi que des aménagements liés au télétravail avant et après la parentalité, contribuent à soutenir les collaborateurs. Par ailleurs, les managers sont outillés et sensibilisés pour mieux accompagner ces situations et prévenir les discriminations. Ce guide illustre ainsi une volonté concrète de promouvoir l'équilibre entre vie professionnelle et personnelle, tout en valorisant le rôle de chaque parent.

- **Process en cas de discrimination :** Le code de conduite de Younited SA décrit la procédure de whistleblowing permettant la remontée d'alertes par les collaborateurs. Le règlement intérieur évoque les sanctions possibles en cas de comportement inadéquat dans un cadre de travail. Enfin, l'entreprise a nommé un référent harcèlement au sein des équipes Ressources humaines, et le CSE également au sein de l'équipe élue.

Ces politiques sont élaborées par les équipes locales ressources humaines et validées par la Chief People & Impact Officer. Les politiques sont diffusées par courriel à l'arrivée des nouveaux collaborateurs durant leur process d'arrivée ainsi que lors de leur mise à jour, et disponibles sur le site intranet de Younited SA sur les pages locales ou générales en fonction du périmètre de la politique.

En complément de ces différentes politiques, Younited SA s'assure du respect de la réglementation sur les enjeux suivants :

- **Liberté d'association et négociation collective :** Younited SA respecte le droit de ses collaborateurs à adhérer à un syndicat et à négocier collectivement. Une politique de non-discrimination est en place pour protéger les droits des syndicats.
- **Élimination des discriminations et inégalités de rémunération :** Younited SA combat la discrimination et base ses décisions de recrutement et de rémunération sur les compétences, sans considération de caractéristiques personnelles. Des actions sont prises pour éliminer les inégalités salariales de genre.
- **Protection de la vie privée :** Younited SA respecte la vie privée des collaborateurs et protège leurs données personnelles conformément à la législation. Des mesures de sécurité sont mises en place pour assurer la confidentialité des informations.

Younited SA suit les principes directeurs des Nations Unies et de l'OIT pour garantir le respect des droits humains en entreprise. Younited SA est adhérent du Pacte Mondial des Nations Unies.

NB :

- Younited SA prendra soin, horizon fin 2027, à décrire son processus et ses mécanismes de contrôle du respect des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, de la déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales tels que définis par la CSRD.
- Dans la mesure où Younited SA exerce dans des pays où les droits du travail français et locaux sont relativement similaires, Younited SA n'a pas jugé utile de les distinguer spécifiquement.

3.3.2 S1-2 : Processus d'interaction au sujet des impacts avec les effectifs de l'entreprise et leurs représentants

Younited SA précise certains éléments, déjà présents au sein du rapport CSRD de l'année précédente : au sein de Younited SA, le dialogue social est un élément clé de la culture d'entreprise, visant à garantir la transparence, l'inclusion et l'écoute des collaborateurs.

En France, le Comité Social et Économique (CSE) est une instance élue par les collaborateurs et présidée par la Chief People & Impact Officer. Il se réunit mensuellement conformément à un règlement intérieur qui précise la fréquence et l'ordre du jour des séances. Ces réunions permettent de mener les consultations annuelles obligatoires et d'examiner les sujets relatifs aux conditions de travail et à l'environnement professionnel, ainsi que leurs éventuels impacts.

Le CSE occupe également une place centrale dans l'échange autour des enjeux stratégiques de l'entreprise, avec la participation du CEO lors de sessions dédiées. Les discussions portent notamment sur le télétravail, l'index d'égalité professionnelle et les actions en faveur de l'accessibilité des collaborateurs en situation de handicap. Cette démarche participative garantit une prise de décision concertée et éclairée.

En 2025, conformément à la réglementation en vigueur, le CSE a été consulté à plusieurs reprises sur les thématiques de durabilité et a rendu un avis favorable sur le rapport de durabilité 2024, la matrice de double matérialité et le plan de transition climatique.

3.3.3 S1-3 : Procédures de réparation des impacts négatives et canaux permettant aux travailleurs de l'entreprise de faire part de leurs préoccupations

Concernant les modalités du dialogue social assuré par le CSE, veuillez-vous reporter à la section S1-2 : Processus d'interaction au sujet des impacts avec les effectifs de l'entreprise et leurs représentants.

Du fait de l'identification d'IROs matériels sur S1, Younited SA est tenu de reporter sur ce chapitre mais dispose d'un droit d'exemption total pour l'exercice 2025 du Reporting CSRD.

3.3.4 S1-4 : Actions concernant les impacts importantes, approches visant à atténuer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les effectifs de l'entreprise, et efficacité de ces actions et approches

Concernant les modalités du dialogue social assuré par le CSE, veuillez-vous reporter à la section S1-2 : Processus d'interaction au sujet des impacts avec les effectifs de l'entreprise et leurs représentants.

3.4 Métriques et cibles

3.4.1 S1-5 : Cibles liées à la gestion des impacts négatifs importantes, à la promotion des impacts positives et à la gestion des risques et opportunités importants

Younited SA travaille à la formalisation de cibles liées à sa gestion des IROs touchant à ses collaborateurs. Il est déjà possible de mentionner l'objectif de 2 % de collaborateurs reconnus handicapés (RQTH) d'ici 2026 en France : cet objectif est défini dans le cadre d'une démarche de progression incluse dans l'accord sur le handicap validé par la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) d'Île de France.

Du fait de l'identification d'IROs matériels sur S1, Younited SA est tenu de reporter sur ce chapitre mais dispose d'un droit d'exemption total pour ce premier exercice de Reporting CSRD.

3.4.2 S1-6 : Caractéristiques des salariés de l'entreprise

Younited SA ne reporte que sur certains points de données de la sous-section relative aux caractéristiques de ses collaborateurs et fait valoir son droit d'exemption pour les autres.

Nombre de collaborateurs total par pays (ETP ; fin de période de Reporting)

	Nombre de collaborateurs	% du total
France	301,48	66,61%
Italie	67,15	14,84%
Espagne	66	14,58%
Portugal	11	2,43%
Allemagne	7	1,55%
Total	452,63	100%

Nombre de collaborateurs par genre et par pays (ETP ; fin de période de Reporting)

Modèle de présentation des informations sur les effectifs de Younited SA par sexe

	France	Allemagne	Italie	Portugal	Espagne	Total
Masculin	191,9	5	35,75	3	24	259,65
Féminin	109,58	2	31,4	8	42	192,98
Autres	-	-	-	-	-	-
Non déclarés	-	-	-	-	-	-
Total	301,48	7	67,15	11	66	452,63

Nombre de collaborateurs par contrat de travail (ETP ; fin de période de Reporting)

	Taux de rotation
France	27,3%
Italie	14,6%
Espagne	20,2%
Portugal	26,3%
Allemagne	55,1%
Total	24,8%

Employés par type de contrats par pays (ETP ; fin de période de Reporting)

	France	Italie	Espagne	Portugal	Allemagne	Total
Nombre de salarié	301,48	67,15	66	11	7	452,63
Nombre de salariés permanents	296,48	63,15	66	11	7	443,63
Nombre de salariés temporaires	5	4	0	0	0	9
Nombre de salariés au nombre d'heures non garanti	0	0	0	0	0	0
Nombre de salariés à temps plein	296	64	66	11	7	444
Nombre de salariés à temps partiel	5,48	3,15	0	0	0	8,63

Taux de rotation des effectifs par pays

	Femme	Homme	Autres	Non communiqué	Total
Nombre de salarié	192,98	259,65	0	0	452,63
Nombre de salariés permanents	188,98	254,65	0	0	443,63
Nombre de salariés temporaires	4	5	0	0	9
Nombre de salariés au nombre d'heures non garanti	0	0	0	0	0
Nombre de salariés à temps plein	186	258	0	0	444
Nombre de salariés à temps partiel	6,98	1,65	0	0	8,63

3.4.3 S1-7 : Caractéristiques des travailleurs non-salariés faisant partie des effectifs de l'entreprise

Du fait de l'identification d'IROs matériels sur S1, Younited SA est tenu de reporter sur ce chapitre mais dispose d'un droit d'exemption total pour l'exercice 2025 du Reporting CSRD.

3.4.4 S1-8 : Couverture des négociations collectives et dialogue social

Du fait de l'identification d'IROs matériels sur S1, Younited SA est tenu de reporter sur ce chapitre mais dispose d'un droit d'exemption total pour l'exercice 2025 du Reporting CSRD.

3.4.5 S1-9 : Métriques de diversité

Younited SA ne reporte que sur certains points de données de la sous-section relative aux caractéristiques de ses collaborateurs et fait valoir son droit d'exemption pour les autres. Toutefois, Younited SA souhaite reporter sur un ensemble de KPIs relatifs à la diversité et l'égalité des sexes, affirmant son engagement en faveur d'un environnement de travail inclusif et équitable.

KPIs de la du précédent rapport CSRD réactualisés :

Younited SA accorde une importance particulière à l'égalité professionnelle et à la diversité au sein de ses effectifs.

Cela se reflète dans les résultats de l'enquête annuelle de satisfaction 2025 : 77 % des collaborateurs répondants estiment que la culture de l'égalité entre les femmes et les hommes est bien ancrée au sein de l'entreprise, un niveau stable par rapport à 2024 (77 %).

Répartition par sexe au sein de l'entreprise et du Top Management

	Au sein de Younited SA	Parmi les Managers	Au Comex	Au Conseil de Surveillance
Femmes	43%	41%	21%	33%
Hommes	57%	59%	79%	67%

En 2025, Younited SA a obtenu un score de **88/100** à l'indice d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes en France. Avec ce score élevé, Younited SA démontre son engagement en faveur d'une politique salariale équitable, d'une gestion des promotions et des augmentations respectant la parité, ainsi que d'un accompagnement efficace des salariées après un congé maternité. La présence des femmes parmi les plus hauts salaires de l'entreprise témoigne également de cette dynamique.

Répartition des employés par tranche d'âge (Effectifs ; fin de période de Reporting)

	France	Italie	Espagne	Portugal	Allemagne	Total
Nombre d'employés [<30 ans]	44	11	2	-	-	57
Nombre d'employés [30-50 ans]	247	55	58	7	6	373
Nombre d'employés [>50 ans]	12	2	6	4	1	25
					Total	455

3.4.6 S1-10 : Salaires décents

Younited SA précise respecter pleinement les principes d'un salaire adéquat en s'assurant que ses pratiques de rémunération sont conformes aux normes légales locales et internationales. Les salaires versés aux employés respectent les exigences minimales légales, telles que les salaires minimaux et les conventions collectives, et sont en ligne avec les normes internationales sur les droits des travailleurs, notamment celles définies par l'Organisation internationale du travail (OIT). L'entreprise veille également à ce que les rémunérations permettent aux travailleurs de couvrir leurs besoins fondamentaux, tels que l'alimentation, le logement, les soins de santé et l'éducation,

garantissant ainsi un niveau de vie décent. De plus, elle assure l'équité interne et externe, en offrant des salaires justes et compétitifs en fonction des responsabilités, des qualifications et de l'expérience, afin d'attirer et de retenir les talents tout en respectant les réalités du marché local.

Dans le cadre de ses activités européennes, l'entreprise applique les conventions collectives correspondant aux pays où elle opère. En France, les collaborateurs relèvent de la Convention collective nationale des sociétés financières. En Italie, l'entreprise applique le CCNL Terziario, Distribuzione e Servizi (également connu sous le nom de CCNL « Commercio »). Au Portugal, les relations de travail sont régies par le Código do Trabalho. Enfin, en Espagne, les salariés sont couverts par le Convenio Colectivo de Establecimientos Financieros de Crédito.

3.4.7 S1-11 : Protection sociale

Younited SA précise s'engager pour la protection sociale de ses collaborateurs à tout moment de leur vie et proposer des solutions locales, conformes aux réglementations ou plus avantageuses parfois, en termes d'assurance maladie, de cotisations chômage, congé parental ou encore cotisations retraites.

3.4.8 S1-12 : Personnes handicapées

Younited SA intègre l'inclusion du handicap comme un enjeu important de sa politique RH pour un environnement de travail plus inclusif.

Dans le cadre de sa politique en faveur de la diversité et de l'inclusion, Younited a renforcé en 2025 ses actions de sensibilisation au handicap auprès de l'ensemble de ses collaborateurs, avec une attention particulière portée aux handicaps visibles et invisibles. Deux initiatives phares ont été déployées afin de favoriser une meilleure compréhension des enjeux liés au handicap. D'une part, l'entreprise a organisé le « Café Signes », un atelier immersif animé par l'association Accès Signes, permettant aux collaborateurs de s'initier à la Langue des Signes Française (LSF), avec l'accompagnement d'un professeur et d'un interprète.

D'autre part, Younited a proposé une conférence interactive dédiée aux handicaps invisibles, animée par une experte externe, visant à sensibiliser les collaborateurs et managers aux réalités du handicap non visible, aux bonnes pratiques en milieu professionnel et au rôle du dispositif de la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH).

Nombre de collaborateurs total par pays et de travailleurs handicapés
(Effectifs ; fin de période de Reporting)

Pays	Nombre de collaborateurs	Nombre de collaborateurs handicapés	% du total
France	303	5	1,65%
Italie	68	3	4,41%
Espagne	66	2	3,03%
Portugal	11	0	0%
Total	455	10	2,2%

L'entreprise s'assure de respecter pleinement les règles locales en matière de collecte de données et de définition des critères, y compris les spécificités liées aux définitions juridiques des personnes handicapées, conformément aux exigences de la CSRD dans chaque pays où elle opère.

KPIs du précédent rapport CSRD réactualisés :

Pour rappel, il avait été mentionné dans le rapport CSRD au titre de l'exercice 2024 que Younited SA s'était fixé un objectif de 2% de travailleurs handicapés reconnus parmi ses effectifs d'ici à 2026 au titre de son accord pluriannuel sur le handicap.

Le pourcentage de travailleurs handicapés au sein des effectifs de Younited SA en 2025 est de 2,2 % (contre 1,8% en 2024).

2,2 %

Pourcentage de travailleurs handicapés au sein des effectifs de Younited SA en 2025 (contre 1,8% en 2024).



Pour rappel, il avait été mentionné dans le rapport CSRD au titre de l'exercice 2024 que Younited SA s'était fixé un objectif de 2% de travailleurs handicapés d'ici à 2026 au titre de son accord pluriannuel sur le handicap.

3.4.9 S1-13 : Métriques de la formation et du développement des compétences

Du fait de l'identification d'IROs matériels sur S1, Younited SA est tenu de reporter sur ce chapitre mais dispose d'un droit d'exemption total. Dans un souci de transparence, lorsque les indicateurs exigés par les ESRS correspondent à des indicateurs déjà présents dans la CSRD 2024, ceux-ci sont communiqués dans l'état de durabilité 2025 malgré l'exemption.

Equipes	Heures de formation internes	Heures de formation externes	Heures totales
France (BU et fonctions centrales)	124	1138,6	1262,6
BU Italie	-	734	734
BU Espagne	-	237,5	237,5
BU Portugal	-	39,5	39,5
Total	124	2149,6	2273,6

En 2024, Younited avait indiqué que les données relatives aux formations ne reposaient pas encore sur un suivi détaillé et exhaustif des volumes horaires, reflétant ainsi les limites des outils alors en place. À la suite de ce constat et des recommandations formulées dans le cadre de l'audit, l'année 2025 a marqué une étape de transition visant à renforcer la fiabilité du pilotage et du reporting des actions de formation.

Dans ce contexte, Younited a décidé de se doter d'un outil dédié de gestion de la formation (LMS), 360Learning, déployé au quatrième trimestre 2025. Cette solution, spécifiquement conçue pour la formation, permet un suivi plus structuré des parcours, une meilleure traçabilité des formations internes et une expérience utilisateur améliorée pour les collaborateurs. Lors de cette phase initiale,

la plateforme a principalement été utilisée pour dispenser et tracer la majorité des formations obligatoires en matière de conformité (RGPD, cybersécurité, LCB-FT, abus de marché, protection des intérêts de la clientèle, Ethics). A compter de 2026, cette plateforme pleinement adoptée deviendra l'outil de référence du Groupe et permettra un reporting plus complet et fiable.

3.4.10 S1-14 : Métriques de santé et de sécurité

Younited SA pilote la santé et la sécurité au travail via des indicateurs RH, garantissant un cadre de travail sûr et adapté.

KPIs du précédent rapport de durabilité actualisés

Soucieuse d'offrir à ses collaborateurs un environnement de travail sûr et sain, Younited SA met en place des actions pour prévenir les risques professionnels et favoriser le bien-être au travail. En 2025, le taux de fréquence des accidents du travail au sein de l'entreprise est de 0 %, tout comme le taux de gravité, reflétant une gestion rigoureuse de la sécurité. Par ailleurs, le taux d'absentéisme pour arrêt maladie s'élève à 2,89 %.

3.4.11 S1-15 : Métriques d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée

Du fait de l'identification d'IROs matériels sur S1, Younited SA est tenu de reporter sur ce chapitre mais dispose d'un droit d'exemption total pour l'exercice 2025 du Reporting CSRD.

Toutefois, nous tenions à préciser que sur le sujet parentalité, Younited SA va plus loin : dans le cadre de sa démarche en faveur d'une parentalité inclusive, Younited SA a signé le Parental Challenge, une charte novatrice qui soutient les projets familiaux de ses collaborateurs. Cette charte encourage l'inclusivité en reconnaissant la diversité des projets parentaux et vise à offrir un environnement de travail où chaque collaborateur se sent soutenu dans ses aspirations familiales. Cela inclut des politiques de congé parental flexibles, des solutions de garde d'enfants, ainsi que d'autres mesures favorisant l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle.

3.4.12 S1-16 : Métriques de rémunération (écart de rémunération et rémunération totale)

Du fait de l'identification d'IROs matériels sur S1, Younited SA est tenu de reporter sur ce chapitre mais dispose d'un droit d'exemption total pour l'exercice 2025 du Reporting CSRD.

Toutefois, Younited SA souhaite communiquer sur son ratio de rémunération femme homme de 2025 de 7% en faveur des hommes.

3.4.13 S1-17 : Cas, plaintes et impacts graves en matière de droits de l'homme

Du fait de l'identification d'IROs matériels sur S1, Younited SA est tenu de reporter sur ce chapitre mais dispose d'un droit d'exemption total pour l'exercice 2025 du Reporting CSRD.

3.5 Consommateurs et utilisateurs finaux – ESRS S4

Afin de simplifier l'analyse et d'harmoniser le document, les enjeux sectoriels liés à S4 ont été intégrés dans G-1 Sectoriel, conformément aux DP's spécifiés par l'ESRS-1.

4

Informations de gouvernance



4.1 Conduite des affaires – ESRS G1

104

4.2 Gouvernance

105

4.3 Gestion des impacts, risques et opportunités

106

4.4 Enjeux sectoriels économiques

120

4.5 Enjeux sectoriels technologiques

127

4.6 Enjeux sectoriels réglementaires

133

4. Informations de gouvernance

4.1 Conduite des affaires – ESRS G1

4.1.1 Description des Impacts, Risques et / ou Opportunités matériels applicables à l'ESRS G1

ESRS	IRO	Définition de l'impact, du risque ou de l'opportunité	Nature	Politiques
G1	Corruption et versement de pots-de-vin	Cas de corruption et versement de pot-de-vin exposant Younited SA à un risque réputationnel, de sanction financière de la part du régulateur ou de perte de la confiance des investisseurs et partenaires	Risque	Code de conduite Politique contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme Procédure de Connaissance des Contreparties Procédure de cadeaux & invitations Procédure de signalement des alertes professionnelles Procédure de gestion des conflits d'intérêts Procédure de gestion de la Fraude Externe et Interne
SECT - G1	Défaut d'un partenaire majeur	Défaut d'un partenaire majeur dont Younited SA est dépendant (ex : Raisin)	Risque	Politique d'externalisation de services externalisés essentiels
SECT - G1	Evolutions réglementaires	Obligations en matière de protection du consommateur, réduction drastique du crédit à la consommation en raison de lois restrictives sur les produits polluants et non essentiels, renforcement de la Taxe carbone, ou encore harmonisation des normes financières et environnementales au niveau européen se traduisant par une augmentation des coûts de mise en conformité ou complexification des opérations...	Risque	Pas de politique spécifique sur cet enjeu
SECT - G1	Taux de refinancement	Taux d'intérêt du refinancement augmentant de manière significative	Risque	Politique AML
SECT - G1	Taux de refinancement	Taux d'intérêt du refinancement baissant de manière significative	Opportunité	Pas de politique spécifique sur cet enjeu
SECT - G1	Evolutions réglementaires	Harmonisation des normes financières ou environnementales au niveau européen offrant un cadre de marché plus équitable via la limitation de la distorsion de concurrence, accès potentiel à des financements, simplification des opérations transfrontalières...	Opportunité	Pas de politique spécifique sur cet enjeu
SECT - G1	Non-conformité	Non-conformité, notamment liée aux obligations de Reporting réglementaire (financier & extra-financier) ou relatif aux produits commercialisés (ex: mentions obligatoires pour le consommateur final)	Risque	Politique de veille réglementaire Politique de protection de la clientèle
SECT - G1	Financement d'activités controversées ou erreur de KYC	Cas de non-conformité lié à une erreur de KYC se traduisant par le financement d'une activité controversée ou terrorisme	Risque	Code de conduite Politique contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme Procédure de Connaissance des Contreparties Procédure de cadeaux & invitations Procédure de signalement des alertes professionnelles Procédure de gestion des conflits d'intérêts Procédure de gestion de la Fraude Externe et Interne

SECT - G1	Développement/accélération de technologies de rupture	Investir sur une technologie dont l'usage pourrait finalement être contraint par un avis négatif du régulateur, une complexification accrue de la gestion de la donnée ou encore un coût prohibitif par exemple	Risque	Pas de politique spécifique sur cet enjeu
SECT - G1	Développement/accélération de technologies de rupture	Investir sur une technologie facilitant de l'octroi de crédit via une sélection plus sûre des profils et de manière plus efficace, amélioration de la confiance des clients associée et réduisant les risques cybers	Opportunité	Pas de politique spécifique sur cet enjeu
SECT - G1	Interruption d'activité	Interruption d'activité généralisée mettant à l'arrêt les opérations de Younited SA et de ses partenaires liées à un bug informatique ou autre	Risque	Plan de continuité d'activité
SECT - G1	Crise économique	Crise économique affectant les entreprises et les particuliers, se traduisant par des défauts de paiement, ou réduisant la demande de crédits...	Risque	Pas de politique spécifique sur cet enjeu
SECT - G1	Contribution à l'économie	Impact positif réel de Younited SA via sa contribution à la création d'emplois directs et indirects contribuant au développement économique local et national. Cela offre des opportunités professionnelles aux individus, renforce leur stabilité financière et améliore leur qualité de vie, tout en participant à la vitalité économique des communautés concernées.	Impact positif	Code de conduite Politique contre le blanchiment d'argent Politique de cadeaux et invitations Politique de gestion des conflits d'intérêts Politique d'achats responsables Politique de protection de la clientèle Politique d'exclusion sectorielle
SECT - G1	Contribution à l'économie	Impact réel positif par la facilitation de l'accès au crédit, encourageant la consommation permettant aux consommateurs de financer des achats importants ou d'accéder à des biens et services qu'ils n'auraient pas pu acquérir autrement. Cela répond à leurs besoins immédiats, améliore leur qualité de vie et stimule leur participation à l'économie, contribuant ainsi à leur épanouissement personnel et financier.	Impact positif	Code de conduite Politique contre le blanchiment d'argent Politique de cadeaux et invitations Politique de gestion des conflits d'intérêts Politique d'achats responsables Politique de protection de la clientèle Politique d'exclusion sectorielle
SECT - G1	Contribution à l'économie	Impact réel positif sur les recettes fiscales de l'Etat par le biais des impôts et taxes participant au financement des services publics essentiels tels que l'éducation, la santé ou les infrastructures. Cette contribution bénéficie indirectement aux consommateurs et aux communautés locales en renforçant les ressources des collectivités et en soutenant le développement économique et social.	Impact positif	Code de conduite Politique contre le blanchiment d'argent Politique de cadeaux et invitations Politique de gestion des conflits d'intérêts Politique d'achats responsables Politique de protection de la clientèle Politique d'exclusion sectorielle
SECT - G1	Cybersécurité	Impact négatif réel liés aux potentielles failles de sécurité des plateformes numériques qui collectent et traitent de grandes quantités de données personnelles et financières, et qui pourraient exposer les clients à des risques de vol d'identité et de fraude.	Risque	Politique de sécurité des systèmes d'information (ISSP) Politique des identités et des accès Politique d'authentification Politique de tests d'intrusion (Pentest) Procédure de gestion de la crise cyber

4.2 Gouvernance

4.2.1 ESRS 2 GOV-1 : Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance

Pour un aperçu du rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance dans la conduite des affaires et l'expertise des organes d'administration, de direction et de surveillance dans les questions relatives à la conduite des affaires, se référer à la section 1.1.3. GOV-1 : Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance.

4.3 Gestion des impacts, risques et opportunités

4.3.1 ESRS 2 IRO-1 : Description des procédures d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités importants

Pour un aperçu de la méthodologie d'identification des impacts, risques et opportunités matériels se rapportant aux questions liées à la conduite des affaires, se référer à la section 1.3.1. IRO-1 : Description des procédures d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités importants.

4.3.2 G1-1 : Culture d'entreprise et politiques en matière de conduite des affaires

Politiques

Younited SA ne possède pas une politique unique dédiée à la culture d'entreprise et à la conduite des affaires, en raison de la nature transversale de ce sujet. Toutefois, ces principes sont intégrés à travers différentes politiques et procédures en place depuis plusieurs années, témoignant de l'engagement de Younited SA à respecter les normes éthiques et légales les plus exigeantes dans l'exercice de ses activités.

- Le code de conduite définit les règles de conduite professionnelle basées sur les valeurs et engagements de Younited SA afin de promouvoir l'intégrité des comportements individuels et collectifs, et précise qu'une éthique irréprochable est attendue de la part des Collaborateurs en matière de corruption, tout manquement aux obligations fixées par Younited SA pouvant donner lieu à l'application de sanctions. Ce Code est rédigé par la fonction Conformité, en collaboration avec les Ressources Humaines, et formellement entériné par et sous la responsabilité des membres du Comité Exécutif de Younited SA. Il est applicable à l'ensemble des Collaborateurs permanents ou temporaires, en France et à l'étranger.
- La politique de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme joue un rôle clé dans la prévention de la corruption en empêchant l'introduction de fonds d'origine illicite dans le système financier. Ces fonds proviennent souvent d'actes corruptifs tels que le détournement de fonds, les pots-de-vin ou le trafic d'influence. Cette procédure s'applique à tous les Collaborateurs, qu'ils soient permanents ou temporaires, en France comme à l'international. Élaborée par la fonction Conformité, elle est présentée au Directoire sous la responsabilité du Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne Groupe, puis soumise à l'approbation du Conseil de Surveillance.
- La procédure de cadeaux et invitations établit un cadre strict visant à prévenir toute tentative d'influence indue ou de favoritisme et vise à réduire les risques de pratiques corruptives pouvant conduire à des situations de conflits d'intérêts. Cette procédure est applicable à l'ensemble des Collaborateurs permanents ou temporaires, et est déclinée en France et à l'étranger. Cette procédure est directement sous la responsabilité du Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne Groupe.
- La procédure de gestion des conflits d'intérêt vise à prévenir toute situation où des décisions pourraient être influencées par des intérêts personnels au détriment de l'intégrité et de la transparence. En identifiant et en encadrant ces situations, Younited SA réduit les risques de

favoritisme, de détournement de fonds ou d'octroi d'avantages indus. Cette procédure est applicable à l'ensemble des Collaborateurs permanents ou temporaires, et est déclinée en France et à l'étranger. Cette procédure est directement sous la responsabilité du Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne Groupe.

- La politique Abus de marché, la politique de gestion des transactions avec des parties liées, et la procédure de gestion des opérations d'initiés encadrent les opérations des collaborateurs de Younited SA dans le cadre de sa cotation en Bourse afin de favoriser une conduite des affaires saine, favorable à l'intégrité des marchés et à la transparence. Ces politiques et procédures s'appliquent à l'ensemble des collaborateurs permanents et temporaires, en France et à l'étranger.

Actions et ressources

L'entreprise a déployé plusieurs initiatives structurantes pour s'engager en faveur de l'éthique et de la conduite des affaires.

Le canal d'alerte interne (dit de Whistleblowing) de Younited SA constitue un outil essentiel dans la conduite des affaires en permettant aux collaborateurs, partenaires et parties prenantes, internes ou externes, de signaler de manière confidentielle et sécurisée tout comportement suspect ou contraire aux règles éthiques de l'établissement. Ce dispositif s'inscrit dans le cadre de la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (dite loi Sapin II), ainsi que de la directive (UE) 2019/1937 du 23 octobre 2019 sur la protection des lanceurs d'alerte. Il est accessible simplement depuis le site public de Younited SA-credit.com et garantit la protection des lanceurs d'alerte contre toute forme de représailles et favorise une culture de transparence et d'intégrité. Les signalements peuvent concerner des tentatives de corruption, des conflits d'intérêts non déclarés ou des pratiques frauduleuses, et font l'objet d'une analyse approfondie par des instances internes dédiées. Dans les cas où il ne serait pas possible de réaliser un signalement en interne, la procédure de Whistleblowing rappelle la faculté de réaliser le signalement directement auprès d'autorités publiques locales, comme l'ACPR, l'AMF ou le Défenseur des Droits en France. En facilitant la détection précoce des risques, le canal d'alerte contribue à renforcer la prévention et la conformité de l'établissement face aux enjeux de corruption. Depuis 2023, une plateforme dédiée, renforçant l'anonymat, a été implémentée en France, en Italie, en Espagne et au Portugal.

Le dispositif de Connaissance des tiers dit « *Know Your Partner* » (KYP) joue un rôle clé dans la lutte contre la corruption en permettant une évaluation approfondie des tiers avec lesquels Younited SA interagit. En analysant l'identité, la réputation et les liens éventuels des partenaires commerciaux, il contribue à identifier les risques de conflits d'intérêts et de comportements contraires à l'éthique des affaires. Cette approche comprend notamment une recherche systématique, continue et automatisée de nouvelles négatives sur les contreparties existantes ou potentielles de Younited SA. Ce suivi renforce la lutte contre la corruption en permettant d'identifier en amont des informations défavorables sur des tiers, qu'il s'agisse de clients, partenaires commerciaux ou autres parties prenantes. En surveillant les médias, les bases de données publiques et les sources d'information spécialisées, cet outil aide à détecter des signalements de corruption, de pots-de-vin, de conflits d'intérêts ou d'autres pratiques illicites et de prendre des décisions éclairées avant d'entrer en

relation ou d'ajuster la relation existante avec un tiers. Younited SA a mis en place un outil dédié en 2024 visant à automatiser et centraliser des contrôles sur les tiers, et permettant la remontée des risques aux fonctions conformité, permettant ainsi de gérer plus efficacement le risque de corruption. Ce dispositif permet in fine de s'assurer que les relations d'affaires sont établies avec des entités et des individus respectant les principes d'éthique et de conformité de l'établissement, renforçant ainsi la transparence et l'intégrité des opérations.

Younited SA s'engage à protéger les lanceurs d'alerte contre toute forme de représailles, en conformité avec la législation applicable et notamment dans le cadre de la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (dite loi Sapin II), ainsi que de la directive (UE) 2019/1937 du 23 octobre 2019 sur la protection des lanceurs d'alerte. Pour ce faire des canaux internes de signalement sont mis en place, et les employés sont informés de leur existence et des procédures à suivre en cas de signalement, notamment via la remise du Code de Conduite à l'embauche et les formations annuelles obligatoires. Le fonctionnement du dispositif est par ailleurs décrit sur les sites internet de Younited SA, et rappelle que les lanceurs d'alerte bénéficient d'une protection contre le risque de représailles prévue par la législation localement applicable, et qui permet d'assurer qu'aucun collaborateur ne puisse être pénalisé, licencié ou discriminé en raison d'un signalement effectué de bonne foi. Cette protection s'étend aux tiers qui, bien que ne travaillant pas chez Younited SA, peuvent se trouver dans une situation justifiant l'utilisation du canal d'alerte (par exemple, un candidat à un emploi, un ex-employé, un fournisseur, un consultant...). L'utilisation abusive du dispositif peut cependant exposer son auteur à des sanctions ou des poursuites.



Younited SA utilise une plateforme dédiée aux alertes internes (en France, en Italie, en Espagne et au Portugal), permettant un degré de confidentialité plus fort. Cette plateforme permet notamment au déclarant d'exclure certains destinataires du signalement. Dans les cas où il ne serait pas possible de réaliser un signalement en interne, notamment s'il existe un risque lié à la séparation entre les enquêteurs et la chaîne de gestion concernée, la procédure de Whistleblowing rappelle la faculté de réaliser le signalement directement auprès d'autorités publiques locales, comme l'ACPR, l'AMF ou le Défenseur des Droits en France, ou des équivalents locaux dans les succursales à l'étranger.

La gestion des cadeaux et invitations repose sur une communication transparente des règles, régulièrement rappelées lors des formations éthiques dédiées. Les collaborateurs sont sensibilisés à l'obligation de déclarer les cadeaux et invitations reçus ou offerts, avec une validation requise par la hiérarchie ou l'équipe Conformité lorsque la valeur ou la nature des présents l'exige. Des rappels fréquents garantissent l'adhésion aux bonnes pratiques, tandis que le cadre d'éthique des affaires de Younited SA fait l'objet de contrôles de second niveau afin de détecter d'éventuels abus et d'appliquer, si nécessaire, les mesures appropriées conformément au Règlement Intérieur et au Code de Conduite du Groupe.

Younited SA propose une politique de formation en éthique et conformité destinée à renforcer la connaissance et l'engagement de ses employés en matière de conduite des affaires. La formation des Collaborateurs à la Conduite des affaires est intégrée dans les formations Ethique & Anticorruption, Abus de marché et Lutte contre le Blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Elle repose sur la sensibilisation aux règles établies dans le code de conduite, la politique cadeaux et invitations, au whistleblowing ainsi que la gestion des conflits d'intérêts : l'ensemble des Collaborateurs est soumis à une obligation de formation annuelle à ces sujets, et doit valider un questionnaire de connaissance. Tous les nouveaux Collaborateurs doivent aussi compléter cette formation dans le cadre de leur prise de poste. Ces éléments permettent aux Collaborateurs d'identifier et de prévenir les risques liés à la conduite des affaires dans l'exercice de leurs fonctions, en cohérence avec l'exposition de Younited SA. à ce type de risques.

Certaines fonctions au sein de Younited SA sont particulièrement exposées aux risques liés à la conduite des affaires, notamment la corruption active ou passive et les conflits d'intérêts, en raison de la nature de leurs missions. Cela concerne principalement :

- **L'équipe Partenariats en Central**, impliquée dans l'identification, la négociation et la gestion des relations avec des marchands. En première ligne dans l'évaluation et la sélection des partenaires commerciaux, elle est exposée aux risques de corruption, de conflits d'intérêts et de favoritisme.
- **L'équipe Produit**, impliquée dans l'identification, la négociation et la gestion des relations avec des tiers. L'équipe identifie, évalue les solutions techniques et les fournisseurs permettant de faire évoluer les parcours clients et les contrôles automatisés. Elle est exposée aux risques de corruption, de conflits d'intérêts et de favoritisme dans le cadre des appels d'offre.
- **L'équipe Finance en Central**, en charge de la gestion et du Reporting des flux financiers, du traitement des paiements, des dépenses et des factures, ainsi que des relations avec les fournisseurs. Son rôle clé dans le respect des réglementations financières et fiscales accentue son exposition aux risques.

4.3.3 G1-3 : Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin

Politiques

Younited SA ne dispose pas d'une politique à proprement parler sur sa contribution à la vie économique dans la mesure où cet enjeu est particulièrement transverse. Le sujet est en revanche abordé indirectement sous divers angles au sein de politiques spécifiques visant à faire de Younited SA un acteur responsable et contribuant pleinement à la vie économique des pays où l'entreprise est présente. Parmi ces différentes politiques, citons notamment :

Les politiques et procédures visant une exemplarité des comportements en interne sont les suivantes :

- Le code de conduite, qui définit les règles de conduite professionnelle basées sur les valeurs et engagements de Younited SA afin de promouvoir l'intégrité des comportements individuels et collectifs, et précise qu'une éthique irréprochable est attendue de la part des Collaborateurs en matière de corruption, tout manquement aux obligations fixées par Younited SA pouvant donner lieu à l'application de sanctions. Ce Code est rédigé par la fonction Conformité, en collaboration avec les Ressources Humaines, et formellement entériné par l'ensemble du Comité Exécutif de Younited SA. Il est applicable à l'ensemble des Collaborateurs permanents ou temporaires, en France et à l'étranger.
- La politique de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, qui contribue activement à la lutte contre la corruption en visant à empêcher l'intégration dans le système financier de fonds d'origine illicite, souvent issus d'actes corruptifs tels que le détournement de fonds, les pots-de-vin ou le trafic d'influence. Cette politique est applicable à l'ensemble des Collaborateurs permanents ou temporaires, en France et à l'étranger. Elle est rédigée par la fonction Conformité, présentée par le Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne Groupe au Directoire, et validée par le Conseil de Surveillance.
- La procédure de Connaissance des Contreparties (aussi dit « *Know Your Customer* » et « *Know Your Partner* »), qui décline la politique susvisée, encadre un dispositif clé dans la lutte contre la corruption en permettant une évaluation approfondie des tiers avec lesquels Younited SA interagit. En analysant l'identité, la réputation et les liens éventuels des partenaires, investisseurs et autres contreparties de Younited SA, il contribue à identifier les risques de conflits d'intérêts et à prévenir toute situation pouvant favoriser la corruption ou les pots-de-vin. Cette approche comprend notamment une recherche systématique, continue et automatisée de nouvelles négatives sur les contreparties existantes ou potentielles. Ce suivi renforce la lutte contre la corruption en permettant d'identifier en amont des informations défavorables sur des tiers, qu'il s'agisse de clients, partenaires commerciaux ou autres parties prenantes. En surveillant les médias, les bases de données publiques et les sources d'information spécialisées, cet outil aide à détecter des signalements de corruption, de pots-de-vin, de conflits d'intérêts ou d'autres pratiques illicites et de prendre des décisions éclairées avant d'entrer en relation ou d'ajuster la relation existante avec un tiers. Cette procédure est sous la responsabilité directe de la Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne Groupe.
- La procédure de cadeaux et invitations qui établit un cadre strict visant à prévenir toute tentative d'influence induue ou de favoritisme et vise à réduire les risques de pratiques corruptives pouvant conduire à des situations de conflits d'intérêts. Cette procédure est applicable à l'ensemble des

Collaborateurs permanents ou temporaires, et est déclinée en France et à l'étranger. Elle est validée par le Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne Groupe.

- La procédure de signalement des alertes professionnelles, dite de Whistleblowing, qui permet à tout Collaborateur de signaler de manière confidentielle et, si nécessaire, anonyme, toute situation de fraude, de corruption, ou de violation des règles de conduite et de conformité définies par Younited SA. Cette procédure garantit une protection contre toute forme de représailles pour les personnes ayant signalé de bonne foi un manquement, et favorise ainsi un environnement de travail transparent et éthique. Cette procédure est applicable à l'ensemble des Collaborateurs permanents ou temporaires, et est déclinée en France et à l'étranger. Le dispositif Groupe, et les principes posés par la procédure, sont supervisés par le Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne Groupe.
- La procédure de gestion des conflits d'intérêts a pour objectif de prévenir toute situation où des décisions professionnelles pourraient être influencées par des intérêts personnels, compromettant ainsi l'intégrité et la transparence de l'entreprise. En identifiant et en encadrant ces situations, Younited SA limite les risques de favoritisme, de détournement de fonds ou d'octroi d'avantages indus. Cette procédure s'applique à l'ensemble des collaborateurs, qu'ils soient permanents ou temporaires, en France comme à l'international. Elle relève de la responsabilité directe du Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne Groupe, qui veille à son application et à son évolution.
- La procédure de gestion des transactions avec des parties liées vise à définir, identifier et encadrer les opérations avec des parties liées dans le but de favoriser une saine gestion des affaires et de prévenir les risques d'influence. Cette procédure s'applique à l'ensemble des collaborateurs, qu'ils soient permanents ou temporaires, en France comme à l'international. Elle relève de la responsabilité directe du Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne Groupe, qui veille à son application et à son évolution.
- La politique Abus de marché et la procédure de gestion des opérations d'initiés encadrent les opérations des collaborateurs de Younited SA dans le cadre de sa cotation en Bourse afin de favoriser une conduite des affaires saine, favorable à l'intégrité des marchés et à la transparence. Ces politiques et procédures s'appliquent à l'ensemble des collaborateurs permanents et temporaires, en France et à l'étranger.
- La procédure de gestion de la Fraude Externe et Interne définit le cadre de traitement des actes frauduleux impliquant des collaborateurs de Younited SA. Ces actes peuvent inclure, entre autres, des pratiques de corruption ou le versement de pots-de-vin visant à obtenir un avantage financier personnel indu. Cette procédure s'applique à l'ensemble des activités de l'entreprise et garantit une approche rigoureuse, impliquant le département ressources humaines, pour traiter ces comportements frauduleux. Elle est sous la responsabilité du Chief Risk and Data Officer, qui veille à son application et à son évolution en fonction des risques identifiés.
- Le Risk Appetite Statement & Limit Framework représente un outil stratégique essentiel pour la gestion des risques chez Younited SA sous la responsabilité directe du Chief Risk & Data Officer. Ce dispositif vise à harmoniser la prise de risque avec la stratégie commerciale globale en définissant précisément les tolérances et seuils acceptables pour l'organisation. En explicitant la méthodologie d'identification des alertes relatives aux risques, il offre une surveillance proactive et fine des situations critiques. Par ailleurs, les risques sont segmentés en catégories

distinctes, telles que le Risque Réputationnel, le Risque de Conformité et le Risque ESG, ce qui permet d'anticiper et d'évaluer l'impact potentiel d'événements comme des cas de corruption ou le versement de pots-de-vin. En fournissant une vision structurée des limites de risque, ce Framework appuie les décisions stratégiques tout en veillant à ce que la prise de risque reste en phase avec les valeurs et objectifs de Younited SA. Il contribue ainsi à renforcer la résilience de l'entreprise et à maintenir la confiance de l'ensemble de ses parties prenantes.

Dans les cas de corruption et de versement de pots de vin, soupçonnés ou avérés, il est essentiel pour Younited SA de garantir une séparation claire entre les enquêteurs et le comité d'enquête, d'une part, et la chaîne de gestion concernée par la question, d'autre part. Cette séparation vise à préserver l'intégrité du processus : lorsqu'une enquête est menée sur des pratiques internes, il est primordial que les personnes chargées de mener l'enquête n'aient aucun lien direct ou indirect avec les responsables ou les activités concernées. Cela permet d'assurer que les conclusions sont fondées uniquement sur les faits et les preuves, et non influencées par des considérations de gestion ou des intérêts particuliers. De plus, cette séparation protège les responsables de l'enquête contre toute pression ou influence potentielle de la part de la direction ou d'autres parties prenantes, renforçant ainsi la confiance dans le processus.

Younited SA ne dispose actuellement pas de procédure dédiée aux enquêtes internes liées à la corruption et au versement de pots-de-vin, ces cas étant traités via les processus de Signalement des alertes professionnelles et de Gestion de la Fraude Externe et Interne susvisés :

- Dans le cadre du signalement des alertes professionnelles, le canal d'alerte interne (dit de Whistleblowing) de Younited SA constitue un outil essentiel dans la lutte contre la corruption et les pots-de-vin en permettant aux collaborateurs, partenaires et parties prenantes de signaler de manière confidentielle et sécurisée tout comportement suspect ou contraire aux règles éthiques de l'établissement. Ce dispositif s'inscrit dans le cadre de la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (dite loi Sapin II), ainsi que de la directive (UE) 2019/1937 du 23 octobre 2019 sur la protection des lanceurs d'alerte. Les signalements peuvent concerner des tentatives de corruption, des conflits d'intérêts non déclarés ou des pratiques frauduleuses, et font l'objet d'une analyse approfondie par des instances internes sur une plateforme dédiées permettant un degré de confidentialité renforcé. Cette plateforme permet notamment au déclarant d'exclure certains destinataires du signalement. Dans les cas où il ne serait pas possible de réaliser un signalement en interne, notamment s'il existe un risque lié à la séparation entre les enquêteurs et la chaîne de gestion concernée, la procédure de Whistleblowing rappelle la faculté de réaliser le signalement directement auprès d'autorités publiques locales, comme l'ACPR, l'AMF ou le Défenseur des Droits en France.
- Dans le cadre de la Gestion de la Fraude Interne et Externe, le processus en place mandate une escalade directe au Directeur Général dès qu'une suspicion de fraude interne est signalée, y compris liée à la corruption et au versement de pots-de-vin, afin d'assurer une réaction rapide et appropriée. Le Directeur Général doit immédiatement informer les Ressources Humaines et la Conformité pour initier la procédure nécessaire à la gestion de l'incident, notamment la mise en place d'une enquête indépendante et transparente. Cette séparation des responsabilités vise à éviter tout conflit d'intérêts, garantissant ainsi que les enquêtes sur les comportements liés à la corruption, comme le versement de pots-de-vin, soient menées de manière impartiale et rigoureuse. Les Ressources Humaines, si nécessaire en collaboration avec les conseillers juridiques et la Conformité, définissent un plan d'action pour l'enquête, en veillant à ce que les responsables directs de l'individu mis en cause et les autres parties prenantes soient écartés de l'investigation. Si les faits sont avérés, une procédure de licenciement peut être enclenchée, en conformité avec les procédures légales et les valeurs éthiques de l'entreprise, dans un souci de transparence et de respect des droits des collaborateurs concernés. En parallèle, une plainte peut être déposée auprès des autorités compétentes, assurant ainsi un suivi légal de l'incident.

Actions et ressources

L'entreprise a déployé plusieurs initiatives structurantes visant à renforcer son dispositif de lutte contre la fraude et la corruption chez Younited SA :

1. Gouvernance et Reporting des cas de fraude et de corruption

Tous les cas de fraude interne, en particulier ceux liés à la corruption et au versement de pots-de-vin, doivent être systématiquement reportés au Comité des Risques du Conseil d'Administration. Cette approche garantit une visibilité totale des incidents et permet une prise de décision éclairée à un niveau exécutif.

En complément, dans le cadre du dispositif de signalement des alertes professionnelles, un Reporting régulier est effectué via le rapport mensuel du Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne au Directoire. Ce dispositif assure une surveillance constante et renforce la transparence organisationnelle.

2. Accessibilité et sensibilisation aux politiques de conformité

Younited SA a déployé plusieurs mesures pour garantir que ses politiques et règles de conduite, notamment celles liées à l'éthique et à la prévention de la corruption, soient accessibles et comprises par l'ensemble des collaborateurs :

- Le dispositif de signalement professionnel est disponible sur le site internet public de Younited SA (Younited SA-credit.com), accompagné d'un rappel sur la protection des lanceurs d'alerte contre toute forme de représailles.
- Le Code de Conduite et la procédure de signalement des alertes professionnelles sont accessibles sur les intranets internes.
- Le Code de Conduite, document clé détaillant les règles essentielles de l'organisation, est inclus dans le Welcome Pack remis à chaque nouvel arrivant. Sa réception doit être accusée, au même titre que le règlement intérieur de l'entreprise.

3. Formation et sensibilisation des collaborateurs

Dans un contexte où l'exposition au risque de corruption est relativement faible, Younited SA a mis en place une formation annuelle obligatoire destinée à l'ensemble des collaborateurs, dont les fonctions à risques en France et dans ses succursales. Cette formation est validée par un questionnaire de connaissances et couvre des sujets clés tels que :

- L'éthique et la déontologie,
- La lutte contre la corruption,
- L'identification et la gestion des conflits d'intérêt,
- Les comportements attendus en matière de transparence et d'intégrité,
- Les mécanismes de signalement des comportements suspects.

En outre, dans le cadre de sa cotation, Younited a mis en place un dispositif de formation annuel de l'ensemble de ses collaborateurs sur la prévention des abus de marché. Cette formation, validée par un questionnaire d'évaluation des connaissances, traite des conflits d'intérêt, des délits et opérations d'initiés et présente les comportements sains à adopter par les collaborateurs.

Pour les reporting ci-après pour chaque typologie de formation obligatoire dispensée, à noter que **les fonctions à risque (membres du Comex) représentent 4% des effectifs soit 19 collaborateurs.**

Abus de marché :**% des collaborateurs éligibles à la formation obligatoire Abus de marché (Effectifs ; fin de période de reporting)**

Pays	Nombre de collaborateurs	Nombre de collaborateurs formés (population active)*	% de formés
France	303	285	94%
Italie	68	65	96%
Espagne	66	61	92%
Portugal	11	11	100%
Allemagne	7	7	100%
Total	455	429	94%

% des collaborateurs éligibles ayant réussi la formation obligatoire Abus de marché (Effectifs ; fin de période de reporting)

Pays	Collaborateurs ayant réussi la formation	% de réussite
France	281	98,60%
Italie	65	100%
Espagne	61	100%
Portugal	11	100%
Allemagne	7	100%
Total	425	99,07%

Détails sur les collaborateurs n'ayant pas suivi ou réussi la formation :

- Non-complétion ou échec au test : 4
- *Absence (congé maternité, maladie...) : 26

Sur les fonctions à risque : 18 ont réussi la formation, soit 94,74%.

RGPD :**% des collaborateurs éligibles à la formation obligatoire RGPD (Effectifs ; fin de période de reporting)**

Pays	Nombre de collaborateurs	Nombre de collaborateurs formés (population active)*	% de formés
France	303	293	96,70%
Italie	68	67	98,53%
Espagne	66	63	95,45%
Portugal	11	11	100%
Allemagne	7	7	100%
Total	455	441	96,52%

**% des collaborateurs éligibles ayant réussi la formation obligatoire RGPD
(Effectifs ; fin de période de reporting)**

Pays	Collaborateurs ayant réussi la formation	% de réussite
France	293	100%
Italie	67	100%
Espagne	63	100%
Portugal	11	100%
Allemagne	7	100%
Total	441	100%

Détails sur les collaborateurs n'ayant pas suivi ou réussi la formation :

- *Absence (congé maternité, maladie...) : 14

Sur les fonctions à risque : 19 ont réussi la formation, soit 100%.

Protection Intérêts Clientèle :

**% des collaborateurs éligibles à la formation obligatoire RGPD
(Effectifs ; fin de période de reporting)**

Pays	Nombre de collaborateurs	Nombre de collaborateurs formés (population active)*	% de formés
France	303	292	96,37%
Italie	68	67	98,53%
Espagne	66	64	96,97%
Portugal	11	11	100%
Allemagne	7	7	100%
Total	455	441	96,92%

**% des collaborateurs éligibles ayant réussi la formation obligatoire RGPD
(Effectifs ; fin de période de reporting)**

Pays	Collaborateurs ayant réussi la formation	% de réussite
France	292	100%
Italie	67	100%
Espagne	64	100%
Portugal	11	100%
Allemagne	7	100%
Total	441	100%

Détails sur les collaborateurs n'ayant pas suivi ou réussi la formation :

- *Absence (congé maternité, maladie...) : 14

Sur les fonctions à risque : 19 ont réussi la formation, soit 100%.

Ethique et Déontologie :**% des collaborateurs éligibles à la formation obligatoire RGPD (Effectifs ; fin de période de reporting)**

Pays	Nombre de collaborateurs	Nombre de collaborateurs formés (population active)*	% de formés
France	303	288	95,04%
Italie	68	66	97,05%
Espagne	66	63	95,45%
Portugal	11	11	100%
Allemagne	7	7	100%
Total	455	435	95,60%

% des collaborateurs éligibles ayant réussi la formation obligatoire RGPD (Effectifs ; fin de période de reporting)

Pays	Collaborateurs ayant réussi la formation	% de réussite
France	286	99,31%
Italie	66	100%
Espagne	63	100%
Portugal	11	100%
Allemagne	7	100%
Total	435	99,54%

Détails sur les collaborateurs n'ayant pas suivi ou réussi la formation :

- *Absence (congé maternité, maladie...) : 20

Sur les fonctions à risque : 19 ont réussi la formation, soit 100%.

LCB-FT :**% des collaborateurs éligibles à la formation obligatoire RGPD (Effectifs ; fin de période de reporting)**

Pays	Nombre de collaborateurs	Nombre de collaborateurs formés (population active)*	% de formés
France	303	291	96,04%
Italie	68	66	97,05%
Espagne	66	61	92,42%
Portugal	11	11	100%
Allemagne	7	7	100%
Total	455	436	95,82%

% des collaborateurs éligibles ayant réussi la formation obligatoire RGPD (Effectifs ; fin de période de reporting)

Pays	Collaborateurs ayant réussi la formation	% de réussite
France	290	99,66%
Italie	66	100%
Espagne	61	100%
Portugal	11	100%
Allemagne	7	100%
Total	435	99,77%

Détails sur les collaborateurs n'ayant pas suivi ou réussi la formation :

- *Absence (congé maternité, maladie...) : 19

Sur les fonctions à risque : 19 ont réussi la formation, soit 100%.

Les membres des organes de direction suivent également cette formation dans le but de promouvoir une culture de conformité au sein de l'organisation. Les taux de complétion et de réussite sont rapportés chaque année au Directoire et au Comité des Risques de Younited SA.

En ce qui concerne les organes d'administration et de surveillance, étant un établissement bancaire régulé, Younited SA impose des exigences strictes aux membres de ces organes pour garantir leur capacité à comprendre et à gérer les risques liés à la conformité et à l'éthique. À cette fin, ils participent à des sessions de sensibilisation animées par le Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne, couvrant un large éventail de sujets en lien avec la conformité et la gestion des risques, bien que la corruption ne soit pas spécifiquement abordée. L'objectif principal est de s'assurer que ces membres, en tant qu'acteurs clés de la gouvernance, possèdent une compréhension approfondie des enjeux éthiques et des obligations réglementaires, afin de pouvoir assumer pleinement leurs responsabilités et prendre des décisions éclairées dans le cadre de la gestion de l'entreprise.

4. Renforcement des outils de gestion des fraudes

Younited SA dispose d'un outil de collecte des incidents opérationnels consolidant les fraudes externes et internes le cas échéant. Ce dispositif permet une analyse de causalité reposant sur la collecte détaillée des informations pour chaque cas remonté au département ERM (Enterprise Risk Management).

En parallèle, des outils avancés sont en œuvre pour limiter la fraude interne, notamment en ce qui concerne l'exfiltration de données confidentielles :

- Solution de prévention des fuites de données (Data Leak Prevention, DLP) permettant d'identifier toute fuite éventuelle liée à la classification des documents internes.
- Mise en place de technologies de watermarking sur les documents clients, marqués du numéro de contrat Younited SA. Cette mesure empêche toute réutilisation frauduleuse auprès d'autres organismes ou par des employés malveillants.

5. Mise à jour du dispositif de suivi des risques

Younited SA maintient à jour son dispositif de limites dans le cadre de l'actualisation de son plan préventif de rétablissement. Les indicateurs suivis sont alignés avec les exigences de l'EBA (Autorité Bancaire Européenne), en particulier ceux liés aux métriques suivantes : Suivi des prêts non performants (NPLs) et coût du risque.

4.3.4 G1-4 : Cas avérés de corruption ou versements avérés de pots-de-vin**Indicateurs**

Pour l'année 2025, Younited SA n'a fait l'objet d'aucune condamnation ni d'amende liée à des infractions à la législation sur la lutte contre la corruption ou à des actes de corruption. Aucune mesure corrective n'a été nécessaire concernant le non-respect des procédures ou des normes en matière de lutte contre la corruption, puisque aucune violation de ces procédures n'a été constatée durant cette période. Pour l'année 2025, Younited SA n'a enregistré aucun cas avéré ou soupçonné de corruption ou de versement de pots-de-vin. Aucune sanction disciplinaire n'a été appliquée et

aucun renvoi de collaborateurs n'a eu lieu pour des faits liés à de la corruption ou à des pots-de-vin. De plus, aucun contrat n'a été résilié ou non renouvelé en raison d'infractions liées à la corruption. Aucun cas n'a non plus donné lieu à des procédures judiciaires publiques, que ce soit contre l'entreprise ou ses collaborateurs, pour des faits de corruption ou de versement de pots-de-vin durant la période de référence. Enfin, aucun acteur de la chaîne de valeur de l'entreprise n'a été impliqué dans des cas de corruption ou de pots-de-vin où l'entreprise ou ses salariés auraient été directement concernés.

Métriques attendus	Quantité
Nombre de condamnations et le montant des amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption	0
Toute mesure prise pour remédier au non-respect des procédures et des normes en matière de lutte contre la corruption et les actes de corruption	0
Nombre total et la nature des cas avérés de corruption ou de versement de pots-de-vin	0
Nombre de cas avérés ayant entraîné le renvoi ou la sanction de travailleurs pour corruption ou versement de pots-de-vin	0
Nombre de cas avérés de contrats ayant été résiliés ou n'ayant pas été renouvelés avec des partenaires commerciaux en raison d'infractions liées à de la corruption ou au versement de pots-de-vin	0
Nombre de procédures ouvertes au cours des années précédentes et dont l'issue n'a été connue que lors de la période de référence visée.	0
Nombre de procédures ouvertes dans lesquelles sont impliqués des acteurs intervenant dans la chaîne de valeur de l'entreprise sont communiqués uniquement lorsque l'entreprise ou ses salariés sont directement impliqués	0

Cibles

Younited SA a renforcé son processus d'identification des suspicions de fraude tout au long de l'année 2025, en mettant en place des mesures spécifiques pour détecter et prévenir toute activité frauduleuse. En parallèle, l'utilisation de la Data Loss Prevention (DLP) a été mis en place afin de protéger les données sensibles contre tout risque de fuite ou d'accès non autorisé.

En outre, Younited SA a intensifié son dispositif de surveillance des activités suspectes grâce au déploiement d'un système de gestion des informations et des événements de sécurité (SIEM) ainsi qu'un Centre Opérationnel de Sécurité (SOC) managé. Ces outils permettent une détection et une réaction en temps réel face à toute menace potentielle.

Enfin, un projet est également en cours pour refondre les droits d'accès au CRM, visant à réduire les accès aux données sensibles et à garantir que seuls les employés autorisés puissent consulter et manipuler ces informations critiques. Ce projet sera finalisé durant l'année 2026 pour améliorer la sécurité des données au sein de l'entreprise.

4.3.5 Gestion des relations avec les fournisseurs

Politiques

La politique d'achats responsables, oriente les décisionnaires dans leur choix d'un fournisseur en les encourageant à considérer les acteurs locaux et responsables. Afin de pleinement répondre aux exigences de la CSRD en matière de gestion des relations avec les fournisseurs de Younited SA, la formalisation d'une politique d'achats responsables, initialement prévue pour 2025, a été reportée à 2027. Ce décalage s'explique par la restructuration engagée au sein de l'entreprise et par la volonté d'élaborer une politique d'achats responsables à l'échelle du Groupe. Cette politique aura pour but de détailler certains éléments comme les risques que Younited SA encourt au niveau de sa chaîne d'approvisionnement et des impacts sur ses questions de durabilité et la manière dont l'entreprise tient compte, le cas échéant, de critères sociaux et environnementaux pour sélectionner ses fournisseurs.

Actions et ressources

Actions relatives aux relations d'affaires

Younited SA encadre la gestion de ses relations fournisseurs et partenaires sur la base des référentiels internationaux en matière d'éthique, de droits humains, de conditions de travail et de protection de l'environnement. Les mécanismes d'évaluation mis en place lors de l'Onboarding des nouveaux fournisseurs permettent de vérifier leur conformité avec les principes issus de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, du Pacte mondial des Nations unies, des conventions de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement. Les organisations ne respectant pas ces exigences minimales ne sont pas retenues, et des critères sociaux, environnementaux et éthiques sont intégrés, lorsque pertinent, dans les décisions de sélection et d'évaluation afin de réduire les risques liés à la chaîne d'approvisionnement et de favoriser des pratiques responsables.

4.3.6 Influence politique et activités de lobbying

Younited SA ne mène pas d'activités de lobbying direct auprès des pouvoirs publics et ne dispose pas de dispositif formalisé dédié à l'influence politique. L'entreprise ne finance pas de partis politiques, de candidats ou d'organisations à caractère politique.

Les interactions de Younited SA avec les autorités publiques s'inscrivent principalement dans un cadre réglementaire et institutionnel, notamment en lien avec ses activités de crédit, de services financiers et de protection des consommateurs. Ces échanges visent à assurer la conformité de l'entreprise aux exigences légales et réglementaires applicables et à contribuer, le cas échéant, aux consultations publiques ou travaux sectoriels organisés par les autorités compétentes.

Lorsque Younited SA est amenée à participer à des initiatives collectives ou à des organisations professionnelles représentant les intérêts du secteur financier, cette participation s'effectue de manière indirecte, transparente et conforme aux valeurs et principes éthiques de l'entreprise. À la date de clôture de l'exercice 2025, aucune contribution financière significative n'a été réalisée à des organisations ayant pour objet principal l'influence politique.

4.3.7 Pratiques en matière de paiement

Comme indiqué dans la partie 4.3.7 *Gestion des relations avec les fournisseurs*, Younited SA a instauré une organisation rigoureuse de ses paiements, reposant sur deux campagnes de règlement mensuelles et un dispositif spécifique dédié aux paiements urgents.

Concernant la gestion des paiements, Younited SA applique un processus structuré reposant sur deux campagnes mensuelles complétées par un dispositif dédié aux paiements urgents. Les paiements sont effectués à échéance, conformément aux délais contractuels, avec un paramétrage standard de 30 jours dans l'ERP comptable. Toutes les factures reçues sont automatiquement intégrées dans la campagne de paiement suivante, garantissant un traitement fluide, traçable et aligné avec les meilleures pratiques financières.

En revanche, Younited SA ne dispose pas à date d'indicateurs clés (KPIs) relatifs aux délais de paiement. La production et la publication de ces indicateurs, notamment le délai moyen de paiement ainsi que le pourcentage de paiement effectués selon les délais de paiement standard - seront pleinement opérationnels en 2026.

Dans le cadre de sa mise en conformité à la directive CSRD, Younited SA prévoit de structurer et de publier des indicateurs clés relatifs aux délais de paiement. À ce stade, l'entreprise ne dispose pas encore d'indicateurs consolidés sur ce sujet. Toutefois, la mise en œuvre de la Réforme de la Facturation Électronique et la sélection, en 2025, d'une Plateforme de Dématérialisation Partenaire (PDP) doivent permettre de combler cette lacune.

La solution retenue automatisera et fiabilisera la collecte des données, centralisera l'ensemble du cycle de vie des factures et offrira un suivi en temps réel aux équipes de la Comptabilité Générale. Elle fournira notamment les délais moyens de paiement directement calculés via la plateforme. La production de ces indicateurs devrait être pleinement opérationnelle à compter du 1er septembre 2026, date de mise en service de la PDP.

En France et dans les succursales, aucune procédure judiciaire relative à un retard de paiement de Younited SA n'a été déclarée en 2025.

4.4 Enjeux sectoriels économiques

4.4.1 Crise économique

Politiques

Younited SA intègre la possibilité d'une crise économique dans l'ensemble de sa documentation liée à la gestion des risques, en s'appuyant sur des politiques structurées et des mécanismes de contrôle rigoureux. Deux éléments clés encadrent ce Framework. Il s'agit de l'Enterprise Risk Management (ERM) et de la cartographie des risques (Risk Mapping).

Actions et ressources

1. Enterprise Risk Management (ERM)

L'Enterprise Risk Management constitue le cadre de référence de Younited SA en matière de gestion des risques. Son principal objectif est de définir l'approche adoptée pour identifier, évaluer, atténuer, surveiller et reporter les risques auxquels l'entreprise est exposée. Ce document stratégique décrit également la gouvernance mise en place pour encadrer ces risques ainsi que l'appétit au risque défini par Younited SA. En tant que socle fondamental des activités de gestion des risques, l'ERM guide toutes les décisions et actions prises en la matière.

La robustesse du cadre ERM repose sur un dispositif d'audit et d'évaluation structuré en trois lignes de défense, garantissant une supervision rigoureuse :

- La revue interne (deuxième ligne de défense) : La fonction de Contrôle Interne, en collaboration avec le département des Risques, assure une surveillance continue des activités à travers des contrôles permanents sur les différentes lignes de métier. Cette supervision vise à s'assurer que les risques sont correctement identifiés et maîtrisés.
- La revue externe (troisième ligne de défense) : Un auditeur externe indépendant réalise des contrôles périodiques afin de vérifier la mise en œuvre systématique des réponses aux risques, l'adhésion aux procédures établies et l'efficacité des dispositifs de contrôle.

Cette politique s'applique de manière uniforme à l'ensemble des branches et activités de Younited SA, garantissant ainsi une approche cohérente et harmonisée de la gestion des risques.

2. Cartographie des Risques (Risk Mapping)

En complément du cadre ERM, Younited SA a mis en place une cartographie des risques permettant de prioriser l'ensemble des risques auxquels l'entreprise pourrait être confrontée. Ce document de référence classe les risques en fonction de divers critères et fournit une vision structurée des menaces pesant sur l'activité.

S'agissant des risques liés à la conjoncture économique, plusieurs éléments sont identifiés et analysés avec précision :

- La volatilité des taux d'intérêt et son impact sur le coût du refinancement et la rentabilité.
- La solvabilité des clients, qui peut être affectée par un ralentissement économique, influençant ainsi les performances de Younited SA.
- Le risque de calibration inadaptée, lorsque les modèles de risque ne prennent pas pleinement en compte les conditions macroéconomiques évolutives.

Grâce à cette cartographie, Younited SA anticipe les scénarios défavorables et adapte en conséquence ses stratégies de gestion des risques, consolidant ainsi sa résilience face aux incertitudes économiques.

Indicateurs

Dans une logique d'anticipation des risques macroéconomiques et de maîtrise de ses besoins en financement et en liquidité, Younited SA assure un pilotage étroit de ses principaux ratios prudentiels.

En 2025, le ratio de financement stable net (NSFR) s'élève à 150 %, témoignant d'une structure de financement durable. Le ratio de liquidité à court terme (LCR) atteint 1 283 %, traduisant une capacité particulièrement élevée à faire face à des tensions de liquidité à court terme. Le ratio total de fonds propres (TCR) ressort à 18,9 %, un niveau supérieur au seuil réglementaire de 15 %, illustrant la solidité de la base en fonds propres du Groupe. Enfin, le ratio de levier (LR), établi à 14,25 %, confirme un niveau de capitalisation adéquat pour absorber d'éventuels chocs économiques.

Le suivi continu de ces indicateurs contribue à renforcer la résilience financière de Younited SA et à sécuriser son modèle face aux évolutions de l'environnement économique.

Objectifs

À ce jour, Younited SA ne dispose pas d'objectifs chiffrés spécifiques relatifs à l'opportunité ou au risque qu'une éventuelle crise économique pourrait représenter. Néanmoins, l'entreprise s'appuie sur un suivi rigoureux des indicateurs inclus dans le Pack ALM, qui sont analysés et partagés mensuellement avec le Top Management.

Ces indicateurs permettent d'anticiper les fluctuations de marché, qu'elles soient à la hausse ou à la baisse, et d'évaluer en continu leurs impacts potentiels sur les activités du Groupe et sur ses besoins de financement. Ce dispositif contribue à assurer une gestion proactive de la liquidité et des risques financiers, tout en renforçant la résilience de Younited SA face aux incertitudes économiques.

4.4.2 Contribution à l'économie

Politiques

Younited SA ne dispose pas d'une politique à proprement parler sur sa contribution à la vie économique dans la mesure où cet enjeu est particulièrement transverse. Le sujet est en revanche abordé indirectement sous divers angles au sein de politiques spécifiques visant à faire de Younited SA un acteur responsable et contribuant pleinement à la vie économique des pays où l'entreprise est présente. Parmi ces différentes politiques, citons notamment :

Les politiques visant une exemplarité des comportements en interne :

- [Le code de conduite](#), qui définit les règles de conduite professionnelle basées sur les valeurs et engagements de Younited SA afin de promouvoir l'intégrité des comportements individuels et collectifs. Ce Code est applicable à l'ensemble des Collaborateurs permanents ou temporaires, en France et à l'étranger.
- [La politique contre le blanchiment d'argent](#), qui spécifie les mesures prises par Younited SA pour empêcher l'utilisation directe ou indirecte de ses produits financiers par des personnes ou entités impliquées dans la criminalité financière.
- [La politique de cadeaux et invitations](#) qui fixe les limites et les règles à respecter en la matière afin d'éviter toute compromission de l'impartialité et de l'intégrité d'une personne ou d'une entité de l'entreprise.
[La politique de gestion des conflits d'intérêts](#), qui présente le dispositif relatif à la détection et à la gestion des conflits d'intérêts au sein de Younited SA et ses succursales.
- [La politique de voyages professionnels](#), qui encadre les déplacements des collaborateurs afin de limiter leur impact environnemental, notamment à travers des règles de validation et des principes de choix des modes de transport.

Les politiques assurant transparence et sécurité pour le consommateur final :

- [La politique de protection de la clientèle](#), illustrant la volonté de Younited SA de veiller à la loyauté de ses pratiques en prenant en compte les intérêts de ses clients, dans ses décisions opérationnelles, stratégiques et commerciales notamment, et qui établit à cet effet des processus, systèmes et contrôles appropriés à cet objectif. Ces préoccupations s'illustrent notamment dans les produits distribués et la focalisation de l'offre de crédit de l'entreprise sur des produits simples, lisibles et non-renouvelables.
- [La politique d'exclusion sectorielle](#), qui exclue des secteurs ou type d'activités qui, pour des raisons morales ou éthiques, sont sujettes à controverse. Concernant la protection du consommateur final, les exclusions sectorielles concernent des secteurs particulièrement risqués pour le consommateur final, notamment les jeux d'argent, le tabac & produits associés ou encore la pornographie. En complément, Younited SA applique un principe de vigilance pour certains secteurs présentant des risques d'emprise, notamment les activités liées aux réseaux sociaux ou les activités liées aux services de psychisme, voyance et activités liées.

Actions et ressources

Younited SA contribue à la vitalité économique à travers des actions multiples, incluant des solutions de crédit en au service de l'inclusion financière, des relations d'affaires constructives ou encore une approche de réflexion collaborative sectorielle :

1. Actions relatives à l'inclusion financière du client final

Comme mentionné dans la partie 1.4. Chaîne de valeur, les canaux de distribution numériques et les partenariats stratégiques permettent à Younited SA de rendre ses offres accessibles à une large population tout en favorisant l'inclusion financière. En tant qu'intermédiaire financier, l'entreprise joue un rôle essentiel en promouvant des pratiques de consommation responsables et en garantissant des prêts durables et éthiques, tout en limitant au maximum le risque de surendettement pour nos clients via une typologie de prêts à faible risque.

2. Actions en matière de réflexion sur la durabilité du secteur financier :

Younited SA joue un rôle actif dans des réflexions sectorielles en collaborant avec des associations telles que l'Association des Sociétés Financières et l'European Fintech Association, contribuant ainsi à promouvoir des pratiques responsables et à soutenir l'inclusion financière. Cette implication témoigne de l'engagement de Younited SA envers des défis économiques et réglementaires cruciaux, renforçant ainsi sa contribution à l'économie dans son ensemble.

Indicateurs

- Création d'une offre de produits favorisant l'inclusion financière :
 - En 2025, Younited SA a octroyé 1 357 millions d'euros de crédits en France, Italie, Espagne et Portugal contribuant ainsi à l'accessibilité au financement pour un large public et soutenant l'économie locale de ces pays
- Une exemplarité en matière de conduite des affaires :
 - Aucun cas de corruption ni versement de pots-de-vin n'a été identifié ou signalé en 2025. De plus, aucune condamnation ni amende liée à des infractions aux réglementations anticorruption n'a été enregistrée
 - En France et dans les succursales, aucune procédure judiciaire relative à un retard de paiement de Younited SA n'a été déclarée en 2025
 - Aucun membre des organes d'administration, de direction ou de surveillance de Younited SA n'a occupé, au cours des deux années précédant leur nomination, une fonction dans une administration publique ou un organisme de régulation susceptible de générer un conflit d'intérêt
 - Younited SA est activement engagé dans son secteur et faisait partie en 2025 de six associations professionnelles, contribuant ainsi aux réflexions stratégiques du marché
- Un acteur engagé pour l'emploi et la formation
 - Au 31 décembre 2025, l'entreprise comptait 455 collaborateurs répartis en France, Italie, Espagne, Portugal et Allemagne.
 - Younited SA investit dans la montée en compétences de ses équipes et privilégie une formation continue. En 2025, 2 273,6 heures de formation ont été dispensées, renforçant l'expertise et la qualification de ses collaborateurs.
 - Au-delà de l'emploi direct, Younited SA soutient également l'économie locale en collaborant avec 7 Prestataires de Services Externalisés Essentiels (PSEE) et 248 Intermédiaires en Opérations de Banque et en Services de Paiement (IOBSP), générant ainsi un impact positif sur l'emploi indirect.

Objectifs

Younited SA ne dispose pas, à ce jour, d'objectifs chiffrés relatifs à sa contribution économique. Ces objectifs seront progressivement définis au cas par cas, en lien avec les différents chapitres concernés du rapport de durabilité, et feront l'objet d'un suivi renforcé dans le cadre du dispositif de Reporting CSRD.

4.4.3 Conditions de refinancement

Politiques

Les variations des taux d'intérêt de refinancement représentent un enjeu stratégique pour Younited SA. Elles ont un impact direct sur le coût de financement de Younited SA et donc sa rentabilité. La gestion et le cadre de gouvernance de ce risque sont encadrés par la politique ALM de Younited SA.

Conformément aux exigences des autorités de supervision financière, telles que l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), l'Autorité Bancaire Européenne (EBA) et la Banque Centrale Européenne (BCE), Younited SA a mis en place un dispositif de gestion des risques intégrant la veille de l'environnement économique. Ce dispositif permet de suivre les évolutions des taux d'intérêt et d'adopter des stratégies adaptées afin de limiter l'impact des fluctuations sur son modèle économique.

- [Un cadre de gouvernance structuré](#)

La surveillance et la gestion des risques liés aux conditions de refinancement reposent sur plusieurs instances et processus internes.

Le Comité des Risques constitue une instance clé de la gouvernance de Younited SA. Il se réunit trimestriellement pour suivre et évaluer les risques auxquels Younited SA est exposé (dont les risques financiers, liés aux taux de refinancement).

Le Comité ALM (Asset & Liability Management), qui regroupe les équipes Finance, Trésorerie et Risk Management assure un suivi détaillé de l'évolution des taux d'intérêt, de la liquidité et du coût de refinancement. Ce comité analyse l'impact des variations de taux sur la structure bilancielle et ajuste la stratégie de financement en conséquence.

Enfin, la supervision par le Conseil de Surveillance permet de garantir une vision stratégique et une prise de décision éclairée. Le Conseil de Surveillance est régulièrement informé des grandes orientations de gestion des risques par le biais de Reporting périodiques.

- [Un suivi en temps réel et des analyses avancées](#)

Younited SA a mis en place un dispositif structuré de suivi et d'analyse visant à maîtriser les risques liés aux conditions de refinancement. Ce dispositif repose notamment sur un système de monitoring macroéconomique s'appuyant sur des outils avancés permettant d'analyser en continu l'évolution des principaux indicateurs de marché, tels que les taux directeurs des banques centrales, la courbe des taux, les spreads de crédit, l'inflation et d'autres facteurs macro financiers déterminants.

Par ailleurs, des stress tests et des analyses de scénarios sont réalisés de manière régulière afin d'évaluer l'impact de différentes hypothèses de marché sur le coût du refinancement et la rentabilité de l'entreprise. Ces exercices prospectifs permettent d'anticiper des chocs potentiels sur les taux d'intérêt et d'ajuster, le cas échéant, la structure de financement.

Enfin, des tableaux de bord et des Reportings internes sont élaborés par les équipes Risk et ALM. Ces outils, notamment le Pack ALM, centralisent les principales métriques de suivi du refinancement. Les analyses produites sont partagées avec les comités décisionnels compétents

et contribuent à orienter les décisions en matière de couverture et d'adaptation des stratégies financières en fonction de l'évolution des conditions économiques et financières.

Actions et ressources

Pour renforcer sa résilience, Younited SA a déployé plusieurs mesures opérationnelles concrètes :

1. Renforcement du Monitoring et des Stress Tests

Younited SA a mis en place un système de surveillance en temps réel permettant de collecter et d'analyser des indicateurs clés (sensibilité du coût de financement, évolution du marché monétaire, etc.). Des stress tests, intégrant divers scénarios de hausse des taux sont menés régulièrement par les équipes Risk et aident à mesurer les impacts potentiels sur la rentabilité, la liquidité et ratios financiers de l'entreprise.

2. Diversification des sources de financement

Face à la volatilité des taux d'intérêt et aux incertitudes économiques, Younited SA a adopté une stratégie proactive pour diversifier ses sources de financement, réduisant ainsi son exposition aux fluctuations du marché et stabilisant ses coûts de refinancement.

3. Multiplicité des partenaires financiers

Pour limiter sa dépendance à un interlocuteur unique, Younited SA a élargi son réseau de partenaires en collaborant avec diverses institutions bancaires, investisseurs institutionnels et autres acteurs des marchés financiers. Cette diversification permet d'accéder à une gamme variée de conditions de financement et de sécuriser des liquidités complémentaires, réduisant ainsi les risques de concentration et de volatilité liés à une source unique.



Indicateurs

Younited SA pilote son refinancement via son comité ALM. De nombreux indicateurs de liquidité et de refinancement sont suivis mensuellement à travers le Pack AML, notamment :

Evolution du ratio NSFR sur 4 ans			
2022	2023	2024	2025
144%	163%	166%	150%

Evolution du ratio LCR sur 4 ans			
2022	2023	2024	2025
331%	4 106%	3 242%	1 283%

Le Liquidity Coverage Ratio (LCR) et le Net Stable Funding Ratio (NSFR) sont deux ratios prudentiels de gestion du risque de liquidité.

Le **LCR** mesure la capacité d'un établissement bancaire à faire face à un stress de liquidité à court terme (30 jours) en comparant son stock d'actifs liquides de haute qualité (HQLA : cash & actifs ultra-liquides) aux sorties nettes de trésorerie attendues sur cette période.

Le **NSFR** vise à assurer une structure de financement stable à horizon d'un an en comparant les ressources stables disponibles (ASF : passif pondéré selon les postes comptables) aux besoins de financement stable des actifs (RSF : actif pondéré selon les postes comptables).

Les deux ratios sont calculés & suivis de manière mensuelle et garantissent la résilience de court terme et la stabilité de la structure du bilan bancaire.

Les données communiquées dans ce rapport sont les indicateurs NSFR & LCR pour Younited SA & calculés au 31/12/2025.

Ci-dessous les méthodologies de calculs :

Liquidity Ratios	
Total HQLA	A
Outgoing Cash Flow	B
Incoming Cash Flow	C
Net Cash Flow = MIN (0,75x B; C)	D
Liquidity Coverage Ratio	A / (B - D)
Regulatory Capital	A
Total Available Stable Funding (ASF) - Excl. Reg. Cap.	B
Total Required Stable Funding (RSF)	C
Net Stable Funding Ratio	(A + B) / C

Objectifs

En 2025, Younited SA a cherché à diversifier davantage ses sources de financement auprès de ses déposants en élargissant les maturités proposées (12 mois, 18 mois, 24 mois & 36 mois), les solutions disponibles ainsi que le périmètre géographique adressé. Dans cette dynamique, l'entreprise a noué un partenariat avec CHECK24, l'un des principaux portails de comparaison en ligne en Allemagne, très largement utilisé par les particuliers pour comparer des produits financiers, d'assurance et de services.

Le montant des dépôts à terme (DAT) levés sur l'année 2025 s'élève à 711 M€.

4.4.4 Défaut d'un partenaire majeur

Politiques

La politique d'externalisation de Younited SA repose sur un cadre rigoureux d'identification et de gestion des prestataires de services externalisés essentiels (PSEE), en conformité avec les lignes directrices de l'Autorité bancaire européenne (EBA).

Actions et ressources

Younited SA a mis en place un cadre opérationnel structuré et multifacette afin d'assurer une gestion efficace de sa politique d'externalisation :

1. Dispositif d'évaluation et d'audit des PSEE

Younited SA applique un processus structuré d'évaluation annuel des PSEE et des prestataires TIC au sens de Dora afin d'assurer leur conformité aux exigences réglementaires et leur contribution à la résilience de l'entreprise. Cette évaluation comprend la vérification de la présence d'un plan de continuité d'activité testé, garantissant une gestion anticipée et maîtrisée en cas de défaillance d'un prestataire critique. En parallèle, un contrôle rigoureux est mené pour s'assurer du respect des obligations de continuité et de résilience imposées par l'EBA.

2. Formalisation et déploiement d'un Plan préventif de rétablissement (PPR) et gestion des crises

En complément des dispositifs de suivi des prestataires, Younited SA a formalisé un plan préventif de rétablissement (PPR) destiné à encadrer les actions à entreprendre en cas de crise impactant un ou plusieurs prestataires critiques. Ce plan prévoit des mesures adaptées à divers scénarios, qu'il s'agisse d'une situation idiosyncratique affectant un prestataire unique ou d'un choc systémique touchant simultanément plusieurs acteurs clés. À titre d'exemple, la défaillance simultanée de deux partenaires bancaires majeurs pourrait provoquer un choc de liquidité nécessitant une intervention rapide pour préserver les indicateurs réglementaires et assurer la stabilité financière de l'entreprise. Le PPR fait l'objet d'une mise à jour biennale et est soumis à l'approbation de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) afin d'en garantir l'efficacité et l'adéquation aux enjeux évolutifs du secteur.

Indicateurs

Au 31 décembre 2025, 100 % des PSEE et des prestataires TIC font l'objet d'un suivi proportionné à leur criticité pour les opérations de Younited SA, garantissant ainsi la conformité aux réglementations applicables. Par ailleurs, le Plan Préventif de Rétablissement, mis à jour tous les deux ans, a été révisé pour la dernière fois en décembre 2024, assurant son alignement avec les exigences en vigueur et les meilleures pratiques en matière de gestion des risques.

Objectifs

Younited SA ne définit pas d'objectifs spécifiques sur ce sujet au-delà du strict respect des exigences réglementaires. Par ailleurs, le plan préventif de rétablissement (PPR) est actualisé tous les deux ans et soumis à la validation de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR). Ce plan intègre des scénarios de crise à dimension systémique et prévoit des mesures dédiées destinées à assurer le maintien des principaux indicateurs réglementaires en cas de situation de crise majeure.

4.5 Enjeux sectoriels technologiques

4.5.1 Continuité d'activité

Politiques

Younited SA s'appuie sur un Plan de Continuité d'Activité (PCA) couvrant un large périmètre de risques majeurs, incluant la défaillance de partenaires essentiels, l'indisponibilité des locaux ainsi que les interruptions d'activité liées à des incidents cyber tels que des attaques ou des pannes informatiques. Ce dispositif, piloté par le département Enterprise Risk Management et validé par le Chief Risk Officer, vise à garantir la résilience des opérations face aux événements susceptibles de perturber l'activité de l'entreprise.

Actions et ressources

Younited SA a mis en place un cadre opérationnel structuré et multifacette afin d'assurer une gestion efficace de son processus de continuité d'activité :

1. Prévention et maintien de la Continuité d'Activité

L'un des principes fondamentaux du PCA est de prévenir et de limiter toute interruption de service, qu'elle soit causée par des partenaires externes ou par des événements internes à Younited SA. Pour assurer cette continuité, Younited SA s'appuie notamment sur une organisation optimisée permettant le télétravail généralisé de l'ensemble des collaborateurs, un dispositif en place depuis 2019. De plus, des plans de reprise adaptés et régulièrement testés sont mis en œuvre afin de s'assurer que la durée maximale d'interruption tolérée par Younited SA n'est jamais dépassée.

2. Renforcement de la sécurité et alignement aux exigences réglementaires

Dans un contexte où les menaces informatiques sont en constante évolution, Younited SA a récemment intégré des exigences de disponibilité renforcées dans ses contrats avec ses partenaires, en conformité avec les obligations du règlement DORA. Parallèlement, un plan d'urgence cyber a été mis en place afin d'accroître la résilience interne et de garantir une réponse efficace face aux attaques et incidents techniques.

3. Mise en œuvre opérationnelle et tests de résilience

Pour assurer l'efficacité et l'application concrète de son PCA, Younited SA déploie plusieurs actions structurantes. Un suivi rigoureux est réalisé auprès des partenaires critiques, incluant la collecte annuelle de leurs PCA mis à jour ainsi que des procès-verbaux de tests associés. Ce dispositif est complété par une vérification mensuelle des SLA et des KPI de performance, assurée par le département Tech afin de garantir le respect des engagements contractuels.

En cas de crise, Younited SA est capable de basculer immédiatement en mode télétravail généralisé, un dispositif déjà opérationnel pour l'ensemble des collaborateurs depuis 2019. Cette flexibilité permet de maintenir les activités en cas d'indisponibilité des locaux ou d'incident interne affectant la continuité des opérations.

Afin de tester la robustesse de son infrastructure IT, Younited SA réalise des tests annuels de reprise d'activité informatique, au cours desquels la restauration de données et le redémarrage d'applicatifs critiques sont évalués. Les résultats obtenus sont intégrés dans le PV de test du PCA et servent à identifier des axes d'amélioration et à valider les processus de reprise.

La résilience face aux menaces cyber est également testée régulièrement à travers des simulations grandeur nature impliquant les équipes techniques et métiers. Ces exercices permettent d'évaluer la coordination organisationnelle en situation de crise, de tester l'efficacité des mécanismes de communication et d'escalade décisionnelle, ainsi que de renforcer les plans de remédiation.

Indicateurs

Au 31 décembre 2025, l'ensemble des tests de reprise de données ainsi que les tests applicatifs prévus dans le cadre du plan de continuité d'activité avaient été réalisés avec succès. Par ailleurs, le suivi mensuel des accords de niveau de service (SLA) des partenaires critiques n'a mis en

évidence qu'une seule violation au cours de l'exercice, survenue en octobre 2025 à la suite d'un incident affectant l'un des partenaires.

Entre le 29 octobre 2025 à 15h41 UTC et le 30 octobre 2025 à 00h05 UTC, un incident majeur touchant Azure Front Door et Azure CDN a entraîné des défaillances de résolution DNS ainsi que des interruptions de connexion. Cet événement a provoqué, chez Younited, le blocage total du trafic web, incluant le site internet, les tunnels d'acquisition, les API et le CRM. Les services ont ensuite été rétablis de manière progressive à compter du 30 octobre 2025.

Cet incident a fait l'objet de 3 déclarations auprès de l'ACPR sous les numéros N-2470181, N-2490364 et N-2495591. La première déclaration a été effectuée le 30/10/2025.

Objectifs

Younited SA ne dispose pas d'objectifs spécifiques sur ce sujet. Cependant, l'entreprise veille à garantir une maîtrise rigoureuse de la continuité de ses activités. L'entreprise s'assure qu'aucun dépassement de la durée d'interruption maximale tolérée ne survienne, que ce soit en raison d'une défaillance d'un partenaire critique ou d'un incident interne. Tous les partenaires stratégiques disposent d'un plan de continuité jugé conforme et régulièrement mis à jour, assurant ainsi une résilience optimale face aux imprévus. Afin d'améliorer en permanence les dispositifs en place, des tests annuels systématiques de reprise d'activité informatique et de gestion de crise cyber sont menés. De plus, les exigences du règlement DORA ont été intégrées de manière généralisée dans tous les contrats conclus avec les partenaires majeurs, renforçant ainsi la robustesse globale de l'organisation.

4.5.2 Développement / Accélération de technologie de rupture

Politiques

En 2025, Younited SA a poursuivi son engagement en faveur de l'innovation technologique en accélérant le développement de solutions basées sur l'intelligence artificielle et l'Open Banking. L'un des axes prioritaires a été l'intégration de modèles d'intelligence artificielle avancés, visant à affiner l'évaluation du risque de crédit tout en garantissant une sélection plus sûre et plus efficace des profils emprunteurs. Grâce à une exploitation approfondie des données bancaires ouvertes, ces modèles permettent d'identifier avec davantage de précision la solvabilité des clients, réduisant ainsi le risque de défaut tout en optimisant les taux d'acceptation des demandes légitimes.

Cette approche contribue également à renforcer la confiance des clients, qui bénéficient d'un processus plus transparent, rapide et fiable. En minimisant les erreurs de classification et en assurant des décisions de crédit plus justes, Younited SA favorise une expérience utilisateur améliorée et une meilleure accessibilité au financement. Par ailleurs, l'intégration de ces technologies avancées joue un rôle clé dans la réduction des cyber risques, en identifiant plus efficacement les tentatives de fraude et en sécurisant les transactions grâce à des algorithmes de détection renforcés.

En parallèle, des outils de Machine Learning ont été déployés pour renforcer la lutte contre la fraude, en détectant de manière proactive les comportements suspects et en améliorant la fiabilité des contrôles internes. Cette approche a permis une réduction des erreurs de classification des dossiers et une amélioration du taux de détection des tentatives de fraude, garantissant ainsi une meilleure sécurité des processus de financement.

L'intégration de technologies de rupture représente une opportunité majeure pour Younited SA, mais nécessite une approche rigoureuse et encadrée afin d'en maîtriser les risques. Grâce à un dispositif de pilotage structuré, combinant gouvernance stratégique, conformité réglementaire et méthodologies d'expérimentation avancées, l'entreprise parvient à allier innovation et sécurité. En développant ces services complémentaires par le biais de technologie de rupture, Younited SA renforce sa proposition de valeur et cherche à construire un écosystème financier plus complet et plus inclusif pour ses clients.

Indicateurs

Younited SA suit les indicateurs sur le volume de connexions réalisées par Open Banking (tous cas d'usage) et le taux d'automatisation sur les grandes dimensions opérationnelle de l'activité (Octroi, support, recouvrement).

Objectifs

Afin de renforcer le suivi des initiatives de Younited SA sur ces domaines, d'un point de vue organisationnel des responsables dans l'équipe Produit ont été définis en 2025 et les sujets regroupés sur deux fonctionnalités clés de la plateforme : Excellence opérationnelle, automatisation et Open Banking.

4.5.3 Cybersécurité

Politiques

Younited SA accorde une importance primordiale à la cybersécurité dans le cadre de ses activités en tant que plateforme SaaS et leader européen du crédit à la consommation. Pour garantir un niveau de sécurité optimal, l'entreprise a mis en place un ensemble de politiques de sécurité, régulièrement réévaluées par le CISO et validées par le CTO. Chacune de ces politiques intègre une matrice RACI définissant clairement les rôles et responsabilités des différents acteurs et équipes concernés.

La politique de sécurité des systèmes d'information (ISSP) établit les standards minimaux, les lignes directrices et les contrôles nécessaires pour protéger les systèmes d'information de Younited SA, assurant ainsi la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des données. La gestion des identités et des accès repose sur une politique dédiée garantissant que seules les personnes autorisées peuvent accéder aux ressources adéquates. De plus, la politique d'authentification des utilisateurs fixe les exigences de sécurité liées à l'identification et l'accès aux systèmes de l'entreprise.

Afin de limiter les risques d'accès non autorisé, une politique de revue des accès est mise en place pour s'assurer que les droits d'accès aux systèmes d'information restent appropriés. Par ailleurs, la classification des données est encadrée par une politique spécifique qui établit différents niveaux de sensibilité afin d'en assurer la protection. En matière de sécurité applicative, la politique de tests d'intrusion (Pentest) définit les exigences relatives aux évaluations de sécurité des applications développées par Younited SA. Enfin, la procédure de gestion de crise cyber décrit les actions à mener en cas d'incident, couvrant les étapes de détection, de réponse et de communication.

Ces politiques illustrent l'engagement de Younited SA à sécuriser ses systèmes d'information et à assurer sa résilience face aux menaces cyber.

Actions et ressources

Younited SA gère le risque cyber en suivant le modèle des trois lignes de défense, qui implique une collaboration entre les équipes techniques, la fonction risques, et un contrôle externe régulier. Dans cette optique, Younited SA a mis en place plusieurs initiatives majeures pour réduire le risque cyber, dont voici les principales :

1. Mise en place d'un IAM centralisé

Younited SA a déployé un système de gestion des identités et des accès (IAM) centralisé. Ce système a pour objectifs d'améliorer la sécurité globale en appliquant le principe du moindre privilège, en veillant à ce que chaque utilisateur n'ait que les accès nécessaires à ses fonctions. L'IAM centralisé permet également de répondre aux exigences de conformité en automatisant les processus de re-certification des accès, garantissant ainsi une gestion efficace et régulière des droits d'accès des utilisateurs. En outre, cette initiative vise à accroître l'efficacité opérationnelle, notamment en simplifiant et en automatisant les processus d'attribution et de suppression des accès, réduisant ainsi les risques liés aux erreurs humaines et aux accès non autorisés.

2. Mise en place d'un EDR

Younited SA a déployé une solution de détection et de réponse sur les « *Endpoints Detection and Response* » (EDR) sur l'ensemble de ses ordinateurs portables. Cette solution a pour but de protéger les appareils contre les menaces qui pourraient se manifester au niveau local, en détectant et neutralisant les attaques avant qu'elles n'aient un impact majeur. Le projet EDR permet également d'investiguer sur les incidents survenus sur les ordinateurs, qu'il s'agisse de lever des doutes sur une activité suspecte ou de mener une analyse approfondie de la cause d'un incident cyber, afin de comprendre son origine et mettre en place les actions correctives nécessaires pour prévenir de futures attaques.

3. Protection contre les malwares

Parmi les mesures essentielles couvertes par les politiques « *Digital Workplace et Platform run Security Policies* », la protection contre les malwares (comme les virus, les ransomwares, etc.) y occupe une place centrale afin d'empêcher l'intrusion de logiciels malveillants dans les systèmes. Ces mesures incluent également la gestion des logs, c'est-à-dire la collecte et l'analyse des journaux d'événements des systèmes pour détecter toute activité suspecte. La sécurité en télétravail, une priorité dans le contexte actuel, est aussi un axe majeur de la politique, garantissant que les collaborateurs travaillant à distance respectent les mêmes standards de sécurité que ceux en bureau.

4. Mise à jour régulière des systèmes et outils

Younited SA veille à ce que tous les systèmes soient régulièrement mis à jour, pour réduire les risques liés aux vulnérabilités qui pourraient être exploitées par des cyberattaquants. La politique de sécurité inclut aussi des mesures spécifiques concernant les prestataires externes, garantissant que tous les partenaires de l'entreprise respectent des normes de sécurité strictes pour éviter toute vulnérabilité extérieure. Enfin, des bonnes pratiques sont précisées concernant la production de données, les processus d'escalade en cas d'incidents, ainsi que des recommandations sur la gestion des sauvegardes, un aspect crucial pour la récupération des données en cas de sinistre.

5. Conduite d'audits IT et de sécurité

Dans un souci constant de réduire les risques liés à la cybersécurité, Younited SA effectue des audits réguliers de ses systèmes de sécurité. L'un des audits marquants est l'audit ISAE 3402, réalisé en

2025. Cet audit est particulièrement axé sur les aspects techniques essentiels tels que la gestion des identités et des accès, la gestion de la plateforme (qui inclut la maintenance et la sécurité des systèmes), la gestion des incidents d'exploitation, et la gouvernance globale du système d'information (SI), garantissant ainsi une évaluation complète des risques et des processus de sécurité.

En cas de cyber-attaque, Younited SA a mis en place une procédure d'incident dédiée. Cette procédure détaille les étapes à suivre pour détecter l'incident, activer les mesures de gouvernance appropriées, prioriser les actions à entreprendre, et définir la stratégie de communication, aussi bien en interne (auprès des équipes) qu'en externe (vers les parties prenantes comme les clients ou les régulateurs). Cette approche assure une réponse rapide, cohérente et efficace face à toute attaque ou crise.

Afin de renforcer sa défense face aux cybermenaces, Younited SA a souscrit à un abonnement au CERT (« *Computer Emergency Response Team* »), une organisation spécialisée dans la gestion des incidents de sécurité informatique. Le CERT apporte un soutien technique précieux lors de crises cyber, en fournissant une expertise spécialisée et des ressources supplémentaires pour renforcer la sécurité des opérations et protéger les données sensibles.

6. Mise en conformité réglementaire

Younited SA veille à être pleinement conforme aux réglementations en vigueur, telles que le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données). Ce règlement vise à protéger les données personnelles des individus et réduire les risques cyber associés à leur gestion. En outre, l'entreprise est en cours de mise en œuvre de la réglementation DORA (Digital Operational Resilience Act), adoptée par l'Union Européenne en décembre 2022. Cette réglementation vise à renforcer la résilience numérique des acteurs financiers, comme Younited SA, face aux risques de cyberattaques et aux défis liés à la numérisation.

7. Dispense de formations obligatoires pour tous les collaborateurs

Chaque année, Younited SA met en place une formation obligatoire en cybersécurité à destination de l'ensemble de ses collaborateurs, quel que soit leur pays d'implantation ou leur fonction au sein de l'entreprise. Cette formation est intégrée au plan de formation annuel et constitue un pilier essentiel de la stratégie de sensibilisation et de prévention des risques cyber. L'objectif principal est de renforcer la vigilance des équipes face aux menaces numériques croissantes, telles que le phishing, les ransomwares ou encore les intrusions malveillantes. Le programme aborde des thématiques variées, allant des bonnes pratiques en matière de protection des données à la gestion des mots de passe, en passant par la reconnaissance des tentatives d'attaques et la réaction en cas d'incident de sécurité.

La formation est dispensée via des modules interactifs, combinant supports pédagogiques, mises en situation pratiques, exercices de simulation et quiz d'évaluation afin d'assurer une assimilation efficace des connaissances. Elle est suivie d'une validation, attestant que chaque collaborateur maîtrise les principes fondamentaux de la cybersécurité et peut adopter les bons réflexes au quotidien.

Le suivi de la participation est rigoureusement contrôlé, et des rappels sont adressés aux collaborateurs n'ayant pas encore complété la formation afin d'atteindre un taux de couverture maximal. En complément, des sessions de récapitulatif et de mise à jour peuvent être organisées en fonction de l'évolution des menaces et des nouvelles exigences réglementaires.

En intégrant cette formation dans son dispositif global de gestion des risques, Younited SA démontre son engagement en faveur d'une culture de la cybersécurité robuste, garantissant ainsi une protection renforcée de ses systèmes d'information et des données sensibles de ses clients et partenaires.

Indicateurs

Nombre de collaborateurs ayant suivi la formation Cybersécurité en 2025

(Effectifs : fin de période de Reporting)

	Nbre total de collaborateurs actifs sur la période	Nombre de collaborateurs ayant suivi la formation (Valeur absolue)	En %
France	303	287	94,72 %
Espagne	66	64	96,97%
Portugal	11	11	100%
Italie	68	64	94,12%
Allemagne	7	7	100%
Total	455	434	95,38%

Objectifs

En 2026, Younited SA continuera à se concentrer principalement sur la réduction du risque de fuite de données et sur l'amélioration des outils déjà en place.

4.6 Enjeux sectoriels réglementaires

4.6.1 Evolutions règlementaires et protection du client final

Politiques

Dans le cadre de son engagement pour la protection des consommateurs, Younited SA, en tant qu'établissement de crédit spécialisé, met en place des politiques et des processus visant à garantir la transparence, l'équité et la sécurité de ses services. Sa Politique de Protection des Intérêts de la Clientèle (PIC) établit un programme structuré permettant d'identifier, d'atténuer et de gérer les risques pouvant affecter ses clients. Cette politique comprend des contrôles rigoureux pour protéger les droits des consommateurs, avec une attention particulière portée à la clarté, à la simplicité, ainsi qu'à la prévention du surendettement. Par ailleurs, Younited SA met également en œuvre une Politique d'Exclusion Sectorielle, disponible publiquement sur son site internet, qui exclut certains secteurs à risque, tels que le tabac, les jeux d'argent et d'autres activités sensibles, afin de protéger les consommateurs contre des pratiques potentiellement nuisibles.

Actions et ressources

Afin de s'adapter à une réglementation en constante évolution, Younited SA a mis en place un dispositif de veille réglementaire et de Reporting garantissant la conformité de ses pratiques aux exigences nationales, européennes et sectorielles. Ce dispositif assure une surveillance continue des risques réglementaires, en particulier ceux liés à la protection des données personnelles, à la lutte contre le crime financier et aux risques juridiques.

Dans cette optique, Younited SA applique un suivi rigoureux de ses produits et services, veillant à ce que les décisions opérationnelles, stratégiques et commerciales intègrent les intérêts des clients

tout en respectant des standards éthiques élevés. En 2025, l'entreprise a renforcé ces engagements à travers plusieurs initiatives clés :

- Harmonisation de la gestion des réclamations, pour garantir un traitement plus efficace et équitable des demandes clients.
- Mise en place d'une procédure dédiée à la transparence, couvrant notamment les obligations d'information contractuelle et précontractuelle.
- Définition d'une procédure de gestion des réclamations qui vient s'ajouter à la politique de protection de la clientèle.
- Renforcement du suivi des indicateurs de performance clés (KPIs) sur la gestion des réclamations et l'accompagnement des clients en situation de fragilité financière.
- Définition d'une politique relative aux produits d'assurance qui encadre les obligations en matière de distribution des produits d'assurance.

Grâce à ces mesures, Younited SA vise non seulement à assurer sa conformité réglementaire, mais aussi à renforcer la confiance de ses clients en instaurant une gestion des risques transparente et responsable.

Indicateurs

Concernant les évolutions réglementaires, la mise en place de métriques spécifiques pour la veille réglementaire et la gestion du risque de non-conformité présente plusieurs défis. En premier lieu, la nature dynamique des exigences réglementaires, qui peuvent évoluer rapidement et de manière imprévisible, rend difficile la création d'indicateurs statiques pertinents. De plus, la conformité ne se limite pas à des actions facilement mesurables, mais implique une gestion complexe de processus, d'interprétations juridiques et de pratiques internes qui varient selon le contexte. En outre, les risques liés aux évolutions réglementaires sont souvent multidimensionnels et difficiles à quantifier de manière précise. Ils dépendent de facteurs externes, tels que des changements législatifs ou des décisions des régulateurs, mais aussi de facteurs internes, comme les évolutions des produits ou activités. Par conséquent, bien que des efforts constants soient déployés pour anticiper et atténuer ces risques, la mise en place d'indicateurs chiffrés fiables reste un défi complexe, nécessitant une approche qualitative et une évaluation continue.

Objectifs

Concernant la protection du client final, Younited SA met notamment en place depuis 2024 un suivi des réclamations des clients et contreparties, afin de s'assurer que celles-ci sont traitées efficacement et dans le respect des délais réglementaires et internes. Ces données sont reportées sur base consolidée mensuellement au Management.

4.6.2 Financement d'activités controversées ou erreur de KYC

Politiques

Younited SA, en tant qu'établissement de crédit régulé, déploie des processus rigoureux visant à prévenir le financement d'activités controversées et à limiter les risques liés aux erreurs de connaissance des contreparties, sources potentielles de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme (BC-FT). Ces principes de mitigation sont définis dans la Politique LCB-FT du Groupe et traduits en procédures thématiques appliquées notamment dans ses succursales à l'étranger.

Actions et ressources

Le processus de Connaissance de la Clientèle dit Know Your Customer (KYC) garantit que toutes les relations d'affaires respectent les standards réglementaires en matière de LCB-FT et que le risque de financement de telles activités soit systématiquement évalué et atténué tout au long de la relation d'affaires. Younited SA travaille en permanence sur l'amélioration et l'optimisation de ses processus KYC, en particulier dans le cadre du financement de crédit. L'objectif est de disposer de processus solides, soutenus par des technologies avancées, afin de limiter la fraude identitaire et de renforcer la prévention contre le risque de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme.

Le dispositif de Connaissances des Contreparties, dit « *Know Your Partner* » (KYP) joue un rôle crucial dans ce processus en permettant une évaluation approfondie des tiers avec lesquels Younited SA interagit, y compris la surveillance continue des médias et des bases de données publiques afin de détecter toute information défavorable ou toute implication dans des pratiques de corruption, blanchiment d'argent, criminalité ou terrorisme. Ce dispositif, renforcé par un outil automatisé en 2024, assure que les contreparties, tels que les investisseurs et partenaires commerciaux de Younited SA, respectent les principes éthiques et de conformité de l'entreprise, ce qui permet de prévenir le financement d'activités illicite. Parallèlement, la politique d'exclusion sectorielle de Younited SA, qui inclut des secteurs à risque comme le tabac, les jeux d'argent et les activités liées au terrorisme, s'applique de manière stricte à toutes les activités et succursales de l'entreprise, renforçant ainsi la protection contre le financement d'activités controversées. Cet outil, en cours de déploiement dans l'ensemble du Groupe, permettra à terme de centraliser et harmoniser les pratiques au niveau du Groupe, tout en assurant un suivi de l'exhaustivité et de la qualité de la connaissance des contreparties de Younited SA.

Dans ce contexte, Younited SA met également en place une formation obligatoire annuelle pour l'ensemble des collaborateurs, en France et dans les succursales, qui couvre les principes fondamentaux du KYC et de la LCB-FT. Cette formation est validée par un questionnaire de connaissance et permet de sensibiliser l'ensemble des équipes aux risques associés, tout en garantissant leur compréhension des obligations réglementaires. Les membres des organes de direction participent à des sessions de sensibilisation spécifiques, afin d'assurer qu'ils disposent d'une connaissance approfondie des enjeux éthiques et des risques de conformité, et qu'ils soient en mesure de promouvoir une culture de transparence et d'intégrité au sein de l'organisation. Le taux de complétion et de réussite de ces formations est régulièrement reporté aux instances dirigeantes, garantissant ainsi une surveillance et un suivi de l'efficacité du programme.

Grâce à ce cadre de conformité robuste et à une approche par les risques, Younited SA se positionne pour prévenir les erreurs de KYC pouvant entraîner le financement d'activités illégales ou nuisibles, contribuant ainsi à maintenir l'intégrité de ses opérations et à respecter les normes élevées de transparence et d'éthique.

Indicateurs

Actuellement, il n'existe pas de métriques quantitatives formalisées pour suivre spécifiquement le risque de financement d'activités controversées ou les erreurs de KYC au sein de Younited SA. Plusieurs facteurs expliquent cette absence de suivi chiffré. Le suivi de ces risques implique une évaluation complexe, multifactorielle et souvent qualitative des activités et des transactions. Le financement d'activités controversées peut inclure un large éventail de critères qualitatifs et il est difficile de définir des métriques spécifiques à ce sujet.

Ces risques sont globalement gérés dans le cadre du dispositif de Lutte contre le Blanchiment d'Argent et le Financement du Terrorisme (LCB-FT) de Younited SA. Ce dispositif inclut des contrôles

rigoureux qui assurent le suivi des transactions et des relations clients sous l'angle de la conformité réglementaire. Les résultats de ces contrôles sont reportés de manière spécifique auprès des autorités de régulation et conformément aux exigences légales.

Il convient de noter qu'aucune amende ni sanction n'a été prononcée à ce jour à l'encontre de Younited SA pour des manquements relatifs au financement d'activités controversées ou aux erreurs de KYC.

Objectifs

Le suivi, bien qu'il ne repose pas encore sur des métriques chiffrées spécifiquement dédiées à ces aspects, reste néanmoins rigoureux et conforme aux exigences des régulateurs. Younited SA est pleinement engagé à développer ces métriques dans le cadre de sa politique de conformité, en fonction des attentes qui seront clarifiées dans le cadre du présent Reporting. Younited SA continue à accorder une attention particulière à ces sujets et mettra en place les indicateurs nécessaires dès que les exigences spécifiques seront mieux définies.

4.6.3 Non-conformité

Politiques

Face à une réglementation en constante évolution et des obligations strictes de Reporting aux niveaux européen, national et sectoriel, la Conformité Centrale de Younited SA a mis en place un dispositif de pilotage structuré pour assurer la conformité des activités de Younited SA aux exigences en vigueur.

En tant qu'établissement de crédit régulé, Younited SA est tenue de respecter des obligations de Reporting financier et extra-financier conformes aux normes européennes. La transparence et la conformité à ces obligations sont essentielles pour garantir la fiabilité et la sécurité de ses activités.

Actions et ressources

- **Gouvernance et Organisation de la Conformité**

Afin d'assurer une gestion efficace et centralisée de la conformité, Younited SA a mis en place une procédure dédiée à la veille et au Reporting réglementaire. Celle-ci garantit l'exhaustivité et la ponctualité des Reporting réglementaires, assure la mise à jour continue des procédures internes et renforce la connaissance des collaborateurs sur les lois et réglementations applicables. Documentée et formalisée, cette procédure est régulièrement revue et validée par le Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne. Son application est pilotée par la Conformité Centrale et adaptée aux succursales à l'étranger selon leur cadre réglementaire spécifique.

Younited SA intègre une approche globale de gestion des risques à travers l'*Enterprise Risk Management* (ERM), qui structure l'identification, l'évaluation, l'atténuation, la surveillance et le Reporting des risques réglementaires et opérationnels. La cartographie des risques permet de prioriser les enjeux critiques, notamment la protection des données personnelles, la lutte contre la criminalité financière et la gestion du risque légal et de conformité. Cette approche détaillée assure un suivi précis des risques et une réactivité accrue face aux évolutions réglementaires.

- **Pilotage du Processus de Veille et Reporting Réglementaire**

Pour anticiper et atténuer les risques de non-conformité, Younited SA a mis en place un dispositif structuré. Des réunions de gouvernance trimestrielles réunissent les représentants des départements impliqués dans la conformité, et des réunions ad hoc sont organisées en cas de changements réglementaires nécessitant des actions spécifiques. Un dossier d'archivage dédié centralise les avis des responsables de la veille, les minutes des réunions, les extraits des textes réglementaires et les notes des associations professionnelles, ainsi que les consultations juridiques portant sur des thématiques clés comme la LCB-FT et la protection des données. La centralisation des Reporting réglementaires repose sur des outils dédiés permettant de stocker les fichiers de préparation, les canevas et les analyses d'écart face aux nouvelles obligations. Ce dispositif facilite une adaptation rapide aux exigences réglementaires et contribue à la réduction des risques de non-conformité.

- **Sensibilisation et Formation : Accompagnement des Collaborateurs**

Younited SA a développé un dispositif de communication réglementaire pour assurer la diffusion efficace des évolutions législatives et leur appropriation par les équipes. Des communications ciblées informent directement les équipes concernées des impacts réglementaires spécifiques à leurs activités, tandis que des informations globales sont diffusées à l'ensemble des collaborateurs en cas d'évolutions majeures nécessitant une prise de conscience collective.

Des sessions de formation dédiées permettent d'approfondir les connaissances des collaborateurs sur les réglementations en vigueur. La mise à jour continue des procédures internes et des supports de formation garantit une adaptation constante aux nouvelles exigences. Le pilotage des projets liés aux nouvelles obligations réglementaires vise à anticiper les évolutions et à optimiser l'adaptation des processus internes. Ces actions assurent une gestion proactive des risques de non-conformité et permettent aux collaborateurs de disposer des outils nécessaires pour répondre aux exigences réglementaires en perpétuelle évolution.

Indicateurs

La mise en place de métriques spécifiques pour la gestion du risque de non-conformité présente plusieurs défis. Tout d'abord, la nature dynamique des exigences réglementaires, qui évoluent rapidement et de manière imprévisible, complique la création d'indicateurs statiques pertinents. De plus, la conformité ne se limite pas à des actions mesurables, mais repose sur une gestion complexe impliquant des processus internes, des interprétations juridiques et des pratiques propres à chaque organisation. Enfin, les risques de non-conformité sont multidimensionnels et difficiles à quantifier précisément, car ils résultent à la fois de facteurs externes, tels que les évolutions législatives et les décisions des régulateurs, et de facteurs internes, comme l'adaptation des produits ou activités.

Objectifs

Face à ces défis, l'objectif est d'anticiper et d'atténuer les risques de non-conformité en développant une approche combinant des indicateurs qualitatifs et quantitatifs. Cela implique une évaluation continue des pratiques de conformité, de la maîtrise des principes réglementaires par l'ensemble des collaborateurs, notamment pilotée à travers le suivi des taux de réussite aux formations réglementaires, une veille réglementaire proactive et une adaptation des processus internes afin de garantir une meilleure résilience face aux évolutions réglementaires.

5

Avis du commissaire aux comptes de l'information en matière de durabilité



5. Avis du commissaire aux comptes de l'information en matière de durabilité



KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex



Forvis Mazars S.A.
45 rue Kléber
92300 Levallois-Perret

YOUNITED S.A.

Rapport de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 de YOUNITED S.A., relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2025

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre. Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil des d'administration
Headquarters:
Tour ECHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

FORVIS MAZARS SA
Société Anonyme d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes à Directoire et Conseil de Surveillance
Siège social :
45 rue Kléber
92300 Levallois-Perret
Capital social : 8 320 000 €
784 824 153 RCS Nanterre



KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex



Forvis Mazars S.A.
45 rue Kléber
92300 Levallois-Perret

YOUNITED S.A.

21 rue de Châteaudun - 75009 Paris

Rapport de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 de YOUNITED S.A., relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de la société YOUNITED S.A., Le présent rapport est émis en notre qualité de commissaires aux comptes de YOUNITED S.A. Il porte sur les informations en matière de durabilité et les informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2025 et incluses dans la section 1.9 « Etat de durabilité 2025 » du rapport de gestion.

Nos travaux, qui portent sur ces informations, ont été réalisés dans un contexte évolutif caractérisé par des incertitudes sur l'interprétation des textes et le développement de pratiques de place.

En application de l'article L. 232-6-3 du code de commerce, YOUNITED S.A. est tenue d'inclure les informations précitées au sein d'une section distincte de son rapport de gestion.

Ces informations permettent de comprendre les impacts de l'activité de la société sur les enjeux de durabilité,

ainsi que la manière dont ces enjeux influent sur l'évolution de ses affaires, de ses résultats et de sa situation. Les enjeux de durabilité comprennent les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernement d'entreprise.

- En application du II de l'article L. 821-54 du code précité, notre mission consiste à mettre en œuvre les travaux nécessaires à l'émission d'un avis, exprimant une assurance limitée, portant sur :
- la conformité aux exigences découlant des normes d'information en matière de durabilité adoptées par la Commission européenne en vertu de l'article 29 ter de la directive (UE) 2013/34 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013, telle que modifiée par la directive (UE) 2022/2464 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022 (ci-après ESRS pour *European Sustainability Reporting Standards*) du processus mis en œuvre par la société pour déterminer les informations publiées, qui incluent, lorsque l'entité y est soumise, l'obligation de consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L. 2312-17 du code du travail ;
 - la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans la section 1.9 « Etat durabilité 2025 » du rapport de gestion avec les dispositions de l'article L. 232-6-3 du code de commerce, y compris avec les ESRS ; et
 - le respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil
Headquarters:
Tour ECHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

FORVIS MAZARS SA
Société Anonyme d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes à Directoire et Conseil de Surveillance
Siège social :
45 rue Kléber
92300 Levallois-Perret
Capital social : 9 320 000 €
784 824 153 RCS Nanterre



L'exercice de cette mission est réalisé en conformité avec les règles déontologiques, y compris d'indépendance, et les règles de qualité prescrites par le code de commerce.

Il est également régi par les lignes directrices de la Haute Autorité de l'Audit « *Mission de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852* ». Dans les trois parties distinctes du rapport qui suivent, nous

présentons, pour chacun des axes de notre mission, la nature des vérifications que nous avons opérées, les conclusions que nous en avons tirées, et, à l'appui de ces conclusions, les éléments qui ont fait l'objet, de notre part, d'une attention particulière et les diligences que nous avons mises en œuvre au titre de ces éléments. Nous attirons votre attention sur le fait que nous n'exprimons pas de conclusion sur ces éléments pris isolément et qu'il convient de considérer que les diligences explicitées s'inscrivent dans le contexte global de la formation des conclusions émises sur chacun des trois axes de notre mission. Enfin, lorsqu'il nous semble nécessaire d'attirer votre attention sur une ou plusieurs informations en matière de durabilité fournies par la société dans son rapport de gestion, nous formulons un paragraphe d'observations.

Limites de notre mission

Notre mission ayant pour objectif d'exprimer une assurance limitée, la nature (choix des techniques de contrôle) des travaux, leur étendue (amplitude), et leur durée, sont moindres que ceux nécessaires à l'obtention d'une assurance raisonnable.

Cette mission ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de YOUNITED S.A., notamment à porter une appréciation, qui dépasserait la conformité aux prescriptions d'information des ESRS sur la pertinence des choix opérés par YOUNITED S.A. en termes de plans d'action, de cibles, de politiques, d'analyses de scénarios et de plans de transition.

En outre, s'agissant des informations prospectives, qui présentent par nature un caractère incertain, leurs réalisations futures différeront parfois de manière significative des informations prospectives présentées dans le rapport de gestion.

Notre mission permet cependant d'exprimer des conclusions concernant le processus de détermination des informations en matière de durabilité publiées, les informations elles-mêmes, et les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, quant à l'absence d'identification ou, au contraire, l'identification, d'erreurs, omissions ou incohérences d'une importance telle qu'elles seraient susceptibles d'influencer les décisions que pourraient prendre les lecteurs des informations objet de nos vérifications.

Les informations en matière de durabilité et les informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) n° 2020/852 peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenus pour leur établissement et présentés dans le rapport de gestion.

Conformité aux exigences découlant des normes ESRS du processus mis en œuvre par YOUNITED S.A. pour déterminer les informations publiées, qui incluent l'obligation de

YOUNITED S.A.

Rapport de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 de YOUNITED S.A., relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2025

3



consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L. 2312-17 du code du travail

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier que :

- le processus défini et mis en œuvre par YOUNITED S.A. incluant l'obligation de consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L. 2312-17 du code du travail lui a permis, conformément aux ESRS, d'identifier et d'évaluer ses impacts, risques et opportunités liés aux enjeux de durabilité, et d'identifier ceux de ces impacts, risques et opportunités matériels qui ont conduit à la publication des informations en matière de durabilité dans la section 1.9 « Etat de durabilité 2025 » du rapport de gestion, et

les informations fournies sur ce processus sont également conformes aux ESRS.

•

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions ou incohérences importantes concernant la conformité du processus mis en œuvre par YOUNITED S.A. avec les ESRS.

Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant la conformité aux ESRS du processus mis en œuvre par YOUNITED S.A. pour déterminer les informations publiées.

Les informations relatives à la manière dont YOUNITED S.A. a revu son analyse de double matérialité sont mentionnées à la section « 1.3.1 IRO-1 : Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants. »

Nous avons, par entretien avec les personnes que nous avons jugées appropriées et par inspection de la documentation disponible, pris connaissance des analyses menées par YOUNITED SA. pour identifier et évaluer les éléments de contexte et réglementaires ayant conduit au maintien des conclusions issues de l'analyse de double matérialité de l'exercice précédent.

Sur la base de notre jugement professionnel, nos diligences ont notamment consisté à :

- apprécier le caractère approprié des éléments de contexte et réglementaires considérés par le groupe au regard de notre connaissance du groupe ;
- apprécier le caractère approprié de la description donnée dans la section « 1.3.1 IRO-1 : Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants » du Rapport de durabilité.

YOUNITED S.A.

Rapport de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 de YOUNITED S.A., relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2025

4



Conformité des informations en matière de durabilité incluses dans la section 1.9 « Etat de durabilité 2025 » du rapport de gestion avec les dispositions de l'article L. 232-6-3 du code de commerce, y compris avec les ESRS.

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier que, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, y compris aux ESRS :

- les renseignements fournis permettent de comprendre les modalités de préparation et de gouvernance des informations en matière de durabilité incluses dans la section 1.9 « Etat de durabilité 2025 » du rapport de gestion, y compris les modalités de détermination des informations relatives à la chaîne de valeur et les exemptions de divulgation retenues ;
- la présentation de ces informations en garantit la lisibilité et la compréhensibilité ;
- le périmètre retenu par YOUNITED S.A. relativement à ces informations est approprié ; et
- sur la base d'une sélection, fondée sur notre analyse des risques de non-conformité des informations fournies et des attentes de leurs utilisateurs, que ces informations ne présentent pas d'erreurs, omissions, incohérences importantes, c'est-à-dire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions, incohérences importantes concernant la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans la section 1.9 « Etat de durabilité 2025 » du rapport de gestion, avec les dispositions de l'article L. 232-6- 3 du code de commerce, y compris avec les ESRS.

Observation

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incertitudes significatives dans l'évaluation des émissions de gaz à effet de serre présenté dans la partie « 1.1.2. BP-2 : Publication d'informations relatives à des circonstances particulières » sous le paragraphe « La collecte des données environnementales (Bilan carbone & Mix énergétique) »

Eléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

En ce qui concerne les informations fournies au titre du bilan des émissions de gaz à effet de serre (ESRS E1-6), telles que mentionnées dans la note 2.2.5.3 E1-6 "Émissions brutes de GES des périmètres 1,2,3 et émissions totales de GES", nos diligences ont notamment consisté à :

- prendre connaissance des processus, méthodologies, référentiels, données et estimations retenus par la société YOUNITED S.A. pour établir les informations publiées et
- en complément, pour les émissions financées (scope 3, catégorie 15 du référentiel) :
 - comprendre le périmètre d'actifs couverts tel que décrit et apprécier sa justification au regard du référentiel appliqué ;
- vérifier que la base utilisée pour le calcul des émissions financées correspond au périmètre d'actifs couverts;

YOUNITED S.A.

Rapport de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 de YOUNITED S.A., relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2025



- apprécier la méthode de détermination des estimations y compris proxys sectoriels retenus;
- vérifier l'exactitude arithmétique du calcul des émissions financées sur base d'échantillon.

Respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier le processus mis en œuvre par YOUNITED S.A. pour déterminer le caractère éligible et aligné de ses activités.

Ils ont également consisté à vérifier les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, ce qui implique la vérification :

- de la conformité aux règles de présentation de ces informations qui en garantissent la lisibilité et la compréhensibilité ;
- sur la base d'une sélection, de l'absence d'erreurs, omissions, incohérences importantes dans les informations fournies, c'est-à-dire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions, incohérences importantes concernant le respect des exigences de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Nous avons déterminé qu'il n'y avait pas de tels éléments à communiquer dans notre rapport.

Paris la Défense, le 31 mars 2026

Levallois-Perret, le 31 mars 2026

KPMG S.A.

Forvis Mazars S.A.

Ulrich Sarfati
Associé

Alexandra Kritchmar
Associée

DocuSigned by:

7DCE88BF2964846F...

DocuSigned by:

888DA6E156E044E...

YOUNITED S.A.

Rapport de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 de YOUNITED S.A., relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2025



**Pour en savoir plus:
www.younited.com**